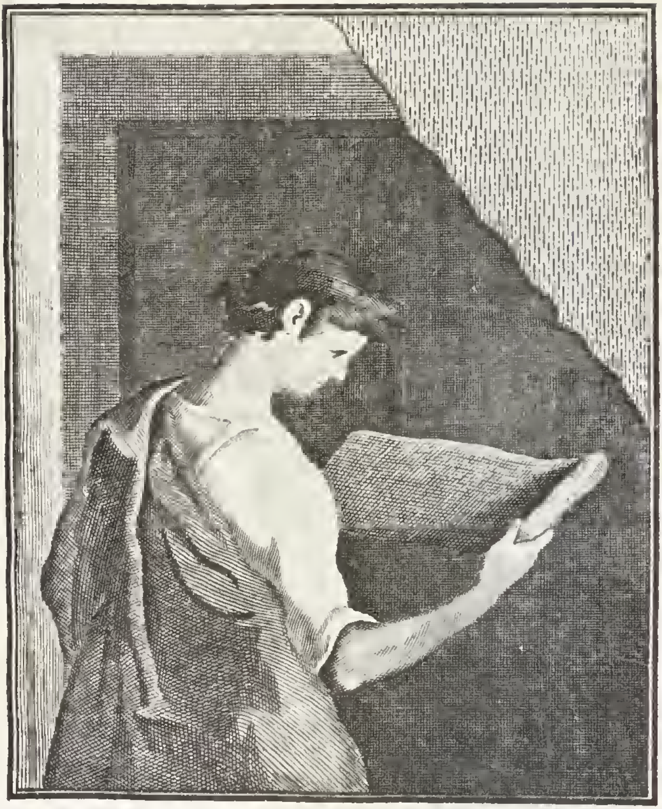

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1703unse_0

Coll. Bibl. Soc. Jesu

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Cat. inscript.

Avril 1703.

DOMUS ... SOC. JESU

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbatoin. 1703.

PERIOD.
N
1
56
1703
no. 2

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1703.

ARTICLE LV.

ARCANA LITTERARIA. *Dessein d'un livre intitulé secrets de la Litteratnre & de trente autres par V. E. Loëscherus*, imprimé l'an 1700. *in* 4°. *pages* 12.

AMUSER le public par de beaux projets & de magnifiques promesses de livres qui ne paroissent jamais, est l'artifice ordinaire de certains sçavans à qui le travail coûte. Almelouven docte Hollandois

a rempli un volume entier des titres de ces livres promis : & comme il en avoit encore omis beaucoup, son Ouvrage a bientôt après été suivi d'un supplément. Il est avantageux aux belles lettres qu'on publie le projet des Ouvrages dont les materiaux sont prêts, pour inviter les sçavans qui ont travaillé sur la même matiere, à contribuer à la perfection de l'Ouvrage & pour pressentir le jugement des personnes de bon goût. Mais quand après plusieurs années l'effet ne suit pas la promesse, on doit se défier de l'intention de celuy qui l'a faite. Mr. Loëscherus à vû tout le hazard qu'il couroit en publiant tant de projets à la fois. Il raconte même dans une espece de Preface qu'on l'a cité au Parnasse comme un homme qui promettoit plus qu'il ne pouvoit tenir. Il croit que pour se justifier il suffit de publier en détail les titres des livres qu'il fera, dit-il, imprimer sitôt que les Libraires voudront s'en charger. Apparemment la plûpart des livres dont il donne icy les titres ne ruineront aucun libraire. On

ne peut cependant refuſer à Mr. Loëſcherus la loüange qu'il merite, pour avoir imaginé les deſſeins de pluſieurs livres fort utiles: d'autres profiteront de ſes inventions.

Le premier Ouvrage que Mr. Loëſcherus promet, aura pour titre *Les ſecrets de la litterature.* Il ſera diviſé en huit livres: le premier ſur ce qu'il y a de ſingulier & de ſurprenant dans chaque ſcience: le ſecond ſur ce qu'il y a d'inconteſtable & de generalement reçû: le 3. ſur ce qu'il y a de fabuleux & de manifeſtement faux: le 4. ſur ce qu'il y a de douteux: le 5. ſur ce qu'il y a d'impenetrable: le 6. ſur ce que les ſciences ont d'agréable & d'enjoüé: le 7. contiendra ce qu'il y a de moins connu & ſera un abregé des livres les plus rares: le 8. contiendra l'explication de divers myſteres de l'Antiquité. Ce deſſein eſt conforme au goût qui regne en Allemagne, & qui commence à regner en France, de faire des abregez & des extraits. La plûpart des autres deſſeins ſont ſur le même plan: *Un cours d'érudition: le ſyſteme de l'antiquité: un recueil de*

toutes les genealogies : la ſcience generale des livres : les veilles des Antiquaires : le Dictionnaire des Antiquaires : le Dictionnaire des ſçavans modernes : le Dictionnaire des belles lettres : la philoſophie generale. Ses deſſeins ſont ou trop vaſtes, ou copiez d'aprés des livres déja imprimez, que l'Auteur nous revendra en détail, s'il execute un jour ſa parole. Parmi les autres deſſeins il y en a d'heureuſement imaginez. 1°. *L'hiſtoire de la nouvelle Philoſophie :* Le gros volume qu'à donné M. Baillet ſur la vie de Des-Cartes nempeſche pas que cet Ouvrage ne ſoit neceſſaire. 2° *L'art d'inventer*, ou comme il appelle, *l'heuretique*. Ce ſeroit un livre tout neuf & fort utile. 3°. *L'hiſtoire des belles lettres par ſiecles*, où l'on feroit connoître le genie de chaque nation & de chaque ſiecle, par rapport aux lettres, les revolutions de la Republique des lettres, leurs cauſes. 4°. *Les Antiquitez badines*, c'eſt à-dire un recueil des inſcriptions divertiſſantes, des medailles ſatyriques ou comiques, en un mot de tous les reſtes de l'enjouëment des anciens. 5°. *L'Hiſtoire des guerres d'eſprit ou des*

differends qu'ont eu les gens de lettres. 6°. *Les paradoxes ou les opinions extraordinaires des deux derniers ſiecles.* La matiere eſt ample. 7°. *L'hiſtoire des grands deſſeins qui n'ont point eu de ſuccés:* comme de couper l'Iſthme de Corinthe, de réünir toutes les ſectes de Philoſophie. L'Auteur pouvoit ajoûter à ces projets chimeriques, celuy de réünir toutes les Egliſes Proteſtantes.

Les autres livres que Mr. Loëſcherus promet ſont un Traité *Des Phénomenes de la raiſon les plus rares: Un autre pour montrer qu'il y a peu d'hommes raiſonnables: Une Diſſertation de l'uſage des inſcriptions, pour éclaircir la Theologie: Un jugement ſur cent cinquante opinions touchant l'année de la naiſſance de* JESUS-CHRIST*:*

Un Dictionnaire pour entendre Paracelſe & Wanhelmont. On a en effet grand beſoin d'un Dictionnaire pour les entendre; mais le beſoin de les lire n'eſt pas fort grand. Il promet encore un Commentaire ſur Coluthus mauvais Poëte Grec. Ce ſeroit un Ouvrage auſſi inutile que le precedent. Il promet

encore *Melanchthoniana* & une foule de traitez sur l'histoire & sur la Geographie : *l'Histoire des Basternes, celle de Roxolans* ; car que ne promet-il point ? Du moins pour cette fois il a tenu plus qu'il n'avoit promis. Le titre de ce petit livre ne fait esperer que 31. desseins de livres, il en contient plus de 60.

ARTICLE LVI.

TRACTATUS DE prædestinatione sanctorum & impiorum reprobatione. *C'est-à-dire, Traitté de la Predestination des Saints & de la reprobation des Impies. A Alcala* 1702. Chez Julien François Garzia Briones Imprimeur de l'Université. *Deux Tomes in folio. Pemier Tome, pages* 432. *Second Tome, pages* 393.

L'Auteur de cet Ouvrage passe en Espagne pour un des plus habiles Théologiens de ce Royaume. C'est le R. P. Vincent Ramirez, natif de Madrit, Docteur en Theologie, premier Professeur de l'Université d'Alcala, & Exami-

nateur Synodal dans l'Archevêché de Tolede. Ce Theologien eſt Jeſuite, & non pas Docteur ſeculier, comme l'avoit cru l'Auteur Anonyme d'un Ecrit imprimé à Liege en 1701. ſous ce titre, *Jugement d'un grand nombre de Docteurs des Univerſitez de Caſtille & d'Arragon, &c.*

La matiere de la predeſtination a toûjours été regardée par les Theologiens, comme un des Miſteres des plus obſcurs, & des plus difficiles à developper. Ce qui en fait la difficulté, ce ſont deux veritez, qui paroiſſent ſe combattre, & qu'il faut neanmoins accorder. D'un côté il eſt certain que la predeſtination divine eſt infaillible, & que Dieu prepare aux Predeſtinez des graces par leſquelles il les conduit tous à la gloire. De l'autre côté la Foy nous enſeigne que le libre arbitre, celuy des Predeſtinez, comme celuy des autres, peut s'il le veut ne pas conſentir à la grace qui le meut & qui l'excite. En un mot les graces qui conduiſent les Predeſtinez au ſalut ont infailliblement leur effet, &

neanmoins les Predeſtinez ont veritablement le pouvoir de ne point conſentir à ces graces : c'eſt-là ce qui cauſe l'obſcurité & la principale difficulté de ce myſtere.

Pour la reſoudre, quelques Theologiens du dernier ſiecle ſe ſont aviſez de dire, que les graces qui nous font faire le bien, & par conſequent celles qui conduiſent les Predeſtinez au ſalut, ne ſont pas de même nature que les graces auxquelles nous reſiſtons : qu'il eſt eſſentiel aux premieres de nous faire conſentir, & aux ſecondes de nous exciter ſeulement ſans que nous y conſentions ; en ſorte que *l'entité phyſique* des unes eſt abſolument incompatible avec la reſiſtance de la volonté, *l'entité phiſique* des autres incompatible avec le conſentement de la même volonté. Cette diſtinction ſuppoſée, ces mêmes Theologiens diſent que Dieu prepare aux Predeſtinez des graces de la premiere ſorte ; graces auxquelles ils donnent le nom *de graces efficaces par elles mêmes*. Dans ce ſyſteme on conçoit aiſément, comment la Pre-

destination divine est infaillible: mais on a de la peine à comprendre comment le libre arbitre a veritablement, ainsi que la foy nous enseigne, le pouvoir de resister à la grace efficace qui le meut & qui l'excite.

Il ne paroît pas que les anciens Maîtres de l'Ecole ayent ainsi distingué les deux especes differentes de grace, sur lesquelles roule ce systeme. Il semble au contraire, qu'ils ont cru aussi bien qu'un grand nombre de recens, que les graces qui nous font faire le bien sont de même espece, que celles auxquelles nous resistons. Dans cette opinion il est aisé d'expliquer, comment le libre arbitre a veritablement le pouvoir de resister à la grace à laquelle il consent, & de consentir à la grace à laquelle il resiste: mais il n'est pas si aisé de comprendre, comment la prédestination divine est infaillible. Les anciens scholastiques sans approfondir la chose d'avantage s'étoient contentez de dire en general, que la prédestination divine renferme de la part de Dieu, non seulement la volonté de donner au

predestiné des graces qui le conduisent au salut, mais encore un acte d'entendement par lequel Dieu prevoit que le predestiné consentira aux graces qui lui seront données. D'où ils inferoient que comme cette prescience de Dieu est infaillible, la predestination qui le renferme l'est aussi. C'est ce systeme des Anciens que la plûpart des Theologiens Catholiques, qui rejettent les graces efficaces par elles-mêmes, font profession de suivre, & qu'ils ont tâché d'éclaircir. C'est aussi ce systeme que le R. P. Ramirez entreprend de developper & d'approfondir dans les deux Tomes de son Ouvrage.

Le premier Tome contient onze disputes. Dans la premiere l'Auteur prouve la necessité d'admettre en Dieu une predestination. Il en explique la nature, & fait voir la difference qu'il y a entre la predestination de Dieu & sa providence. Dans la seconde il refute l'opinion des Thomistes sur cette matiere : & il montre que c'est avec raison que les Anciens Scholasti-

ques ont enſeigné que la Predeſtination dit neceſſairement de la part de Dieu un acte d'entendement & un acte de volonté : l'un par lequel il prevoit quelles ſont les graces auxquelles les Predeſtinez conſentiront : l'autre par lequel il veut leur donner effectivement ces graces.

Après avoir prouvé qu'il faut neceſſairement faire entrer la ſcience de Dieu dans l'œconomie de la Predeſtination, il entreprend dans la troiſiéme diſpute d'expliquer en détail qu'elle eſt la ſcience divine qui y entre. Il ſuppoſe que la connoiſſance de Dieu étant infinie, elle embraſſe generalement toutes les veritez : & que Dieu prévoit non ſeulement tout ce qui peut être & tout ce qui ſera en effet, mais encore tout ce qui arriveroit, ſi les choſes ſe trouvoient dans des certaines conjonctures, ou diſpoſées de certaines manieres. Ainſi par exemple Dieu connoît clairement & certainement ce que les Tyriens & les Sydoniens auroient fait, ſi Jesus-Christ avoit operé chez eux

les mêmes miracles qu'il a operé à Betſaïde & à Corrozaim ; ce que ſeroit devenu un juſte enlevé dans la fleur de ſon âge, s'il avoit vécu plus long tems. C'eſt la connoiſſance que Dieu a de ces ſortes de veritez, que l'Auteur & les autres Theologiens de la même Ecole, appellent la *Science moyenne.*

Le Pere Ramirez pretend donc que Dieu voyant par cette ſcience, quelles ſont les graces aux quelles chaque particulier conſentiroit ou ne conſentiroit pas en telles & telles circonſtances, choiſit pour les Predeſtinez celles auxquelles il voit qu'ils conſentiront. Par-là il prouve 1. que la Predeſtination divine eſt infaillible ; puis qu'elle renferme la ſcience de Dieu. 2. Que la Predeſtination divine ne nuit point à la liberté ; puis qu'elle tire ſon infaillibilité de la ſcience de Dieu, & que chacun conçoit aſſez qu'on ne laiſſe pas d'être libre, quoyque Dieu voïe clairement & qu'il ait vû de toute éternité, ce que nous faiſons & ce que nous devions faire.

Dans la quatriéme diſpute il prouve entre autres choſes, que ceux à qui Dieu donne des graces auxquelles il prevoit qu'ils ne conſentiront point, ne laiſſent pas d'être redevables à ſa liberalité & à ſa miſericorde; puiſqu'il ne tient qu'à eux de ſe ſervir de ces ſecours, & qu'ils ont veritablement le pouvoir de s'en ſervir. Il fait voir auſſi comment dans ſon ſyſteme Dieu veut ſincerement le ſalut de tous les hommes, & même de ceux qui ſont reprouvez. Car n'eſt-ce pas vouloir ſincerement leur ſalut, que de leur donner par ſa grace un pouvoir réel & veritable d'operer, s'ils veulent, leur ſalut.

Il combat dans les trois diſputes ſuivantes ceux qui admettent la *grace efficace par elle même*, ou qui ont recours à la *Predetermination phyſique* pour expliquer l'infaillibilité de la Predeſtination.

La 8. & la 9. diſpute ſont emploïées à refuter les decrets qu'on appelle *concomitans*, l'opinion particuliere de Caramuel, celle d'Ægidius, & des autres, qui pretendent expli-

quer independemment de la *science moyenne*, le decret infaillible de la Predestination. Il approfondit dans la 10. la nature de ce Decret, & fait voir qu'il est necessaire pour appliquer la toute puissance de Dieu à produire en nous les effets de la grace.

Enfin il se propose dans la derniere une objection considerable à laquelle il satisfait d'une maniere fort plausible : il explique, comment dans le systeme de la science moyenne, la grace efficace est une faveur speciale de Dieu. C'est toûjours, dit-il, un effet de la bonté & de la misericorde infinie de Dieu, de vouloir prevenir de sa grace l'homme qui en est indigne : mais parmi tant de graces qu'il pourroit donner, de choisir celles auxquelles il prevoit qu'on consentira, c'est assûrement une faveur singuliere & l'effet d'un amour special.

Le second tome ne contient que dix disputes. L'Auteur examine dans la premiere si Dieu a la faveur de la *science moyenne*, peut *predefinir efficacement & antecedemment les actes*

libres qui ſont bons.. Il ſoutient que Dieu le peut, & qu'il le fait veritablement: & il refute ceux qui enſeignent le contraire. La ſeconde diſpute n'eſt qu'une ſuite & une concluſion de la premiere. Il demande dans la troiſiéme, *ſi Dieu peut antecedemment à la proviſion abſolue du peché predefinir efficacement & abſolument la penitence & les autres choſes qui ſuppoſent neceſſairement le peché*: & il repond que non ſeulement cela eſt poſſible; mais encore que cela arrive en effet. Dans la quatriéme, il explique & comment & en quel ſens un decret efficace & abſolument independant de *la ſcience moyenne*, pourroit s'accorder avec la liberté.

Ces quatre diſputes ne doivent être regardées que comme les preliminaires de la cinquiéme, dans laquelle l'Auteur établit, que Dieu predeſtine ſes Elus à la gloire & à la recompenſe éternelle, avant que d'avoir prevû abſolument leurs merites. Ce Jeſuite ſoûtient donc non ſeulement que la Predeſtination à la grace eſt purement gratuite & inde-

pendante de la previſion des merites, comme la ſoy nous l'enſeigne, du moins par rapport à la premiere grace : mais encore que la Predeſtination à la gloire & au ſalut eternel l'eſt auſſi. Ceux qui parlent du ſyſteme de *la ſcience moyenne* ſans l'entendre, parce qu'ils ne l'ont étudié que dans les livres de ceux qui cherchent à le defigurer pour le mieux combattre à leur avantage, ſeront ſans doute ſurpris qu'un homme qui fait profeſſion de ſuivre ce ſyſteme, enſeigne neanmoins que la Predeſtination abſoluë à la gloire & à la recompenſe éternelle, eſt avant la previſion abſoluë de tout merite. Cependant le R. P. Ramirez n'eſt point le premier Jeſuite qui ait ainſi enſeigné la Predeſtination gratuite au ſalut : ſon ſentiment eſt aſſez ordinaire aux Theologiens de ſon Ecole, & n'eſt point incompatible avec *la ſcience moyenne*, comme il y a pluſieurs perſonnes qui ſe l'imaginent fauſſement.

L'Auteur examine dans la ſixiéme diſpute qu'elles ſont les cauſes phyſiques & morales de la Predeſ-

tination de la part des predeſtinez. Dans la 7. & dans la 8. il en explique les effets & les proprietez.

Ce n'eſt que dans la neuviéme qu'il parle de la reprobation. Il prouve avec beaucoup de force que Dieu n'a deſtiné perſonne efficacement à la damnation éternelle avant la previſion des pechez. Il ſe propoſe enſuite une queſtion fort ſubtile ; ſçavoir ſi Dieu comme Souverain & abſolu Seigneur de l'Univers pourroit damner éternellement une creature raiſonnable qui feroit ſainte ou du moins innocente : mais il n'oſe la decider. Enfin il s'étend dans la derniere diſpute ſur les cauſes de la reprobation & ſur diverſes queſtions qui ont rapport au même ſujet.

Au reſte ce Docteur donne à toutes les matieres qu'il traite, un tour très ingenieux & qui paroît toûjours nouveau. Il eſt également ſubtil & profond, & avec cela il eſt fort clair, & il ſçait ſe rendre intelligible à tout le monde. C'eſt ce qui fait que ſon Ouvrage a une eſtime & une approbation generale dans l'Eſpagne.

ARTICLE LVII.

L'USAGE DES GLOBES Celeste & Terrestre & des spheres, suivant les differens systemes du monde, precedé d'un Traité de Cosmographie, où est expliqué avec ordre tout ce qu'il y a de plus curieux dans la Description de l'Univers, suivant les Memoires & observations des plus habiles Astronomes, & Geographes. Seconde Edition reveuë, corrigée, & augmentée par le sieur Bion Ingenieur pour les instrumens de Mathematiques. In douze, chez Laurent d'Houry & Jean Boudot, à Paris 1703.

CEt Ouvrage contient une ample description de tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus utile à sçavoir, au sujet de l'ordre, de la disposition, de la figure, de l'étenduë, des mouvemens, & des autres proprietez des principales parties de l'Univers selon les observations & les conjectures des plus sçavans Philosophes & Astronomes de ce

ſiecle. L'Auteur y a joint quantité de planches bien gravées qu'il a jugé neceſſaires pour l'intelligence du texte.

L'Ouvrage eſt diviſé en trois parties, dont la premiere contient l'explication de ce qui appartient à la connoiſſance des corps celeſtes. Le ſyſteme de Copernic, qui eſt le plus ſimple de tous & le plus commode pour les Aſtronomes, y eſt très nettement & très amplement expliqué. On a fini cette premiere partie par un petit diſcours du flux & du reflux de la mer, & par un autre des Meteores. Ces diſcours quoy que fort courts, ne laiſſent pas de donner une idée claire des cauſes naturelles de ces phenomenes, que nous devons ce ſemble tâcher de mieux connoître que les autres, parce qu'ils ſont plus près de nous.

La ſeconde partie contient en peu de pages ce qu'il y a de plus neceſſaire à ſçavoir touchant la terre, ſon éenduë, ſa meſure, ſes rivieres, ſes montagnes & ſes villes.

Enfin la troiſiéme renferme plus de cent uſages très-utiles & très-

curieux par rapport à la Sphere. Elle contient auſſi la deſcription de la Sphere de Copernic. On a fini ce Traité, par les principaux problemes neceſſaires à l'intelligence du Calendrier.

L'Auteur a retouché & corrigé en cette ſeconde edition pluſieurs endroits qui ne luy paroiſſoient pas aſſez bien expliquez dans tout le corps de cet Ouvrage, particulierement dans le troiſiéme livre. Il y a ajoûté la maniere de tracer les fuſeaux pour la conſtruction des globes celeſte & terreſtre & des Cartes de Geographie tant univerſelles que particulieres. Il y a de plus ajouté ſix uſages, dont trois ont rapport aux Cadrans ſolaires ; & les trois autres ſervent à expliquer les trois mouvemens que Copernic attribuë à la terre.

Toutes ces matieres ſont icy traittées avec beaucoup d'ordre,& d'une maniere ſi intelligible, que les perſonnes raiſonnables en tireront tout le fruit qu'elles peuvent ſouhaiter ſans autre ſecours que celuy des inſtrumens neceſſaires.

Ces inſtrumens ſe trouvent chez l'Auteur ſur le Quay de l'Horloge du Palais. Il les fait fort juſtes. On trouve auſſi chez luy des ſpheres ſuivant les differents ſyſtemes, & des globes de differente groſſeur qu'il a fait graver très-correctement ſelon les dernieres obſervations de Mrs. de l'Academie Royalle des ſciences.

Son livre de la Conſtruction & des uſages des Aſtrolabes nouvellement imprimé, & aſſez favorablement reçû du public, ſe vend chez les mêmes Libraires qui debitent celuy-cy.

ARTICLE LVIII.

PARALLELE DE LA MORALE Chrétienne avec celle des Anciens Philoſophes, pour faire voir la ſuperiorité de nos ſaintes Maximes, ſur celles de la ſageſſe humaine. Par le Pere Michel Mourgues de la Compagnie de Jeſus, Profeſſeur Royal dans l'Univerſité de Toulonſe. A Paris chez Gregoire du Puis ruë S.Jac-

ques à la Fontaine d'or *in 12. pages 273.*

CE Parallele comprend quatre parties. La premiere eſt un diſcours ſur la difference des principes qui ſervent de fondement à l'une & à l'autre Morale. Ce premier diſcours eſt ſeul capable de donner une idée très-heureuſe de tout le reſte du livre.

Le principe de toute la Morale Chrétienne eſt celuy-cy, *Aimer Dieu de tout ſon cœur* ? Car ſi l'Evangile oblige à haïr ſon pere & ſa mere, & ſa propre perſonne, c'eſt dans les cas où l'amour d'un pere & d'une mere, & l'amour de ſoy-même, detruiroit cet amour de tout le cœur qui eſt dû à Dieu : de ſorte que cette haine naît elle-même de l'amour pour Dieu : ainſi tout ſe reduit à la charité.

Le Chrétien a donc pour ſon premier principe de Morale, *Aimer Dieu & luy rapporter tout.* Le Philoſophe a pour le ſien, *Aimer ſon propre repos & y rapporter tout.* Ces deux principes ſont directement oppoſez ;

ſez; l'un eſt l'établiſſement du regne de l'amour propre, l'autre en eſt l'extinction. Cependant quelque oppoſez qu'ils ſoient, on en tire à peu près les mêmes conſequences pour ce qui regarde non *l'eſprit*, mais *comme le corps de la Morale* : mêmes conſequences, dit-on ; pour le deſintereſſement, la moderation, la conſtance, &c. A conſiderer de la ſorte, le Chrêtien & le Philoſophe par leurs dehors, il ſeroit aiſé de les confondre ? Auſſi les Empereurs l'ont-ils fait plus d'une fois, portant un même Edit contre les uns & contre les autres ; ſi bien qu'Epictete fut enveloppé dans un de ces Edits.

Mais comment ſur deux principes ſi oppoſez bâtir un ſyſteme de Morale à peu près égal ? le voicy. Il faut que le Chrêtien ſe procure du repos pour donner avec liberté toute ſon application à Dieu : le Chrêtien paſſe par l'independance du Philoſophe pour aller à Dieu. Ils s'accompagnent juſqu'à un point, l'un s'y arrête, l'autre va plus loin. Le Philoſophe vit pour lui même

le Chrêtien pour le Seigneur. Ainſi la Morale du Philoſophe ne fait point partie de ſa Religion ; parce qu'il ne pratique pas toutes les Maximes de la Morale par le motif du culte rendu à la Divinité : la Religion fait ſeulement partie de ſa Morale ; parceque dans l'amas de ſes maximes differentes, il y en a une qui concerne le culte de la Divinité. Les Dieux *n'y ſont pas pour toute choſe*, mais ils n'y ſont pas non plus oubliez entierement. Le Philoſophe a recours à eux & à leur Oracle; Ainſi qu'on le voit dans le dernier Chapitre du Manuel d'Epictete en certaines occurences; comme quand la raiſon & l'induſtrie humaine ſe trouvent à bout, & c'eſt là leur pis aller. La Religion du Chrêtien entre dans toutes ſes affaires & dans toute ſa conduite. Telle eſt la difference dominante des deux Morales.

Ce point ſeul fait ſentir l'avantage de la nôtre. Nôtre premier principe, ſçavoir, qu'il *faut aimer Dieu de tout ſon cœur*, n'a beſoin que d'être propoſé pour être reçû. La

Morale du Philoſophe péche dans le principe même, ſçavoir, *qu'il faut uniquement chercher ſon propre repos.* Car c'eſt s'établir dans le vicieux amour de ſoy-même,& ſe conſtituer ſa propre fin : ce qui ſuppoſeroit qu'on eſt de ſoy-même & pour ſoy-même ; & ce qui eſt contre nôtre propre conſcience. Car enfin on doit ſe connoître haïſſable ; puiſque le Philoſophe même s'occupe à redreſſer ſes mauvais penchans. La Morale de Jesus-Christ qui propoſe que l'homme doit ſe haïr a donc quelque choſe de plus vray & de plus droit que celle de tous les Philoſophes. Une reflexion peut faire ſentir que cette Morale eſt veritablement Divine. Elle ne vient point naturellement dans l'eſprit des hommes, & cependant elle y entre naturellement quand elle leur eſt propoſée.

Il en eſt de cecy comme d'une enigme. D'abord nous n'y pouvons rien comprendre ; & du moment qu'on nous en a dit le mot, nous avons peine à comprendre pour-

quoy nous ne l'avons pas vû. A qui l'homme doit-il ſon cœur. Voilà l'Enigme à l'égard de la Philoſophie purement humaine. Eſt-ce à ſes Parens, à ſon Prince, à ſa Patrie &c. A qui donc? à ſon Auteur, à ſon Dieu : voilà le mot de l'Enigme, à ce mot ſeul l'explication ſaute aux yeux.

Le reſte de ce premier diſcours ſur la difference des principes ne contient qu'une Analyſe de la ſeconde partie du Parallele, laquelle conſiſte en deux Manuels : le Manuel du Philoſophe, & celuy du Chrêtien.

Le Manuel du Philoſophe n'eſt qu'une nouvelle traduction du Manuel Grec d'Epictete. Nul autre Philoſophe n'a pouſſé ſi loin les maximes de la ſageſſe. L'on en peut juger par la premiere, qui eſt comme la fondamentale de tout l'Ouvrage. *Tout ce qui ne depend point de nous, ne nous intereſſe ni en bien, ni en mal. Il n'eſt ni bien ni mal pour nous, que ce que nous faiſons nous mêmes.* Après avoir établi beaucoup d'autres maximes comme des con-

ſequences de celle-là, il inculque ſur toutes choſes qu'on n'eſt pas ſage par la ſpeculation, mais par la pratique. Auſſi S. Chryſoſtome propoſoit-il Epictete, comme l'homme du monde le plus propre à donner une idée des plus hautes maximes de l'Evangile. Il en apportoit pour preuve un vers Grec familier aux Payens dont voicy le ſens: *Epictete n'étoit qu'un eſclave, perclus de tout le corps, pauvre & neanmoins l'ami des Immortels.*

A cette occaſion il eſt bon de rapporter quelques autres traits qui nous ſont reſtez de la vie d'Epictete & que l'Auteur du Parallele rapporte au commencement de ſon livre.

C'étoit donc un ſimple eſclave de Phrygie, natif d'Hierapolis, de la ſecte des Stoïciens. Suidas rapporte qu'il fût a un Officier de Neron nommé Epaphrodite: le même à ce qu'on croit qui eût le bonheur de ſervir Saint Paul, & dont il eſt parlé dans l'Epitre aux Philippiens. En ce cas Epictete auroit pû prendre de lui des teintures

de Chriſtianiſme : & c'eſt ce qu'il lui auroit donné la part qu'on dit qu'il eut aux perſecutions contre les Chrêtiens recherchez alors ſous le nom de Philoſophes. Cependant il paroît peu vraiſemblable que s'il eût appartenu à un Chrêtien homme de qualité, tel que l'Epaphrodite de Saint Paul, il n'eût pas été attiré par ſon maître au Chriſtianiſme auquel il montroit de ſi heureuſes diſpoſitions. D'ailleurs cet Epaphrodite Chrêtien ne peut être celui qui de colere caſſa la jambe a Epictete. Le trait eſt trop ſingulier pour n'être pas rapporté tout au long.

Ce Philoſophe ayant reçû de ſon maître indigné contre lui un grand coup de pied ſur l'os de la jambe, il lui dit froidement, *qu'à frapper de cette force, il pourroit bien venir à bout de caſſer une jambe.* Par cette Philoſophie hors de propos, il s'attire un ſecond coup plus violent, & elle eſt effectivement caſſée. Alors il ajoûte à ſon maître en ſouriant & ſans autre émotion : *Ne vous l'avois-je pas bien dit que vous jouiez à rom-*

pre une jambe. Sa jambe fut d'ailleurs ſi mal ſoignée, qu'il fallut la lui couper au deſſus du genou. Du reſte ſa reputation a été des plus éclatantes parmi les Payens. Le prix qu'on vendit ſa lampe qui n'étoit que de terre en eſt une preuve. Un curieux en donna trois mille drachmes, c'eſt-à-dire 1350. livres de nôtre monnoye, s'étant imaginé, dit Lucien, que par là il pourroit bien devenir un autre Epictete.

Telle a été la perſonne de ce Philoſophe. Pour ce qui regarde ſes Ouvrages, nous avons de lui un volume d'éclairciſſemens Philoſophiques recueillis par Arrien l'un de ſes diſciples les plus aſſidus. *Son Manuel* n'eſt qu'un abregé de ſa Morale fait auſſi par un autre que lui au ſentiment du P. Mourgues. Un manuel de nôtre Auteur, eſt de ces livres qu'on veut toûjours avoir en main & avec ſoy. Un homme mediocrement modeſte ne fait ſon Manuel que des penſées d'autrui, & n'a point tant de complaiſance pour les ſiennes propres.

Celles d'Epictete étoient ſi pre-

cieuſes à l'Empereur Marc Antonin, qu'il voulut témoigner publiquement ſa reconnoiſſance à Ruſticus ſon précepteur de s'être deſaiſi en ſa faveur d'un exemplaire d'Epictete ; en même temps qu'il remercioit les Dieux de l'avoir preſervé des mauvais maîtres de Philoſophie, comme ſont les Sophiſtes, &c.

Touchant la Traduction du Manuel & les corrections que le P. Mourgues à faites dans le Grec d'Epictete tel que nous le rapporte le Commentaire de Simplicius, ce Pere ſupplie Monſeigneur l'Archevêque d'Albi dans une lettre qu'il lui addreſſe & qu'il met à la tête de ſon livre, de vouloir bien ne lui pas refuſer ſes avis. Un Prelat comme lui qui lit en Grec une fois chaque année toute l'Ecriture Sainte, eſt effectivement fort en état de donner en ces conjonctures d'utiles conſeils ; & luy en demander eſt *une ſorte d'importunité à laquelle*, dit nôtre Auteur, *tous les Prelats ne ſont pas expoſez même en un tems où la France en a de ſi conſommez.*

La troiſiéme partie du parallele

eſt un Manüel Chrêtien, ou l'on ſuit pied à pied celui du Philoſophe, pour faire voir que dans les mêmes cas, la Religion nous fournit plus d'aides, plus de reſſources & d'un autre ordre. Ainſi le Manuel Chrêtien n'eſt pas oppoſé, mais ſeulement ajoûté au Manuel du Philoſophe, que S. Auguſtin & S. Charles Borromée ont ſi fort eſtimé. Ces deux Manüels ſont article par article vis à vis l'un de l'autre, afin d'en faire plus aiſément la comparaiſon.

Par cette methode, il eſt aiſé d'obſerver que le Chrêtien ſur chaque matiere de la Philoſophie, va toûjours plus loin que le Philoſophe; que les motifs Chrêtiens *qui ſont moins guindez, ſont pourtant plus élevez*; enfin que les perſonnes les plus ſimples peuvent être Chrêtiennes, & au contraire qu'il n'y a que les plus raffinez qui puiſſent être Philoſophes.

C'eſt ce que le P. Mourgues expoſe ſenſiblement dans la premiere des deux lettres qu'il a imprimées en ſon livre, & qu'il a écrites à Monſeigneur l'Archevêque d'Albi.

Il y dit encore qu'en faiſant la comparaiſon des deux Manuels, il trouve abſolument fauſſes quelques maximes de la Philoſophie ; celle-cy par exemple, *qu'il faut être ſans compaßion pour le prochain*, ce qui paroît dur & d'un *méchant cœur.* Les Partiſans d'Epictete pretendront peut être que cette maxime dans le vray ſens d'Epictete n'eſt pas tout-à-fait ſi inhumaine qu'elle le paroît, quand elle eſt ainſi expoſée crûment. Ce Philoſophe ſuppoſe, que rien ne doit émouvoir le ſage. Si le prochain eſt affligé de nous voir ſouffrir, ce n'eſt qu'un mauvais tour de ſon imagination qui eſt un vice dans luy, comme c'en eſt un dans nous ſelon Epictete d'être affligé de ce que nous ſouffrons. D'ailleurs il avertit qu'il faut conſoler le prochain, joindre ſes regrets aux ſiens pour menager ſa foibleſſe, mais non pas y condeſcendre pour devenir foible ſoy-même. Sur quoy le P. Mourgues ajoûte que le Philoſophe inſenſible à ſes propres diſgraces ne doit point l'être pour cela à celles d'autruy ; puiſque ſelon la

politesse même du monde, ce que *nous nous devons à nous-mêmes, ne fait point de regle pour ce que les autres doivent attendre de nous.* Un homme de merite qui ne s'estime point soy-même, n'en a que plus de merite; & s'il n'estime personne, il est un suffisant, ou un misantrope insupportable à tout le monde.

Le P. Mourgues n'est pas plus satisfait d'Epictete quand il lit dans ce Philosophe, que pour souffrir sans alteration les sotises des valets & les hauteurs des gens de qualité, on n'a qu'à supposer que les serviteurs ne peuvent être que des sots, & que les personnes de qualité sont essentiellement vaines. Il est vray que la maxime Chrêtienne qu'il met en parallele avec celle-là, est infiniment plus serieuse, plus simple & plus raisonnable: sçavoir, *qu'il faut porter les fardeaux les uns des autres.*

Ce qui se trouve de plus specieux dans la Philosophie tient souvent de la fanfaronade: témoin la réponse d'Epictete qu'on a déja citée, & qu'il fit à son maître quand il luy cassa l'os de la jambe. La disposi-

tion d'Epictete en cette rencontre qui paroît d'abord si sublime, n'a qu'une fausse grandeur. C'est ce qu'une replique d'Origene à Celse fait sentir d'une maniere également ingenieuse & solide. Celse demande si le Dieu des Chrêtiens parmi ses supplices à rien dit de si beau que ce que dit Epictete dans l'occasion dont il s'agit. Origene répond, nôtre Dieu n'a rien dit, & cela est encore plus beau, Epictete auroit conservé sa jambe, s'il eût gardé le silence; il n'eût en la perdant que le merite de l'orgueil.

La quatriéme partie du parallele est la Traduction d'une Paraphrase Grecque du Manuel d'Epictete faite par un ancien solitaire. Cette Paraphrase à été fournie au Pere Mourgues par Monseigneur l'Archevêque d'Albi. Ce n'est ce semble, que le Manüel d'Epictete reformé pour l'usage des Chrêtiens, & en particulier pour celuy des anciens solitaires de l'Orient. Il est glorieux à ce Philosophe que son Ouvrage ait paru mériter la peine que de saints personnages le fissent

parler Chrêtien ; de ſorte qu'on en peut faire ainſi le ſujet d'une lecture édifiante & pieuſe ; au lieu qu'en liſant le pur Epictete, on pourroit prendre inſenſiblement une teinture de *Stoïcité*, qui rendroit l'ame bien dure pour le prochain & bien ſeche pour la priere.

En effet, dit le P. Mourgues, dans une ſeconde lettre à Monſeigneur l'Archevêque d'Albi qu'il a miſe à la tête de la Paraphraſe dont nous parlons, *un Philoſophe eſt une aſſez odieuſe eſpece d'homme.* Toû- " jours replié ſur lui, il s'aime & c'eſt " tout ; tout lui eſt indifferent, per- " ſonne ne peut l'obliger ni le de- " ſobliger... Il eſt commode aux " autres de peur de s'incommoder, " il ſe contente & il ſe ſuffit. Si les " Dieux vouloient le gratifier où " l'incommoder, ils ne ſçauroient " comment s'y prendre. Ils ne peu- " vent, dit-il, luy faire du bien ou " du mal qu'à l'exterieur : cela ne " regarde que ſon corps, il n'y " prend aucun interêt. De là inde- " pendance reciproque : les Dieux " ſe paſſent de luy, & il peut ſe paſ- "

„ ſer des Dieux ; il leur abandonne
„ la conduitte du monde exterieur,
„ il leur fait l'honneur de juger qu'il
„ s'en acquittent bien ; c'eſt toute
„ ſa Religion ; s'ils ne faiſoient tour-
„ ner les cieux, & ne conſervoient
„ les fruits de la terre, il les trou-
„ veroit de trop dans l'univers.
Tous ces traits peignent vivement un Philoſophe Stoïcien & donnent l'idée qu'on doit avoir de ſon impieté ; tellement que Socrate ne fût peut être pas ſi injuſtement condamné, qu'on le dit d'ordinaire, à prendre du poiſon.

Pour revenir à la Paraphraſe, celui qui l'a faite, parle le plus qu'il peut comme Epictete, il le ſuit juſqu'au mauvais pas, & le fait paſſer du bon côté. Il le rend modeſte & ſerieux, ne lui laiſſant paſſer aucune expreſſion trop libre, trop enjoüée ou trop fiere. D'ailleurs le ſtile en eſt très pur en Grec.

Cela donne envie de rechercher qui étoit cet Auteur, & en quel tems il a vécu. Il étoit, dit-on ici, de la profeſſion de ceux pour qui il écrit, c'eſt-à-dire, du nombre des

Anacoretes appellez *Hesychastes*. C'étoient ceux d'entre les Moines qui s'alloient tranquilliser sur des montagnes & dans des trous de rocher. Les promesses qu'ils faisoient à Dieu dans leur état, ne les rendoient pas encore alors incapables d'entrer dans les charges seculieres; quoyque leur retour dans le monde fût regardé par leurs freres comme une desertion scandaleuse. Ces circonstances & certains termes Grecs de l'Auteur Paraphraste font conclure qu'il vivoit vers le tems du Concile de Chalcedoine, & même un peu auparavant. Comme la Paraphrase a beaucoup de choses communes avec le Manuel, le P. Mourgues n'a pas voulu s'exposer en la traduisant toute entiere à dire deux fois la même chose: ainsi il a supprimé tous les endroits ou Epictete n'est que copié par son Commentateur. Souvent même il a mis comme en notes ce qu'ils ont de different. Si l'on trouve que ce travail ne puisse pas bien porter le nom de *Traduction*, il consent, dit-il, qu'on y substituë celuy de *Remarques*, ou

d'*Analyse* : c'est celuy effectivement qui y conviendroit le mieux.

Cette quatriéme partie du parallele est la plus seche pour le commun des gens ; mais ce ne sera pas la moins estimée des sçavans. Ils y trouveront plusieurs points de critique heureusement exposez, qui regardent les expressions, le goût, & le tour de la langue Grecque, ou certaines consequences historiques tirées de divers usages de l'Antiquité.

On en trouve un exemple dans le chapitre 16. à l'occasion de ces mots d'Epictete, *Si le croacement de quelque corbeau semble nous annoncer un malheur.* Le Commentateur change & dit, *Si vous avez fait quelque songe qui semble vous présager un malheur.* Sur cela le P. Mourgues ajoûte que cette diversité de suppositions fait voir, que la mode n'étoit plus, quand la Paraphrase fut faite, de s'effrayer du croacement d'un corbeau ; mais qu'il y avoit encore des Chrêtiens qui ne regardoient pas comme une superstition condamnée, d'ajouter foy aux songes.

Pour ce qui eſt de la Paraphraſe même, outre ce qu'elle a de Chrêtien, on peut dire qu'elle eſt aſſez belle, & aſſez vive, pour ſoûtenir ce qu'il y a d'ingenieux dans Epicte-te, & qu'on la liroit avec un plaiſir a peu-près égal, ſi elle ſe trouvoit tout de ſuite & ſans interruption. Caſaubon même a reconnu que certains endroits ne ſont pas ſi bien dans le Manuel que dans la Paraphraſe, ne fuſt-ce que le premier & le ſecond article du chapitre premier de la ſeconde partie.

Voilà ce que nous avions à dire du livre dont nous parlons & dont nous aurions dû parler il y a pluſieurs mois. Le ſujet le meritoit aſſez ; mais on nous faiſoit attendre d'un mois à l'autre un extrait de la façon même de l'Auteur. Comme cet extrait ne nous eſt pas venu, nous avons cru devoir y ſuppléer de nous-mêmes.

ARTICLE LIX.

L'ANTICORNARO *ou Remarques critiques sur le Traité de la vie sobre de Louis Cornaro Venitien.* A Paris chez Nicolas de Vaux, ruë S. Jacques à la Providence 1702. *pages* 62.

L'Ouvrage de Cornaro est assez singulier & a eû assez de succés pour mériter des observations sur les endroits qu'on n'y croit pas dignes d'approbation. Le plan general de son Traité est l'exemple que ce noble Venitien donne de sa personne, pour montrer comment on peut atteindre avec une santé vigoureuse à une extrême vieillesse, & cela par le moyen d'une diéte sévere. Ce qu'il mangeoit ne passoit point douze onces, soit en pain soit en d'autres alimens, *y compris un œuf*: & ce qu'il beuvoit n'alloit pas à quatorze onces. C'est à ce regime qu'il attribuë sa longue vie & cette santé brillante qui à l'age de 95. ans le rendoit capable des exercices les plus propres du jeune âge.

Mais d'abord on trouve à dire icy qu'il n'ait pas marqué en détail, en quel mets il partageoit ſes douze onces. Cela fait ſouvenir de celuy à qui l'on avoit dit de faire quelques tours de chambre, & qui ne s'y pouvoit reſoudre faute de ſçavoir ſi c'étoit en long ou en large. Cornaro a ſuppoſé que ce détail étoit aſſez indifferent: D'ailleurs il ſemble qu'il inſinue les viandes les plus communes. Cependant on le rend réponſable de ne l'avoir pas dit aſſez préciſément, & de n'avoir pas marqué en combien de repas par jour il partageoit ſes 12. onces d'alimens ſolides, & ſes 14. onces de liquides. De plus on trouve étrange cette regle des 14. onces de liquides; parce qu'il y a peu d'hommes qui ne mangent plus qu'ils ne boivent.

A ces remarques on en ajoûte une plus conſiderable: c'eſt que Cornaro n'a pas droit d'attribuer ſa longue vie & ſa bonne ſanté uniquement à la diéte qu'il obſervoit; puiſque ce pouvoit être encore d'avantage l'effet du ſoin qu'il avoit pris de ſe rendre maître de ſes paſſions,

d'éviter tout chagrin & toute intemperie de l'air &c.

On convient icy en general que la ſobrieté eſt très utile à la ſanté, parce que la ſource la plus feconde des maladies eſt l'excés dans le boire & dans le manger. Mais on y ſoutient que la ſobrieté particuliere de Cornaro eſt une diete exceſſive propre à refroidir la chaleur naturelle, & à conſumer l'humide radical. On appuïe cette maxime de l'autorité d'Hypocrate qui a avancé que l'on *commet plus de fautes à ſe nourrir legerement quand on eſt ſain, qu'à manger trop étant malade.* Voilà de quoy rendre à bien de gens le nom d'Hypocrate plus rejoüiſſant qu'il n'eſt d'ordinaire.

Cette opinion s'accorde avec celle de Pline *qui a obſervé, que ceux qui ne mangent guéres vieilliſſent promptement*; mais comme faiſoient les Peres du deſert? & comment font encore tous les Orientaux qui mangent ſi peu, & qui vivent neanmoins ſi long tems? N'eſt-ce point que ces termes *guéres* & *beaucoup* ſont fort indeterminez, & qu'il eſt impoſſi-

ble d'en faire une application generale qui ſoit juſte? En effet la même meſure qui ſera *beaucoup* pour certain temperamment & pour certain pays, ne ſera *guéres* pour certain autre pays, & certain autre temperamment.

Quoy qu'il en ſoit, on prétend icy qu'une diéte comme celle de Cornaro n'eſt bonne que par intervalle & *dans l'exnbérance des humeurs*; mais qu'elle ne peut remedier à leur corruption: qu'au contraire Galien conſeille de manger en ce cas beaucoup & ſouvent; pourvû que les facultez naturelles ſoient valides. Cette derniere condition rend la régle de Galien un peu embarraſſante: car il n'eſt pas aiſé de ſçavoir ſi les facultez naturelles par rapport à la nourriture ſont ou ne ſont pas valides.

Pour montrer plus ſenſiblement que la diéte preſcrite par Cornaro eſt exceſſive, on ſe ſert de deux exemples. Le premier ſe tire de la pratique des Religieux qui dans leur plus rigoureuſe abſtinence vont pourtant juſqu'à 30. onces de nour-

riture, ſans compter le liquide. Le ſecond ſe tire de la conduite de Dieu même, qui donnoit par tête aux Iſraëlites un *gomor*, c'eſt-à-dire 50. onces de manne: d'où l'on conclut icy, que le régime du Venitien Cornaro ſuivi du *Jeſuite Leſſius & de quelques autres Cacochimes en petit nombre, ne fait point de conſequence, non plus que l'exemple des yvrognes & des gens de bonne chere qui vieilliſſent dans la debauche. Le pauvre Pere Leßius*, ajoute-t-on, *nonobſtant ſa continuelle diéte, paſſa & finit ſes jours avec tant d'incommoditez, qu'il vaudroit mieux mourir jeune que de trainer longuement une vie miſerable comme la ſienne. J'en excepte les excellens fruits ſpirituels qu'il a produits dont l'honneur n'eſt pas dû à la reduction de 12. ou 13. onces d'aliment.*

La meilleure regle ſur tout cela eſt l'Aphoriſme d'Hypocrate, d'avoir égard au tems, au lieu, à l'âge, à l'habitude, au temperemment & au genre de vie que l'on mene.

On doit plus manger en hyver qu'en Eté, plus dans les païs ſeptentrionaux que dans les meridionaux,

plus dans la jeunesse que dans un âge avancé ; & cela à raison de la chaleur de l'estomac, qui est plus grande dans les uns que dans les autres ; ainsi du reste. L'habitude, & le genre de vie qu'on mene sont comme une seconde nature à laquelle il faut avoir autant d'égard qu'à la premiere.

Les maladies ne viennent pas toutes de l'excés de bouche ; les voluptez, les passions, les accidens, & sur tout, l'air qu'on respire y contribuent beaucoup plus. Une pratique sûre en fait de diéte *est de se lever souvent de table avec quelque reste d'appetit.* Cornaro n'est pas blamable, dit on, pour avoir étudié son temperamment particulier & de s'y être assujetti ; mais pour y vouloir assujettir les autres. On pourroit bien le supposer icy plus entreprenant qu'il n'a jamais été ; car il donne luy même assez à entendre que chacun peut & doit étudier son propre temperamment pour se bien porter. Cependant ajoute son Antagoniste, si l'on se sent aprés le repas des indigestions, des pesanteurs

aux jambes, & des maux de tête, il faut alors retrancher peu à peu de ſes alimens: *c'eſt ce que nous digerons bien qui nous nourrit, & non pas ce que nous mangeons.*

Avec ces obſervations on peut croire que ce ſeroit une faute contre la ſanté de ſuivre aveuglément les regles de Cornaro; mais on ne croiroit peut-être pas que c'eſt une faute contre la ſocieté civile & même contre l'Etat. C'eſt neanmoins ce que nôtre critique nous inſinue; parceque, dit-il, avec cette diéte exceſſive, les hommes d'un côté perdroient le commerce de la table, qui eſt un des moyens les plus ordinaires d'entretenir l'union & l'amitié dans la ſocieté civile, & de l'autre côté ils deviendroient *mous, pareſſeux, & incapables de travailler, de porter les armes, de traſiquer, & de remplir les autres emplois dont un Etat ne peut ſe paſſer.* Si cela eſt vrai, il faudroit être bien malheureux de ne pas aimer mieux faire un peu bonne chere, que de s'expoſer à pecher contre les droits de la nature humaine, & à devenir en quelque ſorte criminel d'Etat.

ARTICLE LX.

FR. ELIÆ ASTORINI Sacr. Th. Doct. & Mag. Ord. Carmelitarum de verâ Ecclesiâ Chisti, libri tres. *De la vraye Eglise de Jesus-Christ par Fr. Elie Astorini Docteur & Professeur en Théologie de l'Ordre des Carmes.* A Naples chez de Bonif. Imprimeur de l'Archevéché 1700. pages 372. in 4°.

LE Pere Astorini dans une longue Epitre, par laquelle il dedie son livre à Charles François Spinelli Prince de Tarsia, nous apprend qu'il a toûjours rapporté ses études au dessein de deffendre l'Eglise Catholique contre les injustes accusations des Hérétiques de ce temps : Tandis qu'il étoit occupé à enseigner la Philosophie dans l'Université de Sienne, la faveur du Grand Duc & du Serenissime Prince Gaston de Medicis, qui repondent parfaitement à tout ce que le nom qu'ils portent, promet aux

gens de Lettres, luy a donné tous les moyens de s'inſtruire a fonds des matieres qu'il traitte. Il commença à publier ſes travaux par une Apologie du Saint Siége. Quelques diſgraces l'ayant obligé d'en interrompre le cours, il a enfin retrouvé auprés du Prince de Tarſia le loiſir & les ſecours neceſſaires pour executer ſon deſſein, de compoſer une Apologie entiere de la veritable Egliſe. Des cinq livres que comprendra cette Apologie, il n'en a encore publié que trois.

Le premier par une comparaiſon des Egliſes Proteſtantes avec la Catholique fait voir que toutes les marques de la veritable Egliſe conviennent à la derniere. Le ſecond prouve que l'Ecriture Sainte perd entre les mains des Proteſtans l'autorité qu'elle a dans l'Egliſe Catholique. Les Proteſtans ne peuvent être certains ni de l'inſpiration des livres Sacrez en general, ni de l'inſpiration de tel livre en particulier, ni de l'integrité du texte, ni du ſens des endroits difficiles qui ſont en grand nombre. Il n'y a

qu'une autorité reconnuë pour infaillible qui puisse terminer les contestations & fixer les esprits sur tous ces points. C'est dans ce livre que l'Auteur debite une fort belle érudition. Dans le troisiéme livre il vient au détail des articles contestez, & fait voir sur chaque article la conformité des sentimens de l'Eglise Catholique avec l'Eglise primitive.

Il prétend ajoûter deux autres livres où il refutera tout ce que les Protestans ont avancé. 1°. Contre la forme du gouvernement de l'Eglise Catholique. 2°. Pour diminuer l'autorité des Peres dans les matieres de foy. Il est à souhaitter qu'il tienne parole au public. Car quoyque ces matieres soient rebatuës, l'Auteur leur donne un nouveau tour: & pour luy rendre justice, nous devons louër avec les Censeurs de son Ouvrage non seulement la pureté & l'élegance de son style digne des plus beaux siecles de la langue Latine, mais encore l'érudition des recherches, la clarté & la solidité du raisonnement. Il auroit pû évi-

ter avec plus de ſoin les digreſſions : & l'on ne peut deviner ſur quoy il s'eſt imaginé que Tertullien à écrit l'ouvrage *des preſcriptions* contre les Donatiſtes. Il le repete cependant plus d'une fois. Tertullien écrivit le Traittédes preſcriptions l'an 203. le ſchiſme de Donat n'a commencé qu'en 306.

Dés l'Epitre dedicatoire l'Auteur agite une controverſe fort nouvelle & fort agreable, il ſoutient aux Proteſtans qu'ils ont tort de s'attribuer le retabliſſement des Sciences. C'eſt aux Catholiques qu'il eſt dû. Alciat a le premier chaſſé la barbarie des Ecoles de Droit : Leonicenus la bannie le premier des Ecoles de Medecine. Pour les belles lettres, les Hérétiques ne conteſteront pas à Sigonius, à Muret, à Vida, à Sadolet, à Bembe, à Fracaſtor, la gloire d'avoir approché plus près qu'eux de l'élegance & du bon goût des premiers Romains. C'eſt Galilée, c'eſt Deſcartes qui ont ouvert le chemin aux nouveaux Philoſophes. Aucun Proteſtant n'a traitté la Theologie avec

autant de netteté & de ſolidité que Bellarmin, avec autant d'élegance que Melchior Cano. Il ſe ſont plus appliquez à l'explication de l'Ecriture Sainte & à l'étude des langues qu'à aucune autre ſcience : mais dans ce genre de litterature il faut qu'ils cedent pour l'explication de l'Ecriture à Vatable, à Luc de Bruges, à Maldonat, à Sanctius, à Menochius, à Tirin, à Serarius, à Salmeron ; ſans parler de tant d'autres que leurs plus fameux écrivains n'ont fait que copier, comme on le fera voir quelque jour. Pour la critique & l'érudition Juifve, on peut oppoſer Maſius, Caninius, Morin, Bartolocci, à ce qu'ils ont de plus diſtingué dans ces connoiſſances. Sans ſortir du ſiecle ſeiziéme marqué par la naiſſance des Egliſes Proteſtantes, & par le retabliſſement des belles Lettres, on connoît un Sçavant, lequel, s'il trouvoit des Libraires diſpoſez à entrer dans ſon deſſein, donneroit au public un recueil des Ecrivains de ce ſiecle ſous le titre de *Bibliotheca ſæculi Medicæi.* Il l'appelleroit ainſi par reconnoiſ-

ſance pour les Princes de la Maiſon de Medicis qui ont eu plus de part que perſonne au rétabliſſement des lettres. Ce ſeroit un cours de toutes les ſciences prophanes & Eccleſiaſtiques, écrit avec une politeſſe charmante. Ces compilations qui ont tant de vogue aujourd'huy paroîtroient bien fades auprés de ces Ouvrages. Il n'y auroit même rien à deſirer pour la methode ny pour l'éxactitude. Des notes ſuppleroient aux découvertes de critique ou de Phyſique qui n'étoient pas encore faites. Ces Ouvrages la plûpart inconnus dans les Bibliothéques deviennent très-rares. La fureur qu'on a eu autrefois pour les Scholaſtiques les plus ſecs & les plus Metaphyſiques, & aujourd'guy pour les extraits d'Auteurs tantôt rangez aſſés confuſément dans des diſputes, tantôt publiez avec peu de fidelité ſous le ſpecieux titre de *Bibliothéque*; cette fureur à fait oublier des livres où l'on trouve des lumieres plus ſures & plus d'agrémens. Dans ce recueil pour un Proteſtant on trouveroit dix Catholiques.

ARTICLE LXI.

HOMELIE LATINE DE N. S. PERE le Pape Clement XI. prononcée en presence des Cardinaux, à l'occasion du tremblement de terre arrivé en Italie le 14. Janvier 1703.

VENERABILES FRATRES. Præteritâ nocte ut probe noſtis, dedit Dominus metuentibus ſe ſignificationem ut fugiant à facie arcus. Commovit terram & conturbavit eam, ſanavit contritiones ejus, quia commota eſt, iratus eſt & miſertus eſt nobis. Sunt hæc profectò miſerentis Dei monita, qui oſtendit populis ſuis dura, ut potaret eos vino compunctionis; ſunt Patris amantiſſimi voces, quas nos uti filios obſequentiſſimos auſcultare convenit, ne alias inter tot, quibus circumdamur, obſtrepentium malorum pericula, miſerè indormientes, exprobrari nobis audiamus Propheticum illud percuciſti eos & non doluerunt, attriviſti eos & renuerunt accipere

diſciplinam, fecerunt peccata noſtra, ut in ea propemodum luctuoſa tempora incidiſſe videamur, de de quibus ſalvator noſter prædixit, ſurget gens contra gentem & Regnum adversùs Regnum, & erunt terræ motus per loca. Quod tamen Chriſti Domini verbis utentes, non ſine lacrymis dicimus. Hæc omnia initia ſunt dolorum. Adeamus igitur nullâ interpoſitâ morâ ad thronum gratiæ & depoſito per veram pœnitentiam peccatorum pondere, obſecrationibus, jejuniis, eleemoſinis, aliiſque pietatis operibus, divinam nobis miſericordiam conciliemus & Domino, cujus dies prope eſt corda noſtra præparemus. Hæc autem ut ferventiori charitate, uberiorique fructu fiant, cœleſtium munerum theſauros, quorum diſpenſationem nobis credidit Altiſſimus, quantocius proferre & liberali manu erogare non omittemus, interim iis omnibus, qui mox Deo dante ad glorioſum & nunquam deſiturum Beatorum Apoſtolorum urbis noſtræ Patronorum ſepulchrum nobiſcum accedent, ac noſtris op-

portunam necessitatibus opem, quam nos privato nostro sacrificio ibidem hac ipsa die humiliter invocavimus, conjunctis precibus implorarunt triginta annos & totidem quadragenas de injunctis eis aut aliàs quomodolibet debitis pænitentiis in formâ Ecclesiæ consuetâ relaxamus. Agite ergo VENERABILES FRATRES, quippe qui statuti estis Custodes super muros Jerusalem noctu atque interdiu clamate, ac iram Domini flagitiis hominum provocatam placare contendite. Exinanite calicem furoris & ruinæ, calicem doloris & tribulationis, accipite thuribulum, hoc est preces Sanctorũ & medii inter ignem & arsurum populum consistite, ponite ob oculos institutum quod profitemini, personam quam sustinetis, sacram & Christi sanguine rubentem purpuram, quam induitis. Sint pedes vestri pedes Evangelizantium pacem ut ita conterantur arcus & sagittæ atque imperet Deus ventis & faciat tranquillitatem.

ARTICLE LXII.

LA MESME HOMELIE Traduite en François.

VEnerables Freres, la nuit derniere, comme vous le sçavez, le Seigneur a fait sentir à ceux qui le craignent qu'il étoit temps de se mettre a couvert des traits de sa colere. Il a ébranlé la terre, afin que ce tremblement devint le remede des maux qui la desolent. Il a fait paroître sa colere, & il a eû compassion de nous. Ce sont-là les avis d'un Dieu plein de tendresse, qui ne nous menace de nous traitter avec severité, que pour nous faire gouter l'amertume de la componction. C'est le langage d'un pere qui nous aime infiniment ; nous devons l'écouter comme des enfans dociles & soumis : de peur que languissans dans un assoupissement funeste au milieu des malheurs qui nous environnent, nous ne donnions sujet de nous addresser ce reproche du Prophete, Vous les avez frappez, &

ils n'ont point ressenti vos coups; vous les avez humiliez, & ils ont rejetté vôtre joug. Tant de pechez me feroient croire que nous sommes arrivez à ces tems malheureux, où le Sauveur a predit que les Nations se souleveroient contre les Nations, que les Royaumes s'armeroient contre les Royaumes, & qu'il y auroit en divers endroits des tremblemens de terre. Ce ne sont cependant encore là que les commencemens de nos maux : je ne puis retenir mes larmes en repetant ces paroles de Jesus-Christ. Allons donc sans differer, allons nous presenter au thrône de grace; & après nous être déchargez par une penitence sincere du poids de nos pechez, tâchons de flechir la divine misericorde par nos prieres, par nos jeunes, par nos aumônes, & par toutes sortes d'œuvres de pieté. Preparons nos cœurs à Dieu dont le jour approche. Mais pour le faire avec plus de ferveur & de fruit, nous ne manquerons pas de repandre au plutôt sur vous d'une main liberale les tresors celestes

dont le Très-Haut nous a confié la diſpenſation. En attendant nous accordons à tous ceux qui avec l'aide de Dieu viſiteront avec nous le glorieux ſepulchre des Saints Apôtres protecteurs de Rome, ſepulchre dont Dieu ne permettra jamais la ruïne; & qui ſe joignant à nous demanderont dans leurs prieres; comme nous avons demandé dans le ſacrifice que nous venons d'offrir au même lieu, le ſecours dont nous avons beſoin, nous leur accordons à la maniere ordinaire de l'Egliſe trente ans & trente quarantaines d'indulgence & de remiſſion des penitences qui leur ont été enjointes, & des peines dont ils pourroient être encore redevables à la Juſtice divine. Pour vous Venerables Freres, vous à qui l'on a commis le ſoin des murs de Jeruſalem, élevez nuit & jour la voix vers le ciel. Efforcez vous de calmer la colere de Dieu que les hommes allument tous les jonrs par leurs crimes. Epuiſez ce calice de fureur & de deſolation, ce calice de tribulation & de douleur. Prenez l'encenſoir, pre-

ſentez à Dieu les prieres des Saints, & mettez vous comme autrefois Aaron, entre le peuple & le feu qui le conſumeroit. Souvenez-vous de ce que vous devez à vôtre état ; penſez au caractere que vous avez à ſoutenir, & que la Pourpre ſacrée dont vous êtes revetus eſt teinte du ſang de JESUS-CHRIST. Soyez des Anges de paix. Arrachez les arcs & les flêches des mains des combattans ; briſez les. Obtenez de Dieu qu'il commande aux vents, & qu'il rende le calme à ſon Egliſe.

ARTICLE LXIII.

TRAITE' DE L'AMITIE'. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin 1703. *in* 8°. *pages* 340.

RIen n'eſt plus difficile que de faire l'extrait des ces livres où tout brille. A toutes les pages on ſe trouve dans l'indetermination du choix, & l'on craint toûjours de dérober au public ce qu'on eſt obligé de paſſer ſous ſilence. Mr. de Sacy a grand tort de nous mettre ainſi

dans l'embarras. Le traité de l'amitié qui fait plaisir à tous les gens d'esprit, ne donne de l'exercice qu'à ceux qui l'abbregent. Nous representerons presque toûjours le livre dans les termes de son Auteur. Et malgré nos soins nous ne donnerons qu'un leger échantillon des beautez dont il est tout semé.

L'Auteur du traité de l'amitié divise son Ouvrage en trois livres. Dans le premier il examine la nature & l'objet de l'amitié ; il prescrit des regles pour faire le choix de ses amis. Dans le second il entre dans le détail des devoirs de l'amitié. Et dans le troisiéme il expose certaines obligations qui restent même après la rupture des amitiez, & la separation des amis.

Tout le monde vante l'amitié, dit Mr. de Sacy peu de gens la *connoissent*, *presque personne n'en remplit les devoirs. A la vanter on se fait honneur, à la connoître on trouve de quoy se condamner, à remplir les devoirs qu'elle exige, on s'impose un joug souvent incommode.* Après un debut si ingenieux l'Auteur entre en matiere.

L'amitié n'est autre chose , dit-il,

qu'une parfaite union des cœurs, formée par le merite & par la vertu, & confirmée par la ressemblance des mœurs. Ainsi cette espece de commerce ordinaire que les affaires, le plaisir ou les bienseances établissent parmi les hommes, ne ressemble pas plus à une amitié sincere, que la *prostitution publique à un honnête mariage.* Dans l'usage de la societé civile on peut être accessible à tout le monde; mais on ne doit être empressé que pour peu d'amis. Quoy? l'amitié doit elle se borner seulement à lier deux personnes ensemble? Non sans doute: il n'est pas impossible qu'elle réunisse plus de deux cœurs. Il suffit de trouver un centre commun où tous les mouvemens de plusieurs volontez viennent se confondre, & ce centre commun c'est la vertu. C'est à la voix de cette souveraine que disparoissent les caprices & les dereglemens de l'humeur. Ainsi donc tous les gens de bien seront amis? Ils s'estimeroient tous s'ils se connoissoient; mais l'estime n'est que le fondement de l'amitié & non pas

l'amitié même. Il faut que l'inclination du cœur nous attache aux perſonnes que nous eſtimons & c'eſt, à parler juſte, ce qui fait l'amitié.

La difficulté de choiſir des amis pourroit ſeule en exclure la multitude. Rien de ſi difficile que d'en faire un bon choix. Se rencontrer, ſe plaire, s'aimer, ſe le dire, ſe lier, ne ſont ordinairement qu'une même choſe. Ces amitiez ſi vives durent bien peu, c'eſt qu'elles ont commencé trop tôt & qu'elles n'ont pas été precedées par un examen & des épreuves. Voulez-vous faire des amis que vous gardiez long-tems, démeſlez la ſuperficie des manieres d'avec le fonds du caractere. Un vicieux ou un ſtupide ne ſont pas propres à l'amitié. Il faut ſans ceſſe ſe precautionner contre l'un, & ce qu'on peut faire de mieux c'eſt de ſupporter l'autre. Cependant les perſonnes d'un genie mediocre, lors qu'elles ont de la probité, peuvent lier entre elles une amitié veritable: Tout le ſecret de ces ſortes de gens c'eſt de s'aſſortir. Au regard des ſcelerats ils ſont incapa-

bles d'amitié même entre eux ; car quoy qu'ils puissent sentir de l'inclination l'un pour l'autre, il n'est pas possible qu'elle soit fondée sur l'estime qui ne peut naître que de la vertu. Ainsi toute amitié des personnes vicieuses, se reduit à des liaisons que l'interêt forme sans que l'honneur y ait part. C'est conjuration, c'est societé infame.

Le rapport du temperament est souvent plus contraire qu'avantageux aux plaisirs & aux fruits de l'amitié. Si deux amis sont également melancoliques qui les reveillera ? s'ils ont une égale vivacité qui les moderera ? pourveu que les humeurs ne soient pas incompatibles, il importe peu pour l'amitié qu'elles soient ressemblantes. L'égalité de condition n'est pas plus necessaire à l'amitié. On ne se lie ny avec les genealogies, ny avec les charges, mais avec les personnes. On trouve de la vertu & de la raison dans les rangs inferieurs, & c'est assez pour s'unir. Parmi les personnes d'une fortune inegale, l'amitié ne craint point les concurrences qui la detruisent. Tel-

le eſt la nature de l'amitié ; en voici les devoirs. C'eſt la matiere du ſecond livre.

Un ami doit s'efforcer de rendre l'amitié douce & utile à ſon ami. Deux regles qui renferment toutes les obligations de l'amitié. Pour la rendre douce, il faut faire trouver à un ami certain charme ſecret dans l'amitié, qui tempere tous les maux de la vie & qui en aſſaiſonne tous les biens. Une confiance ſans reſerve en eſt le plus grand agrèment ; la joye qu'on goûte dans cet épanchement de cœur eſt peut-être la plus ſenſible de toutes les joyes. Nos plaiſirs s'étendent lors qu'ils ſe reproduiſent dans le cœur d'une perſonne qui nous aime & nos chagrins diminuent par la part que nos amis y prennent. Loin donc cette maxime *qu'il faut aimer comme ſi l'on devoit haïr un jour.* Elle ne convient qu'à ces liaiſons formées par le hazard ou par l'interêt, mais c'eſt la peſte de l'amitié fondée ſur la vertu. Le parti le plus ſage eſt de n'avoir point de ſecret pour ſon ami, & de ne faire rien qu'on ne puiſſe

confier à un ennemi. L'attention à tout ce qui intereſſe les amis eſt une autre ſource de la douceur qui naît de l'amitié. C'eſt être auſtere que de traitter les petits ſoins de bagatelle. Ils ont leur prix en amitié. Avoir de la complaiſance pour ſes amis & ſçavoir ſupporter leurs defauts, hors ceux du cœur qui ſont irremiſſibles ; c'eſt le moyen de rendre l'amitié tranquille. Voyons les défauts de nos amis, ſi nous ne pouvons nous en empêcher, mais ne les ſentons point.

Il faut rendre l'amitié utile à ſes amis. On doit s'intereſſer pour leur gloire & pour leur fortune. Pour leur gloire, ſouvent on prend de mauvais partis. C'eſt à un ami ſage d'écarter de nous les mechans guides. Les avis d'un veritable ami ſont alors d'une grande utilité. Il ne verſe point de baume ſur une playe où il faut mettre le feu, mais il ſçait mêler la loüange à la reprehenſion. La loüange eſt un paſſeport à la cenſure. Elle enflamme le courage dans les occaſions où il pourroit ſe refroidir, & pendant qu'on s'efforce

de n'être pas au dessous des applaudissemens qu'on reçoit, il arrive souvent qu'on se surpasse. Si la loüange nourrit la vertu, la flaterie la detruit. Le veritable ami n'a que de la sincerité. Ses loüanges ne sont jamais outrées, souvent elles sont accompagnées de correctif & quelquefois mêlées de censure. On avertit un ami dans le particulier, mais on ne le condamne point en public; autrement se seroit imposer silence à tous ses défenseurs. Quoi vous le justifiez, diroit-on, & son ami même le condamne? On ne doit pas aussi s'entretenir des défauts de son ami. Connoissez les puisque vous devez l'en avertir, ne les encensez pas puisque vous devez travailler à les détruire, mais n'en parlez pas à d'autres par tendresse pour lui & par consideration pour vous.

Selon le langage d'aujourd'huy c'est être un ami solide que de s'interesser à la fortune de son ami. Mais on ne fait point assez d'attention à la maniere. L'humanité peut suffire pour engager un homme à se prêter aux besoins d'autruy. Au de-

faut de l'humanité la vanité vient nous ſecourir. Il y a dans celuy qui fait du bien une eſpece de ſuperiorité qui le met au deſſus de celuy qui le reçoit. Pour les ſervices d'un vray ami on les diſtingue aiſément & l'on ſent le principe dont ils partent. Il devine nos beſoins, il previent les occaſions de nous ſervir ; il croiroit perdre le merite d'un bon office, s'il nous avoit laiſſé ſentir le degoût d'expliquer nos beſoins. Après tout, ces devoirs ont leurs bornes. Nous ſommes liez à Dieu, à la Patrie, & à nos Parens avant que de l'être à nos amis Ainſi ces trois premiers interêts doivent prevaloir aux derniers.

A l'égard de Dieu ; voici une queſtion qui a partagé de bons eſprits. On a reçu un ſecret ſous le ſerment de ne le decouvrir jamais. La vie d'un amy en depend. Peut-on le luy revéler pour ſauver ſes jours ? Montagne decide la controverſe en ces termes, *je le puis ſans parjure communiquer à celui qui n'eſt pas autre ; c'eſt moy.* Reſolution fri-

vole, à la maniere de Montagne, dont l'imagination est plus brillante que l'esprit n'est solide! lorsque par serment vous vous êtes engagé à celui qui vous a découvert son secret, lors qu'il a exigé de vous ce serment avoit-il en vûë ces unions metaphoriques qui ne font qu'un de vous & de vôtre ami. Il a pensé dans la simplicité de la nature. Cette extension que vous faites de vous à un autre est forcée. Allez vous êtes un parjure! c'est ainsi que Mr. de Sacy choisit le parti le plus severe & ne le prend pas sans raison.

A l'égard de la Patrie, tous les autres attachemens naturels doivent ceder à l'amour que nous devons avoir pour elle. C'est ainsi qu'on a pensé, qu'on a agi dans tous les siécles heroïques. Codrus & Curtius en ont donné de beaux exemples à Athenes & dans Rome. Mais sans recourir aux Romains la France nous fournit aussi des exemples de ces devouëmens genéreux pour la Patrie. Dela un ami qui forme des desseins contre la papatrie ne peut plus être regardé

que comme un ennemy. Il ny a alors ny foy ni ſecret qui nous tienne.

Les devoirs de l'amitié ſont auſſi ſubordonnez aux devoirs qu'éxige la famille. Quoiqu'il y eût ſouvent plus de goût à ſervir ſes amis que ſes parens, la veritable amitié fera taire le goût pour n'entendre que la raiſon. Par ces parens qu'on doit preferer aux amis on n'entent que les plus proches. Ceux qui ſont dans un degré plus éloigné ont auſſi leurs droits preferables à ceux de l'amitié. Il faut conſulter ſur cela la diſpoſition des loix fondées ſur la raiſon. Les regles que M. de Sacy donne à cet égard ſont ſçavantes & judicieuſes.

Quand tous ces devoirs auront été remplis quelle ſera la part des amis ? il eſt ſi rare que nos obligations envers Dieu, la patrie & nos Parens concourent avec les devoirs de l'amitié qu'il reſte toûjours aſſez à faire pour ſes amis. Toutes les fois donc que l'interêt d'un ami nous appellera, il ne faut pas courir, il faut

voler ; mais on doit ſervir leur perſonne & non pas leurs paſſions. Ne mettons pas l'épée entre les mains d'un frenetique. Parmi les défauts de nos amis diſtinguons un vice paſſager d'avec une action noire & une corruption de cœur, celle-cy detruit l'amitié, celui-là ne doit pas même la rallentir. M. de Sacy examine ici les devoirs des Juges à l'égard de leurs amis dans une preciſion qui fait plaiſir. Je doute que les intereſſez conviennent égallement de toutes ſes déciſions. Du moins il ſeroit à ſouhaitter qu'on les ſuivit dans la pratiqne ; Mais les Rois peuvent-ils avoir des amis à prendre le terme dans ſa rigueur ! oüy ſans doute. Les Rois peuvent trouver de la vertu dans leurs ſujets & ſentir de l'inclination pour quelqu'un d'eux, c'eſt tout l'eſſentiel de l'amitié. Seulement les autres hommes peuvent s'engager avec plus de confiance, & les Princes ne le peuvent faire avec trop de précaution. Pour les ambitieux qui environnent les Souverains, ils ne ſont gueres propres à devenir de vrays amis. Ce n'eſt

n'eſt point la vertu, c'eſt l'interêt qui les attache aux diſtributeurs de la fortune, & le reſte des hommes ne doit gueres compter ſur ceux qui ſacrifient tout à leur élévation. La brieveté ne me permet pas de faire avec M. de Sacy un plus long detail des devoirs de l'amitié, mais la juſtice m'oblige à dire qu'il ne les a point portez dans un excès de ſeverité. *Les maximes outrées,* dit-il, *authoriſent ſouvent le relachement par la multitude de ceux qui les mépriſent. les maximes moderées le banniſſent par la multitude de ceux qui les approuvent. On neglige ſans remords les unes, on n'oſe pas ſans honte s'écarter des autres.*

Le troiſiéme livre traite des ruptures de l'amitié & des obligations qui les ſuivent. On ſe trouve quelquefois en des circonſtances où l'on eſt obligé malgré ſoy de faire ceſſer l'union la plus tendre & la plus raiſonnable. Le fils de mon ami vient de tuer mon Pere, ou deshonorer ma ſœur; j'armeray contre luy toute la vengeance des loix. Mon amitié pour le Pere s'éteindra, j'auray

encore de l'eſtime pour luy, mais il ſera difficile que je l'aime, du moins de cette inclination qui fait l'amitié. Je ſeray forcé d'agir comme ſi je le haïſſois. Les autres ſujets de rupture naiſſent de nôtre imprudence, ou de nôtre vanité. On eſt trop facile à écouter, trop prompt à croire, & trop rigoureux à exiger. Les delateurs que l'on écoute, les ſoupçons que l'on conçoit ſans s'éclaircir, l'amour propre qui nous fait attendre de nos amis audelà de leur dette font tous les renverſemens ordinaires de l'amitié. Les moins communs ſe font par les crimes de *noirceur*, tels que ſont les empoiſonnemens, les aſſaſſinats, les faux témoignages. Ils attaquent l'amitié dans ſa ſubſtance & l'éteignent. Cependant un ami ſi indigne ne doit pas être tout-à-fait abandonné. On peut ſe diſpenſer de le voir, mais on doit l'aider de ſon credit, de ſes biens, & de ſes conſeils. C'eſt un égard qu'on doit à la memoire de l'amitié deſhonoré. Il eſt des amis ſujets à certains vices que les loix ne condamnent pas, mais avec qui il ſeroit

dangereux d'entretenir commerce. Avant que de rompre il faut avoir épuisé reproches, patience, severité, conseils. C'est être homme que que de tomber, c'est être ami que de prêter la main à son ami après sa chutte.

Enfin il faut user de circonspection, & dans la maniere, & dans les suites d'une rupture. Dans la maniere. Les sages ne rompent jamais avec éclat. Le monde rarement équitable donne toûjours un mauvais tour aux demeslez des deux amis aussi bien qu'à leur rupture. Pour éviter les discours il ne faut pas déchirer l'amitié, il vaut mieux la découdre dans les suittes d'une rupture, les declamations outrées font tort aux deux parties. Afin de se disculper d'avoir été ami, on ne doit pas se montrer ennemi. Un honnête homme se respecte toûjours dans son ancien choix. La seule vengeance qu'on doive se permettre c'est de faire du bien à ses amis d'autrefois. Il peut être permis de rompre avec de faux amis qui nous abandonnent dans la dis-

grace ; mais il n'eſt pas permis d'oublier les vrais amis après leur mort. L'amitié à ſes charges auſſi-bien que ſes douceurs. La plus peſante c'eſt d'être obligé de les perdre. Quelque rigide que ſoit la philoſophie dont on fait profeſſion, elle ne doit pas condamner la douleur qu'on ſent à la mort d'un ami. Abandonnons à la nature les premiers mouvemens; mais rendons enſuite à la raiſon ce qui lui appartient. *La ſeule vie*, dit Mr. de Sacy, *qui reſte à nôtre ami quand il eſt mort c'eſt celle qu'il conſerve dans nôtre cœur & dans la memoire des hommes.* C'eſt un langage emprunté de la Philoſophie la plus prophane auquel l'Auteur n'a pas fait aſſez d'attention. Suppoſé ſa maxime ; ce qu'on peut faire de mieux pour un ami qui n'eſt plus, c'eſt de lui procurer une ſeconde vie dans la memoire des hommes. Tous ne ſont pas obligez de transmettre le nom d'un ami à la poſterité par des ouvrages immortels ; c'eſt un talent qui n'eſt donné qu'à peu de perſonnes. Mais parlons en ſouvent, ayons ſon portrait, conſervons

le dans les lieux que nous habitons ordinairement, ſur tout mettons-nous en ſa place & faiſons ce qu'il auroit fait. S'il nous avoit ſurvécu. S'il a laiſſé une veuve, des enfans donnons leur les même ſoins & la même protection qu'ils trouveroient en lui s'il vivoit. On peut toûjours ſoupçonner que nôtre amitié n'eſt pas tout-à-fait deſintereſſée, tandis qu'un ami vit encore; mais elle eſt pure lors qu'elle lui ſurvit. Voila le précis des Refléxions de M. de Sacy ſur l'amitié, il n'a pas voulu en faire un art; Elle conſiſte ſur tout dans le ſentiment & l'on n'apprend pas à ſentir; mais il a pretendu épurer & rectifier nos ſentimens.

Nous nous ſommes plus étendus ſur ſon livre que nous ne faiſons d'ordinaire ſur les livres de Morale. Auſſi le traité de l'amitié n'eſt pas un de ces Ouvrages que le mauvais goût autoriſe aujourd'huy & que la facilité d'en devenir Auteur, multiplie à l'excez: Ce ne ſont pas des penſées detachées, ſans ordre & ſans liaiſon.

C'eſt un ſyſteme ſuivi appuïé ſur des principes. Enfin c'eſt un livre methodique qui part d'un eſprit vraïement philoſophe. Cependant la force du raiſonnement n'ôte rien à l'aménité de l'expreſſion, & les fleurs de l'expreſſion n'affoibliſſent point la force du raiſonnement.

Mr. de Sacy a travaillé d'après Pline & ſur le modele de Ciceron. On péut dire que dans l'un & l'autre Ouvrage il n'eſt point inferieur aux deux plus beaux eſprits de l'ancienne Rome. Dans la traduction des lettres de Pline, il ajoûte des graces à ſon Auteur & dans ſon traité de l'amitié, il eſt quelquefois au deſſus de ſon original ; égallement beau, ſoit qu'il traduiſe ; ſoit qu'il fourniſſe d'invention.

Article LXIV.

DEVOIRS DES CONFESSEURS dans l'administration du Sacrement de Penitence, par Mr. A. Leget Prêtre Directeur du Seminaire de Monseigneur l'Archevêqne d'Aix. 2. tomes, premier pages 556 second pages 298. in 12. A Lyon chez E. Bachelu & se vend à Paris chez Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier.

LA matiere de ce livre est très-importante: mais elle a été traitée si souvent depuis quelques années, que tout ce qu'on dit là dessus ne sont plus gueres que des redites. Ce livre-cy doit neanmoins avoir plus de poids que les autres, parce qu'il est appuïé de l'Autorité de Mr. l'Archevêque d'Aix, qui dans une lettre Pastorale le propose aux *Curez, Vicaires & Confesseurs de son Diocese*; comme un Ouvrage qui doit les aider dans l'exercice de leurs fonctions. Aussi l'Auteur nous aprend-t'il dans son Epître dedica-

toire que son Ouvrage contient, l'exposition des régles que ce Prelat a prescrites, & pour lesquelles le Ciel s'est declaré dans une occasion remarquable la voicy.

Mr. l'Archevêque d'Aix avoit fait une Ordonnance de differer l'absolution à ceux qui seroient allez à l'Opera ; afin d'éprouver si leur resolution de s'en abstenir étoit sincere. *Je ne sçay*, dit M. Leget, *si l'on ne pourroit pas dire que le ciel même soutint vôtre Ordonnance, Monseigneur, par la perte generale de la troupe des Comediens.* On ne dit pas formellement comment ils perirent ; mais on laisse à juger qu'ils perirent dans l'eau comme les Egyptiens : car on ajoute, *ils avoient resisté avec obstination, non pas au commandement de Moyse comme Pharaon avec son armée, mais à l'autorité même de Jesus-Christ en resistant, Monseigneur, à la vôtre.*

L'Auteur a mis à la fin de son livre *un Traité des dettes à jour & des billets des marchands* ; parceque les Confesseurs doivent être particuliérement instruits de cette matiere

& qu'ils doivent être prêts *de rendre raiſon de leur doctrine , à cauſe qu'ils trouvent plus de gens qui font difficulté de ſe rendre à leurs ordres.* Il ſe declare donc hautement contre la pratique des billets & contre les *trois contracts* par le moyen deſquels quelques-uns voudroient excuſer cette pratique.

On ne peut trop loüer une intention auſſi pieuſe que celle de M. Leget à s'en tenir ſur un point ſi important à la morale la plus exacte. Il ſeroit à ſouhaiter ſeulement qu'il eut pris un peu plus à tâche de forcer ſes adverſaires dans leurs retranchemens en refutant les repliques qu'ils font à certaines preuves communes par exemple ce que répond à la Bulle de Sixte V. touchant les trois contrats , Mr. Bail Docteur de Sorbonne dans ſon fameux livre *de triplici examine.*

De même auſſi, après que M. Leget à rapporté la tradition des Peres pour montrer que tout interêt qu'on tire d'un argent prêté eſt uſuraire : il auroit pû ce ſemble refuter ce que prétendent quelques-uns : que ces paſſages des Peres prou-

vent autant contre les contrats de conſtitution tels qu'on les pratique en France, que contre la pratique des billets en genéral, que d'ailleurs, le Clerge méme de France prend de groſſes ſommes à interêt ſurquoi, il ſurvient au frais de ſes aſſemblées. Ces réponſes pourroient bien être autant de ſophiſmes, mais ils ſont ſpecieux & il auroit été bon d'en montrer la fauſſeté.

ARTICLE LXV.

DE JURE PROEDRIÆ ſeu præcedentiæ variarum quæſtionum Decades duæ. Auctore Gaſpare Henrico Hornio Juriſconſulto & Anteceſſore Wittembergenſi. Witembergæ apud Meyerum & Zimmermannum 1702. C'eſt à dire, *diverſes queſtions ſur le droit de Préſéance.* A Wittemberg chez Meyeren 1072. in 4°. pages 140.

A Lire le tître du livre de Mr. Horn ſur les préſéances, on croiroit peut-être que par de doctes

diſſertations, il va regler le Rang des Sonverains de l'Europe, ou du moins qu'il doit marquer les places des Princes d'Allemagne dans les diettes & dans les aſſemblées de l'Empire. Rien moins que tout cela. Les queſtions qu'il forme ſur les préſéances ne s'élevent pas au deſſus dela bonne bourgeoiſie, & ſouvent même elles deſcendent juſqu'à la plus vile populace.

Il raſſemble les procès que des conſeillers,des docteurs, des Licentiez, des Advocats, des Marchands, des Libraires, des bouchers, des écorcheurs & d'autres gens encore que la modeſtie de nôtre langue ne permet pas de nommer, ont eu pour la préſéance; puis des Arrêts qui ont été rendus pour ou contre, il forme une Juriſprudence Allemande, qui ne doit être ni fort utile ni fort intereſſante en France.

Mr. Horn commence d'abord par établir des principes, car il eſt méthodique. Il examine ſi le droit de préſéance eſt conforme à la raiſon. Il décide ſans héſiter, que rien n'a été plus juſte aux premiers Inſ-

titeurs de la société civile , que d'établir de l'ordre & de la subordination dans les villes. Dela il conclut que d'envahir le rang d'autrui, c'est une veritable injustice & qu'on peut par les voyes de droit redemander sa place occupée par un usurpateur. Mais la religion conseille de s'asseoir au dernier rang ? l'Evangile, répond Mr. Horn , n'a pas prétendu détruire la police bien reglée. A la verité c'est pécher contre l'humilité Chrétienne que d'avoir une ambition trop vive pour les dignitez & pour les rangs ; mais c'est être raisonnable que de maintenir les droits & la préséance que donne une charge acquise par les voyes de l'équité.

Peu s'en faut que Mr. Horn ne s'irrite tout de bon contre ceux, qui negligent leur rang ou qui le méprisent. Du moins il ne peut approuver ce procès si singulier qu'on jugea autrefois en Espagne entre les Capucins & les Jesuites. Lors qu'on fit les obseques de la Reine Marguerite à Salamanque , les Jesuites deferent le pas aux Capucins. Ils

avoient cent raiſons d'en uſer de la ſorte : les Capucins de leur côté s'obſtinerent à ne le prendre pas ſur les Jeſuites. Il fallut prononcer. Les Capucins gagnerent le procez. On eut égard à l'humilité dont ces PP. font une profeſſion particuliere, & les Jeſuites eurent le déplaiſir de precéder des Religieux pour leſquels ils ont tant de reſpect & de deférence. Voilà ce qui fait le ſujet des invectives de M. Horn. Que les goûts ſont differens ! on eſt ſcandaliſé à Wittemberg de ce qui édifia dans Salamanque. les 24. queſtions de Mr. Horn ſur la preſéance ſe reduiſent à mettre à peu près l'ordre qui va ſuivre dans les villes de ſon païs. Les Conſeillers Imperiaux y tiennent le premier rang, quelque zelé que ſoit M. Horn pour les privileges des Docteurs, il eſt obligé de ceder la preſéance à ces premiers Magiſtrats. Il fait plus de difficulté de la donner à ceux qui n'ont que le titre de Conſeiller ſans aucun exercice. Le Comte Palatin doit être placé au ſecond rang. Par ce mot l'Auteur n'entend pas parler de ces

Princes qui possedent en souveraineté une ou plusieurs Provinces. Il parle de ces Comtes Palatins sans territoire, qui n'ont de Jurisdiction que par une Commission de l'Empereur & qui exercent certaine étenduë de puissance en son nom. Ce sont d'ordinaire de vieux Docteurs qui après avoir professé 20. ans dans une Université sont faits Comtes Palatins. C'est à eux de nommer tous les Tabellions d'un ressort.

Les Docteurs sont au troisiéme rang Mr. Horn ne veut pas qu'on compte leur droit de séance du jour de la licence, mais du jour du Doctorat. Ainsi *Cajus* licentié avant *Titius* & Docteur après lui, n'aura séance qu'après *Titius*. Les filles des Docteurs ont aussi le pas sur les femmes des plus honorables marchands. Quoi qu'anciennement les filles n'eussent aucun rang avant leur mariage, cependant, par considération pour le Doctorat, on a distingué celles des sçavans. Les arrêts leur ont donné la preséance sur toutes les autres bourgeoises.

Le respect qu'on a pour la Litte-

rature en Allemagne, s'eſt étendu jusques ſur les femmes des Imprimeurs. Les corps de métier qu'on y reſpecte le plus ſont ceux des Boulangers, & des Bouchers. C'eſt un pays où l'on s'attache au ſolide. Cependant la femme d'un Imprimeur pretendit un jour avoir la preférence pour un banc d'Egliſe, ſur la femme d'un boucher. La bouchere alléguoit en ſa faveur l'ancienneté & l'utilité de la profeſſion. La femme de l'imprimeur l'emporta, pour deux raiſons, 1°. Parceque ſon mari avoit un plus ancien droit de bourgeoiſie, 2°. Parce que ſon art ſert à nourrir l'eſprit.

Mr. Horn traite encore quelques autres queſtions de la même importance. Il parle aſſez bien latin pour un Allemand. Il dedie ſon livre à ſon beau pere, qu'il prie en bon fils d'avoir bien ſoin de ſa bonne mere.

ARTICLE LXVI.

HOMELIE OU INSTRUCTION *familiere sur les Jeux innocens & sur les Jeux defendus. Par M. Lazare André Bocquillot Prêtre Licentié ez Loix.* A Paris, chez la veuve de Daniel Horthemels, ruë saint Jacques au Macenas 1702. *in* 12. *pagg.* 52.

IL est d'une extreme importance pour la conduite de la vie de savoir quels sont les jeux permis ou defendus, & les regles qu'on doit suivre sur ce point. Cependant dit Mr. Bocquillot, *on fait peu d'instruction sur cette matiere, je ne sçay pourquoy, si ce n'est parceque la plûpart des Predicateurs de nôtre tems n'aiment point à instruire, mais à declamer & à faire des portraits. Leur éloquence ne peut s'accommoder d'un stile simple & naturel, tel qu'il le faut pour instruire. De là vient qu'on entend assez souvent declamer contre les Jeux ou qu'on les voit representez dans des portraits qui en montrent la vanité, les*

les dangers, les mauvaiſes ſuites &c. Mais parce que ce n'eſt qu'en genéral & comme en paſſant, que les uns peignent & les autres crient; il arrive delà qu'on prend pour des invectives faites contre le jeu, ou pour des Satyres contre les joüeurs tout ce qu'en diſent les Predicateurs zelez: qu'on admire les portraits des autres, s'ils ſont faits d'après nature, ou qu'on s'en moque, s'ils ſont fades & defectueux; & qu'enfin chacun ſort de ces ſermons plein de ſes prejugez, faute de ſçavoir preciſément à quoy s'en tenir ſur une matiere qu'on n'a jamais oüi traiter à fond.

C'eſt pour remedier à ce deſordre que ſans s'amuſer à declamer en genéral contre le Jeu, ou à faire une Satyre contre les Joüeurs, l'Auteur s'attache à donner une inſtruction exacte, deſcendant dans le détail. Il diviſe cette inſtruction en trois parties.

Dans la premiere il examine quels ſont les jeux innocens & permis, & quelles regles on y doit garder. Il convient d'abord qu'il y a des jeux permis, & voici la regle genérale qu'il donne: *Tous les exercices du*

corps ou de l'eſprit qui n'ont rien de mauvais, ni d'indecent, ni d'indigne d'un honnête homme & d'un Chrétien, qui ſont inventés pour delaſſer l'eſprit ou pour former le corps, ſont des jeux innocens & des divertiſſemens permis. La lutte par exemple, la courſe de bague &c. Il n'en eſt pas de même de des jeux de la paume, du billard, du mail &c. Car quoy qu'ils ſoient inno-nocens de leur nature, ils ont été quelquefois defendus, parce que l'on en abuſoit, mais ces defenſes ne ſubſiſtent plus. Je ne laiſſe pas, dit l'Auteur, *de les mettre au rang des jeux permis.*

Cependant il ne veut pas qu'il ſoit permis à un Conſeiller du Parlement de jouër à la paume : il pretend que cela le diſſiperoit trop, & l'aviliroit aux yeux du public ; il doit donc chercher des jeux plus tranquilles & plus graves. L'Auteur rapporte à cette occaſion un petit trait d'hiſtoire. Il dit que Loüis XII. un de nos meilleurs Rois, ayant veu deux Conſeillers du Parlement qui joüoient à la paulme en fut choqué, leur en fit reprimende, & les menaça même de les

priver de leurs charges, s'ils n'en gardoient mieux les bien-séances à l'avenir. Mr. Bocquillot met aussi au nombre des jeux permis, les Dames, les Echets, & autres semblables, ou le hazard n'a point de part.

Il veut bien encore, nous dit-il, par complaisance regarder comme des jeux permis, *le Tric-trac*, *le Piquet*, *l'Hombre &c.* parce que quoiqu'il y ait du hazard, cependant c'est l'esprit qui y domine. Il craint pourtant de s'attirer par cette complaisance, *la censure de plusieurs Theologiens*. Mais ce n'est pas assez que le Jeu soit innocent, il faut encore y garder certaines mesures sans lesquelles l'on pourroit abuser des meilleures choses.

Voici donc les regles que l'Auteur prescrit. 1. Il veut qu'on rapporte à Dieu ces divertissement selon l'avertissement de S. Paul, *soit que vous mangiés soit que vous beuviés ou quelque autre chose que vous fassiés faites tout pour la gloire de Dieu:* *autrement c'est agir en Païen. 2. Il faut en user moderémẽt à peu près comme des viandes; c'est-à dire autant qu'il est necessaire pour

* 1. *Cor.* 10.

conſerver ſa ſanté. 3. Parmi les jeux innocens en eux-mêmes, il faut choiſir ceux qui ſont plus convenables à ſon ſexe, à ſa condition, à ſon age 4. Il ne faut pas y expoſer une trop grande ſomme d'argent. 5. Il faut prendre garde de n'y pas donner trop de tems ; car ce ne doit pas être une occupation, mais un divertiſſement. 6. Enfin il faut éviter la trop grande vivacité & le trop d'attachement pour le Jeu. Avec ces ſages precautions. Mr Bocquillot permet l'uſage des jeux innocens. Dans la ſeconde partie il parle des jeux défendus & des deſordres dont ils ſont cauſe. Il ſeroit inutile, dit nôtre Auteur, d'entrer icy dans le detail de tous les jeux defendus : il ſuffit de dire que *tous les jeux de pur hazard, ou l'eſprit & l'induſtrie n'ont point de part, ſont défendus par toutes ſortes de loix divines & humaines.* Il avouë qu'il y a des Docteurs Catholiques qui ſont dans un ſentiment contraire. Mais la raiſon qui lui fait embraſſer le parti le plus ſevere en ce point, *c'eſt* dit-il, *que c'eſt recourir à la Providence par le ſort pour des*

choses veines, & sans respect. Je ne sçay si cette raison convaincra beaucoup de gens. Celles qu'il apporte ensuite paroissent plus solides. Ces jeux sont defendus par les loix Ecclesiastiques & civiles. D'ailleurs il est presque impossible d'y garder les regles qu'on a prescrites dans la premiere partie : la passion, l'interêt dominent ordinairement dans ces sortes de jeux de pur hazard.

Dans la troisiéme partie l'Auteur conclut que c'est un crime de prêter sa maison à ceux qui joüent aux jeux de hazard. Car c'est cooperer à leur peché & être à ses freres un sujet de scandale. Cest icy ou tout le zele de Mr. Bocquillot se ranime. Il prend le ton de Predicateur pour invectiver & contre ceux qui se rendent coupables de ces desordres, & contre la lasche condescendance des Magistrats qui les tolerent : au lieu de faire observer les Ordonnances de nos Rois. *Ce mal s'est augmenté*, dit-il, *par la negligence de ceux qui étoient chargez de le guerir, & parcequ'il est contagieux il s'est re-*

repandu comme une peste dans toutes les Provinces & villes du Royaume. Et ce qui fait qu'il est à present plus difficile à guerir, c'est qu'autrefois ceux qui tenoient des Academies & des brelans, n'étoient que des miserables & des gens de la lie du peuple, qu'on ne craignoit point de fâcher, & qu'aujourd'huy ce sont des personnes de condition, & en quelques lieux des Magistrats mêmes que l'on craint de choquer. Chose étrange que l'on aura de la peine à croire dans les tems à venir! Le metier des plus miserables faineans est devenu dans nôtre siecle la profession des gens qui se piquent d'honneur & de condition; on en a fait un moyen d'acquerir, inconnu aux Jurisconsultes: & ce qui se donnoit autrefois aux laquais par les joüeurs, est à present le plus clair & le meilleur revenu des Dames qui donnent à joüer.

Il est à souhaitter qu'un discours si instructif & si plein de zele soit entre les mains de beaucoup de gens: il ne peut manquer d'être très utile à ceux qui le liront.

Avril 1703 p. 647.

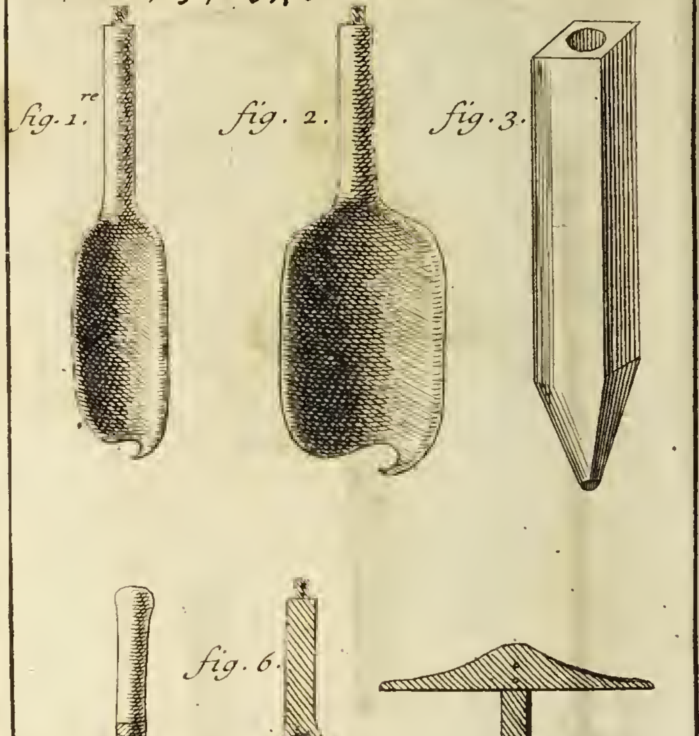

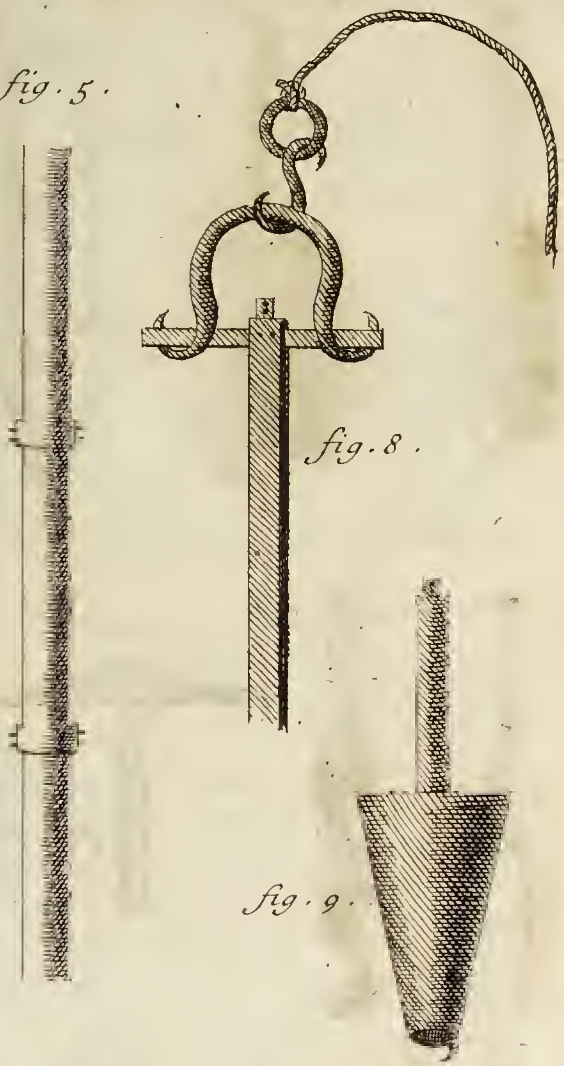

fig. 5.

fig. 8.

fig. 9.

ARTICLE LXVII.

DESCRIPTION D'UNE maniere nouvelle de trouver des Fontaines.

CEtte description nous a été envoyée par le R. Pere le Gocule Jesuite Recteur du College d'Aire en Artois. C'est ce même pere qui nous avoit communiqué les observations sur quelques puits & quelques fontaines extraordinaires, dont il a été parlé dans les Memoires precedens.

La Methode que l'on a en ce païs de percer la terre avec un teriere pour avoir de l'eau, n'est pas si nouvelle qu'on le croit. Il y a long-tems que l'on s'en est servi à l'Isle en Flandre & ailleurs dans des lieux marecageux, pour y faire de bons puits. Par cette methode on fait des puits excellens, sans qu'il soit necessaire de les faire bien profonds. On a souvent le plaisir de voir l'eau s'élever au dessus de la surface de la terre, quelquefois jusques à 10. ou 12. pieds. Et cela se fait à petits frais,

lors qu'on a les inſtrumens neceſſaires. Ceux qui voudront eſſaïer ; ſi les terieres pourront produire dans leur Province le même effet qu'en celle d'Artois, doivent travailler de la maniere qu'on va l'expliquer.

Il eſt inutile de dire qu'il ne faut rien tenter dans les endroits, où on eſt aſſuré de trouver des pierres dures. Ce n'eſt que dans une terre noire, ou dans l'argille, ou dans une terre blanche qu'on travaille utillement. On peut neanmoins reüſſir auſſi dans les endroits, où il il ſe rencontre du ſable & du gravier, pourveu que les bans n'en ſoient pas trop profonds, ni epais.

Après avoir choiſi le terrain, où l'on croit avoir de l'eau, il faut creuſer un puits, juſqu'à ce qu'on arrive à une terre ferme qui n'a point encore été remuée. Le puits doit avoir ſix pieds de diametre; afin qu'on puiſſe y placer commodement l'ouvrier, qui a ſoin de nettoïer & de vuider le teriere, toutes les fois qu'il eſt plein & qu'on le retire de la terre.

On met ſur l'ouverture de ce puits deux

deux bois aſſez forts pour porter une gruë. Enſuite on plante un petit teriere perpendiculairement ſur la terre, que deux hommes commencent à percer en tournant & en enfonçant le terriere, comme ſi on perçoit du bois. Quand on ſent que que le teriere eſt plein de terre, on le retire avec la gruë hors du trou qu'il vient de faire ; & l'homme qu'on a placé dans le puits vuide le teriere, & le netoie avec un inſtrument de fer arrondi par le bout & proportionné au creux du teriere.[a]

Lors qu'on a percé dix ou douze pieds ou même davantage, on prend un plus gros teriere, qu'on employe & qu'on netoie de la même maniere que le petit, & avec lequel on élargit le trou qu'on a deja fait. Enſuite dequoy on fait entrer dans le trou un tuyau de bois d'aulne ou de chêne, pour contenir les terres.

Le petit teriere doit avoir un pouce & trois quarts de diametre de dehors en dehors :[b] & on s'en ſert juſques à ce qu'on ait trouvé l'eau de ſource. Le gros teriere doit avoir

[a] *Voyez la 4 fig.* [b] *Voyez la fig* 1.

trois poulces & demi de diametre de dehors en dehors.[a]

Aprés qu'on a fait entrer dans la terre à telle profondeur que l'on veut le tuiau de bois,[b] on met dans le creu de ce tuyau le petit teriere; & on continuë à percer la terre jusqu'à ce qu'on soit arrivé au bout de la barre de fer, à laquelle le teriere est attaché de la maniere qu'on dira cy-dessous. Quand on l'a retiré & netoyé, on le remet dans le trou qu'il vient de faire, & on joint[c] une autre barre de fer à la premiere, & une troisiéme à la seconde, ainsi du reste. Et si on ne trouve point d'obstacles, on peut percer jusqu'à deux cent pieds dans la terre; ce qui a été fait dans la ville de Berghes-Saint Winocq sans avoir trouvé de l'eau. Il faut retirer & nettoyer le teriere toutes les fois qu'on croit qu'il est rempli de terre.

Les terieres doivent être longs de deux pieds pour leur creux. Et les barres de fer ausquels on les attache, & qui s'attachent les unes aux

[a] *Voyez la 2. fig.* [b] *Voyez la 3. fig.* [c] *Voyez la 5. fig.*

autres, doivent être longues de dix à onze pieds. Elles doivent être rondes, & avoir un poulce de diamettre. Le fer de Suede est le meilleur, à ce que disent nos ouvriers. S'il s'en trouve encore de plus fort, il le faut employer, afin qu'il puisse souffrir les efforts de deux hommes, & même de d'avantage en cas de besoin.

Lors que l'on a trouvé l'eau de source avec le petit teriere, on se sert du gros teriere pour élargir le trou qu'à fait le petit, & pour faciliter ainsi le cours de l'eau.

Si en forant, on rencontre quelques cailloux ou du gravier, qui empêchent le terriere de penetrer, il faut se servir d'un autre teriére fait en forme de langue de carpe, ou de serpent : * voici comme on le fait : il faut prendre une barre de fer de la largeur de quatre poulces ou environ, & la bien bâtre sur l'enclume à la longueur de deux pieds, en éguisant les deux côtez pour couper comme un fort couteau. Après cela ayant remis dans le feu l'endroit qui a été battu, il le

* *Voyez la 6 fig.*

faut tordre jusqu'à ce qu'il vienne à la grosseur du petit teriere. Par là cette barre de fer devient comme une viz large, profonde & tranchante. Elle a aux bouts des entoises une pointe, qui sortant par le bas comme la langue d'une carpe ou du serpent s'enfonce dans la terre. Tandis que les côtez tranchans brisent les cailloux & les graviers, les espaces qui sont dans les entoises se remplissent de pierres, de cailloux & de gravier, qu'on rameine, quand on tire cette sorte de teriere pour le nettoyer & vuider, comme on a deja dit.

La manivelle [a] du teriere ne doit pas exceder en longueur trois pieds & demi, il la faut creuser par dessous, pour y faire entrer le bout de la barre de fer. Les barres de fer s'attachent les unes aux autres avec deux chevilles de fer, qui ont des viz au bout, [b] & qu'on ferme avec des écroux le plus juste qu'il se peut.

Pour retirer les terieres hors de la terre lors qu'ils en sont pleins, on en detache la manivelle, & on atta-

[a] *Voyez la 7. fig.* [b] *Voyez la 5. fig.*

che le crochet de la corde de la gruë * à une anſe traverſée d'une cheville de fer qui eſt miſe dans un des trous ou les barres s'enchaſſent par le bout les unes dans les autres.

Quand le teriere rencontre la pierre blanche qu'on appelle la Marne, on eſt preſque ſeur de trouver de bonne eau. On a trouvé aſſez ſouvent de l'eau avant que d'arriver à la Marne, mais ce n'eſt qu'une eau morte & dormante, qui n'eſt pas bonne & qui ne s'éleve point comme celle qui eſt deſſous la marne.

Dans le terroir d'Aire en Artois, & dans celui de l'Iſle, la Marne ſe trouve après une terre tantôt noire, tantôt bluâtre, & qui eſt tres bonne pour effacer les taches qui ſe font ſur les habits de drap gris de fer. Cette marne ſe trouve ordinairement à 90. pieds ou environ de profondeur. Son lit a environ 5. pieds dépaiſſeur, & deſſous on trouve la bonne eau. Quand l'eau s'eſt élevée par le trou qu'on a creuſé, il y a des endroits où elle coule ſeulement ſur la terre. Mais à Aire & aux environs

* *Voyez la figure* 8.

elle monte dix ou douze pieds au dessus de la surface de la terre, pourveu qu'on ait soin de l'aider par des tuyaux.

Le terroir de S. Omer n'est pas si heureux pour les fontaines, la Marne n'est pas si profonde en terre, mais elle est plus épaisse & l'eau monte rarement au dessus de la surface de la terre : elle en est ordinairement éloignée de 2, 3, 4, & 5 pieds. On a trouvé l'invention d'y faire de petits jets d'eau, en creusant des bassins dans la terre, ausquels on arrive en descendant par des petits degrez faits de gazon.

Quand on a percé la Marne l'eau monte tout le long du teriere avec tant de rapidité, que bien souvent il faut que les ouvriers sortent des puits avec precipitation pour n'en être pas incommodez. Pour nettoyer le trou que les terieres ont fait, on y descend la langue de carpe jusqu'au fond : & on la tourne & retourne dans la marne plus d'une fois pour en detacher les morceaux de pierre qui pourroient avoir été ébranlées, qui par la suite des tems pourroient se detacher &

boucher le canal. Les barres de fer ausquelles on attache les terieres quoique longues de 100. & 200. pieds ne se rompent point, quand on perce la terre, parce qu'on a soin de vuider & de nettoyer les terieres toutes les fois qu'ils sont pleins.

Voilà ce qui regarde en genéral les manieres de faire ces fontaines, mais venons à ce qui est arrivé tout recemment dans le voisinage d'Aire.

Dans un Monastere appellé saint André éloigné de cette ville d'un demi-quart de lieuës, on a percé ainsi la terre jusqu'à 104 pieds & lorsque l'on a retiré le teriere, l'eau a monté avec tant de force qu'elle s'élevoit aidée par des tuyaux à dix & onze pieds au dessus de la surface de la terre. Elle est si abondante qu'elle donne toutes les minutes un tonneau & demi d'eau, ce qui fait en une heure 90. tonneaux, & en un jour 2160. tonneaux. Cette eau est très-pure & très bonne : on l'a pesée avec de l'eau d'une source naturelle qui est fort estimée : & on a trouvé que celle de la fontaine ar-

tificielle peſe notablement moins.

On a fait avec le même teriere une autre fontaine dans une prairie voiſine de la porte de la ville. L'eau s'élevoit au commencement encore plus haut, que celle de ſaint André: mais les ouvriers ayant par malheur ébranlé un tuyau en faiſant le baſſin, il s'eſt fait des ouvertures dans la terre à côtez du tuyau, qui ont ouvert le fond du baſſin en divers endroits, d'où il ſort pluſieurs fontaines qu'on voit comme des boüillons, & qui empêchent l'impetuoſité de la ſource principale, dont il ne paſſe plus que la moitié dans le canal de bois.

On a percé encore avec le teriere la terre en quatre endroits de cette ville; mais inutilement, parce qu'à 30. pieds ou environ, on a trouvé du ſable mouvant qui rend tout le travail inutile. J'ay pourtant ſuggeré une eſpece de teriere, qui pourra, à ce qui me ſemble, remedier à cet inconvenient en s'en ſervant de la maniere que je vais dire.

Il faut enfoncer dans le ſable mouvant un tuyau de chêne aſſez

long, pour penetrer tout le band de ſable mouvant & percer la terre ferme qui eſt deſſous quand cela ſera fait, on y fera deſcendre un teriere en forme de cilindre de fer, * creux en dedans comme une ſeringue, long de deux pieds & enchaſſé aux barres de fer, comme les autres terieres. Ce cylindre doit ſe terminer preſqu'en pointe pour pouvoir penetrer plus aiſément dans le ſable. Par le deſſous il doit être fermé d'une ſou-pape qui s'ouvrira pour y laiſſer entrer le ſable, & qui ſe fermera comme dans les pompes, quand on retirera le cylindre pour le vuider. J'eſpere que cet expedient reüſſira.

Pour ce qui regarde la cauſe phyſique de ces fontaines, je vous diray en peu de mots, que je ne ſuis pas du ſentiment de ceux qui croient que toutes les fontaines viennent de la mer, par le moyen de l'air qui peſe ſur ſa ſurface. Si cela étoit, il faudroit que l'eau de ces fontaines montat & deſcendit de tems en tems, comme les barometres, l'air ne pe-

* *Voyez la 9. fig.*

ſant pas toûjours également. Or c'eſt ce que perſonne n'a encore remarqué. Je crois donc plûtot que ces ſortes de fontaines viennent de certains étans ou lacs ſouterrains que Dieu a mis dans le ſein des montagnes, & que les jets d'eau ne ſont produits que par la peſanteur de l'eau ainſi renfermée. Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt qu'icy où l'on voit ces ſortes de jets d'eau, nous ſommes dans une pleine environnée de beaucoup de montagnes principalement du côté de S. Omer & de Teroüane.

On peut appuyer cette conjecture du P. Le Geule, par ce qui a été rapporté dans les Memoires de Fevrier 1702. page 63. d'un grand debordement de la Garonne & de quelques autres rivieres, qui tirent leur ſource des Pyrenées. Il n'y avoit eu ni pluyes ni neiges fonduës qui euſſent precedé le debordement: mais il avoit paru tout à coup & en même-tems un grand nombre de ſources en pluſieurs endroits de la montagne où il n'y en avoit jamais eu, quelques unes de

ces ſources ſortant de terre par le côté de la montagne en forme de jets d'eau inclinez preſque horizontallement. Comme ces ſources tarirent bien-tôt, on ne douta point qu'elles ne vinſſent de quelque lac ſoûterrain, dont le baſſin avoit été rompu ou rempli par des terres affaiſſées.

ARTICLE LXVIII.

*LETTRE DE MONSIEUR*** à Monſieur ****

J'Ay lû avec plaiſir dans un des Journaux de Trevoux la Diſſertation du ſçavant Mr. Pelletier ſur ce paſſage du ſecond livre des Rois chap. 14. *Et quando tondebat capillum (ſemel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum cæſaries) ponderabat capillos capitis ſui ducentis ſiclis pondere publico*, & ſelon l'Hebreu *Regio*. Et quand il coupoit ſes cheveux (or on ne les luy coupoit qu'une fois l'an parcequ'ils le chargeoient trop) il peſoit les cheveux de ſa tête deux cent ſicles ſelon le poids public, ou du Roy.

L'Auteur de cette Dissertation y fait paroître aussi bien que dans ses autres Ouvrages, l'étenduë de son sçavoir & la grande connoissance qu'il a des langues. Mais je ne puis croire avec luy que le sens de ces dernieres paroles soit, que les cheveux d'Absalon étoient effectivement du poids de deux cent sicles. J'aime mieux le sentiment de plusieurs Interprêtes, que ces cheveux étoient du prix de 200. sicles. Voici mes raisons en peu de mots.

1. Le mot *ponderebat* dans l'Ecriture ne siguifie pas seulement *peser*, mais aussi *payer*, *estimer &c.* à peu près comme *pendo* chez les Latins; ou plûtôt en signifiant l'un, il signifie aussi l'autre. Car comme en ce tems-là, il n'y avoit point de de monnoye marquée, on achetoit les choses avec certains poids de cuivre, d'or, & d'argent, qu'on donnoit en échange. L'Ecriture a donc pu se servir du mot *peser* pour *payer*, *estimer &c.* Elle s'en est servie effectivement dans le Levitique, ou pour dire qu'un champ seroit payé en sicles du sanctuaire il est dit,

ficlis ſanctuarii ponderabitur. Et ce qui appuïe cecy, c'eſt que, *ſicle, poids, peſer, prix* &c. ont la même racine Hebraïque. On a donc droit de traduire ainſi le paſſage en queſtion : *Quand on luy faiſoit les cheveux.....on en peſoit pour deux cent ſicles, on les payoit, on les eſtimoit* 200 *ſicles.*

2. Je pretens même qu'on doit entendre ainſi ce paſſage. Car enfin le deſſein du Saint Eſprit en cet endroit eſt de nous faire concevoir la beauté d'Abſalon. *Il n'y avoit point d'homme*, dit le Texte ſacré, *dans tout le Royaume d'Iſraël, qui fut auſſi beau qu'Abſalon. Il étoit extrêmement bien fait de viſage, & depuis la plante des pieds juſqu'à la tête, il n'y avoit pas en luy le moindre defaut. Et quand on luy faiſoit les cheveux... on peſoit les cheveux de ſa tête deux cent ſicles.*

On voit aſſez par la ſuite du diſcours & par la conjonction & qui lie le dernier verſet avec le precedent, qu'il n'eſt parlé des cheveux d'Abſalon, que pour marquer qu'ils contribuoient auſſi à ſa beauté. Or

qu'eſt-ce que leur peſanteur extraordinaire pouvoit de ſoy-même contribuer à la bonne grace de ce Prince ? Plus ils étoient peſans, plus ils devoient être groſſiers, rudes, gras, épais, & par conſequent deſagreables.

Au contraire rien ne fait mieux voir que tout étoit charmant dans le Prince, que de dire que tout juſqu'à ſes cheveux, étoit admirable en luy : & rien ne fait mieux voir la beauté de ſes cheveux, que de dire, que quand on les coupoit, on les vendoit juſqu'à 200. ſicles.

Joſeph rapporte que Salomon avoit à ſa Cour beaucoup de jeunes Cavaliers de très-belle taille, portans de longs cheveux couverts de poudre d'or, laquelle faiſoit briller leur chevelure, quand le ſoleil donnoit deſſus. Cela nous apprend qu'en ce tems-là les jeunes Seigneurs de Judée ſe faiſoient honneur de leurs cheveux dorez : qu'apparemment ceux d'Abſalon étoient d'un blond charmant, la nature luy ayant donné ce que l'art pouvoit à peine donner aux autres ; & que l'Ecriture ne

vante les cheveux de ce Prince que pour leur beauté, & nullement pour leur pesanteur, dont elle ne parle qu'en passant & pour rendre raison de ce qu'on étoit obligé de les couper de tems en tems.

3. Quand on lit sans prevention ces paroles : *lors qu'on luy coupoit ses cheveux .... on pesoit ses cheveux 200. sicles*; le sens qui se presente naturellement à l'esprit, est que les cheveux, qu'on luy coupoit, pesoient 200. sicles. Aussi la version *Syriaque* l'a-t-elle expliqué de la sorte : car elle porte, *le poids des cheveux qu'il coupoit, étoit de 200. sicles : pondus pilorum, quos tondebat, erat ducentorum siclorum pondere Regio.* La version Latine des Septante s'exprime de la même maniere ; & je suis sûr qu'un homme qui écriroit bien, voulant marquer que tous les cheveux d'Absalon dans le tems qu'on les coupoit pesoient 200. sicles, ne diroit pas, *quand il se coupoit les cheveux .... il les pesoït 200. sicles.* Il est trop naturel, quand on lit cette expression, de penser que ces cheveux si pesans sont ceux qui sont

coupez ; & il faut faire beaucoup de violence à ces paroles pour leur faire ſignifier, comme le veut Mr. le Pelletier, que c'eſt les cheveux coupez & les cheveux reſtez à la tête d'Abſalon, qui tous enſemble faiſoient le poids de 200. ſicles. De pretendre auſſi qu'on coupoit tous les ans à ce Prince plus de quatre livres peſant de cheveux cela ſeroit ridicule. Monſieur Pelletier avouë luy même que les cheveux ne nous croiſſent que quatre ou cinq doigts en un an. Mais prenant le poids des cheveux d'Abſalon pour leur prix, rien n'eſt plus clair ni plus ſuivi que le narré de l'Ecriture. Il eſt trés aiſé de concevoir comme les ſeuls cheveux que l'on coupoit étoient vendus 200. ſicles ; leur beauté, la fantaiſie des hommes, la complaiſance & la flaterie des Courtiſans, des Dames & du peuple pouvant les rendre extrêmement chers.

4. De plus ſi l'Ecriture dans cet endroit ne parle que de la peſanteur des cheveux, & nullement de leur prix, aſſurément elle ne s'explique gueres bien en toute langue. Elle

devoit mettre, ce ſemble, *les cheveux de ſa téte peſoient*, & non pas, il *peſoit les cheveux de ſa tête.* On peut bien dire, *quand il coupoit ſes cheveux, il en peſoit pour 200. ſicles.* Mais peut-on dire, *quand il coupoit ſes cheveux, il peſoit tous les cheveux de ſa tête deux cent ſicles? Et comment les peſoit-il?*

5. Enfin quoy qu'on en diſe, on aura toûjours de la peine à croire qu'Abſalon portât ſur ſa tête le poids de deux cent ſicles de cheveux, c'eſt-à-dire au moins environ cinq livres : nos plus fortes perruques n'ont gueres qu'une livre de cheveux. Je conviens qu'Abſalon a eu les cheveux aſſez longs pour s'être entrelaſſez dans les branches d'un cheſne. Mais que cinq livres de cheveux luy deſcendiſſent de la tête juſqu'au deſſous de la ceinture, cela n'étoit pas fort commode, ni fort beau, & n'eſt pas non plus fort neceſſaire pour l'explication du paſſage dont il s'agit.

ARTICLE LXIX.

CARTE DE FRANCE dreßée sur les Observations de Messieurs de l'Academie Royale des Sciences & sur d'autres Memoires. Par Guillaume de l'Isle de la même Academie. A Paris chez l'Auteur, ruë des Canettes près saint Sulpice.

ON a amis dans le livre de la connoissance des tems publiée par l'ordre de l'Academie Royale des sciences une Carte de France, dans laquelle on a distingué par de certaines marques les endroits où l'Academie a fait des observations. Comme cette Carte est trop petite pour y pouvoir marquer toutes les considerables du Royaume, l'Auteur vient de mettre au jour une Carte du même païs sur une plus grande échelle, où les Observations de l'Academie ont été employées avec la même exactitude. Au regard des endroits où il n'y a point d'observations, on va rendre compte

au public de leur construction.

On ne peut pas disconvenir que les Observations Astronomiques n'ayent contribué beaucoup à la construction de cette Carte : Mais comme elles ne sont pas encore en grand nombre ; une personne qui se contenteroit de corriger une Carte de France sur ces observations, sans examiner le reste, pourroit bien faire une Carte, ou il y auroit quelques endroits mieux placez que dans les Cartes ordinaires, mais qui en general seroit plus mauvaise que celles qui auroient été faites sans cela.

Les Operations Geometrique faites en differentes Province nous ont été d'un grand secours : mais elles ne sont pas non plus en assez grand nombre pour pouvoir se passer du reste.

L'Auteur a pris toutes les Provinces en particulier ; & il a tâché de les mettre dans leur veritable proportion les unes avec les autres, pour les faire toutes concourir à faire un corps qui n'eût aucune difformité importante, le gros en étant fixé par les Observations.

Une chose qui luy a servi beaucoup à executer ce dessein, & à lever les difficultez infinies qui viennent de la contrarieté apparente qui est entre les Cartes particulieres des Provinces & les observations, a été de s'assurer de la veritable grandeur des lieuës dans les differentes Provinces, & de leur rapport avec les degrez d'un grand cercles. Car on ne peut pas comparer des observations Astronomiques qui ne donnent les distences qu'en degrez, & en minutes, avec les Itineraires & les Cartes particulieres faites sur l'estime commune des lieuës, si l'on ne convient auparavant de la grandeur de ces lieuës par rapport aux degrez.

Messieurs de l'Academie par leur mesure de la terre, c'est-à dire par leurs operations Geometriques & Astronomiques faites le long de la Meridienne de Paris, ont déja determiné la valeur d'un degré au nombre de 57060. toises. Ils se sont pareillement assurez du nombre de toises qui entrent dans les lieuës differentes des Provinces qu'ils ont

trouvées ſur leur route : ce qui nous donne par la regle de trois, la juſte quantité de ces lieuës dans un degré. On trouve par là le moyen de concilier les Itineraires avec les obſervations : & il ne faut pas s'étonner que l'on ait étendu la France plus qu'il ne faut dans les anciennes Cartes, puiſqu'on ſuppoſoit les lieuës trop grandes. Car par ces obſervations on trouve que les petites lieuës de France qui ſont celles de Paris à Orleans, ſont de 34. au degré, quoy qu'on les ait toûjours ſuppoſées de 30. ainſi cet endroit de la France doit être diminué dans cette proportion.

La lieuë d'Anjou que l'Auteur a fait meſurer ſur les lieux, eſt de 2300. toiſes, c'eſt-à-dire de 24 ½ au degré; qnoique la Carte de Jean le Loyer en mette ſeulement 20 ½. Il ne faut pas s'étonner non plus ſi cette Cartes d'Anjou & celle du païs Nantois qui paſſent pour être très-exactes, paroiſſent neanmoins contraires aux obſervations de l'Academie faites à la Fleche & à Nantes. Car les lieuës de ces pays ſe

trouvant par les operations Geometriques plus petite d'une ſixiéme partie qu'on ne les marque, lorſque cette correction eſt faite, elles reviennent très-juſte avec les Obſervations, quoi qu'elles paruſſent d'abord y être contraires.

Il en eſt de même de la Carte de Normandie de Beauplan, de celle de Provence de Cundier & de pluſieurs autres de differents endroits de la France, qui ſuppoſent pour l'ordinaire moins de lieuës dans un degré qu'il n'y en doit avoir.

On connoît auſſi par le moyen des Cartes levées Geometriquement que la diſtance de la Rochelle à Angoulême doit être diminuée d'une neuviéme partie; c'eſt à dire que les lieuës ſont plus petites dans cet intervalle qu'on ne les ſuppoſoit: car il n'y a pas pour cela moins de lieuës qu'on y en compte. Les lieuës communes du Lyonnois que Monſieur de l'Iſle a fait pareillement meſurer & évaluër en toiſes, ſe ſont trouvées de 2400. toiſes ou de 23. au degré; quoi que quelques-uns, je ne ſçay ſur quoy

fondez, ny en mettent que 12.

Par d'autres Cartes levées Geometriquement la diſtance de Sete à Carcaſſone s'eſt trouvée d'une cinquiéme partie plus petite qu'on ne la ſuppoſoit : & comme la longitude de Sete eſt commune depuis long-tems, cette diſtance m'a donné la longitude de Carcaſſone à peu près ſur le Meridien de Paris, mais un peu plus Orientale, quoique toutes les Cartes l'ayent fait juſqu'apreſent plus occidentale de 45. minutes. Ce qui a été confirmé avec beaucoup de plaiſir pour l'Auteur par la Meridienne que Mr. Caſſini vient d'achever de tracer de Paris à l'extremité du Royaume.

Les autres Provinces ont été marquées avec les mêmes precautions, & celles dont on ne connoît pas aſſez les lieuës par une évaluation exacte de ces lieuës en toiſes, on les a fixées par rapport aux autres dont la grandeur eſt connuë : & on peut dire que toutes ces choſes étant comparées, on n'a pas trouvé que les Obſervations fuſſent contraires aux Itineraires modernes, comme

il avoit paru jusqu'à cette heure.

On a même éxaminé les Itineraires des anciens Romains dont les mesures étoient bien plus fixes que les nôtres : car ils avoient soin de mesurer les chemins, & de marquer leurs mesures par des pierres. Sur les monumens qui en sont restez, on a fait le rapport du pied & de la toise de Paris avec les pieds & les pas des anciens Romains ; on a comparé les distances des Modernes avec celles des Anciens : & on y a trouvé beaucoup de conformité. Par exemple suivant les Itineraires Romains il y a 54. milles de Carcassone à Beziers & 75. delà à Nîmes, ce qui revient bien à la position de ces lieux fixée par les Memoires susdits. De Paris à Orleans que les Anciens appelloient *Genabum*, les Itineraires anciens conviennent de 47. lieuës Gauloises de 1500. pas chacune, c'est à dire de 70. milles $\frac{1}{2}$ c'est justement la distance trouvée par les Observations de l'Academie faite à l'occasion de la Meridienne.

Après la position exacte des lieux

&

& la distance des uns & des autres, l'Auteur a tâché de faire le choix le plus juste qu'il lui a été possible, des places qu'il falloit marquer, & de celles que l'on pouvoit omettre dans une Carte d'une feüille. Il a eû soin qu'ils fussent correctement écrits; & pour la division qui pourroit faire le sujet d'une longue dissertation, il y a suivi celle qui lui a parû la moins mauvaise & la plus autorisée.

ARTICLE LXX.

CARTE DE LA NOUVELLE *Espagne, de la Floride, des Terres Angloises, & des Isles de l'Amerique, dressée sur les Memoires les plus recens par Guillaume de l'Isle de l'Academie Royalle des Sciences.*

LA connoissance de l'Amerique est devenuë si necessaire par les établissemens considerables que plusieurs Nations de l'Europe y ont faits, que l'Auteur a cru devoir apporter autant de soin à decrire ces

païs, qu'il en apporte à decrire les autres parties de l'Univers. Voici la premiere carte particuliere qu'il donne de cette partie du monde. Il est dans la resolution de mettre incessamment les autres aujour; & il espere que les recherches qu'il a faites, le mettront en état de produire quelque chose de plus exact que ce qui en a paru jusqu'icy.

La Carte qu'il donne aujourd'hui est dressée sur plusieurs livres & cartes imprimées, & sur un grand nombre de Memoires manuscrits qui lui ont été communiquez.

Le Mexique a été dressé sur la description qu'Herrera en a faite, sur les recherches de Jean Laet, sur les relations de Thomas Gage, sur un Portolan manuscrit de toutes ses côtes, sur les Cartes imprimées & autres de ce païs-là &c. C'est une chose surprenante que quoique les Espagnols soient les maîtres du païs depuis près de 200. ans, neanmoins il y ait encore au milieu d'eux plusieurs de ces Indiens qu'ils appellent *Indios bravos*, c'est-à-dire sauvages & inde-

pendans. On a rapporté dans ces Memoires la conquête du païs des Itzaës qui étoient de ces Independans vers la presqu'Isle d'Yucatan. L'Auteur de cette Carte a eu soin de marquer ces peuples conformément à ce qui en a été publié On sçait qu'il y en a encore bien d'autres qui nous sont inconnus, ainsi que l'a confirmé D. Francisco lequel a beaucoup voïagé dans ces païs-là. Quand il aura fait part au public de ses connoissances, qui ne sçauroient en être que très-bien reçûës, on tâchera d'en profiter, ou pour remplir ce qui est encore trop vuide dans cette Carte, ou pour rectifier ce qui pourroit n'y être pas assez exact.

Le nouveau Mexique est dressé sur les descriptions de Lopez de Gomara & de Laet, sur la relation du P. Alphonse de Benavides Custode des Cordelieliers qui y sont établis, sur la Carte du Comte de Peñalosse qui a été Viceroy du Mexique & qui est mort en France, sur une autre carte du même païs, que le Duc d'Escalone envoya il

y a quelques années à Mr. Regis de l'Academie Royale des Sciences, & qui avoit été faite il y a ſix ans par le R. P. Kino Miſſionnaire de ce païs-là, ſur la relation mſ. du P. Eſtevan de Perea qui a été communiquée à l'Auteur par M. l'Abbé Bernou & ſur le rapport de quelques autres perſonnes qui ont penetré juſques dans ces contrées.

La Floride & les païs qui environnent la riviere de Miſſiſſipi ont été dreſſez en partie ſur les Memoires de Meſſieurs d'Iberville & le Sueur, dont le premier eſt allé ces années dernieres par ordre du Roy faire des établiſſemens dans ces païs-là. Il a reconnu principalement les parties qui approchent le plus de la mer, où après avoir fait conſtruire les forts de Miſſiſſipi & des Bilocchi il a fait jetter à ſon dernier voyage les fondemens de la ville de la Mobile. Il a envoyé diverſes perſonnes en divers endroits pour connoître plus particulierement ce vaſte païs.

Mr. le Sueur à ſur tout viſité les parties ſuperieures de la riviere de

Miſſiſſipi. Il l'a remontée juſqu'aux Sioux ; & pendant toute cette navigation qui eſt de 650. lieuës, il en a pris avec la bouſſole les tours & les detours ; il a obſervé ſa largeur dans les differens endroits, & les Iſles dont elle eſt remplie ; il a ſupputé diligemment les diſtances, & aſſuré ou rectifié ſon eſtime par les hauteurs qu'il a eû ſoin d'obſerver de tems en tems.

Tous ces Memoires ont été communiquez à l'Auteur avec ordre de les executer, en y joignant les inſtructions particulieres qu'il avoit d'ailleurs ; & la Carte qu'il donne preſentement au public eſt une reduction de celles qu'il a dreſſées par ordre de la Cour.

Les Terres Angloiſes ſont tirées d'après des Cartes très-particulieres que les Anglois en ont faites.

Les Iſles ont auſſi été reduites avec ſoin des Cartes que l'on a faites de chacunes d'elles en particuliers.

Pour ce qui eſt des longitudes & des latitudes des places compriſes dans la Carte, l'Auteur s'eſt ſervi des Obſervations qui en ont été fai-

tes à l'occasion du different des Moluques par les plus habiles gens de ce tems-là, de celle de l'Academie dans quelques-unes de nos Isles, de celles de Messieurs d'Iberville & le Sueur. Mais on rendra un compte plus precis de tout cela dans une autre occasion.

ARTICLE LXXI.

REPONSE DU PERE DESPIÑEUL Jesuite à Mr. Jonston sur les difficultez qu'on lui a proposées dans les Memoires de Trevoux de l'Edition de Hollande.

MONSIEUR,

C'est en vain que vous prenez le nom d'un Protestant Anglois. Je connois la main qui m'écrit. Elle n'est point d'un Conformiste, ni d'un non-Conformiste : elle est assûrément (du moins je le veux croire ainsi) d'un Catholique. Le Paquet-Boat de Londres n'a jamais été chargé de vôtre lettre : elle a été composée à Paris, & envoyée

par Terre à Amſterdam. Mais puiſque vous vous déguiſez, & que vous voulez paſſer pour étranger, je veux bien auſſi de mon côté vous parler comme à un inconnu. Je ſuppoſe donc avec vous que Perſonne ne vous connoît ; que vous êtes bien caché ſous le maſque d'un Miniſtre Anglican, & je viens à vos difficultez.

1. Vous me demandez pourquoy j'ay fait effacer du Titre de ma reponſe Critique à Mr. le Clerc, ces mots, *ſuite des Memoires de Trévoux*. La raiſon en eſt claire & tout autre que vous, Monſieur, l'auroit apperçûë d'abord. La choſe parle d'elle-même. Mes réponſes ſont des ouvrages ſeparez du Journal. N'ay-je pas averti plus d'une fois que les Auteurs des Memoires n'y ont aucune part. Il n'étoit pas raiſonnable que l'Imprimeur les chargeât du ſuccez d'un livre qu'ils n'avoient point vû, & qu'il les expoſât aux emportemens du Paraphraſte Socinien. C'étoit à moy ſeul de les eſſuyer, ces emportemens; de les ſouffrir avec patience ; ou de les

repousser vivement par la force de la verité. C'est aussi ce que j'ay tâché de faire. Je ne sçay si j'ay reüssi, ou non. Peut-être que malgré tous les soins que je me suis donné, je me seray trompé en plus d'un endroit. On me fera toûjours plaisir de me redresser & de m'instruire.

Vous dites que je suis un des plus gros Auteurs du Journal. La raillerie est fine. Apparemment que du caractere dont vous êtes, vous aurez ri de bon cœur en l'écrivant. Je pourrois vous répondre que ce trait part d'un sec & maigre Auteur, qui peut à peine se soutenir, & qui n'a que des yeux d'envie pour l'embonpoint, ou plutôt pour la plenitude des autres, vous n'auriez qu'à vous montrer, on diroit aussi-tôt que j'ay raison. Mais, croyez-moy, ces sortes d'objections, & de réponses ne nous conviennent, ni à l'un, ni à l'autre.

J'ay été surpris qu'un homme comme vous, qui se pique de literature, juge de la capacité des gens par les lieux où ils ont vécu, & où ils ont enseigné. *Il falloit*, dites-vous,

nommer le College où vous avez professé la Theologie positive. Je n'ay pas crû que cela fut necessaire. Il me suffisoit de détromper Mr. le Clerc, qui s'étoit faussement imaginé, que j'étois quelque jeune Regent de Grammaire, que je n'avois point d'autre employ que de corriger des Themes, & d'expliquer aux enfans les Auteurs prophanes. Quand j'aurois ajouté que j'ay enseigné l'Ecriture dans le même lieu où le P. Petau, a brillé avec tant d'éclat, j'aurois dit la verité, sans pretendre cependant qu'on m'estimât d'avantage. Car c'est une vanité ridicule, que de se faire valoir, & de relever son merite parce qu'on a eû le bonheur de succeder à de grands hommes. Les bonnes qualitez, aussi-bien que les mauvaises sont personnelles ; elles ne sont attachées ni aux lieux, ni aux Postes qu'on occupe.

(*Il faut*, continuez-vous, *que ce College soit peu de chose ; puisque les Jesuites considerent si peu ma qualité d'Exprofesseur, qu'ils ne veulent pas répondre des faits que je rapporte en matiere d'Ecriture & des Peres.* Ce

ollege eſt comme tous les autres, ne diſtingue point les Profeſſeurs, & tel profeſſe maintenant *à la Fléche*, qui le feroit avec honneur dans les plus celebres Univerſitez. *Mais les Jeſuites ne veulent point répondre de mes ouvrages.* Quel raiſonnement. Qui a jamais oüi dire que tous les Jeſuites répondent des écrits de leurs Auteurs, & de tous les faits qu'ils contiennent. Que dès qu'on entre chez eux, on prend ſur ſon compte les fautes qui échappent aux Ecrivains de la Societé, & à leurs Reviſeurs. Pour moy je vous déclare que je ne m'en charge point, & que je ne prétens garentir que ce qui paroit ſous mon nom. Au reſte vous ſçaurez que ma réponſe a paſſé par toutes les épreuves, & du dehors, & du dedans.

2. La ſeconde difficulté que vous me propoſez regarde Maldonat, vous m'accuſez d'en parler d'une maniere outrageante, au ſujet de l'explication que c'eſt habile Interprete a donnée ſur ces paroles de l'Ange à la ſainte Vierge, *quod ex te naſcetur ſanctum, vocabitur filius Dei.*

Vous reduiſez ces prétendus outrages à ces mots de ma Critique, *Maldonat n'a fait qu'embarraſſer le ſens du Texte.... Il ſe ſeroit bien paſſé de donner cét avantage aux Sociniens, qui eſt, pour ainſi dire, la clef de leur ſyſteme ſur la filiation divine.* Il n'y a rien là de bien-fort, & que tout bon Theologien ne puiſſe, & même ne doive dire. Si Luc de Bruges & Janſenius d'Ypres, que vous citez, avoient parlé & raiſonné comme luy, je leur aurois fait le même reproche. Mais ils ſe ſont bien donné de garde de conclure avec Maldonat, qu'en prenant le mot *ſanctum*, pour *ſanctè*, c'eſt à-dire, pour la maniere ſainte dont JESUS-CHRIST a été conçû dans le ſein de Marie, il s'enſuive, que quand il ne ſeroit pas le Dieu Souverain, il ne laiſſeroit pas pour cela d'être le fils de Dieu; & c'eſt en cela que les Sociniens font conſiſter le nœud de leur ſyſteme ſur la filiation Divine. Je veux dire que c'eſt le principe dont ils ſe ſervent pour répondre aux objections qu'on leur fait ſur la nature, & ſur l'appellation du fils

de Dieu. La Conclusion de Maldonat est une suite necessaire de sa fausse interpretation. Car s'il est vray de dire que l'Ange ne fait mention que de la maniere Sainte dont le Sauveur a été conçû, & si c'est pour cela qu'il est nommé là, fils de Dieu. Tout homme qui sera formé de la même maniere, c'est-à-dire par la vertu du saint Esprit, sans la cooperation d'aucun homme, sera aussi fils de Dieu, dans le même sens que l'Ange le dit de JESUS-CHRIST.

Cela fait voir que vous n'avez pas compris ma pensée; & ce qui m'étonne c'est que vous m'ayez fait un procez sur la particule illative *ideóque*. Relisez, je vous prie, cét endroit de ma Réponse, & appliquez-vous un peu au raisonnement que j'y ay fait. Je montre évidemment, que le *Sanctum* exprime la personne sainte, qui est engendrée, telle qu'elle est en elle même; qu'elle represente l'Emmanuel prédit par Isaye; le fils du très-haut que Dieu fera asseoir sur le thrône de David, & qui regnera éternellement dans

la maison de Jacob. Ce qui, selon Maldonat, signifie dans le discours de l'Ange le fils de Dieu, en tant qu'il est le Dieu souverain. Cela renverse, si vous y prenez garde; toutes ses réfléxions. Car il n'est nullement probable que l'Ange qui vient annoncer à la sainte Vierge cette heureuse nouvelle, qu'elle sera la mere de fils de Dieu, il n'est dis je, nullement probable, qu'il lui parle du fils de Dieu en deux sens differens, en un sens propre, & en un sens impropre. Les termes de fils de Dieu n'ont donc icy, qu'une seule & même supposition, s'il m'est permis de parler de la sorte, c'est-à-dire qu'ils n'expriment qu'une seule & même personne. C'est pourquoy l'*ideóque* & le *sanctum*, ne veulent point dire autre chose, sinon que parceque le saint Esprit viendra d'enhaut sur Marie, & qu'il la couvrira de son ombre, elle enfantera ce fils de Dieu : Ce Messie prédit par les Prophetes : Ce Saint par excellence : ce desiré des Nations si long tems attendu, & qui est Dieu lui-même. Ainsi le reproche que vous me fai-

tes retombe juſtement ſur vous ; vous n'entendez-pas la matiere dont vous parlez. N'êtes vous pas de ces gens dont toute l'étude ſe borne à ramaſſer les differentes explications des Auteurs ſans les entendre , & ſans examiner ſi elles ſont bien fondées ou non ? peut-être que cette ſorte d'examen n'eſt ni de vôtre goût , ni de vôtre genie.

Ce qui m'a chagriné , à ce que vous dites, contre Maldonat, & ce qui m'a fait tomber dans cét excez, c'eſt que j'ay voulu juſtifier la verſion du P. Bouhours , *le ſaint Enfant qui naîtra de vous ſera appellé Fils de Dieu.* Qui vous l'a dit ? Le P. Bouhours eſt-il le ſeul qui l'ait ainſi expliqué ? C'eſt Euthymius que j'avois eu vûe, qui nous apprend que le *τὸ γεννώμενον ἅγιον*, ne differe point de *ſanctus Infans* , le ſaint Enfant. C'eſt la verſion de Mons à laquelle je penſois ; car j'y trouvé , *le ſaint fruit qui naîtra de vous*; le ſaint Enfant & le ſaint Fruit ſont là ſynonymes, & ce que vous aurez de la peine à croire ; c'eſt l'explication de Mr. Simon , *Ce qui naîtra de vous*

ſaint; Et celle de Geneve, *Cela auſſi qui naîtra de toy ſaint*; ce ſont dis-je ces expreſſions que je me ſuis propoſé de défendre: parceque je ſuis convaincu que ces mots *ce qui ſaint* & *cela ſaint*, renferme l'idée du ſuppoſt ou de la perſonne. C'eſt donc la même choſe que le ſaint Enfant. Que ſi l'on y veut donner une autre ſignification ſous pretexte que ce terme, *quod*, eſt genéral, & non ſpecial, elle n'aura point de ſens raiſonnable. A moins que vous ne diſiez avec Tolet que l'Ange s'eſt ſervi du genre neutre *ſanctum*, pour marquer l'union de la nature Divine & de la nature Humaine, en JESUS-CHRIST. *Propter unitatem ergo perſonæ dicitur in ſingulari, quod, non autem, qui; propter duarum naturarum conjunctionem, in genere neutro ponitur.* Il ne ſert de rien de vous rapporter icy tout le raiſonnement de Tolet, parceque je ſçay que ceux que je refutois ne l'approuvent pas, & qu'il n'a point fait d'impreſſion ſur eux. C'eſt l'explication grammaticale que j'ay juſtifiée. Car je ſoutiens qu'il y a une

Ellipſe dans les paroles de l'Ange, & qu'il faut ſous-entendre παιδίον, enſorte que le τὸ γεννώμενον ἅγιον ſoit la même choſe que τὸ ἅγιον παιδίον γεννώμενον : de même que dans ces paroles de ſaint Paul aux Atheniens ſelon la vulgate, act. 17. ℣. 24. *quod ergo ignorantes colitis*, on doit ſous-entendre la Divinité. Cela eſt ſi vray que dans le Texte grec le relatif eſt au maſculin, ὃν οὖν ἀγνοῦντες εὐσεβεῖτε, *quem igitur ignorantes colitis*. On peut donc traduire également bien & dans le même ſens, ce que vous adorez ſans le connoître, ou le Dieu que vous adorez, &c.

Vous dites que vous croyez que Maldonat avoit vû l'interpretation de Servet, ou dans Servet luy-même, ou dans les opuſcules de Calvin. Vous pouviez y ajouter le Recueil des Commentaires Proteſtans que Marlorat nous a donné, & les Notes de Beze, ſur les Evangiles. En verité, il faut l'avoüer, vous parlez en homme inſpiré, comme un Oracle à qui rien n'échappe, & qui découvre les actions les plus ſecretes des hommes. Car je trouve

en effet que Maldonat fait mention de l'explication de Servet ; qu'il répond à ses sophismes, qu'il détruit la conclusion impie que cet Auteur inferoit de l'*Ideóque* & du futur *vocabitur*. Et qu'il fait voir en même tems que Calvin refutoit mal le raisonnement de l'Antitrinitaire. Peut-être que je me trompe ; mais il me semble que la Note de Servet ne vous déplaît pas. Vous voulez que je la pese, & que j'y fasse une serieuse attention. Je ne puis y penser sans fremir. Le but de Servet est de montrer, qu'il n'y avoit point de Fils de Dieu avant la naissance de Jesus-Christ, & que ce que la Religion Chrêtienne nous enseigne du Fils de Dieu qui est avant tous les siecles, est contraire aux paroles de l'Ange. Ce qui est autant éloigné du sentiment de Maldonat que le Ciel l'est de la Terre.

III. Je réponds à vôtre troisiéme difficulté que Maldonat n'est pas censurable, & qu'il est aisé d'accorder ce que j'ay dit avec la difinition du Concile de Trente. Voicy la raison surquoy je me fondois.

C'eſt qu'il n'eſt nullement de foy que les paroles de l'Ange ne peuvent pas avoir le ſens que Maldonat leur attribuë. Il n'eſt pas de foy que le *Sanctum*, ſignifie autre choſe que la maniere ſainte, dont JESUS-CHRIST a été formé. Il n'eſt pas non plus de foy qu'un homme que Dieu formeroit immediatement dans le ſein d'une Vierge ne ſeroit pas appellé Fils de Dieu. Ce qui eſt contraire à la Foy Chrêtienne, c'eſt de dire que ce paſſage de ſaint Luc exclud la Divinité de JESUS-CHRIST; & que par tout où il eſt nommé Fils de Dieu, il ne l'eſt qu'en ce ſens là ſeulement, qu'il a été conçû d'une maniere ſainte. C'eſt l'abus qu'ont fait les Sociniens de l'explication de Maldonat; ils l'ont appliquée à preſque tous les endroits où JESUS-CHRIST eſt appellé Fils de Dieu; ils en ont fait comme la baſe de leur ſyſteme ſur la filiation Divine. Et ſi Maldonat eſt cenſurable parceque ces herétiques ont abuſé de quelques unes de ſes interpretations: il faut auſſi cenſurer ſaint Auguſtin, parce qu'il leur a fourni le tour

dont ils usent pour éluder la plûpart des passages qui regardent la préexistence de JESUS-CHRIST. Vous n'ignorez pas avec quel soin ils citent ce Pere sur ces paroles de saint Jean ch. 17. ℣. 5. *Et nunc clarifica me tu Pater apud temetipsum, eâ claritate quam habui priusquam mundus esset apud te.* C'est ainsi, dit ce S. Docteur, qu'il faut arranger ces paroles.... *claritate quam habui apud te prius quam mundus esset* * & cela nous fait entendre le sens de ce qui précede, *& nunc clarifica me tu Pater*, c'est-à-dire, de même que vous me glorifiez alors, glorifiez-moy maintenant, de même que vous me glorifiiez alors dans les decrets de vôtre predestination, glorifiez-moy à present dans leur accomplissement; faites dans le monde, ce qui avoit été dans vous, avant le monde; faites dans son tems, ce que vous aviez résolu avant tous les tems. *Ordo verborum est quam habui apud te, priusquam mundus esset. Ad hoc valet quod ait, & nunc clarifica me, hoc est sicut*

* *Tract. in Ioan. c. 105.*

tunc, ita & nunc; ſicut tunc prædeſtinatione, ita & nunc perfectione: fac in mundo quod apud te jam fuerat ante mundum; fac in ſuo tempore, quod ante, ante omnia tempora ſtatuiſti. Penſez-vous qu'il ſoit de foy, que le texte de ſaint Jean doive s'entendre d'une préexiſtence réelle & Eternelle, d'une gloire, que JESUS CHRIST en tant que Dieu ait poſſedée avant tous les ſiecles? ou bien eſt-il de foy qu'on ſoit obligé de l'expliquer d'une gloire que Dieu ait preparée à JESUS-CHRIST en tant qu'homme, avant la fondation du Monde? & ſi cela n'eſt pas de foy quoyque les Heretiques ayent triomphé de l'interpretation de ſaint Auguſtin, comme ce Pere n'eſt pas cenſurable; Maldonat a pû ſans s'expoſer à une cenſure, s'écarter du ſentiment des Peres par rapport au paſſage de ſaint Jean; Parceque ni les Peres, ni l'Egliſe ne nous propoſent pas comme un article de foy que ce paſſage ſoit une preuve de la Divinité de JESUS-CHRIST. Or les Interprêtes ne ſe croïent pas obligez de ſuivre les PP. ſinon dans ce qui appartient à la foy,

& aux bonnes mœurs. Ecoutez ce que dit ſur cela Salmeron Proleg. 9. Can. 50. Il avoit aſſiſté au Concile de Trente ; il en connoiſſoit parfaitement les deciſions. *Quarto loco conſulendi jam P P. ac Orthodoxi Doctores, quos Paulus tradit Eccleſiæ eſſe à Chriſto, ut jam non ſimus parvuli fluctuantes, ut circumferamur omni vento doctrinæ in nequitiâ hominum. Nam cum illi in uno aliquo dogmate, aut loco ſcripturæ intelligendo, tanquam in fidei articulo conveniunt*, remarquez s'il vous plait ces mots ils ſont deciſifs, *tanquam in fidei articulo conveniunt, ab eorum ſententiâ, ſine Hæreſeos notâ, nemo poteſt declinare.* Lindanus ce ſçavant Evêque qui avoit une ſi parfaite connoiſſance des Ecritures, & des Controverſes remarque la même choſe. Liſez le chap. 53. du liv. 4. de ſa panoplie Evangelique, il y a de quoy vous contenter, le voilà donc le ſens de la definition du Concile, & il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſque les meilleurs Interprêtes, qui ſont venus depuis, ont abandonné ſans ſcrupule certaines

Glosses des Peres, pour s'attacher à de nouveaux sens, lorsqu'ils n'étoient point opposez à la foy Chrétienne.

IV. Les deux dernieres difficultez que vous me faites, ne viennent que d'un mal entendu; car je ne me souviens point d'avoir jamais dit que les Interprêtes qui ont expliqué le ℣. 35. chap. 1. de S. Luc comme Maldonat, ayent écrit avant luy. Comment l'aurois-je dit; puisque j'accorde à cet Auteur qu'il est le premier qui ait fait cette remarque. Ne m'obligez pas à nommer ceux que j'avois dans l'esprit; parce qu'il y en a que j'estime & que je considere; pour qui vous vous interessez, qui ne seroient contens ni de vous ni de moy, si je les mettois avec Grotius au rang de ces Auteurs.

V. Vous ajoutez à la fin de vôtre lettre une question que vous croyez captieuse & embarrassante & qui n'est rien moins que cela. Vous pouvez y donner la solution qui vous agréera le plus; car je puis assurer sans craindre qu'on m'accu-

ſe de temerité, qu'il y a quelques endtoits dans les ſaints livres où les Peres ont crû voir la Divinité de Jesus-Christ, quoy qu'elle n'y fut pas, que Maldonat & de ſçavans Jnterprêtes ne l'y ont point apperçûë. Mais je crois auſſi qu'il y a d'autres endroits, où ces Commentateurs diſent qu'ils ne la voïent pas, & que les Peres qui avoient meilleure vûë qu'eux, l'ont découverte. Vous voyez, Monſieur, que j'ay répondu nettement à vos difficultez. Si vous m'en marquez encore quelques autres, je tâcheray d'y ſatisfaire, & je vous en propoſeray à mon tour ſur de certains Ouvrages, qui ſont beaucoup de bruit. Vous les accorderez, ſi vous pouvez, avec la Religion Chrétienne, & les principes des Sciences dont il me paroît que vous faites profeſſion. Je ſuis.

ARTICLE LXXII.

LETTRE DE MONSIEUR*** *à Monsieur*** Sur une Medaille de Vitellius.*

MONSIEUR,

Ma Medaille de Vitellius n'eſt pas ſi commune, & merite bien ce me ſemble, quelques reflexions. La voici.

AVITELLIUS GERM. IMP. AUG. P. M.

La tête de Vitellius couronnée de Laurier.

R. ADVENTUS AUGUSTI. Une figure de Senateur donne la main à une autre figure armée d'un Caſque, d'un Bouclier &c.

1°. Sur la tête de cette Medaille Vitellius porte le ſurnom d'*Empereur*, qui pour lors étoit proprement un ſurnom d'autorité ſouveraine ſur toutes les armées de l'*Empire*. En pluſieurs autres Medailles il ne porte point le ſurnom d'*Auguſte*: parcequ'il

parcequ'il fut quelque temps sans prendre cette qualité, ni celle de Souverain Pontife qu'on n'avoit données aux Empereurs que pour les rendre plus respectables à tout le monde. Mais il porte l'un & & l'autre surnom dans ma Medaille, parce qu'elle fut frappée à Rome quelque temps après son arrivée, & que ce fut pour lors qu'ils reçut les titres d'*Auguste* & de Souverain *Pontife*.

2°. Vitellius ni dans ma Medaille ni dans aucune autre ne porte point le nom de *Cesar* : parcequ'il ne le regarda que comme un nom de famille qui ne luy étoit rien ; & qu'il eut assez de bonne foy pour ne vouloir pas donner lieu de croire qu'il descendoit de Jules Cesar. Il se contenta de l'éclat de sa famille, sans vouloir se faire honneur de la grandeur d'une autre où il n'avoit point de droit, & cela est si vrai qu'il ne permit pas que ses enfans fussent appellez Cesars, dans plusieurs revers de toute sorte de Metail, que nous en avons, ils n'ont point d'autre nom que LIBERI IMP.

GERM. AUG. Vespasien & plusieurs autres Empereurs après luy ne furent pas si scrupuleux.

Ce n'est pas qu'enfin Vitellius ne prit le surnom de Cesar dit Corneille Tacite : & peut être un jour deterrera-t'on quelque monument antique qui nous le temoignera. Mais j'ay de la peine à le croire, parceque ce Prince prit trop tard cette qualité, lorsqu'il étoit deja meprisé & haï de tout le monde, dans le desespoir de ses affaires, par un esprit de superstition, comme un nom de bon augure, qui luy devoit porter bonheur ou qui devoit detourner de dessus sa teste l'orage qui éclatoit deja. *Quin & Cæsarem se dici voluit, aspernatus antea, sed tunc superstitione nominis & quia in metu consilia prudentium & vulgi rumor juxta audiuntur.* Tacit.*

3°. Si Vitellius a le nom de *Germanicus* dans cette Medaille, ce n'est point un nom de famille, comme un habile homme le pretend, je ne sçay pourquoy. Car outre qu'on ne voit pas par où il pourroit être de

* *lib. 3. histoir.*

la famille du celebre Drusus qu'on honora du titre de *Germanicus* pour luy & pour ses descendans ; nous avons quantité de Medailles de ce Prince avec cette legende :

AVITELLIUS IMP. GERM. AUG. &c.

Or trouvera-t'on des Medailles des premiers Empereurs où un nom de famille soit placé dans le milieu d'une inscription après *Imperator* ? Un nom d'honneur ou de pouvoir comme *Imperator*, se trouve-t'il bien entre deux noms de famille. On voit mille fois. *Nero Claudius Imperator*, *Imperator Nerva*, *Trajanus Augustus &c.* a t'on jamais vû *Nero Imperator Claudius*, ou *Nerva Augustus Trajanus* ? Non l'ordre de la nature & du bon sens ne le permet pas : il veut que les qualitez soient entées sur la personne, & non pas la personne ajoûtée à la qualité. Et c'est ce qui me fait croire que quand Galba prit le nom de *Cesar*, il ne le prit que comme un surnom d'honneur & d'autorité dans l'Em-

pire, & non pas comme un nom de famille, parceque quelques-unes de ses medailles ont cette inscription.

SER. GALBA. IMP. CÆSAR. AUG.

Et Corneille Tacite temoigne que Vitellius refusa le nom de Cesar, quoyqu'il en retint toute la puissance: *Præmisit in urbem edictum, quo vocabulum Augusti differret, Cæsaris non reciperet, cum de potestate nihil detraheret.* Le nom de *Cæsar* donnoit donc de soy même un pouvoir, peut être semblable à celuy de Jules Cesar. Je ne veux pas assurer cependant que dans la suite les autres Empereurs ayant fait toûjours cette distinction.

Mais pour revenir au surnom de *Germanicus* que porte Vitellius, il il ne faut pas mepriser ce qu'en raporte Suetone; Il vaut mieux y ajouter que ce ne fut pas tout-à-fait la flaterie qui luy donna ce surnom, il est très probable que ce Prince étant arrivé sur les bords du Rhin pour commander l'armée

d'Allemagne, ſes troupes remporterent quelque avantage ſur les Allemans, & que de là toute l'armée prit occaſion de l'appeller *Germanicus*, c'eſt au moins ce que ſes medailles nous obligent de penſer: les unes ayant à leurs revers GER. CAPTA; les autres. VICT. GER. écrit par la Victoire.

Peut-être que les hiſtoriens n'ont pas jugé cet avantage aſſez conſiderable pour en faire mention, & que les medailles aidées de la flaterie ont été plus exactes.

4° Si quelqu'un ſe mettoit en tête (comme il ſemble que cela ſoit arrivé) que quoyqu'en diſent les hiſtoriens, Vitellius n'a point été Empereur à Rome, & qu'il demeura ſur les confins de l'Allemagne & de l'Italie pour defendre l'Empire de ce côté-là, il ne faudroit que cette medaille pour le deſabuſer. Car elle porte à ſon revers ADVENTUS AUGUSTI. Or on ne peut pas douter raiſonnablement que ces termes ne doivent s'entendre de l'arrivée de Vitellius à Rome. Les medailles nous aſſurent

que l'on faiſoit de grandes rejouïſſances dans cette Capitale du monde, lorſque les Empereurs venant de loin s'y rendoient ; on en faiſoit des feſtes publiques avec des vœux & des medailles, où l'on écrivoit quelquefois *fortunæ reduci* : comme ſi le Prince eût ramené avec ſoy la bonne fortune de la ville & de la terre : quelquefois *Neptuno reduci*, comme pour rendre graces à Neptune d'avoir conſervé le Prince qui étoit revenu par Mer : d'ordinaire l'on y mettoit ADVENTUS AUGUSTI. Mais ce n'étoit que l'arrivée de l'Empereur à Rome, qu'on celebroit ſur les medailles Latines: parcequ'il ne devoit reſider qu'à Rome comme dans le cœur de l'Empire ; que tout étoit heureux ailleurs, quand il étoit paiſiblement à Rome ; qu'il n'étoit qu'en paſſant & comme *incognito* dans les autres villes, qui ne meritoient pas qu'on parlât de la demeure que le Prince y faiſoit, tant elle étoit courte & de peu de conſequence au lieu que Rome étoit le centre, d'où l'Empereur repandoit les influences de ſon

autorité dans toutes les Provinces &c. a peu près comme quand on a marqué le depart d'un Prince ſur une medaille PROFECTIO AUG. Ce n'eſt point le depart d'un autre lieu que de Rome qu'on y a marqué. Et cela eſt ſi vray que quand on a parlé de l'arrivée d'un Empereur en un autre païs, on a toujours ajoûté ſur les medailles quelque choſe qui declare quel eſt ce païs. Rien n'eſt plus certain par les medailles d'Hadrien où l'on lit ADVENTUI AUG. ACHAIÆ. ADVENTUI AUG. AFRICÆ. &c. Il n'y a pas juſqu'à l'Italie qu'on a voulu par là diſtinguer de Rome: pour la premiere l'on a mis ADVENTUI AUG. ITALIÆ, pour la ſeconde on a écrit ſeulement ADVENTUI AUG. C'étoit aſſez pour ſignifier que c'étoit à Rome où l'Empereur s'étoit rendu.

Il n'en faut pas d'avantage pour nous perſuader (car il eſt bon de dire en paſſant) que Neron revint à Rome après ſon voyage de Grece, quoyqu'un habile homme pre-

tende le contraire, Quand on ne s'en raporteroit pas aux historiens de son temps qui nous assurent très positivement son retour, cette medaille suffiroit pour en convaincre.

NERO CÆSAR AUG. GERM.

R. ADVENTUS AUGUSTI. G.P. Un navire, c'est à dire l'arrivée de l'Empereur à Rome, après avoir parcouru la Grece: *Græciâ Peragratâ.* On ajoûte un navire parceque Neron revint par eau.

5°. C'est quelque chose que ces medailles justifient les historiens, mais ma medaille peut encore servir a juger d'un different qui se trouve entre deux grands hommes, Suetone & Tacite. Suetone dit que Vitellius entra dans Rome au son des trompettes, l'épée au côté, avec son petit manteau de General d'armée, au milieu des étendarts & des Aigles Romaines: *Urbem ad clasicum introiit paludatus ferroque succinctus inter signa & vexilla.* * Tacite avouë que Vitellius ayant monté à cheval à Pontemole l'épée au côté en Com-

* c. 11.

mandant.d'armée, faiſant marcher devant ſoy le Senat & le peuple, il vouloit entrer à Rome comme dans une ville conquiſe : mais que ſes amis l'en ayant détourné il prit ſa robe de Senateur & un équipage de paix. *Ipſe Vitellius à Ponte milvio inſigni Equo, paludatus, decinctuſque, ſenatum & populum ante ſe agens, quominus ut captam urbem ingrederetur, amicorum conſilio deterritus, ſumptâ prætextâ & compoſito agmine inceßit.* Voila deux excellens écrivains oppoſez au quel s'attacher.

Il ſemble que le Docte Oyſelius a preferé l'autorité de Tacite à celle de Suetone. Car il croit que la figure qui paroît en robe de Senateur dans la medaille, eſt Vitellius, & que celle qui paroît armée eſt Rome habillée en Amazone, qui reçoit l'Empereur dans ſon ſein. Je ne puis goûter cette interpretation. Car la figure armée à la ſeule vûë n'eſt rien moins qu'une Amazone & qu'une femme. On luy voit un Javelot au lieu de hache d'Amazone: ſon habit eſt trop court pour convenir à une Deeſſe. On voit ſouvent

dans les medailles la figure de Rome victorieuſe ou conquerante: mais on la voit toujours avec une pique ou demi-pique à la main, & non pas avec un javelot: avec une longue veſte, & non pas en habit court. Enfin la Medaille d'or où eſt repreſentée cette arrivée de Vitellius, monte ce Prince a cheval, armé de pied en cap. On ne peut pas donc raiſonnablement douter que Vitellius n'ait entré armé dans la capitale de l'Empire, les Medailles ſe declarant ſur ce fait hautement pour Suetone. Tout ce qu'on peut dire en faveur de Tacite & ce qui peut accorder la medaille d'or avec la Medaille de bronze, c'eſt que Vitellius monta à cheval à Pontemole, & qu'à la porte de Rome à la priere de ſes amis, pour ne pas entrer comme dans une ville de conquête, il deſcendit & marcha à pied tout armé juſqu'au Capitole, Ainſi on a pu le repreſenter à Rome & à cheval & à pied, mais toujours armé.

Je vous laiſſe à faire ſur cette medaille telles autres reflexions qu'il

vous plaira : celles cy-ſuffiſent pour la rendre conſiderable. Je ſuis &c. I. T. D.

Cette lettre eſt du Pere de Grainville Jeſuite Bibliothecaire du college de Roüen, les ſçavans ſouhaittent qu'il communique au public ſes autres decouvertes ſur les medailles anciennes.

ARTICLE LXXIII.

THE SCHOTTISCH HISTORICAL Library &c. C'eſt-à-dire, *la Bibliotheque Hiſtorique d'Ecoſſe contenant le Caractere des Ecrivains & la liſte des anciens manuſcrits &c. juſqu'à l'union des deux Royaumes, du tems de Jacques VI. par G. Nikolſon Archidiacre de Carliſle.* A Londres, pour Tim. Child. 1702. *in* 8° *pagg.* 379.

CE n'eſt pas le premier ouvrage que le ſieur Nikolſon donne au public. Il a deja fait imprimer la Bibliotheque Hiſtorique d'Angleterre, & il l'a fait d'une maniere qui peut-être très-utile à ceux qui au-

ront envie d'écrire l'hiſtoire generale de ce Royaume. Mais comme il eſt difficile de parler à fonds des affaires d'Angleterre, ſans avoir une connoiſſance particuliere de celles d'Ecoſſe, il nous donne dans cet ouvrage une liſte exacte des Ecrivains tant prophanes qu'Ecléſiaſtiques qui en ont parlé. Ce deſſein lui a été d'autant plus difficile à executer, qu'on ſçait que pluſieurs anciens Manuſcrits ont été perdus dans les frequentes revolutions arrivées dans ce Royaume. On peut cependant dire que l'Auteur y a ſupplée en quelque façon. Il a conſulté les plus habiles gens des deux Royaumes ; il a viſité les Bibliotheques publiques & les cabinets des curieux : en un mot il n'a rien omis de ce qui pouvoit perfectionner ſon ouvrage.

Tout le livre eſt diviſé en huit parties. La premiere comprend ceux qui ont écrit ſur la Geographie & ſur l'Hiſtoire naturelle. Tacite eſt le premier des anciens, ſelon nôtre Auteur, qui nous ait laiſſé dans la vie d'Agricola une deſcription de

l'Ecosse. Quelques sçavans l'ont depuis peu commentée, & y ont ajouté des remarques trés-curieuses. Pour ce qui regarde la Geographie de Ptolomée, tout le monde convient que rien ne peut être plus juste que la description qu'il nous a laissé de ce païs : les choses y sont si bien particularisées qu'il seroit difficile d'y rien ajouter. Cependant, dit Mr. Nikolson, on trouve quelques Provinces scituées à l'Orient qui sont plus Septentrionales : mais cette faute est bien pardonnable à un Geographe, qui écrivoit d'un païs assez peu connu aux Romains, & qui n'en écrivoit que sur les Memoires d'autrui. L'Itineraire d'Antonin parle aussi de l'Ecosse ; & le sçavant Mr. Cuninghame a fait sur cet Auteur des Notes que le public attend avec impatience. Au regard de Nennius, Mr. Nikolson avouë qu'il ne connoît personne qui l'ait commenté ; quoique cet Auteur ait écrit assez au long *de Adventu Pictonum in Britanniam.*

L'Auteur vient ensuite aux Geographes modernes qui nous ont

donné des deſcriptions plus particulieres de l'Ecoſſe. Boëthius, Leſtie, Buchannan, & Cambden en ſont les principaux. Ce n'eſt pas qu'il n'y en ait bien d'autres; mais il ſeroit inutile d'en faire le denombrement.

Mr. Nikolſon croit qu'il eſt difficile de determiner qu'elle fut anciennement la forme du gouvernement de l'Ecoſſe. Les Auteurs, dit-il, ſont partagez ſur ce point. Les uns veulent que les Rois y ayent eû un pouvoir abſolu : les autres ſemblent ſe declarer pour une eſpece de Democtratie qu'ils appellent, *jus populi*.

Mais il n'eſt pas ſurprenant que des Ecrivains Anglois, qui s'attachent depuis quelque tems à diminuer les prerogatives de leurs Rois, ſe declarent pour le gouvernement populaire. Ils trouvent ſouvent dans les anciens ce que ces auteurs n'ont jamais pretendu dire. Les Ecoſſois au contraire ont toûjours paru beaucoup plus reſervez ſur cet article; ſi l'on en excepte Buchannan, qui eſt un auteur noté. Mr. Ni-

kolſon avoüe même que tous ceux qui ont écrit dans le dernier ſiécle ont maintenu l'autorité Royalle. Il en cite un grand nombre, & entre autres Barclay, Weems, Turner, & le Chevalier G. Mackenzie.

Dans la ſeconde partie de cet ouvrage, l'Auteur donne une liſte de ceux qui ont écrit l'hiſtoire generale d'Ecoſſe. S'il étoit un peu moins partial, le caractere qu'il en fait ſeroit peut-être mieux reçû du public : mais c'eſt le defaut ordinaire des Ecrivains Proteſtans, de decrier les anciens Auteurs, qu'ils ne peuvent lire ſans y trouver la condamnation de leurs erreurs. On peut dire cependant, qu'en cela même, Mr. Nikolſon eſt plus moderé que pluſieurs autres. Il avouë que l'Ecoſſe a eû de grands hommes, qui ſe ſont appliquez à écrire l'hiſtoire de leur païs : mais on ne voit pas à quel propos il met de ce nombre Marianus Scotus ; puis qu'il eſt conſtant qu'il n'en a jamais écrit l'hiſtoire.

David Scotus vivoit du tems de ce premier : il a écrit *de Regno Sco-*

tiæ : mais Mr. Stillingflect doute fort qu'il y ait jamais eu un Auteur nommé *Veremundus* ; quoique d'autres assurent qu'il a écrit une histoire d'Ecosse fort ample. La Chronique de sainte Croix d'Edimbourg est une excellente piece : elle se trouve toute entiere dans *l'Anglia sacra.* de Mr. Wharton. Il nous reste peu de choses de Tordun & de Cambel. Pour l'histoire d'Elphinston on la trouve parmi les Manuscrits du Chevalier T. Fairfax dans la Bibliotheque *Bodl.* Vossius pretend que Gavinus Douglasse a écrit quelques Traittez *de rebus Scoticis* : mais M.Nikolson quelque diligence qu'il ait faite, n'a jamais pu trouver cet auteur.

Nous ne parlerons pas ici de quelques autres Ecrivains qui se trouvent citez dans la Bibliotheque Historique. Il suffit de dire que les principaux Historiens d'Ecosse sont, Jean Major Docteur de Sorbonne qui nous a laissé six livres *de Gestis scotorum* , & H. Boethius Auteur fort estimé, dont Leslie a fait l'abregé. Tout le monde sçait que Buchannan

a écrit l'histoire de son païs d'une maniere très-polie : c'est dommage que la fidelité de cet Ecrivain ne réponde pas à la pureté de son style. Pour Chambrs qui vivoit en même tems que Buchannan, il a écrit son histoire en François intitulée. *Histoire abregée de tous les Rois de France, Angleterre & Ecosse, mise en ordre par forme d'harmonie ; contenant aussi un brief discours de l'ancienne alliance & mutuel secours entre la France & l'Ecosse.*

La troisiéme partie de la Bibliotheque Historique contient ceux qui ont écrit la vie des Rois d'Ecosse. Mr. Nikolson ne se contente pas de nous marquer les noms de ces Auteurs ; il en fait le caractere, & conclut enfin ce chapitre par une liste de ceux qui ont écrit des Relations du Regne de Jacques VI. avant l'union de deux Royaumes.

Dans le chapitre suivant on trouve le caractere des Historiens Ecclesiastiques. Monsieur Nikolson commence par ceux qui ont écrit l'histoire de l'Eglise Reformée d'Ecosse. Il rend justice à J. Knox un

des chefs de cette pretenduë reforme : car ſi nous en croïons la Bibliotheque Hiſtorique , c'étoit un homme ſans jugement , la honte de ſon ſiecle , & incapable d'écrire une hiſtoire. Il eſt vray que Mr. Nikolſon n'oſe imputer de luy même ces défauts à un homme qu'on regarde dans le païs , comme un genie rare & un Apôtre de la nouvelle Reforme ; mais il emprunte ce qu'il dit là deſſus d'un ſçavant Critique, dont l'autorité ne peut être ſuſpecte.

Spotſwood qui a écrit une hiſtoire fort ample de l'Egliſe d'Ecoſſe étoit Archevêque de S. André & Primat du Royaume. Les Proteſtans font grand cas de cet Auteur ; mais je ne ſçay , ſi le caractere qu'en fait Mr. Nikolſon n'eſt pas outré. Calderwood nous a laiſſé l'hiſtoire des Preſbyteriens. Les Epiſcopaux le taxent de mauvaiſe foy ; peut-être ont-ils raiſon : car il eſt conſtant qu'il rapporte une infinité de faits ſans preuves. Mais nous ne nous étendrons pas d'avantage ſur ſon chapitre , non plus que ſur les autres Hiſtoriens Proteſtans. Les Ca-

tholiques ont aussi composé, dit M. Nikolson, plusieurs traitez sur les affaires Ecclesiastiques d'Ecosse ; & il avouë qu'ils s'en sont acquitez si fidelement, qu'ils ont rendu par là un tres grand service à leurs païs.

Les derniers Chapitres contiennent une liste de ceux qui ont écrit des histoires particulieres des Evêchez, des Monastres &c. Nous ne croyons pas devoir entrer icy dans ce détail : les cuireux pour s'en instruire pourront recourir à la Bibliotheque Historique. Elle est écrite d'une maniere tres methodique, & pourra être d'un grand secours à ceux qui auroient envie d'écrire sur les affaires de la Grande Bretagne.

ARTICLE LXXIV.

DECOUVERTE TOUCHANT l'extension de la lumiere. Par Mr. la Montre Professeur de Mathematique & de Philosophie.

LEs Cartesiens rigides pretendent avec Mr Descartes que l'exten-

ſion de la lumiere ſe fait en un inſtant: les Anti-Carteſiens veulent au contraire que l'extenſion de la lumiere ſoit ſucceſſive. Les uns & les autres n'apportent aucune exception à leur ſentiment, ont tort & ont raiſon. Comment accorder cela ? le voici. Tâchons de deſſiller les yeux des ſçavans d'aujourd'huy, & de leur apprendre à diſtinguer la lumiere, de la lumiere même.

Il y a environ 25. ans que le ſçavant & ingenieux Mr. Romer, apprit aux ſçavans de Paris, que pendant dix ans il avoit exactement obſervé les emerſions & immerſions du premier Satellite de Jupiter, & qu'il avoit reconnu que la lumiere reflechie par ce Satellite emploïe près de 22. minutes à parcourir une ligne égale au Diametre de l'orbe annuel de la Terre, d'où il concluoit que l'extenſion de la lumiere étoit ſucceſſive. Ce ſentiment a été adopté par un trés grand nombre de Sçavans, parmi leſquels Mr. Hugens & Mr. Newton tiennent le premier rang. Celuy-cy dans ſon excellent Ouvrage qui a pour titre

Philoſophiæ Naturalis Principia Mathematica, page 231. s'explique ainſi: *Namque lucem ſucceßivè propagari & ſpatio quaſi decem minutorum primorum à ſole ad Terram venire, jam conſtat per phænomena Satellitum Jovis, obſervationibus diverſorum Aſtronomorum confirmata.* Mr. Hugens depuis la page 4. juſqu'à la page 9. de ſon *Traité de la lumiere* examine cette queſtion ; & après avoir rapporté l'obſervation de Mr. Romer, il conclut avec luy que l'extenſion de la lumiere eſt ſucceſſive.

Les Sçavans d'aujourd'huy ſont diviſez comme en deux factions. Pour les accorder enſemble, il faut diſtinguer deux ſortes de lumiere: la premiere ſe nomme *primitive*, & la ſeconde eſt appellée *derivée*. La lumiere *derivée* ſe diviſe encore en lumiere *directe* & en lumiere *reflechie*.

Lorſque les Carteſiens aſſurent que l'extenſion de la lumiere eſt inſtantanée s'ils parlent de la lumiere *directe* , ils ont raiſon ; & perſonne, fut-ce Monſieur Newton, ne leur peut demontrer le

contraire. Mais s'ils pretendent que l'extension de la lumiere reflechie est encore instantanée, je soutiens qu'ils se trompent; les observations de Mr. Romer le demontrent, & ces demonstrations sont appuïées d'une bonne raison. La lumiere *derivée directe* ne depend que d'une seule cause, au lieu que la lumiere *derivée reflechie* depend de deux causes, & doit encore surmonter l'obstacle qu'elle rencontre en venant jusqu'à nous.

D'un autre côté lorsque les Sectateurs de Mr. Romer assurent que l'extention de la lumiere est successive, s'ils parlent de la lumiere directe, je leur soûtiens qu'ils se trompent; & j'ose leur predire, qu'ils ne trouveront jamais de phœnomene qui puisse leur servir à demontrer que l'extension de la lumiere directe n'est pas instantanée. Mais s'ils assurent que l'extension de la lumiere reflechie est successive, je soûtiens qu'ils ont la raison pour eux aussi bien que l'experience, ainsi que je viens de le faire remarquer.

L'extenſion de la lumiere n'eſt donc plus un myſtere, & les deux differens partis doivent s'accorder. J'avois predit dans les Journaux des ſçavans du 25. May & du 20. Juillet 1699. que la Refraction de la lumiere obſervée dans le vuide & dans l'air libre ſous des angles égaux d'inclinaiſon, ſeroit égale de part & d'autres. On en a fait deux diverſes obſervations très-exactes, dans leſquelles on n'a trouvé aucune difference ſenſible, à l'égard de la refraction, ainſi que Mr. N. me l'aſſura le 17. Octobre 1701. On peut ſur cela juger de mon hypotheſe de la Refraction. Je ne doute pas qu'on ne publie les obſervations dont je viens de parler.

Nous donnons cet écrit tel que l'Auteur nous l'a envoyé, ſans nous rendre garents de la verité de ſon ſyſtéme.

ARTICLE LXXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

IL paroit à Rome une Dissertation Latine sur le Tabac, composée par un Docteur en Medecine de l'Université de Ferrare. Le Docteur prouve que le Tabac est très-utile aux hommes qui ne sont pas mariez; mais il en defend absolument l'usage à toutes les femmes: & il raisonne fort au long sur toutes les manieres dont on le prend.

Il y paroît aussi une vie latine de S. Pierre Damien en trois tomes in 4°. composé par le Pere Jacques Laderichio Prêtre de l'Oratoire. Mr. Magliabechi écrit que dans les pages 315. 323. 324. du premier tome on releve plusieurs fautes de M. du Pin: & qu'à la page 241. l'Auteur refute l'opinion du P. Martene sur l'Office de la sainte Vierge.

Le R. P. François Maria Ghirlandi Provincial des Minimes de Toscane

Toſcane a fait imprimer à Piſtoie ſa patrie un recueil de Sonnets Italiens, ſous ce titre, *Ghirlanda d'Affetti poëtici al ſacro cuore di Ghieſu.* C'eſt-à-dire, Guirlande de divers ſentimens poëtiques en l'honneur du ſacré cœur de JESUS. C'eſt un petit in 4°. qui contient 109. Sonets. Il eſt dedié au grand Duc. Les plus excellens poëtes d'Italie en parlent avec éloge. L'Auteur promet un pareil nombre de Sonnets en l'honneur de la ſainte Vierge.

Mr. Patarol a fait imprimer à Veniſe la ſuite des Empereurs & des Imperatrices, des Tyrans & des Ceſars, depuis Jules Ceſar juſqu'à l'Empereur d'aujourd'hui, dont il a fait graver les medailles les plus ſûres. Mr. Muratori écrit de Modene, que le livre du Seigneur Antonio Capello eſt fort eſtimé. C'eſt une explication de pluſieurs pierres antiques gravées, dont quelques-unes ont été à l'uſage des herétiques Baſilidiens.

Quelques Ouvriers d'Otrante en travaillant ont fait la decouverte d'un tombeau de marbre, que l'Ar-

chevêque de cette ville a fait ouvrir en sa presence. On y a trouvé le corps de l'Abbé Ubertin avec un écrit qui contient la prediction de ce fameux Abbé, & qui est entierement conforme à ce qu'on en voit dans plusieurs livres imprimez depuis long-tems, & entr'autres dans le 1. tome *de l'introduction à l'histoire* de Mr. de Rocoles page 439. Voici les premieres paroles de cette prophetie qui est latine. *Cum in sede S. Petri sedebit stella coruscans, præter omnium expectationem electa in maxima Electorum controversia, cujus splendor universam Ecclesiam irradiabit, sepulchrum cadaveris mei aperietur. Hic bonus Pastor custoditus ab Angelo, multa reædificabit, quia conscientia ejus in manu Dei erit : ejus vigilantiâ & solicitudine élevabuntur altaria, & Ecclesiæ discooperta cooperientur. Tunc gratiosus juvenis de posteritate Pepini, veniet peregre ad videndam hujus Pastoris claritatem, qui Pastor mirificè collocabit hunc juvenem in Gallicana sede hactenus vacante....*
„ C'est à-dire, lors qu'on verra sur
„ la chaire de S. Pierre, une étoile

éclatante, qui y aura été élevée "
contre l'attente de tout le mon- "
de, dans un tems ou les Cardi- "
naux ne pouvoient s'accorder, "
& qui remplira toute l'Eglise de "
sa splendeur : alors on ouvrira "
mon sepulchre. Ce bon Pasteur "
qui est sous la garde des Anges, "
& dont la conscience est entre les "
mains de Dieu, retablira plusieurs "
choses ; les autels seront relevez "
& les Eglises reparées par sa vigi- "
lance & par ses soins. Alors un "
beau jeune homme de la posteri- "
té de Pepin viendra de loin pour "
voir le Pasteur : par lequel il sera "
placé d'une maniere merveilleuse "
sur un trône vacant, qui avoit ap- "
partenu aux Gauloisses Ancestres. "
On laisse au Lecteur le soin de faire l'application de cette Prophetie.

DE PALERME EN SICILE.

Augustin Epiro libraire de cette ville a imprimé un *in folio* Italien sous ce titre. *Descrizione del Real, Tempio è Monasterio di santa Maria di Nuova di moreale. Vite de suoi Ar-*

civescovi Abbati è signori &c. C'est-à-dire, description du Temple & Monastere Royal de sainte Marie la neuve, de Mont-real. Les vies de ses Archevêques, Abbez & Seigneurs. L'Auteur est le R. P. Dom Michel del Giudice natif de Palerme, Religieux de l'Ordre de saint Benoît, & de la Congregation du Mont-Cassin.

Il a divisé son Ouvrage en trois parties. La premiere contient des notes, sçavantes sur les images à la mosaïque qu'on voit dans l'Eglise de Mont-real. Dans la seconde on trouve les vies de tous les Archevêques & Seigneurs de Mont-real. On a mis dans la troisiéme un abregé des Privileges de cet Archevêché avec quelques notes sur ces Privileges. On voit à la fin de l'ouvrage une Chronologie Historique du Royaume de Sicile depuis l'an 1159. sous le Pontificat d'Alexandre III. & le regne de Guillaume premier Roy de Sicile, jusques à l'année 1702.

On a fait imprimer dans le même volume un petit écrit latin, composé *il y a* deux cent ans sur le re-

tabliſſement d'un Monaſtere de l'Ordre de ſaint Benoît qui eſt à Palerme, mais qui eſt du Dioceſe de Mont-real. Ce Monaſtere ſe nomme *San-Martino de ſcalis.* Cet écrit avoit autrefois été imprimé à Rome en 1596.

Enfin on a joint à tout cela une notice exacte des biens & de l'état ancien & preſent du Dioceſe de Mont-real, & un recueil de toutes les Bulles, Chartres, Privileges & autres pieces qui peuvent contribuër à l'éclairciſſement de cette Hiſtoire.

Tout cela fait un tome de plus de ſix cens pages. L'Auteur qui a déja publié quelques autres ouvrages, & qui a de l'érudition, n'a rien omis de tout ce qui pouvoit ſervir à l'Hiſtoire de l'Archevêché & de l'Egliſe de Mont-real. Il ſeroit à ſouhaiter que l'ouvrage fut écrit avec un peu plus d'ordre & de politeſſe: & que l'Auteur eut été moins partial. Tout le monde le blâme d'avoir voulu ôter ſans fondement pluſieurs choſes aux Moines de ſaint Baſile, pour en faire honneur à ſon

Ordre en les lui attribuant. Cela paroît ſur tout en ce qu'il dit de ſainte Roſalie vierge de Palerme.

HOLLANDE.

On a fait une troiſiéme édition de la Minerve de Sanctius, avec les notes de Mr. Perizonius ; cette nouvelle édition eſt fort augmentée.

Pierre Vander Aa Libraire de Leyde a entrepris une nouvelle édition de tous les Ouvrages d'Eraſme en dix volumes *in fol.* Les quatre premiers tomes ſont déja imprimez, & les autres ſuivront inceſſamment ; c'eſt-à-dire que toute l'édition ſera achevée dans trois ans, & peut être plutôt. On n'en tire que 430. exemplaires de papier commun, & quelques-uns de grand papier. Le Libraire offre de les donner en blanc pour 80. florins, papier commun ; pour 110. florins, grand papier, à ceux qui donneront maintenant dix florins d'avance qu'on rabbatra ſur le prix des deux derniers volumes. On peut avoir dès-apreſent ceux qui ſont imprimez, & on aura les au-

tres à meſure qu'ils s'imprimeront en payant 8. florins ſur chaque volume. On ſuivra l'édition de Bâle chez Froben en neuf volumes de l'an 1540. dont on tâchera de retrancher les fautes. Les citations des auteurs ſeront exactement collationnées avec les endroits même citez. On y ajoutera quelques remarques d'Henry Etienne & autres ſçavans, avec la vie d'Eraſme, la liſte de ſes Ouvrages par ordre Chronologique, les éloges qu'il a reçûs de differentes perſonnes devant & après ſa mort. On rangera auſſi ſes lettres par ordre Chronologique : on y en ajoutera pluſieurs, qui n'ont point encore paru, avec les reponſes des hommes ſçavans auſquels Eraſme écrivoit. On ne manquera pas d'y mettre de belles Eſtampes, autant qu'il en ſera beſoin. La ſtatuë d'Eraſme qui eſt à Rotterdam, & ſon tombeau qui eſt à Bâle, ny ſeront pas oubliez. Le Libraire compte que chaque volume ſera l'un portant l'autre de 150. feüilles :& même qu'en comptant les figures, tout l'ouvrage ira

bien à 1600. feüilles. C'eſt ſur ce pied-là que le Libraire le met à 80. florins, promettant de diminuër le prix à proportion s'il ſe trouve moins de 1600. feüilles & de ne le point augmenter, s'il s'en trouve davantage. Lorſque le Libraire ſera aſſuré de la vente de 300. exemplaires ſur le pied de 80. florins il encherira les autres exemplaires de 25. florins. Quoique les ouvrages d'Eraſme ſoient aſſez connus des ſçavans, peut-être ſera-t'on bien-aiſe de ſçavoir, que le premier volume contient les traitez de belles lettres ou de Grammaire, le ſecond les proverbes ou les Chiliades d'Adages: le troiſiéme les lettres: le quatriéme les traitez de Morale: le cinquiéme ceux de pieté: le ſixiéme le Nouveau Teſtament en Grec avec la verſion Latine d'Eraſme: & on aura ſoin de mettre au bas de chaque page les commentaires d'Eraſme, au lieu de les rejetter à la fin du volume, comme on avoit fait auparavant. Le ſeptiéme ſera la paraphraſe d'Eraſme ſur le Nouveau Teſtament: le huitiéme comprendra ce

qu'Erasme a fait sur les SS. Peres, le neuviéme sera son Apologie : & le dixiéme renfermera toutes les tables qui seront fort amples, & qu'un habile homme s'est donné la peine de faire avec soin.

ANGLETERRE.

Les Livres sur l'Espagne sont à la mode. Le Capitaine Jean Stevens compose un Dictionnaire Espagnol. Il y a quelques mois qu'il publia en Anglois les Maximes des Espagnols dans leur commerce des Indes Occidentales, contenant l'Histoire *de la casa de contratation* ou maison des Indes, de son Gouvernement, de ses loix, de ses Ordonnances, de ses Officiers, & de sa Jurisdiction ; de ses Cours inferieures, de l'arrivée & de l'envoy de l'*armada*, & de sa flotte, des droits qu'on paye au Roy ; qui sont ceux qui peuvent, ou qui ne peuvent pas aller aux Indes, des Esclaves qu'on y transporte ; de tous les Officiers de Marine &c. traduite de l'Espagnol de Dom Joseph de

Veitia Linage Chevalier de l'Ordre de ſaint Jacques, Treſorier & Commiſſaire de la Maiſon des Indes, in 8°.

Il paroîtra bien-tôt un autre Livre intitulé *Les Maximes de la Cour d'Eſpagne*. C'eſt un recueil des lettres, que les Comtes de Sandwic & de Sunderland, & le Chevalier Godolphin ont écrit pendant leurs ambaſſades d'Eſpagne, depuis l'an mil ſix cens ſoixante ſept, juſqu'à l'an 1678. Il y aura dans ce livre un traité de Milord Sandwic, touchant les grands avantages que l'Angleterre retire d'une étroite alliance avec l'Eſpagne ; & un traité du Chevalier Godolphin ſur les laines d'Eſpagne. Ces deux traitez ne paroiſſent-ils point un peu à contre tems, dans les commencemens d'une guerre que nous avons entrepris contre l'Eſpagne, ſans conſulter nos interêts ? Ils feront faire au peuple des reflexions, mais elles viennent trop tard.

On a fait un recueil des Poëſies de pluſieurs perſonnes de la premiere qualité. Il en a du Marquis de Nor-

mandby, de lord Halifax, du Comte de Rochester &c. Ainsi la poësie qu'on commence à mépriser en France, est un peu dedommagée par l'estime qu'on en fait en Angleterre.

On dit icy, je ne sçay si c'est pour flatter la Nation, que ce goût pour la poësie prouve que nous allons avoir la superiorité du côté des lettres, & qu'en France le mépris de la poësie marque la decadence du bon goût.

Mr. Ridley qui donna, il y a quelques années une anatomie du cerveau, qu'on estime beaucoup & qu'on devroit traduire en Latin, a publié un in 8°. de 242. pages, dont voicy le titre. *Observationes quædam medico-practicæ & Physiologicæ, inter quas aliquanto fusiùs agitur de Asthmate & hydrophobiâ, quarum etiam decem ultimis subjiciuntur administrationes totidem corporum, morbis quorum tituli observationibus præfiguntur affectorum Anatomicæ cum particulari & non ante observatâ de cordis in Embrione vasorum structurâ & sanguinis circa eam circuitu dissertatione.*

Mr. Cole a fait imprimer en La-

tin une conſultation ſur un accident d'Epilepſie, avec une diſſertation ſur la tranſpiration ſenſible : l'Ouvrage eſt de 151. pages in 12.

Un autre Medecin nommé Floyer a fait un livre pour rétablir l'uſage des bains froids.

On a imprimé des lettres du Chancelier Bacon, qui n'avoient point encore paru avec des éclairciſſemens.

Thomas Morer Recteur de ſainte Anne à Londres, a publié la deciſion de deux cas de conſcience. L'un s'il eſt neceſſaire de gager des Miniſtres, pour ſervir dans les Colonies & dans les contoirs des Anglois, pour y donner le baptême. Il decide que cela eſt neceſſaire. Le Baptême des Laïques ne devant être ny recherché, ny admis non plus que celuy des Papiſtes : ſeurement cette deciſion ne ſera point approuvée de nos Marchands, mais l'autre deciſion ſera fort bien reçûë en ce pays. Il decide qu'on peut ſans bleſſer ſa conſcience faire divorce pour cauſe d'adultere.

ALLEMAGNE.

On a imprimé à Dilingen un livre Latin, intitulé *Disquisitiones in novam Congregationum de auxiliis Historiam*, qui est écrit avec beaucoup de force & de moderation.

ESPAGNE.

Le P. Felicien de Seville Predicateur Capucin & Missionnaire Apostolique, a publié à Cadix un in 4°. de 344. pages, intitulé *El sol increado, Dios Trino y uno.* C'est-à-dire, le Soleil increé, un Dieu en trois personnes. Le dessein de l'Auteur est de faire voir l'excellence de la devotion qu'on doit avoir envers la sainte Trinité, & du culte qu'on doit luy rendre. Son livre contient 8. traitez, dans lesquels il a ramassé tout ce qui se pouvoit dire sur cette matiere.

On a aussi imprimé à Salamanque deux tomes in 4°. dont le premier contient 336. pages & le second 370. où l'on fait voir qu'il n'y a rien de

plus propre pour nous detromper des vanitez du monde, que la devotion au ſaint Sacrement de l'Autel. Voici le titre du livre. *El mejor ſol del deſengaño el ſiempre Auguſto Sacramento.* Il a été compoſé par le R.P. Joſeph Gomez de la Cruz Profeſſeur dans le Convent des Peres Minimes de Salamanque. Ce livre eſt ſolide, plein de pieté, & tout propre à entretenir la devotion des Fidelles envers le ſaint Sacrement.

AVIGNON.

Le Livre de Mr. Paul de Cadecombe eſt ici très eſtimé. Comme ce Juriſconſulte eſt très-habile, il a éclairci pluſieurs matieres importantes: & il a receu ſur cela les complimens de pluſieurs Cardinaux à qui ſon livre a été preſenté.

ANVERS.

On a imprimé icy le Panegyrique latin de ſaint Thomas d'Aquin, qui a fait tant de bruit dans les païs bas. Le Religieux qui l'avoit

prononcé a cru se justifier en le faisant imprimer ; mais il a eu le chagrin de voir son discours desapprouvé par tous les honnêtes gens. Il faut être bien determiné à faire des invectives & des Satyres, quand on mêle les plus grossieres jusques dans les Eloges des Saints. On n'approuve gueres plus l'Epigramme, qui a été faite contre l'Orateur.

ANGERS.

Extrait d'une lettre de Mr. Frain du Tremblay de l'Academie d'Angers.

Un homme qui a un caterre sur les bras & sur les mains, en sorte qu'il a peine à les ouvrir, avoit depuis quelques tems un petit mal au dedans d'un pouce. Un jour voyant qu'il y avoit de la matiere, il le fit presser, & il en sortit un grain d'avoine. On coupa le grain qui parut être comme les autres. J'ay demandé au malade, qui est homme de condition, s'il y avoit long tems qu'il n'avoit touché d'avoine : il me dit qu'il croyoit qu'il y avoit plus de vingt ans.

Une Dame de mes proches parentes avoit perdu la voix, il y a onze ans, par l'affliction de la mort de son Pere, qui mourut pendant qu'elle étoit malade. Cette même Dame a recouvré la voix cette Automne dans une autre maladie, après un vomissement qui luy fit faire beaucoup d'efforts.

PARIS.

Mr. de Fer a achevé son *Atlas curieux* divisé en quatre parties. L'Ouvrage contient deux cent feuilles, tant planches, que descriptions. L'Auteur promet neanmoins d'en donner des suites les années suivantes. Il a aussi publié une table de l'ordre qu'on doit tenir dans l'arrangement des Cartes qui composent son Attelas.

Monsieur de la Barre Avocat en Parlement a fait la continuation de l'Histoire universelle. Mr. l'Evêque de Meaux avoit poussé la sienne jusqu'à l'an 800. de N. S. C'est-là où Mr. de la Barre a commencé. Il s'est appliqué à n'omettre aucun des faits

considerables. On trouve dans son Abregé la suite de tous les Empereurs d'Orient & d'Occident, des Rois de France, d'Espagne & d'Angleterre. On y voit l'origine de toutes les Souverainetez établies depuis neuf cent ans, & les principaux points de l'Histoire Ecclesiastique.

Mr. Boivin a trouvé dans la Bibliotheque de S. Taurin d'Evreux le Commentaite entier d'Eusebe de Cesarée sur les Pseaumes, ce Commentaire n'a jamais été imprimé, les PP. Benedictins songent à l'imprimer, ils rendront en cela un grand service au public.

Le Gregoras de Mr. Boivin paroît, Mr. de Tournefort a fait imprimer une suite de son Livre intitulé *Institutiones rei herbariæ.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, mois d'Avril 1703.

ART. LV. Arcana Litterariæ. *Dessein d'un Livre Intitulé secrets de la Litterature &c.* pag. 557

ART. LVI. Tractatus de Predestinatione Sanctorum, &c. C'est-à-dire, *Traité de la Predestination des Saints &c.* p. 562

ART. LVII. *L'usage des Globes celeste & Terrestre &c.* p. 574

ART. LVIII. *Parallele de la Morale Chrétienne avec celle des Anciens Philosophes.* p. 577

ART. LIX. L'Anticornaro, *ou Remarques critiques sur le traité de la vie sobre de Loüis Cornaro.* p. 596

ART. LX. Fr. Eliæ Astorini de verâ Ecclesiâ Christi &c. *De la vraïe Eglise de Jesus-Christ par Fr. Elie Astorini.* p. 603

ART. LXI. *Homelie Latine de N. S. Pere le Pape Clement XI. à l'oc-*

casion du temblement de Terre, page 609.
ART. LXII. *La même Homelie traduite en François.* p.612
ART. LXIII. *Traité de l'amitié.* page 615.
ART. LXIV. *Devoirs des Confesseurs dans l'administration du Sacrement de Penitence.* p.631
ART. LXV. De Jure Prœdriæ C'est-à-dire, *Diverses questions sur le Droit de Preséeance.* p. 634
ART. LXVI. *Homelie ou instruction familiere sur les jeux innocens & sur les jeux defendus &c.* p 640
ART. LXVII. *Description d'une maniere nouvelle de trouver des fontaines.* p.647
ART. LXVIII. *Lettre de Mr.*** à Monsieur***.* p.659
ART. LXIX. *Carte de France par Mr. de Lisle.* p. 666
ART. LXX. *Carte de la nouvelle Espagne.* p.673
ART. LXXI. *Reponse du P. Despineul.* p.678
ART. LXXII. *Lettre de Monsieur *** à Monsieur *** sur une Medaille de Vitellius.* p.696

ART. LXXIII. The Scottisch Historical Library &c. C'est-à-dire *La Bibliotheque Historique d'Ecosse.* p.707

ART. LXXIV. *Decouverte touchant l'extension de la lumiere.* p.715

ART. LXXV. *Nouvelles Litteraïres.* p.720

Italie. ibid.

De Palerme en Sicile. p.723

Hollande. p.726

Angleterre. p.729

Allemagne. p.733

Espagne. ibid.

Avignon. p.734

Anvers. ibid.

Angers. p.735

Paris. page 736

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1703.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

May 1703.

Article LXXVI.

TRAITÉ DE LA DOCTRINE Chrétienne & Orthodoxe, par Messire Loüis Ellies Dupin Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, & Professeur Royal en Philosophie. A Paris, chez André Pralard ruë saint Jacques à l'occasion 1703.

VOICI un livre lequel, si nous en croyons le Libraire dans l'exposé du privilege, étoit absolument necessaire, selon luy *plusieurs fideles*,

à qui on n'a pas bien enſeigné la Religion dans les inſtructions publiques ; bien des perſonnes des plus devotes, qui ont lû beaucoup de livres ſpirituels, avoient beſoin d'un corps d'Ouvrage, où la doctrine & la morale Chrêtienne fuſſent traitées ſur les veritables principes. C'eſt ce qui a excité le zele du Libraire : mais ce zele s'étoit un peu refroidi Depuis ſix ans que ce livre avoit eu l'approbation de feu Mr. Gerbais & le privilege, il ne paroiſſoit point. Il paroît enfin, peut être a-t'on crû ce delay neceſſaire pour effacer certaines idées. Ce n'eſt icy que le premier tome d'une Theologie Françoiſe entiere. Mr. Dupin qui communique obligeamment ſes lectures au public à meſure qu'il les fait, à commencé de bonne heure à faire de gros livres, & en a fait un fort grand nombre. Les extraits & la critique des Ecrivains Eccleſiaſtiques de ſeize ſiecles luy ont laiſſé aſſez de tems libre pour imprimer des Commentaires ſur les Pſeaumes, ſur le Pentateuque, un in 4°. ſur l'ancienne diſcipline de

l'Eglise, une nouvelle edition d'*Optatus*, & même un gros Volume de prieres, il fait imprimer en Hollande les Ouvrages de Gerson : il est prêt d'y faire imprimer la Bibliotheque de Photius : il est Professeur Royal en Philosophie, avec tous ces emplois il se charge encore de donner un cours entier de Theologie. Ce n'est pas se menager beaucoup. On doit sçavoir gré à Mr. Dupin d'entreprendre tout à la fois tant de travaux pour le public : on doit même, en faveur d'un zele si ardent & si laborieux, luy passer le defaut d'exactitude. Qu'on remarque dans ses Ouvrages.

Quelques gens auroient souhaité que Mr. Dupin eût commencé ses Ouvrages par la Theologie. Ils disent que la Theologie est necessaire pour discerner dans les Peres ce qu'il y faut discerner, & pour donner une juste idée de leurs sentimens.

Ce premier Tome contient les prolegomenes de la Theologie. L'Auteur y traite de l'origine de la doctrine Chrêtienne, & des diverses regles dont on doit se servir pour la

distinguer des erreurs. On ne l'accusera pas d'avoir copié Canus, Medina, ni les autres Auteurs les plus estimez, qui ont traité la même matiere Il a suivi le plan d'Holden; mais il a mis dans cet Ouvrage beaucoup du sien. On y retrouve les anciennes opinions de Mr. Dupin: par exemple, page 154. touchant les livres qui ne sont pas dans le Canon des Hebreux, qu'on *les a toûjours considerez comme des livres utiles*; que *les Peres les ont citez sous le nom de l'Ecriture*, que *quelques Eglises anciennes les ont mis dans le Canon*, & que *ce sentiment l'a enfin emporté.* Ces expressions font entendre que l'authorité de ces livres est fondée sur un sentiment particulier, qui n'étoit pas alors celuy du grand nombre, & qui ne l'a emporté sur l'autre que dans la suite du tems: Ces propositions se peuvent-elles distinguer de celles-cy, que Mr. Dupin avoit retracté par ordre de feu Mr. l'Archevêque de Paris. *L'antiquité Chrêtienne a suivi le Canon des Juifs pour les livres de l'ancien testament. Les Peres* des trois premiers

ſiécles *n'ont point reconnu d'autres livres canoniques de l'ancien Teſtament, que ceux qui étoient dans le Canon des Hebreux.* Car ſi l'Egliſe n'a regardé d'abord ces livres que comme des livres *utiles*; ſi *quelques Egliſes* ſeulement les ont inſerez dans leurs catalogues ; s'il s'eſt écoulé quelques ſiecles avant que ce ſentiment l'emportât , n'eſt - il pas vray que l'Egliſe univerſelle n'a eu long - tems d'autre canon que celuy des Juifs.

L'Auteur s'explique encore plus fortement à la page 234. ſelon luy *pluſieurs anciens Auteurs Chrétiens ont marqué que ces livres n'étoient pas reconnus pour canoniques , qu'ils étoient apocryphes , douteux , contredits par des Egliſes ; qu'on les liſoit bien comme des livres utiles , mais qu'on ne pouvoit pas les regarder comme une Ecriture ſainte , ny s'en ſervir pour la preuve des dogmes.*

L'Auteur ajoûte que la definition du Concile de Trente ne laiſſe aucun lieu de douter. Mais c'eſt tomber inutilement en contradiction. Car ſuppoſant ſon principe, que l'Egliſe ne peut faire de nouveaux ar-

ticles de foy, & qu'elle ne peut rien decider en cette matiere qui ne soit établi par la Tradition; les faits qu'il avance icy prouveroient que l'Eglise n'a pas pu reconnoître ces livres pour canoniques. Les Protestans qui tiennent ces livres pour apocryphes, tireront donc de ce dernier Ouvrage de Mr. Dupin, le même avantage qu'ils ont tiré des autres. Pour parler juste, il auroit du renverser ses deux dernieres propositions, & dire que toutes les Eglises ont d'abord regardé ces livres comme divinement inspirez, que dans la suite les versions d'Aquila & de Theodotion, l'un Juif, & l'autre demi-Juif, firent naître sur cela une dispute, où un fort petit nombre d'Eglises se declara contre ces livres; que Rome enfin decida la question en faveur de ces livres, & que sa decision fut reçûë de toute l'Eglise.

Mr. Dupin établit d'abord dans le chapitre 1. que la revelation de Dieu est le fondement de la Religion; dans le Chapitre 2. que Dieu ne peut tromper: dans le chapitre

3. il explique au long les differentes manieres dont se sont faites les diverses revelations de Dieu : dans le 4. 5. & 6. il prouve que les Apôtres ont appris de JESUS-CHRIST & enseigné aux premiers fidelles toutes les veritez de la foy, & que ce qu'il n'ont point enseigné ne peut en aucune maniere être l'objet de nôtre foy, ni exiger nôtre créance, il repete souvent ce principe. Dans le 7. il propose l'enchaînement des veritez qui servent de fondement à nôtre foy, expliquées à sa maniere & rangées dans un ordre geometrique. Dans le 8. il prouve par l'autorité de tous les anciens Peres, que le consentement unanime des Auteurs Catholiques, dans un dogme qu'ils ont tous regardé comme article de foy, est la regle infaillible, pour distinguer des opinions humaines, ce que Dieu a revelé, & qu'enfin la nouveauté est le veritable caractere de l'erreur. Dans le 9. & 10. il prend la même voye pour établir l'autorité des livres sacrez, & il prouve par une longue suite de témoignages des anciens Peres, l'inf-

piration de ces livres, il ne croit pas que Dieu ait inſpiré les expreſſions, ni même qu'il ait inſpiré les veritez que les Auteurs ſacrez connoiſſoient déjà, ou pouvoient connoître avec certitude. En un mot ſon ſentiment ſur l'inſpiration eſt le même que celui du Jeſuite Cornelius à lapide bien expliqué. Mr. Dupin propoſe les argumens d'Eraſme, Grotius &c. contre l'inſpiration des livres ſacrez, il y répond en détail. On pourroit répondre à quelques unes de ces objections d'une maniere plus forte.

Il reſte à faire voir que la tradition eſt neceſſaire pour diſcerner le vray ſens de l'Ecriture, & même pour conſerver certains dogmes & certains uſages dont l'Ecriture ne parle point, Mr. Dupin prouve l'un & l'autre par beaucoup de paſſages des Peres, c'eſt à tout cela qu'il a employé le chapitre 11. dans le 12. il remarque judicieuſement, que nul Pere ne doit être regardé comme infaillible, à moins que l'Egliſe n'eût approuvé expreſſement ſa doctrine: *Qu'il ne ſuffiroit pas pour cela qu'elle donnât des louanges a un Auteur, ou*

qu'elle approuvât en general ses écrits, & sa doctrine, il faudroit qu'elle marquât en particulier quelle est cette doctrine qu'elle approuve.

Il distingue après Canus deux especes de questions, les unes essentielles au dogme, les autres qui ne servent qu'à l'éclaircir : sur les premieres le consentement unanime des Peres à une autorité decisive : sur les autres il n'a pas la même autorité, on peut en ce qu'il n'est point de foy, s'écarter du sentiment même le plus commun des Peres, selon nôtre Auteur saint Augustin l'a fait, & s'est vanté de l'avoir fait, il s'attache aussi à prouver qu'il n'est pas defendu d'expliquer l'Ecriture d'une maniere nouvelle en ce qui ne regarde point la foy ni les mœurs.

Dans le chpitre 13. il traite des Conciles, il soutient que l'acceptation de l'Eglise est necessaire pour qu'ils soient veritablement œcumeniques, on ne voit pas comment il pourra accorder ce principe avec ce qu'il tient aussi bien que d'autres Theologiens touchant le Concile de Basle & plusieurs sessions de celuy

de Conſtance. Les Ultramontains ſeront contens de luy ſur cet article, dans ce même chapitre il attaque de toute ſa force les preuves de l'infaillibilité des Conciles generaux tirées de l'Ecriture, il dit nettement que l'Egliſe, même aſſemblée dans un Concile general, n'eſt point infaillible ſur les queſtions de fait même dogmatiques, comme par exemple, que telle erreur eſt dans un livre. Il avertit que cela ſuit evidemment des principes qu'il a établis, cet avis étoit peu neceſſaire, il appuie beaucoup icy ſur l'autorité de Ballarmin: * mais il eſt clair par le paſſage même que cite Mr. du Pin, que les queſtions de fait dont parle Bellarmin, ſont des queſtions perſonnelles qui n'ont point de liaiſon avec le droit, elles ſont differentes de celles dont parle M. du Pin. Sur toutes les queſtions de fait generalement ce Docteur n'accorde à l'Egliſe d'autre pouvoir, que d'obliger à garder *un humble & religieux ſilence.*

Le chapitre 14. eſt emploïé à combattre l'infaillibilité du Pape,

* *Lib. 4. de Rom. pont. cap. 2.*

Mr. Dupin le fait avec tant de chaleur qu'il ne s'est pas apperçû, que de toutes les explications de ces paroles de Jesus-Christ, *vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtiray mon Eglise, & les portes de l'Enfer ne prevaudront point contre elle*, il choisissoit la moins soûtenable, l'Eglise, dit-il, a été bâtie sur saint Pierre, parce qu'il a travaillé plus qu'aucun autre à son établissement. Mr. Dupin, quand il a choisi cette explication, ne se souvenoit pas de ce que dit saint Paul, * *j'ay travaillé plus qu'aucun autre Apôtre*. C'est encore la chaleur de la dispute qui lui a fait avancer que le Pape & les Evêques d'Occident avoient fait une definition contre cette expression usitée en Orient, qu'il y avoit trois *Hypostases* dans la Trinité.

Dans le chapitre 15. il traite de l'autorité des Evêques. Tout Evêque a droit de s'élever contre les erreurs, même contre celles qui se publient dans d'autres Dioceses: Et Mr. Dupin reconnoît de bonne foy qu'un livre condamné par un Evê-

* *aux cor. cap. 15. ver. 10.*

que, ſans qu'aucun autre Evêque s'en ſoit rendu le protecteur, doit être regardé comme un livre condamné par toute l'Egliſe.

Dans le chapitre 16. il traite de l'Egliſe. La définition ordinaire ne luy plaît pas, parceque le Pape & les autres Paſteurs entrent dans cette définition. Selon luy c'eſt Caniſius qui l'a inventée : les Anciens ne faiſoient point entrer les Paſteurs dans la définition de l'Egliſe, cependant il cite dans le même chapitre cette définition de l'Egliſe par ſaint Cyprien : *Eccleſia eſt plebs ſacerdoti adunata*, l'Egliſe eſt le peuple uni à ſon Evêque : & celle d'Optat où ce Pere fait entrer tous les Miniſtres de l'Egliſe. Le Docteur inſiſte fort pour qu'on ſubſtituë ſa nouvelle définition aux autres, nous ne croïons pas qu'on change tous les catechiſmes catholiques pour les rendre conformes à ſa doctrine.

Mr. Dupin a tant de peine à retrancher qu'elqu'un de l'Egliſe, qu'il s'éforce de montrer que ceux qui tiennent & repandent ſecretement des dogmes héretiques déja

condamnés ſont de l'Egliſe juſqu'à ce qu'on les ait convaincus. Selon luy les Patriarches excommuniez par les Papes & toute l'Egliſe d'Occident, pour s'être obſtinés a faire memoire à l'Autel d'ACACE Eutychien caché, & convaincu d'être fauteur d'Héretiques, n'ont point été Schiſmatiques. Cette deciſion de Mr. Dupin n'eſt-elle point trop relachée.

Dans le chapitre 17. il traite des marques de la vraye Egliſe : & dans le 18. de l'indefectibilité de l'Egliſe & de ſon infaillibilité. Sur ce dernier article il renvoïe à ce qu'il a déja dit, il repete ſeulement que l'Egliſe n'eſt pas infaillible ſur les queſtions qui n'apartiennent point à la foy: comme de ſçavoir s'il y a des Antipodes, ſelon nôtre Auteur, du temps de ſaint Auguſtin tous les Chrétiens croïoient qu'il n'y en avoit point. Voila une antiquité fort curieuſe, Mr. Dupin ne nous dit pas dans quel manuſcrit il en a trouvé les preuves.

Le chapitre 19. eſt employé a prouver que hors de l'Egliſe il n'y

a point de ſalut. Dans le 20. Mr. Dupin explique les methodes differentes dont on a traité la Religion, & l'uſage qu'on peut faire des autres ſçiences pour l'éclaircir, on s'eſt toujours ſervi dans l'Egliſe de la raiſon pour expliquer les dogmes & pour combattre les erreurs: mais Origene eſt le premier qui ait voulu former un ſyſtême complet de la Religion appuïé ſur les principes de la Philoſophie Platonicienne. Son entrepriſe reuſſit fort mal: il tomba dans des erreurs groſſieres. Boëce eſt le premier qui ait emploïé les principes d'Ariſtote dans la Theologie, ſaint Jean de Damas eſt le premier qui ait joint tous les dogmes dans un corps de doctrine catholique. Dans l'onziéme ſiecle on commença tout de bon d'appliquer à la Theogie les principes d'Ariſtote, que les Arabes avoient mis en vogue. C'eſt là proprement la naiſſance de la Scolaſtique. Cependant l'ancienne maniere, qui avoit eu grand cours dans les deux ſiecles précedens, ſubſiſta encore quelque temps: cette methode conſiſtoit à faire ſur chaque

matiere des receuils de ſentences des Peres,ſur tout de ſaint Auguſtin, de S. Gregoire & de S. Hilaire.

L'Auteur parle de l'ouvrage de Pierre Lombard Evêque de Paris comme d'un livre fait à deſſein par ce ſçavant Evêque, pour fixer les eſprits. Cette conjecture n'eſt pas ſolide, les quatre livres du Maître des ſentences ne ſont ni le premier ni le ſeul ouvrage de cette eſpece qui ait paru. Sans parler de ceux dont il ne reſte que les titres, nous avons ceux de Robert Pullus, de Bandinus &c. L'entier établiſſement de la Scolaſtique eſt dû aux ordres de S. Dominique & de ſaint François, *qui enſeignoient dans les Univerſitez la Theologie avec plus d'aſſiduité & de réputation que les Seculiers* : ce ſont les termes de l'Auteur. On ne peut convenir avec lui que Pierre Dailly & Gerſon ayent chaſſé la barbarie de leurs écrits: mais on convient ſans peine qu'il a raiſon de blâmer ceux qui s'amuſent à traiter des queſtions plus ſubtiles que ſolides. *Nous en voyons*, dit nôtre Auteur, * *qui paſſent*

* *pag.* 578.

toute leur vie dans cet exercice, qui ne font jamais d'autre étude, qui ne ſe croyent ſçavans qu'à proportion qu'ils ſont verſez dans ces vaines ſubtilitez. Cependant nous n'avons garde de penſer comme lui; que dès le temps de ſaint Thomas, * *il regnoit dans la Scolaſtique une vaine ſubtilité & une baſſe chicane indigne de la gravité des écoles chrétiennes*; ni que l'on ait rai-raiſon d'accuſer ſaint Thomas lui même de donner *dans une philoſophie, plus propre à ſcandaliſer ou à faire rire les auditeurs, qu'à édifier la foy*, après tout l'Auteur ne veut pas qu'on banniſſe la Philoſophie des écoles chrétiennes, & il dit de fort belles choſes ſur l'uſage qu'on en doit faire, auſſi bien que des autres ſçiences; en cet endroit il a traduit fort negligemment un paſſage de Theodoret, & fait dire à un ſi ſçavant Pere une grande abſurdité, Theodoret en parlant de Dydime livre 4. de l'hiſtoire Eccleſiaſtique chapitre 29. dit que quoy qu'il fût aveugle né, il avoit appris par le ſeul organe de l'ouye l'Arithmetique, la Geome-

* *pag. 605. pag. 592.*

trie, l'Aſtronomie, la Dialectique d'Ariſtote, & l'éloquente philoſophie de Platon, non qu'il crut que ces ſçiences fiſſent connoître la verité, c'eſt à dire la veritable Religion, mais parce qu'elles pouvoient fournir des armes à la verité. Mr. Dupin, quoy qu'il y ait dans le texte *la verité* au ſingulier, a traduit que Dydyme étoit perſuadé que l'Arithmetique ni la Géometrie n'enſeignoient point *de verités* au pluriel.

Non ſeulement il aſſûre que la connoiſſance de l'hiſtoire eſt abſolument neceſſaire à un Theologien, mais il donne des regles fort juſtes pour acquerir & pour employer ſûrement cette connoiſſance. Il donne auſſi de fort bonnes regles pour diſtinguer les ouvrages ſuppoſez des veritables; il prouve par de beaux extraits des Peres qu'un Theologien doit lire les Auteurs prophanes.

Dans le chapitre 21. il examine de quel poids eſt l'autorité des Theologiens, des Canoniſtes, des Caſuites, des Univerſitez, il parle avec beaucoup de mépris des Scolaſtiques; *l'opinion de pluſieurs*, dit-

il, *n'est pas d'un plus grand poids en ce qui concerne la Religion, que le seroit en matiere de Mathematiques celle d'un Mathematicien qui voudroit resoudre des problemes de Mathematique par des raisons de politique ou de morale.* Il parle avec le même mépris des Canonistes & des Casuites. Pour les Universitez, il fait grand cas de leurs censures, pourvû que chaque Docteur ait eu la liberté d'opiner comme il lui plairoit. On ne comprend pas comment il a tant d'estime pour les Uuniversités qui ne peuvent être composées que de Scolastiques, de Casuites & de Canonistes qu'il méprise souverainement, si tous les Scolastiques peuvent être dans l'erreur, comme il l'assure, l'avis d'un petit nombre de Docteurs sera-t'il de quelque consequence. Le chap. 22 traite des differentes qualifications dont on se sert dans les censures.

Mr. Dupin dans le chapitre 23. donne une methode particuliere pour apprendre & pour enseigner la Theologie. Ce qui frappe dans cette methode c'est qu'il veut qu'on ne lise les principaux Scolastiques qu'en

paſſant, & après avoir étudié les interpretes de l'Ecriture Catholiques & Proteſtans, & les ouvrages des Peres; il conſeille de lire les écrivains de toutes les ſectes indifferemment. Mr. Dupin qui a voulu faire une diviſion des parties de la Theologie plus exacte que l'ordinaire eſt donc perſuadé qu'il ny a aucun dogme qui regarde les ſacremens ny les mœurs. Il finit par le plan de la Theologie qu'il va donner, il ne s'accommode ni de l'ordre du maître des ſentences ni de celui de ſaint Thomas: il diviſera ſa Theologie en cinq parties. La premiere traitera des Dogmes, la ſeconde des Sacremens, la troiſiéme de la Diſcipline, la quatriéme des Rites, la cinquiéme des Mœurs. Voilà aſſurément un ordre nouveau.

ARTICLE LXXVII.

*L'ART DE FAIRE LES RAPORTS en Chirurgie par Mr. D.*** Prevôt de la Compagnie des Maîtres Chirurgiens de Paris.* A Paris chez Laurent d'Houry. 1703. *in* 8°. *pages* 621.

CEt Ouvrage n'eſt pas le premier qui ait été composé ſur cette matiere. Le fameux Ambroiſe Paré a fait un livre intitulé *Traité des Raports* : & il y a plus de vingt ans qu'on en imprima à Lyon un autre ſous ce titre, *la doctrine des Raports en Chirurgie*. Mr. le Prevôt de S. Coſme a profité des lumieres de ces deux Ecrivains : & il n'a pas fait difficulté d'emploïer quelquefois leurs propres termes. C'eſt luy même qui nous en avertit, étant trop honnête homme pour vouloir ſe faire honneur du travail d'autrui.

Il eſt important que les Chirurgiens ſoient bien inſtruits ſur la maniere de faire leurs raports ; par-

cequ'il y a des occaſions où ces raports ont de grandes conſequences. On n'a rien oublié dans ce livre pour leur procurer ſur cela tous les éclairciſſemens neceſſaires. Voici la methode qu'on y a gardée.

On explique d'abord ce que l'on doit entendre par les Raports en Chirurgie, de combien de differentes eſpeces il y en a, qu'elles ſont les conditions requiſes pour les bien faire & pour les rendre valides. On refute auſſi par occaſion ce qu'Eſtienne Paſquier dit au livre 9. de ſes recherches chap. 30. *que les Chirurgiens attribuent ſans fondement l'inſtitution de leur College au Roy S. Loüis.* L'Auteur fait voir qu'Eſtienne Paſquier n'a eu aucune raiſon de parler de la ſorte; puiſque l'on voyoit encore il y a quelques annés parmi les manuſcrits de la Bibliotheque de Monſieur de Thou une copie de la Chartre de Saint Louis concernant cette fondation; copie ſi ancienne que le Pere du Moulinet à qui elle avoit été communiquée avoit jugé qu'elle étoit du tems même de S. Loüis.

Après ces préliminaires l'Auteur entre dans le détail des Raports. Il commence chaque article par expoſer les differens ſignes & prognoſtiques des playes internes, fractures ou maladies, dont il veut traiter : puis il met diverſes formules de Raports ſur les mêmes choſes. Enfin il a ajoûté à ſon ouvrage les Edits du Roy portant creation des Chirurgiens Jurez, commis aux Raports, avec les Declarations, Arrêts & Reglemens concernant leurs Privileges, Droits, fonctions & établiſſemens.

ARTICLE LXXVIII.

EUSEBII PACIANI EPISTOLÆ Irenicæ ad ſummos viros Theologos Lipſienſes miſſæ. Irenopoli. *C'eſt-à-dire lettres pacifiques d'Euſebe Pacianus aux Theologiens de Lipſic ; à Irenopolis.* 1701. in 4°. Pag. 72.

LEs Lutheriens de Saxe ſont maintenant partagez ſur un point de Theologie, qui fait beaucoup

coup de bruit parmi les Proteſtans d'Allemagne. Quelques Docteurs de Lipſic ont enſeigné qu'il y a une certaine meſure de graces, au delà de la quelle il n'y a plus de miſericorde à eſperer pour les pecheurs, quelques regrets qu'ils ſemblent avoir de leurs pechez.

Ce dogme à paru dangereux à Mr. Ittigius ancien Profeſſeur de Lipſic, au quel l'auteur des lettres donne la qualité d'Evêque. Ce Docteur Proteſtant a composé un écrit où il combat avec chaleur ce ſentiment, & le cenſure comme hérétique. Il pretend que c'eſt une erreur pire que celle des Novatiens: ceux-cy ſelon luy ayant ſeulement ôté aux pecheurs penitens l'eſperance de ſe reconcilier avec l'Egliſe, & non pas celle de trouver grace auprès de Dieu; & l'ancienne Egliſe n'ayant ſoutenu qu'on pouvoit recevoir à la penitence les plus grands pecheurs, lorſqu'il donnent des marques d'une ſincere converſion, que parcequ'elle a ſupposé que Dieu ne rejette jamais les larmes d'un cœur veritablement con-

trit. Mr. de Rechemberg autre Profeſſeur de Lipſic, gendre d'un de ceux que Mr. Ittigius a le plus maltraité, apris la defenſe ſon beau pere. Il a attaqué avec force l'écrit de Mr. Ittigius, & à montré que ce Theologien avoit traité d'heretique une opinion tres-commune parmi les Doctcurs Proteſtans. On s'eſt beaucoup échauffé de part & d'autre: on s'eſt traité durement, & chacun a tâché de ſe faire un grand nombre de partiſans.

Ceux des Lutheriens, qui n'avoient point de part à la querelle, ont apprehendé qu'elle n'eut des ſuites facheuſes; c'eſt pour cela qu'un d'entre eux, qui prend le nom d'Euſebe Pacianus, à écrit de la part de pluſieurs de ſes confreres les lettres dont nous parlons. La premiere eſt addreſſée à Mr. Ittigius, & la ſeconde à Mr. de Rechemberg. Comme ils avoient été ſes Maiſtres l'un & l'autre, il leur rappelle d'une maniere pathetique ce qu'il leur a oüi dire de plus fort, pour les engager à ſe reconcilier: Il en écrit une troiſiéme à Mr. Cyprien auſſi Profeſſeur

de Lipſic, pour l'exciter à travailler à la reconcilation des deux autres. Enfin il en addreſſe une quatriéme aux étudians de Theologie de cette même ville, pour les exhorter à ne point prendre de part à ces diviſions, & à ne mettre de leur côté aucun obſtacle à la réünion des eſprits.

Ces lettres ſont pleines de force: il y a de l'éloquence : & elles ne ſont pas mal écrites : mais il y a peu de choſes à apprendre. On voit que l'Auteur craint que les Catholiques ne profitent de cette diviſion, & il preſſe les deux adverſaires de réünir leur haine & leur plume contre les Papiſtes.

ARTICLE LXXIX.

EXERCITATIO ACADEMICA de fœdere Gratiæ, autore Joh. Wolfgango Jagero &c. Stuttgardiæ, Apud Auguſtum Mezlerum. *C'eſt-à-dire, Exercice Academique ſur la loy de grace, par Jean Wolfgand Jager &c. A Stuttgard, chez Auguſte Mezler.* 1701. *in* 4°. pages 42.

CEt exercice Academique n'eſt proprement qu'une Theſe am-

ple & raiſonnée, dans laquelle Mr. Jagerus develope ſon Syſteme ſur la loy de grace. Cet Auteur eſt un Docteur Lutherien, cy devant Profeſſeur en Theologie, & maintenant Evêque de Stuttgard & Abbé de Maulbron. Il diviſe ſon écrit en huit chapitres. Après avoir expliqué dans les premiers, ce qu'il faut entendre par la loy de grace, quels ſont les noms qui luy conviennent, en quoy elle differe de la loy que nos premiers peres reçûrent de Dieu dans le Paradis terreſtre, & ſur quoy la loy de grace eſt fondée: il dit dans le ſixieme que cette loy ſuppoſe comme deux conventions, l'une de Dieu le Pere avec ſon fils, l'autre du Sauveur avec les hommes.

La premiere, dit-il, renferme une promeſſe du Pere Eternel qui l'engage de faire grace aux hommes, parceque le Fils promet de ſatisfaire pour eux. La ſeconde conſiſte en ce que d'une part le ſauveur offre à tous les hommes le bien fait de la redemption avec tous les moyens neceſſaires pour en profiter, & que de l'autre les hommes reçoivent

avec une foy ferme & une veritable confiance le bien fait qui leur est offert. Et cette foy selon nôtre Auteur ne doit point être regardée comme une condition qui acheve & qui consomme en nous le bienfait de la redemption; mais seulement comme une condition necessaire, afin que le bienfait de la redemption nous soit appliqué.

Le Fidelle continue Mr. Jagerus ne merite rien par sa foy, il ne merite rien par sa pieté & par ces bonnes œuvres, ajoute t-il dans le chapitre suivant: ce n'est point pour ses merites que la vie éternelle luy est donnée; mais uniquement pour ceux de J. C. quoy qu'il soit vray neanmoins que la vie éternelle n'est donnée qu'à ceux qui ont la foy, & qui accomplissent la loy; par ce que J. C. là ainsi voulu. On ne voit pas trop comment cet Ecrivain accorde son systeme avec l'Ecriture qui appelle si souvent la beatitude éternelle, *Recompense, prix, couronne de justice.* Il soutient aussi que la vraye foy est inseparable des bonnes œuvres: comme s'il n'étoit pas possi-

ble, qu'un homme qui croit en Dieu & en J. C. se laissa neanmoins emporter à ses passions & contrevint à la loy de Dieu.

Dans le dernier chapitre Mr. Jagerus dit que la loy de grace n'aura point de fin : & il ajoûte qu'elle s'étend generalement à tous les hommes. Voici la preuve qu'il apporte. de cette derniere proposition. Si J. C. dit-il, a satisfait pour ceux mêmes qui perissent, il faut dire qu'il offre la grace de la redemption generallement à tous les hommes. Or il est évident par St. Paul que J. C. est mort, & qu'il a satisfait pour ceux mêmes qui perissent ; donc il faut dire qu'il offre la grace de la redemption generallement à tous les hommes. Mr. Jagerus assûre que les plus habiles des Reformez suivent maintenant ce sentiment ; que c'étoit l'opinion des Theologiens Anglois au synode de Dordrect ; & plut-à-Dieu, continue-t-il, que cette opinion eut-été approuvée dans ce synode : après cela il auroit été facile aux Reformez de

s'accorder avec les Lutheriens.

Si ce dogme de la grace du ſalut & de la redemption offerte generalement à tous les hommes, eſt ſi eſſentiel & ſi important au ſentiment de Mr. Jagerus: que doit penſer cet écrivain des chefs des Proteſtans, qui enſeignent qu'il n'eſt pas dans le pouvoir des pecheurs & des impies de s'abſtenir des pechez qu'ils commettent: & que ceux qui ne ſe convertiſſent pas n'ont pas veritablement le pouvoir de ſe convertir, la grace de la converſion ne leur étant pas offerte.

ARTICLE LXXX.

LA VIE DU R. P. DOM ARMAND Jean le Bouthillier de Rancé, Abbé & Reformateur du Monaſtere de la Trappe, dediée au Roy par Mr. de Maupeou Docteur en Théologie, & Curé de la Ville de Nonancourt. A Paris chez Laurent d'Houry, 2. *Tomes in* 8°. 1702.

La vie du même Abbé de la Trappe par Mr. l'Abbé de Marſollier Chanoine

de l'Eglise Cathedrale d'Usez, chez Jean Nully, *in* 4°. 1703.

SUr la fin de l'année 1702. Mr. le Curé de Nonancourt mit au jour la vie du fameux Abbé de la Trappe & dès les premiers jours de l'année 1703. On a veu paroître celle dont M. de Marsollier est l'auteur. M. de Maupeou a excité l'attente du public sur un sujet si interessant, & M. de Marsollier a achevé de la remplir. Pour nous sans faire deux articles separez de deux ouvrages écrits sur la même matiere, nous les joindrons ensemble, & nous supplérons par l'un aux omissions de l'autre.

Armand Jean le Bouthillier de Rancé nâquit à Paris le 9. Janv. de l'année 1626. sa famille illustre d'ailleurs, étoit alors dans son plus grand éclat. On donna au jeune Armand une éducation conforme à son bel esprit. Trois Precepteurs furent chargez de son instruction. L'un luy apprit le Grec, l'autre le Latin & le troisiéme forma son cœur aux exercices de la pieté. Il fit tant de progrez dans les belles lettres qu'on vit pa-

roître ſous ſon nom, lorſqu'il n'avoit pas encore douze ans, une édition nouvelle d'Anacreon avec des notes Grecques, & peu de tems après une traduction Françoiſe du même Poëte. Ce narré ſeul ſert de reponſe aux reproches qu'on fit dans la ſuite à l'Abbé de la Trappe, de ce que, *contre l'ordinaire des Moines, il entendoit la langue Grecque.*

La mort d'un de ſes freres, dont on vouloit conſerver les benefices dans ſa famille, l'obligea de s'engager dans l'état Eccleſiaſtique ſans vocation. Trois Abbayes, deux Prieurez, deux Canonicats & un Archidiaconé, furent les liens qui l'attacherent au Miniſtere des Autels. A l'étude de la Philoſophie & de l'Aſtrologie judiciaire, car que ne voulut-il point ſçavoir. Il fit ſucceder une application plus ſerieuſe à la Theologie. L'Abbé de Rancé réüſſit en cette ſcience, il entra en licence avec diſtinction, & après avoir reçû la Prêtriſe par les mains de l'Archevêque de Tours ſon Oncle, il prit le bonnet de Docteur en 1654.

La mort de ſon Pere qui arriva peu de tems avant que l'Abbé fut Prêtre ajoûta un aſſez ample patrimoine aux revenus de ſes Benefices. Trente mille livres de rente, de la jeuneſſe, de la naiſſance, de l'agrément dans les manieres joint à un eſprit penetrant & enjoüé, ſervirent beaucoup à le rendre agréable au monde & à luy rendre le monde agréable. Il l'aima & il en fut aimé. Il devint les delices des perſonnes les plus polies, & l'ame des meilleures compagnies de la Cour & de la ville. Veret belle terre en Touraine qu'il avoit herité de ſon Pere, fut l'abord de tous ceux avec qui il étoit en commerce de plaiſirs. La chaſſe & le jeu y partageoient ſes journées. Ce fut là qu'il fit partie avec deux de ſes amis de mettre chacun mille piſtolles dans une bourſe & d'aller en Chevaliers errans chercher leurs avantures par le monde.

L'ambition de l'Abbé de Rancé ne fut point diminuée par l'amour du plaiſir. L'Evêché de Leon ne ſuffiſoit pas à ſes prétentions, il le refuſa. Il viſoit à devenir Coadju-

teur de ſon Oncle l'Archevêque de Tours. La diſtinction qu'il reçût dans l'Aſſemblée du Clergé en 1655. où il fut deputé du ſecond Ordre, étoit une preuve de l'eſtime qu'on faiſoit de ſon ſçavoir. On le pria de prendre ſoin d'une édition plus correcte d'Euſebe & de quelques autres Peres Grecs. Il fut encore plus touché de la nouvelle qu'il reçut que Mr. le Duc d'Orleans l'avoit agrée en ſurvivance à la charge de ſon premier Aumônier. Cependant le ſoupçon qu'on inſpira à l'Abbé de Rancé que ſon procedé dans l'aſſemblée du Clergé n'étoit pas agreable à la Cour, l'obligea de ſe retirer à Veret avant qu'elle fut finie. Voilà à peu près le terme que les deux écrivains donnent aux égaremens de l'Abbé de Rancé. On peut dire que cette premiere partie de ſa vie eſt la moins éclaircie.

La retraite de Veret laiſſa tout le temps qu'il falloit à l'Abbé pour reflechir ſur l'inconſtance de la fortune, & ſur le peu de fonds qu'il y devoit faire. D'ailleurs la mort de Mr. le Duc d'Orleans, qu'il aſſiſta en

qualité de premier Aumônier, luy mit devant les yeux un ſpectacle bien touchant de la vanité du monde. D'une autre part une Ducheſſe fameuſe par ſa beauté, à qui l'Abbé de Rancé avoit rendu des aſſiduitez, fut enlevée en la fleur de l'age. Cet accident le frappa: Il comprit qu'il ne pouvoit y avoir icy bas d'attachement durable. C'étoit ainſi que Dieu diſpoſoit inſenſiblement l'Abbé de Rancé à un renoncement univerſel aux amuſemens du ſiecle.

La médiſance ne manqua pas de donner un mauvais tour à la converſion de l'Abbé de Rancé. Il avoit pris, diſoit-on, les interêts du Cardinal de Retz dans l'aſſemblée du Clergé contre le Cardinal de Mazarin. C'eſt-à-dire qu'il s'étoit declaré pour la Fronde contre la Cour. Par-là l'Abbé s'étoit attiré l'indignation du Miniſtre. Ainſi ajoutoit-on, *deſeſperant de ſe ſignaler par les prelatures, il voulut ſe diſtinguer par la retraite.* Icy l'indignation fait quitter à Mr. de Maupeou le caractere d'hiſtorien, pour pren-

dre celuy d'Apologiste. Il invective contre les Calomniateurs, il mêle la justification du Cardinal de Retz avec celle de l'Abbé de Rancé. Pour Mr. de Marsollier il aime mieux glisser légerement sur l'objection que d'avoir à la refuter. Quoy qu'il en soit, ne peut-on pas dire, que le Seigneur s'est servi de la disgrace de l'Abbé pour l'amener à la penitence par le degoût du monde, & par le renversement de ses pretentions?

L'Abbé de Rancé soupiroit aprés la liberté des enfans de Dieu; mais ses liens n'étoient pas encore rompus. Le P. de Mouchy Prêtre de l'Oratoire luy fit faire une retraite. L'Abbé en parut tout changé. Cependant il ne disoit pas souvent la messe. Le Comte d'Albon luy en fit des reproches & Mr. de Rancé se retira à Veret pour les éviter. Cette belle maison autrefois si frequentée devint alors une solitude, où le nouveau penitent passoit les jours dans la priere & en des lectures de pieté. La famille de l'Abbé de Rancé approuva son changement, mais

elle blâma sa retraitte. On s'éfforça de reveiller en luy des sentimens d'ambition, mais son cœur étoit dépris des vanitez du monde, & le caractere particulier de son esprit étoit la constance dans ses résolutions.

Mr. de Maupeou fait entrer du merveilleux dans la conversion du vertueux Abbé. Le Seigneur, dit-il, luy fit voir en plein jour une femme plongée à demi-corps dans un étang de feux. Cette vision le remplit de crainte pour les jugemens de Dieu. Pour Mr. de Marsollier, il ne trouve point d'autre miracle, que celuy de la grace, dans la penitence de l'Abbé de Rancé.

Déja son cœur étoit à Dieu, mais le penitent ignoroit encore jusqu'où devoient aller les sacrifices qu'il luy falloit faire, & quel genre de vie il devoit embrasser. Si l'on en croit Mr. de Marsollier, les Evêques de Cominges, de Pamiers, de Châlons & d'Alet furent les seuls oracles qu'il consulta. Ce dernier Evêque ajoûte Mr. de Maupeou, *N'avoit point encore donné dans aucu-*

ne nouveauté ? il exhorta même l'Abbé de Rancé à s'en tenir aux decisions des Papes sur les matieres de la grace. C'étoit alors le sentiment de Mr. d'Alet, mais ça toujours été celuy de l'Abbé de la Trappe.

De si severes directeurs ne le menagerent point. Mr. de Pamiers l'obligea de se reduire à l'unité des benefices ordonnée, disoit-il, par les Canons. Mr. d'Alet decida que l'Abbé devoit vendre son patrimoine pour reparer le mauvais usage que son pere & luy avoient fait des biens Ecclesiastiques. Mr. de Cominges prononça qu'il étoit du devoir d'un Abbé Commendataire de se mettre en regle & de rétablir le nom d'Abbé dans la pureté de son institution. L'Abbé de Rancé executa toutes ces decisions chacune en son temps. Il commença d'abord par vendre son patrimoine, & en donner l'argent aux pauvres. Ainsi libre des soins du siecle, & reduit pour tous biens à la seule Abbaye de la Trappe, il s'y retira pour s'essayer à la vie monastique.

Le monde parla diversement d'u-

ne réſolution ſi peu commune. Sa famille murmura contre la ſéverité des Directeurs, d'autres craignirent qu'après les premiers momens de ferveur, il ne ſe repantit de ſa demarche : ceux-là connoiſſoient mal le caractere de l'Abbé de Rancé. Mr. de Maupeou là marqué par un ſeul trait, qui ſans doute a échappé à Mr. de Marſollier. L'Abbé de Chanvallon qui fut depuis Archevêque de Paris , l'Abbé de Clermont qui devint Evêque de Noyon, & l'Abbé de Rancé s'entretenoient un jour de la conſtance des Martyrs. Celuy-cy , qui n'étoit pas encore à Dieu , mit ſon doit ſur la flamme d'une bougie , & en ſoutint longtemps toute l'ardeur. C'étoit pour montrer que les ſaints ont pu faire par les motifs ſuperieurs d'une grande eſperance ce qu'il faiſoit pour donner une preuve de ſon courage.

Avec ces diſpoſitions de pieté & de naturel l'Abbé de Rancé alla s'enfermer à la Trappe. C'eſt une Abbaye ſoumiſe depuis long-temps à l'ordre de Ciſteaux. Elle eſt ſituée

ſur les frontrieres du Perche & de la Normandie dans un valon ſolitaire & mal ſain. Rotrou Comte du Perche l'a fonda en 1140. Le premier ſoin de l'Abbé fut d'y établir la reforme. Il en vint about malgré l'indocilité des moines, & les Peres de l'étroite obſervance en prirent poſſeſſion en 1663. On vit alors l'Abbé Commandataire de la Trappe à la tête des reformez vivre avec la même auſterité que la Communauté. Ainſi ce fut après une longue épreuve de ſes forces, que l'Abbé de Rancé reſolut enfin d'achever ſon ſacrifice, & de ſervir Dieu dans un parfait dégagement. Il ſe retira donc à Perſeigne pour commencer ſon novitiat dans l'ordre de Ciſteaux parmi les Religieux de l'étroite obſervance. A la verité en quittant le ſiecle Mr. l'Abbé de Rancé ne quitta pas la ſuperiorité ſur la Trappe, ſeulement d'Abbé Commendataire il devint Abbé regulier. Mr. de Maupeou le juſtifie ſur le reproche qu'on luy en a fait. *Dom Armand*, diſoit-on, *ne s'eſt reſolu à la veſture qu'à condition de n'être pas un ſimple*

ple moine, il s'est reservé le plaisir de commander. Mais le vertueux Abbé eut en cela des vûës superieures à celles de la chair & du sang 1°. C'étoit pour sanctifier par ses exemples un lieu prophané par le desordre. 2°. C'étoit pour n'être pas assujeti a des usages qu'il condamnoit jusque dans ses freres les réformez. 3°. C'étoit pour pouvoir introduire à la Trappe cette vie austere dont il s'éstoit deja tracé le plan. D'ailleurs il ne fit rien sans conseil, les Evêques d'Alet & de Cominges l'engagerent à retenir la qualité & les droits d'Abbé.

Le Novice fit paroître beaucoup de ferveur à s'acquiter de toutes les pratiques de la vie religieuse. L'austerité ne luy coûtoit plus rien. On douta un peu plus de sa soûmission aux ordres de ses superieurs. Le Prieur de Perseigne ne le considera *que comme un homme attaché à son sens & qui ne feroit jamais que sa volonté.* Il jugea même qu'il n'étoit pas à propos de l'admettre à la profession. Mais l'Abbé de Prieres Vicaire general de la réforme, forma un

tout autre jugement du Novice. Ainſi lorſqu'il eut reçeu ſes expeditions pour tenir en regle l'Abbaye de la Trappe, on luy permit de s'attacher inſeparablement au joug de Jesus-Christ par les vœux de religion.

La benediction Abbatialle qu'il reçût enſuite le mit dans une puiſſance entiere d'executer les projets qu'il avoit méditez. Les réformez de ſon Ordre ne l'étoient point aſſez pour luy. Il rétablit donc dans ſa maiſon en divers temps toutes les pratiques les plus auſteres des premiers temps de Ciſteaux. Il bannit l'uſage du Vin & du poiſſon, il retrancha aux ſiens tout commerce avec les perſonnes du ſiecle, il aſſigna trois heures chaque jour pour le travail des mains ſi recommandé aux ſolitaires, il voulut qu'on les employât en des travaux fatiguans ; enfin il introduiſit le ſilence perpetuel, obſervance la plus difficile de la vie des Cénobites. Au reſte il impoſoit toutes charges ſans violence & par la ſeule voye d'inſinuation, mais lors qu'elles avoient été acceptées du gré de ſes Religieux, il les main-

tenoit avec vigueur & même avec sévérité.

Cependant les Peres de l'étroite observance assemblez en un chapitre deputerent à Rome l'Abbé de la Trappe avec l'Abbé du Val-Richer ; c'étoit pour les interêts de la reforme. Elle avoit fait des progrés en France qui faisoient craindre aux Religieux de la commune observance que le parti des Reformez ny prévalut. L'Abbé de Cisteaux étoit déja à Rome. Il se plaignoit du Schisme que la réformation avoit causé parmi les siens, & il demandoit au St. Pere qu'on dressât des statuts qui pussent être observez uniformement dans tout l'Ordre en France & hors de France. Les Réformez dont Mr. de la Trappe étoit un des principaux défenseurs, appréhendoient que des réglemens faits généralement pour tout un grand Ordre, ne fussent trop mitigez, ou comme ils s'exprimoient à lors, accompagnez de relâchement. Dans cette crainte les deux deputez passerent en Italie pour s'opposer aux desseins de l'Abbé de Cisteaux.

On y admira la pieté & l'esprit de penitence des deux Abbez : mais Rome ne juge pas comme le vulgaire. Quoyqu'on y estime l'austerité, on ne crut pas qu'il fut à propos d'imposer à toutes les maisons de Cisteaux une observance aussi rigoureuse que celle dont les reformez de France s'étoient chargez volontairement. Tandis que Mr. de la Trappe étoit à Rome, un Religieux du Monastere de Perseigne soutenoit à Paris des Theses qui deplûrent au St. Pere. Ce fut en partie ce qui ruïna les negociations des deux Abbez. Aussi quand Mr. de la Trappe prit congé des Cardinaux, on ne luy recommanda rien tant, que *la soumission & l'obeïssance au St. Siege.* Il raporta des reliques de Rome & y laissa une grande estime de sa vertu.

Quand Mr. de la Trappe partit pour l'Italie la médisance publia *qu'il alloit voir si de simple Abbé il pourroit devenir chef d'Ordre.* On fut édifié de ce qu'à son retour il alla d'abord s'enfermer dans son desert. Il y trouva quelque relâchement;

mais ſes exhortations & ſes exemples ranimerent bien-tôt la ferveur de ſes diſciples. Il commença par ſe reſerrer luy-même dans une ſolitude plus exacte ; Il s'abſtint pour toûjours de ces viſites, que la bienſceance ſemble preſcrire aux ſuperieurs des maiſons religieuſes; Il tint ſouvent chapitre & il bannit pour jamais les études reglées de ſon Monaſtere ; il proſcrivit le linge & ne le ſouffrit pas même à l'infirmerie, il rétablit l'uſage des *Proclamations*, c'eſt-à-dire d'accuſer publiquement ſes freres des fautes qu'on leur a vû faire. On ne ſervit plus au refectoire que des légumes, des racines & du laitage ; on ſe reduiſit à une chopine de Cidre ou de bierre par jour. Tous ſe contenterent de pain bis dont on ne ſervoit que deux onces pour la collation des jours de jeûne. On ne laiſſa pas de conſerver, ſelon la regle, une hoſpitalité frugale en faveur des étrangers.

La Trappe paſſoit en France pour un prodige d'auſterité lorſque le Bref d'Alexandre VII. en faveur de Mr. de Ciſteaux y arriva. Le Roy

ordonna qu'il ſeroit enregiſtré au grand Conſeil & enſuite executé. Pour le faire accepter des ſiens Mr. de Ciſteaux indiqua un Chapitre general de tout l'ordre. L'Abbé de la Trappe ſe trouva au Chapitre & proteſta contre la reception du Bref. La *generoſité de l'Abbé*, dit Mr. de Maupeou, *contre un Bref que l'intrigue avoit menagé & que la ſeule faveur avoit obtenu, fut digne des premiers ſiecles.* Pour Mr. de Marſollier, *la verité de l'hiſtoire l'oblige à dire*, ce ſont ces termes, *que ce Bref qui a cauſé tant de mouvemens dans l'ordre de Ciſteaux contient un grand nombre de tres beaux & de tres ſages reglemens.* Enfin pour terminer toutes les conteſtations que le zele avoit excité dans l'Ordre de Ciſteaux entre la commune & l'étroite obſervance. *Il intervint*, dit M. de Maupeou, *un arrêt du Conſeil d'Etat qui delivra les moins réformez de la peur qu'ils avoient euë de devenir meilleurs qu'ils n'étoient.*

Moins l'Abbé de la Trappe vit de jour à établir la réforme dans tout ſon ordre, plus il prit de ſoin

pour la maintenir dans sa maison. Il s'y fit un concours prodigieux de personnes qui ne respiroient que la pénitence. Mr. de la Trappe reçût tous ceux qu'il jugea dignes de goûter le don de Dieu. Il ne refusa pas même les Religieux des congrégations differentes, quoyqu'ils se fussent donnez à luy sans le consentement de leurs superieurs. Ce fut un sujet de contestation entre l'Abbé de la Trappe & de certains ordres reguliers, l'Eglise, disoit l'Abbé, a toûjours permis aux Religieux d'un institut moins severe de passer en des Ordres plus austeres. Elle ordonne de demander la permission aux Superieurs, mais non pas de l'obtenir. Cependant pour le bien de la paix & peut-être par consideration pour les Brefs d'Innocent XI. Il ne reçût plus de Religieux sans le consentement de leurs Superieurs.

La réforme de la Trappe étoit l'ouvrage de ses soins, il ne craignit rien tant que de la voir aneantie. Dans l'apprehention que les puissances superieures ne luy donnassent

ſent atteinte, voici la proteſtation qu'il fit faire à ſes Religieux dans un renouvellement de leurs vœux. *Nous reſiſterons*, dirent-ils à Dieu, *par toutes ſortes de voïes légitimes à tous ceux qui voudroient ſous quelque pretexte que ce pût être, introduire dans ce Monaſtere les moindres relâchemens.* Graces à la providence! ni Rome, ny Mr. de Cisteaux, dit Mr. de Marſollier, *n'entreprirent rien contre de ſi ſaints ſolitaires.*

Ce n'étoit pas aſſez pour l'Abbé de la Trappe d'avoir fait entrer ſes ſentimens dans le cœur de ſes diſciples par des exhortations qui paſſent; il falloit les perpétuer dans ſon Monaſtere d'une maniere qui fut durable: Il ſe laiſſa dont engager à donner au public ce fameux livre, *de la ſainteté & des devoirs de la vie monaſtique.* On y trouva une grande ſévérité de ſentimens; on y remarqua que les conſeils de Jesus-Christ & les exhortations des Peres y étoient tournez en preceptes & que les obligations d'une regle particuliere étoient étenduës generallement à tous les inſtituts;

mais ſur tout on y reprit de frequentes invectives & des ſatyres, *contre tous les moines hormis les ſiens.* Le livre étoit écrit avec politeſſe & l'on y appercevoit beaucoup d'eſprit de penitence. Voici ce que M. le Cardinal le Camus en écrivit à l'Auteur. *J'écriray demain à Geneve, & j'exhorteray un des plus fameux Proteſtans à lire vôtre ouvrage, il fera plus d'effet ſur ſon eſprit que beaucoup de livres de controverſes. Ce ſont des gens* (les Proteſtans) *qui profiteront beaucoup plus de cette ſainte lecture, que beaucoup de faux moines qui en grinceront les dents.*

Cet ouvrage de Mr. de la Trappe luy attira bien des cenſeurs. On l'attaqua perſonnellement, on calomnia les motifs de ſa retraitte, on le traita d'ambitieux & d'hipocrite, on combattit ſa doctrine & ſes mœurs. Le libelle le plus emporté qui parut contre luy avoit pour titre, *Les Entretiens de Philocrate & de Timandre.* On accuſa le P. Bouhours d'en être l'auteur. Voicy ce que ce P. en écrivit. *On ne peut imputer un tel ouvrage,* dit-il, *qu'à un homme ſans conſcience & ſans honneur.* En effet

il étoit d'un Proteſtant. Le. P. Martene & le P. Mabillon deffendirent contre luy les études monaſtiques avec beaucoup de moderation. La reponſe que leur fit M. l'Abbé de la Trappe *eut l'approbation de tous les vrais ſçavans*, dit Mr. de Maupeou. Il reſte encore un autre ouvrage du même Abbé, ſur la même matiere. Les RR. PP. BB. l'ont ſupprimé, dit Mr. le Curé de Nonancourt. Le P. D. S. M. di-ton, écrivit quatre lettres contre l'Abbé de la Trappe. Mr. Thiers y répondit, mais on fit diſparoître ſon ouvrage dés qu'il parut. Mr. de Maupeou n'a pas eu de bons memoires lorsqu'il a écrit,* que le R. P. General des Chartreux a étouffé dans ſon berceau l'apologie pour Mr. de la Trappe. D. Maſſons a declaré qu'il n'avoit point eu de part à la ſuppreſſion du livre de Mr. Thiers.

Les autres ouvrages de Mr. l'Abbé de la Trappe furent reçûs ſans conteſtation ; mais il eut le malheur d'être ſuſpect ſur une matiere qui ne

* *Mr de Maupeou a mis un carton ſur tout cet endroit de ſon hiſtoire.*

doit pas être indifferente à un veritable enfant de l'Egliſe. Les rapports, les liaiſons de Mr. l'Abbé de la Trappe, l'avantage que certaines perſonnes tiroient de ſa penitence en faveur de leur parti, & peut-être même certain air de ſingularité qui paroîſſoit dans la conduite de ſon monaſtere, firent qu'on l'accuſa de Janſeniſme. Le Maréchal de Bellefonds le preſſa de déclarer ſur cela ſes ſentimens d'une maniere ſi préciſe, qu'il ôtât tous les ſoupçons. Voicy ce qu'il écrivit au Maréchal. *J'ay toûjours crû que je devois me ſoûmettre à ceux que Dieu m'avoit donnez pour ſuperieurs, j'entends le Pape & mon Evêque. J'ay ſigné le formulaire concernant les propoſitions de Janſenius, ſans reſtriction & ſans réſerve.* L'Abbé de la Trappe mêla dans la même lettre quelques invectives contre les Caſuiſtes ; mais il n'eſt pas étonnant qu'un ſolitaire qui exigeoit la pratique des conſeils dans toute leur perfection, n'ait pas été content des caſuiſtes qui n'examinent que l'obligation des préceptes pris à la rigueur. Mr. de la Trappe, pour ne

laiſſer aucun doute donna quelques années après la declaration ſuivante.

Je déclare que j'ay ſigné ſimplement les conſtitutions des Papes touchant la condamnation du livre de Janſénius ſans diſtinguer les matieres ; & j'ay crû & je crois encore que les propoſitions qu'ils ont condamnées ſont dans les ouvrages de cet Auteur & dans ſon ſens, non pas pour le ſçavoir par mon experience, ny pour les y avoir vûës de mes propres yeux, comme on prétend que je le doive dire, puiſque je n'ay jamais lû cet Auteur, mais parceque les Souverains Pontifes l'ont defini de la ſorte, & que j'eſtime, que le Chef de l'Egliſe reçoit de la part de Dieu une aſſiſtance, une lumiere & une particuliere protection, non ſeulement dans la déciſion des dogmes, mais encore dans les choſes qui ont rapport avec l'édification de la foy & qui concernent la direction des peuples & le gouvernement de l'Egliſe.

Cette profeſſion de foy ſi nette augmenta en France & en Italie l'eſtime qu'on y avoit pour l'Abbé de la Trappe. Innocent XI. dit-on, ſongeoit à le faire Cardinal. Dieu ne permit pas qu'on luy offrit une dignité que ſans doute il auroit refuſée, dit M. de Maupeou. Des Princeſſes du ſang l'honorerent de leur confiance, de vertueux Prelats lierent avec luy une étroite amitié & des Seigneurs de diſtinction ſe ſervirent de ſes conſeils. Le Roy d'Angleterre fit ùn voyage à la Trappe. La Reyne dans la ſuite y accompagna le Roy. Leurs M. M. Britanniques furent touchées des diſcours de l'Abbé & édifiées de l'auſterité & du ſilence des ſolitaires. L'Abbeſſe des Clairets ſe mit ſous la conduite de ſon pere immediat & rétablit dans ſa communauté le premier eſprit de ſon ordre.

L'Abbé de la Trappe devenoit tous les jours plus infirme. Il étoit accablé par le poids de l'âge & par les fatigues d'une longue penitence. En cet état il prit le parti de ſe de-

mettre de ſon Abbaye entre les mains du Roy. Sa M. voulut bien luy laiſſer le choix d'un ſucceſſeur. L'Abbé nomma Dom Zoziſme pour tenir ſa place. C'étoit un diſciple rempli du double eſprit de ſon maître. Il fut agrée du Roy & l'ancien Abbé ne ſongea plus qu'à ſervir Dieu dans la ſimplicité de ſon cœur, & à conſommer ſon ſacrifice en paix. La providence ne le permit pas. Dom Zoſiſme mourut & le Religieux que l'ancien Abbé mit en la place du mort avec l'agrément du Roy, donna bien des épreuves à ſa vertu. Le nouvel Abbé prit une conduite toute oppoſée à celle du premier réformateur. On vit les moines de la Trappe partagez comme en deux factions, dit Mr. de Maupeou, les uns tenoient pour l'ancien Abbé, & quelques autres pour le nouveau. Je ne ſçay par quel effet de la providence le ſucceſſeur de Dom Zoziſme donna une demiſſion de ſon Abbaye. Il s'en repentit bientôt après & fit tout ſon poſſible pour la ravoir. Il renouvella, dit-on, contre l'ancien Abbé

les vieilles accuſations de Janſéniſme & fit courir le bruit que Dom Armand de Rancé, dont l'eſprit, ſelon luy, étoit affoibli, ſe laiſſoit conduire par des perſonnes ſeculieres, ſuſpectes en matiere de Religion. On ne fit point d'attention à ces nouveaux reproches de Janſéniſme. L'ancien Abbé s'étoit expliqué d'une maniere à ne laiſſer aucun doute. D'ailleurs ſa lettre à l'Abbé Nicaiſe écrite ſur la mort de Mr. Arnaud auſſi bien que ſa fermeté à reſiſter aux ſollicitations preſſantes de deux perſonnes ſuſpectes, parloient en ſa faveur. On dit même qu'il avoit écrit pour la cauſe de l'Egliſe un ouvrage qui n'a point encore paru.

Sur la demiſſion pure & ſimple du ſucceſſeur de Dom Zozime. Dom Jacques de la Cour, à la recommandation de Dom Armand de Rancé, fut nommé par le Roy Abbé de la Trappe. Le deſert refleurit ſous une adminiſtration ſi conforme à l'eſprit de ſon reformateur.

Cependant l'ancien Abbé de la

Trappe menoit dans l'infirmerie une vie crucifiée. Dans le temps que les afflictions de son esprit cesserent, les douleurs de son corps devinrent plus vives. La lampe à la main il attendoit en patience la visite de l'Epoux, lorsqu'il l'entendit frapper à la porte : il se prepara à la mort par la reception des sacremens, & il expira sur la cendre le 27. du mois d'Octobre de l'an 1700. agé de 75. ans.

C'est un avantage pour le public que deux écrivains differents nous ayent donné la vie d'Armand Jean le Bouthillier de Rancé. L'un & l'autre y a suivi son caractere. Mr. de Marsollier paroît plus historien, & M. de Maupeou plus Orateur. Celuy-cy prêche la vie de M. de la Trappe & celuy-là la raconte. L'un insiste sur tous les reproches qu'on à fait au vertueux Abbé, l'autre les dissimule ou les enveloppe. Mr. de Marsollier à beaucoup de politesse. Mr. de Maupeou beaucoup de franchise. Celuy-cy prend feu pour son ancien amy & celuy-là narre de sang froid & sans émotion. L'un écrit avec facilité, l'autre avec étu-

de. En un mot. Mr. de Maupeou a fait une agreable Apologie de l'Abbé de la Trappe, & Mr. de Marsollier en a donné une belle vie.

ARTICLE LXXXI.

PRATIQUE CIVILE DES *Officialitez ordinaires, foraines & Privilegiées, & autres Cours & Jurisdictions Ecclesiastiques &c. par Me. Claude Horry ancien Notaire Apostolique de l'Archevêché de Paris, & Procureur en l'Officialité d'iceluy, demeurant ruë neuve Nôtre Dame, devant la grande porte de l'Eglise & Paroisse de sainte Genevieve du miracle des Ardents, Auteur du parfait Notaire Apostolique, & parfait Procureur des Cours Ecclesiastiques, ensemble de la nouvelle pratique beneficiale & Ecclesiastique & du nouveau traité du mariage Chrêtien, avec des Notes sur l'Edit du Roy en 1697. contenant les formalitez que Sa Majesté veut être observées dans la celebration des Mariages, & un traité d'impuissance.* A Paris chez François

André Pralard le fils, à la Fortune 1703. *in* 4°. *pages* 319.

L'Ouvrage de M. Horry n'eſt pas un ſimple recueil de pieces ſur la pratique de Officialitez. Il donne à ſa matiere tous les agréments qu'elle peut comporter. On trouve dans le nouveau livre de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, des vers, des harangues, un Traité Latin *De origine & cauſis exemptionum*, & des recherches ſur l'hiſtoire. L'Auteur a pretendu, dit-il, donner de l'ordre à ſes matieres. Certainement ſi c'eſt là être arrangé pour un Praticien, il faut que la methode d'enſeigner la procedure, ſoit bien differente de celle dont on ſe ſert dans les écolles. Le livre de Mr. Ducaſſe Official du Dioceze de Condom, imprimé à Toulouſe en 1702. n'a point découragé Mr. Horry. Il eſperoit y trouver toutes les competences dont les Officialitez ſont en poſſeſſion depuis l'Edit de 1695. donné en faveur du Clergé; mais il n'y a trouvé, dit-il, que des diſcours peu capables d'inſtruire les Juges & les

Officiers des Cours Ecclésiastiques. Il a donc prié son Libraire de mettre sous la presse le livre qui vient de paroître. C'est-là, dit l'Auteur, qu'on découvre la veritable pratique de la jurisdiction des Officialitez de tous les Dioceses du Royaume, prouvée par l'exemple des procedures faites en l'Officialité de Paris, qui doit servir, selon luy, de regle à toutes les autres.

L'Auteur promet bien d'autres Ouvrages. Le but de celui-cy est de montrer que tout ce qui est compris dans l'Edit du mois d'Avril de de 1695. est perfaitement rempli. Il met l'Edit à la tête de son livre comme pour servir de guide à ses Lecteurs. Il n'oublie pas aussi la declaration du Roy en interprétation de l'article 18. concernant la Jurisdiction Ecclesiastique de l'a Discipline réguliere.

Les principales preuves qu'employe Mr. Horry consistent à compiler des sentences renduës à l'Officialité de Paris en conformité de l'Edit. Le public peut en profiter & puiser dans la source. Mais il ne

nous ſçauroit pas bon gré, ſi nous chargions de procedures, un Ouvrage deſtiné ſur tout aux Sciences, & aux beaux Arts.

ARTICLE LXXXII.

JOANNIS NICOLAI Diatribe, de Juramentis Hebræorum, Græcorum, Romanorum aliorumque populorum. Francofurti, apud Joh. Henricum Reberum 1700. C'eſt-à-dire, *Diſſertation de Mr. Jean Nicolai ſur les juremens des Hebreux, des Grecs, des Romains & de pluſieurs autres peuples.* A Francfort chez Henry Reber *in* 12. *pp.* 245.

LE deſſein de l'Auteur dont nous repreſentons l'Ouvrage eſt d'apprendre au public à jurer à la Juifve, à la Grecque, à la Romaine & ſur tout à l'Allemande. Cependant Mr. Nicolai n'a pas pretendu ſcandaliſer ſes Lecteurs, il n'a voulu que les inſtruire. Il fait un detail exact des formules de jurements & des cérémonies dont on uſoit par-

mi les peuples de l'antiquité dans les ſermens particuliers & dans les juridiques. Ses recherches ſont curieuſes, & ſes citations ſont ſçavantes. L'Auteur a raſſemblé, ce que les Rabbins, les Hiſtoriens Grecs & Latins, ce que les Interprêtes de l'Ecriture & les Scoliaſtes ont de plus particulier ſur les juremens. Luther qui fut, dit-on, un grand maître en ce genre, eſt ſouvent cité avec éloge. Le public doit ſçavoir gré aux Ecrivains qui traittent de ces matieres ſingulieres & qui raſſemblent ſous une vûë ce qui eſt répandu en cent livres, écrits en des langues differentes & qu'on n'y trouveroit qu'avec peine. Quoyque Mr. Nicolai n'ait gueres mis du ſien dans ſon Ouvrage, que de l'ordre & de la netteté, ſon travail ne laiſſe pas d'être utile aux gens de lettres.

Jurer c'eſt appeller Dieu à témoin ou de ce qu'on aſſûre, ou de ce qu'on promet. Le mot latin *juro* vient de ces 2. autres *Jovem oro* : & le mot Grec ὅρκος *juramentum* eſt l'origine du mot latin *Orcus* qui

ſignifie l'Enfer ; ſans doute parce que les parjures meritent d'y être tourmentez. Le mot Hebreu שבוע *ſchebouang* qui veut dire ſerment, eſt derivé de שבע *ſchavang*, c'eſt-à-dire *le nombre de ſept*. Il étoit ſacré parmi Juifs & le ſeptiéme jour étoit reſpecté de tout Iſraël. Certainement * Abraham, qui nous a laiſſé le premier exemple des juremens legitimes, donna ſept brebis à Abimelech pour gage de ſa fidelité.

Les Egyptiens juroient par *Oſiris* μὰ τὸν Ὄσιριν. Les Perſes par *Mithra* μὰ τὸν Μίτρην, c'eſt-à-dire par le ſoleil : Tel étoit dit Xenophon, le jurement ordinaire de Cyrus : les Grecs confirmoient la verité de leurs jurements par Jupiter ζεὺς ὅρκιος, & la foudre qu'ils luy mettoient en main n'étoit que pour punir les parjures. Les Romains atteſtoient indifferemment tous les Dieux & toutes les Déeſſes ; mais les femmes n'emploïoient point le nom d'Hercule, & les hommes celui de Caſtor. Cerés étoit à la bouche des

* *Gen.* 21. 28.

uns & des autres,& le ſerment *Eccere* étoit commun aux deux ſexes. Les Perſes, les Arabes & generalement tous les Mahometans ne jurent gueres que par les aſtres. C'eſt une coutume qu'ils ont empruntée de leur Prophete. L'Alcoran eſt plein des juremens que faiſoit Mahomet par le Ciel, par la Lune & par la ſplendeur du feu. Rien n'eſt plus élégant que les jurements des Turcs d'aujourd'huy, ils mêlent dans leurs ſermens, l'Aurore, le Crepuſcule, le Zodiaque, & le ſyſteme du Ciel. Cependant aux occaſions les plus ſerieuſes, ils atteſtent tantôt le nom de Dieu, comme on le voit dans le traité d'Ahmet avec Henry IV. tantôt les miracles de Mahomet, comme fit Suliman dans une paix avec Ferdinand I.

Dans tout l'Empire Romain on appelloit le nom des Empereurs en témoignage. Claudius ordonna qu'on jurât par Auguſte & Caligula, que le nom de Druſilla fut auſſi ſacré dans les ſerments que celui de Junon. Jurer par le genie & par la fortune des Empereurs c'étoit une

coûtume aux Payens, & une abomination pour les Chrêtiens : ils juroient avec moins de ſcrupule par la ſanté & par la vie des Ceſars.

Les Juifs juroient *par leur Chef.* De là vint la défenſe de JESUS-CHRIST, * *neque per caput tuum juraveris.* Ils avoient emprunté ce ſerment des Egyptiens, & ceux-cy le communiquerent aux Romains. Pour les Grecs ils ménageoient leur propre tête, & n'engageoient que celle d'autruy dans leurs parjures :

------Nondum Græcis jurare paratis,
Per caput alterius, dit Juvenal.

Un homme paſſionné pour une femme prenoit à témoin les yeux dont il étoit charmé, pour confirmer ſes vaines proteſtations:

Perque oculos, ſydera noſtra, tuos.

Frederic ſurnommé Barberouſſe juroit toûjours par ſa barbe, Diogene par ſon chien, les Joniens par les choux & les Dieux, par le Styx. Ce ſerment étoit tellement inviolable

* *Math. 5. 38.*

pour ceux-cy, qu'ils étoient privez du Nectar pendant cent ans, lors qu'ils avoient manqué à une promeſſe atteſtée par le fleuve d'Enfer.

La coûtume de confirmer une verité en tenant un fer chaud à la main, n'étoit pas nouvelle au 9. ſiecle. On en trouve des veſtiges dans Sophocle & dans Callimaque. Elle fut ſur tout en uſage en Allemagne & en Angleterre; mais elle étoit un peu differente ſelon les lieux & ſelon l'importance des faits qu'il falloit atteſter. Quelquefois on ſe contentoit de faire prendre à l'accuſé une barre de fer toute brulante; mais d'autres fois on le faiſoit marcher les pieds nuds ſur neuf ſocs de charruë tout embrazez. On exigea en Angleterre d'Emma mere de ſaint Edoüard accuſée d'un commerce dereglé avec un Evêque de Winton, cette preuve de ſa vertu. Il eſt certain que preſque toûjours l'innocent ſortoit ſans brulure d'une épreuve ſi dangereuſe. On peut attribuer la cauſe de ce prodige à quoy l'on voudra. Dieu peut-être avoit égard à la bon-

ne foy de ceux qui croyoient cet usage legitime & aux prieres de l'Eglise dont le serment étoit toûjours precedés. Voici la formule dont se servoit le Prêtre pour benir le fer chaud. On la trouve encore dans quelques vieux rituels d'Allemagne.

Benedic Domine per invocationem sanctißimi nominis tui, ad manifestandum verum judicium tuum, hoc genus metalli : ut omni Dæmonum falsitate procul remotâ veritas judicii tui fidelibus tuis manifesta fiat. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui venturus est judicare vivos & mortuos & sæculum per ignem.

Cette coutume que la superstition, avoit introduite en de certains païs sans l'aveu de l'Eglise, fut proscrite par Honoré III. & par Estienne V.

Avant que les Allemans eussent embrassé le Christianisme, ils ne juroient gueres que par leurs armes, & par leurs Tables. C'étoient là leurs principales divinitez. Ces peuples étoient belliqueux & ils aimoient la bonne chere. En Franconie on tenoit à la main une gerbe

de blé lorſqu'on faiſoit un ſerment juridique ; & chez les Danois & les Saxons on portoit la main ſur la garde de ſon ſabre.

Les Rabbins ont ramaſſé avec ſoin toutes les formules de jurement que la Religion, & la ſuperſtition introduiſirent autrefois dans Iſraël. La plus commune étoit de jurer par le Temple. Ainſi en uſoient les Juifs qui reſidoient à Rome au tems du Poëte Martial. L'Epigramme ſuivante a donné bien de la torture aux Sçavans :

Ecce negas, juraſque mihi per templa Tonantis;
Non credo, jura, verpe, per Anchialum.

Vous ne jurez que par le Temple, dit le Poëte, à un Juif, je ne vous croy point ; jurez par Anchialus, & je vous croiray. Ce mot *Anchialum* dont on ignore la ſignification fait toute la difficulté de l'Epigramme. De là le partage des opinions. Voſſius a crû qu'il falloit ſubſtituer *Angarium* au lieu d'*Anchialum*. Ἀγγάρειος, dit-il, ſignifie un Aſne, ain-

si le sens de l'Epigramme sera raisonnable. Le Poëte aura voulu dire à son Juif, jurez-moy par un Asne, & je vous croirai. C'est que pour lors, au raport de Tacite, on s'étoit imaginé à Rome que les Juifs adoroient une tête d'Asne. On ne peut disconvenir que la correction de Vossius faite sans authorité ne soit hardie. Aussi sa conjecture qui n'est tirée que du Grec ne paroît pas à nôtre Auteur comparable à la découverte que Samuel Petit a puisée dans les sources Hebraïques. Ce Protestant lit *Anchialon* au lieu d'*Anchialum*, car il importe peu de changer quelques lettres dans le texte, pourvû qu'on y trouve un sens ingenieux. Au reste son *Anchialon* est composé de trois mots Hebreux אן *an* ou אין *in* veut dire *non* חי *chi* veut dire *vivit* & עליון *Alon* ou plûtôt *Elion* signifie *Deus* : *An Chia Alon* voudra donc dire *non, vivit Deus.* Comme si Martial eut dit au Juif, vous ne jurez que par le temple de vôtre Dieu ; je ne vous crois pas, faites un serment plus positif & dites *Non, vive Dieu cela n'est pas,*

alors je vous croiray. Il y auroit bien à dire ſur le mot *Alon*. Le trouve-t'on quelquefois dans l'Ecriture ou dans les Rabbins pour ſignifier le nom de Dieu ? A la verité Siſenna rapporte que les Cartaginois appelloient Dieu du nom *Halonius* & l'on trouve des veſtiges de cette antiquité dans le *Pœnulus* de Plaute ; mais le Juif de Martial parloit-il Cartaginois ? Pour l'Hebreu de l'écriture, & des Rabbins ont n'y trouve point de mot plus approchant d'*Alon* que celuy d'*Elion* qui veut dire *le très-haut*. Allors il y aura un peu loin d'Anchiclion à Anchialon. Revenons aux ſermens des Hebreux.

Les uns juroient par la verité, les autres par Jeruſalem, d'autres par l'autel interieur, quelques-uns par le culte du Dieu vivant, d'autres par le Decalogue & par les livres Saints. Enfin le plus grand nombre juroit par le ciel, c'eſt-à dire par le Dieu du Ciel, comme Mr. Nicolai le prouve fort au long. Au regard du *Korban* dont il eſt parlé au Chapitre VII. de S. Marc

℣. 11. Nôtre Auteur employe toute l'érudition des Interprêtes protestans pour éclaircir un endroit si obscur de l'Evangile. Enfin après un étalage d'érudiction, il en revient à l'opinion commune. *Korban*, dit-il, étoit un vœu plûtôt qu'un serment. Par là un Israëlite s'obligeoit de donner ses biens, ou une partie de ses biens au temple. Surquoy les Pharisiens avoient fait une décision bien dure & bien contraire à la loy naturelle. Le bien d'éstiné par vœu au ministere des saints Autels, disoient-ils, ne peut être employé pas même à la subsistance d'un Pere reduit à la mendicité. Cependant pour donner quelque couleur à une affreuse décision ils ajoutoient, que le Pere frustré d'une assistance necessaire, avoit devant Dieu sa part au merite & du vœu & de l'offrande de son Fils. C'étoit là le sujet des invectives de JESUS-CHRIST.

Selon Mr. Nicolai *Amen amen* employé si souvent par le Messie, étoit parmi les Juifs un vray serment & non pas une simple particule d'affirmation pour donner de l'energie

au discours & de la force à la verité qu'on assuroit. La remarque est nouvelle, en voici les preuves, c'est au Lecteur d'en juger. Dans les juremens, dit nôtre Auteur, qui se faisoient en présence du Juge celuy qu'on interrogeoit juridiquement répondoit *amen* & c'étoit là le serment. Le Talmud le dit en termes exprès. Mais sans avoir recours à une tradiction suspecte ; au chap. V. du Livre des Nombres, une femme soupçonnée d'infidelité envers son époux, lorsqu'elle étoit conduite en la presence du Prêtre, entendoit prononcer sur elle les maledictions terribles dont elle étoit menacée supposé qu'elle fut coupable. L'accusée répondoit *amen amen.* Aussi après un serment si solennel on la croyoit innocente & on la rendoit à son mary injustement jaloux.

N'en deplaise à Mr. Nicolai l'*amen, amen* de la femme en question ne paroît pas un jurement à proprement parler; mais un simple acquiescement aux maledictions du Prêtre aux cas qu'elle eut peché. Ainsi *amen amen* n'a guere que deux significa-

ſignifications dans l'Ecriture. La premiere qui repond à nôtre *Ainſi ſoit-il*, la ſeconde à ces mots *En verité en verité*. En effet qu'eſt-il neceſſaire d'attribuer à JESUS-CHRIST tant de ſermens? ſa doctrine eſt qu'on ne doit uſer dans les diſcours que des affirmations les plus ſimples. Sa pratique auroit-elle été contraire à ſes maximes?

Comme il y a des ſermens qui s'expriment par des paroles, il y en a d'autres qui ne conſiſtent que dans l'action. Lever la main au Ciel eſt une ancienne maniere de jurement. * Abraham s'en ſervit dans les promeſſes qu'il fit au Roy de Sodome. *Levo manum meam ad Dominum.* De ce Patriarche une cérémonie ſi ſolennelle à paſſé aux Arabes & aux Romains, & ſubſiſte encore parmi toutes les nations d'Europe.

La coûtume de toucher les ſaints Evangiles lorſqu'on préte ſerment eſt tirée du Droit Romain. Abraham exigeoit d'un ſerviteur qui luy juroit fidelité, de mettre ſa main

* *Gen. c. XIV. v.* 22.

ſous la cuiſſe de ce Patriarche. Ce fut un grand myſtere ſi l'on en croît les Rabbins ; mais dans le vray ce n'étoit qu'un ſigne de ſoûmiſſion & d'obeïſſance.

Les Grecs dans leurs ſermens publics employoient des cérémonies que leur religion avoit conſacrées. 1°. Ils toûchoient l'autel de quelqu'un de leurs Dieux & c'étoit à ce prix là, dit un ſatyrique, qu'ils vendoient leurs parjures.

- - - - - - - - vendet perjuria ſummâ
Exiquâ, Cereris tagens aramque pedemque.

2°. Ils mettoient la main ſur celle des perſonnes aux quelles ils faiſoient une promeſſe. 3°. Ils confirmoient leurs proteſtations en immolant *un belier, un bouc, ou un pourceau*. Car c'étoient les ſeules victimes qu'on égorgeoit dans la ratification des traitez. On faiſoit prêter ſerment 1°. A ceux qu'on appliquoit aux miniſteres des autels. 2°. Aux Athletes & aux autres acteurs des jeux Olympiques. 3°. Dans l'Areopage aux accuſateurs en matie-

re criminelle. 4°. Aux Magiſtrats avant qu'ils entraſſent en exercice. 5°. A tous les bourgeois d'Athenes avant que de ſe faire inſcrire. 6°. Dans les permutations des biens qui ſe faiſſoient tous les ans entre les citoyens, on juroit qu'on n'avoit rien retenu. 7°. Aux ſoldats avant que de les engager dans la milice. Les Romains qui avoient emprunté des Grecs la coûtume de jurer preſque dans toutes les mêmes circonſtances qu'eux, faiſoient renouveller les ſermens dans les temps difficiles de la Republique & principallement lorſqu'elle étoit menacée d'une conſpiration.

Mr. Nicolai n'eſt pas du ſentiment des Pelagiens d'autrefois & des Sociniens d'aujourd'hui. Ces hérétiques, dit-il, conviennent à ſoutenir que ſi le ſerment fut permis dans l'ancienne loy, il eſt abſolument défendu dans la Religion de J. C. Certainement on ne peut apporter de bonne raiſon pourquoy le jurement, ſur tout lorſqu'il eſt juridique, autrefois licite aux Patriarches, ſeroit aujourd'huy defendu

aux fidelles. Fait-il donc partie des preceptes cérémoniaux abbrogez par la loy Nouvelle? D'ailleurs la fin de ſon inſtitution n'a rien de ces Types qui ont fini lorſque la realité à paru. Le ſerment ne fut inſtitué parmi les Iſraëlites, que pour éclaircir les veritez douteuſes & pour donner aux promeſſes toute l'autorité de la religion. Comme ces fins ſont éternelles, pourquoy le ſerment n'aura-t'il pas de lieu parmi les chrêtiens, comme parmi les Juifs? Il eſt neceſſaire pour le bien de la ſocieté, pour decider des procés obſcurs, & de plus c'eſt un acte de Religion qui n'a rien de mauvais en ſoy.

Toute la precaution doit être à ne s'en ſervir pas en vain & moins encor pour atteſter une fauſſeté. C'eſt une irrevérence que d'employer la religion dans les moindres circonſtances, & de ſe faire une habitude du jurement dans les diſcours ordinaires & aux occaſions les moins importantes. Au regard du parjure on ne peut trop le déteſter. Mr. Nicolai raſſemble, pour finir;

toutes les raiſons que les Rabbins apportent pour nous en faire concevoir la griéveté. J'aimerois bien autant qu'il eut mis en œuvre l'autorité de St. Jean Chryſoſtome ou de Saint Auguſtin, bien plus capables encore de nous en donner de l'horreur. Mais ces Peres n'ont parlé qu'en Grec & en Latin. Ce n'étoit pas aſſez pour un ſçavant. Il à voulu invectiver en Hébreu contre les vices & prêcher la vertu aux Chrêtiens par l'organe des Rabbins.

Article LXXXIII.

LA FELICITE' DU MARIAGE ou les moyens d'y parvenir. A Paris chez Pierre Giſſey ſur le Pont S. Michel, *in* 12. *pagg.* 58.

La matiere de ce livre vaut la peine d'être traitté; & il ne ſeroit pas d'un petit uſage, s'il contribuoit à rendre tous les mariages heureux. L'Epître dedicatoire en fournit un beau modele; mais il ſera plus aiſé de l'admirer ou de l'envier, que de l'imiter & d'y parve-

nir. Quoy qu'il en ſoit, pour expoſer icy le bonheur du mariage, on fait un Dialogue dont les interlocuteurs s'appellent Agathon & Ariſtarque. Celui-cy, n'eſt point, comme ſon nom ſembleroit marquer, un Satyrique ſevere : au contraire il eſt très-humain ; & c'eſt luy qui entreprend de prouver que le mariage eſt une retraite ſainte & douce.

Il dit ſur cela, que Dieu étant l'Auteur du mariage, ne l'aura pas établi comme un malheur qui doive accabler les hommes. Mais ſur ce qu'Agaton ne trouve pas qu'avec cette preuve, une femme en ſoit plus traitable à l'égard de ſon mary, Ariſtarque repond qu'elle le ſeroit toûjours, ſi un mari étoit auſſi *prudent* qu'un *Potier* ; & s'il faiſoit le choix de ſa femme, comme un Potier le fait de ſon Argile, en prenant celle qui luy eſt convenable. Agathon trouve encore icy des difficultez qu'il n'eſt pas beſoin de rapporter : mais enfin on luy fait entendre qu'on voit les mariages tomber ; *parce qu'ils n'ont jamais été fon-*

dez ſur le roc, c'eſt-à-dire ſur un amour pur.

D'ailleurs on pretend que dans les *petites bouraſques* du mariage, c'eſt au mary d'adoucir *la petite fureur* de ſa femme *par une patience raiſonnable*; que la jalouſie ne fait que rendre plus ſtable la tranquillité du mariage, parce qu'elle reveille la vigilance *d'un mari ſur la conduite d'une femme, & empêche qu'elle ne faſſe un faux pas.* Il eſt difficile de prendre la choſe d'un meilleur biais.

C'eſt encore ſur le compte du Mari que roule la bonne conduite de la femme, & à l'égard du jeu, pour l'en detourner par ſon exemple & à l'égard du ménage, pour faire qu'elle s'y applique avec ſoin. Il *faut* dit-on, *qu'un homme ſoit le Pilote de ſa maiſon, & qu'il prenne le Timon du vaiſſeau pour luy ménager le vent favorable; afin d'éviter les écueils qui ſe rencontrent à tous momens ſur cette mer orageuſe.* Avec ce vent, ces écueils & ces orages, il faudra relire plus d'une fois les maximes de l'Auteur, avant que de

bien aſſurer la tranquillité de la *mer* dont il parle.

On aura beau *plier* les enfans tandis qu'ils ſont jeunes (comme le veut Ariſtarque) on verra encore (comme réprend Agathon) de jeunes gens *faire faux bond contre toutes ces belles maximes*, & ne point faire difficulté *d'inſulter les heureuſes impreßions qu'ils avoient reçûës d'un Pere.*

Au regard des autres affaires que peut avoir un pere de famille, on luy preſcrit une regle très ſûre, qui eſt *de laiſſer agir ſa prudence. Car ſans cette vertu*, dit-on, *les loix, les Armes, les foudres mêmes, ne produiſent aucun fruit.* Que ſi l'on ne peut décider ſoy-même la choſe, *il faut s'en remettre à la voix de la juſtice.*

Sur ce qu'Ariſtarque ajoûte enſuite, que jamais la juſtice ne s'eſt mieux renduë que ſous le regne du Roy, Agathon conclut *qu'il eſt fort édifié des preceptes qu'on luy donne, & qu'il ne doute plus qu'on ne puiſſe vivre parfaitement heureux dans le mariage.*

ARTICLE LXXXIV.

DE LA JOYE SPIRITUELLE *selon les Principes de S. Augustin. Pour engager les Pecheurs à retourner à Dieu, avec la conduite d'un Pecheur veritablement penitent.* A Paris, chez Jean Baptiste de l'Espine, ruë saint Jacques à l'Image S. Paul 1703. *in* 12. *pagg.* 117.

DAns l'Avertissement de ce livre on expose ainsi le dessein. *Un Prêtre charitable & zelé doit contribuer à la joye de toute l'Eglise en procurant la conversion des pecheurs.* Et comme l'Auteur de ce Traité s'est mis *dans une situation avantageuse pour travailler à la conversion des pecheurs & des pecheresses, il voudroit les engager suavement à retourner à Dieu.*

Les pensées des Peres & en particulier de saint Augustin qu'on employe ici à cet effet, ont beaucoup de sens, de verité, & d'onction. *Rien n'est plus délicieux que l'amour divin*, dit S. Gregoire; *c'est ce qui*

donne le goût à toute chose. Ce n'est point, dit saint Augustin, *le calice du Seigneur qu'il faut accuser d'amertume; c'est le goût d'un pécheur qui est gâté; ôtez la maladie, il verra combien le seigneur est doux.* Le reste du livre contient des maximes de ce caractere.

ARTICLE LXXXV.

L. PEDONIS ALBINOVANI Elegiæ 3. & fragmenta, cum interpretatione & notis Jos. Scaligeri, Frid. L'indenbruchii, Nic. Heinsii, Theod. Goralli & aliorum. Amstelodami apud Henricum Scheltt. 1703. in 12. pag. 236. Item Cornelii Severi Ætna & quæ supersunt fragmenta cum notis & interpretatione eorumdem ibid. pp. 248. *C'est-à-dire les Oeuvres du Poëte Pedon & du Poëte Cornelle Sévère avec des Notes & une Interpretation.*

NOus joignons ces deux ouvrages, parcequ'ils sont du même Auteur & du même caractere, &

reliés dans un même volume.

Quoyque le nom de Mr. Gorallus ne ſoit mis icy que le dernier parmi ceux dont on ramaſſe les notes ſur le Poëte Pedon, c'eſt luy neanmoins qui à la principale part dans ce recueil, puis qu'il le donne preſentement au public. Il rend raiſon du deſſein & de l'œconomie de tout ſon ouvrage dans une Preface, qui elle même en eſt un aſſez conſiderable.

L'Occaſion de tout cecy a été l'édition qu'avoit fait autrefois Jos. Scaliger de ce qu'il appella, *Catalecta Virgilii*, comme ſi çeut été des pieces ramaſſées de Virgile ; bien qu'il n'y en eût au plus qu'une ou deux qu'on pût ſoupçonner d'avoir Virgile pour Auteur ; les autres comme les *Priapes ou Priapiques*, étant tout à fait oppoſées au caractere retenu de ce Poëte. Le plus grand mal n'étoit pas de mettre ces ouvrages ſous un faux nom ; c'étoit de les publier malgré leurs obſcenitez ſi dangereuſes, ſur tout pour les jeunes gens, à qui d'ailleurs ces Poëſies de l'antiquité ſont capa-

bles de former l'eſprit & le goût dans la belle litterature.

C'eſt ce qui a fait prendre à Mr. Gorallus le deſſein qu'on ne peut trop loüer, d'imprimer à part quelques unes de ces pieces anciennes ſeparément de celles qui bleſſent la pudeur, & d'y ajoûter les Notes de ſcaliger & des autres habiles Commentateurs avec les ſiennes propres; Mais au ſujet des commentaires il s'attache à expoſer l'idée qu'il juge qu'on en doit avoir & qui conſiſte, dit-il, à éviter trois defauts.

Le premier de ces defauts, eſt de ne ſe pas aſſez appliquer à rétablir le veritable texte. A quoy bon travailler a interpreter un endroit obſcur & difficile, dont l'obſcurité & la difficulté ne ſera pas dans l'Auteur même qu'on interprete, mais dans l'ignorance de ceux qui l'ont mal copié & qui ne le liſent pas comme il doit être lû? cependant c'eſt ſur ces fautes ou des Libraires, ou de ceux qui ont eu ſoin d'une édition, qu'on fait ſouvent à de perte de veuë, notes ſur notes, & digreſſions ſur digreſſions. Cette longueur

hors d'œuvres fait un ſecond defaut dans les Commentateurs mêmes qui ont évité le premier dont nous venons de parler.

En effet il eſt commun dans les Commentaires de voir l'interprete étaler également tout ce qu'il ſcait, & ſur les endroits clairs & ſur les endroits obſcurs. De ſorte qu'un lecteur aime mieux ſe paſſer d'entendre le ſens d'un auteur, que d'en acheter l'intelligence au prix des diſcours ennuieux qu'il luy faudroit eſſuyer. Mr. Gorallus en reconnoiſſant que divers commentaires à la Dauphine, ſont exempts de ce defaut, ſuppoſe qu'ils ont donné dans un defaut oppoſé, en ne fourniſſant que des notes ſeches & minces qui ne ſont appuiées d'aucune authorité, & qui ne peuvent fournir qu'une connoiſſance ſuperficielle des choſes qu'on doit eſſentiellement ſçavoir pour entendre un Auteur.

Le troiſiéme defaut conſiſte, à ne pas faire ſentir la liaiſon du diſcours, la quelle ſouvent ne paroît qu'à peine dans quelques-uns des ces

Auteurs anciens, & ſur tout dans les Pœtes. Un bon moyen pour la découvrir eſt de faire une interprétation ſuivie & continuée du texte Latin : & rien au ſentiment de Mr. Gorallus n'eſt meilleur que ce deſſein, pourvû qu'il ſoit bien executé.

Tels ſont les defauts qu'il a prétendu éviter ; & il ſe rapporte au jugement du public, pour ſçavoir s'il les a effectivement évitez. Car, comme il ajoûte judicieuſement, *il eſt bien plus aiſé d'indiquer ce qu'auroient du faire les autres, que de le faire ſoy même.*

A fin de garder dans ſon Commentaire un juſte milieu, il n'y a eû en veuë, ni ceux qui ſont tres ſçavans, ni ceux auſſi qui ne le ſont point du tout, & qui n'ont pas déja quelque goût des lettres Latines. Dans les choſes que d'autres Auteurs ont traitées, il ſe contente de fournir briévement un exemple ou deux, & il renvoit pour le reſte à ceux qui ont expliqué ces choſes plus au long.

Enfin il a ajouté a tout cela un *In-*

dex ample & exact non ſeulement des mots, mais des manieres de parler & des choſes les plus ſingulieres qui ſe trouvent dans ſon Poëte.

Sur la fin de ſa longue Preface il fait encore une diſſertation pour ſe juſtifier, de ce que dans ſes notes il ſe donne la liberté de reprendre quelquefois le Poëte qu'il commente: & cela contre le ſentiment d'un habile homme qui a imprimé depuis peu *les Hiſtoires d'Elien* & qui blâme l'auteur de l'Art critique, *Artis Criticæ*, de s'être ingeré à reprendre les anciens. Toute cette diſſertation aboutit à prendre le parti de l'Auteur, *Artis Criticæ*, qui eſt Mr. le Clerc, & à dire que chacun dans la republique des lettres à ſon ſentiment & la liberté de le publier; c'eſt de quoy on ne doute gueres, ſur tout en Hollande où s'eſt faite la diſſertation.

Il ne s'agit plus que de faire connoître le Poëte Pedon: c'eſt-à-quoy contribuent certains fragmens des gens de lettres anciens & modernes qu'on rapporte icy. On ne peut douter qu'il n'y ait eu un Pedon

Albinovanus excellent Poëte du siecle d'Auguste. Ovide, Martial & Quintilien en parlent avec estime. Il n'a pas été seulement un faiseur d'Elegies; il paroît avoir été plus distingué par ses Poëmes Heroïques. Il en avoit fait un sur Thesée, & un autre sur la navigation de Germanicus, dont on trouve en ce volume un fragment d'environ 25. vers. Pedon avoit fait aussi des Fables & des Epigrammes tres-ingenieuses. De ses trois Elegies la premiere est addressée à Livie femme d'Auguste, Mere de Tibere Neron, qui depuis fut Empereur, & de Drusus Neron qui mourut en Allemagne. Cette mort est le sujet de l'Elegie dont les deux premiers vers peuvent seuls prevenir heureusement les esprits en faveur de ce Poëte.

Visa diu felix mater modo dicta Neronum.
Jam tibi dimidium nominis hujus abest.

Le reste est plein de traits semblables, où il y a autant de délicatesse

dans l'expreſſion, que dans les ſentimens. Aprés avoir dit par exemple, que la fortune n'a pas cru pouvoir mieux exercer la bizarrerie de ſon empire qu'en cette occaſion ; il ajoute. Car qu'auroit elle pû faire " de pis, ſi Livie ne ſe fût pas toû- " jours comportée de maniere que le " bonheur infini de ſon ſort, n'a " pourtant été jamais à qui que ce " ſoit un ſujet de jalouſie ?

Scilicet immunis ſi luctus, una fuiſſet,
Livia, fortunæ regna minora forent.
Quid ſi non habitu ſic ſe geſſiſſet in omni,
Ut ſua non eſſent invidioſa bona.

La ſeconde Elegie eſt ſur la mort de Mœcenas. Independemment des agrémens de la Poëſie, cette Elegie merite d'être lûe pour les diverſes particularitez de la vie de Mœcenas qu'on y trouve mêlées dans ſon éloge ou ſon Apologie. La maniere dont Pedon le juſtifie de ſa ſenſualité & de ſon luxe eſt aſſez ſinguliere: il attribue cette vie licentieuſe à la ſimplicité qui faiſoit l'agrément

du ſiecle d'or, où regnoit Aſtrée.

Quod diſcinctus eras, animo quoque, carpitur unum:
Diluitur nimiâ ſimplicitate tuâ.
Sic illi vixere quibus fuit aurea virgo.

„Ce qu'il ajoûte eſt plus juſte & „plus fin. Mœcenas en faiſoit-il „moins bien l'exercice de ſa charge „de Gouverneur de Rome? Et „vous Romains, qui trouvez à di- „re à ſes plaiſirs, en jouïſſiez vous „moins des vôtres?

Num minus urbis erat cuſtos, aut Cæſaris obſes?
Num tibi non tutas fecit in urbe vias?
Nocte ſub obſcurâ quis te ſpoliavit?

La troiſiéme Elégie qui renferme les dernieres paroles de Mœcenas, eſt celle que quelques ſcavans comme Voſſius, ont cru être indigne du ſiecle d'Auguſte, & n'être point de Pedon. Il eſt vray qu'elle a quelque choſe fort lache en divers endroits, comme en cecy.

Sed manifeſtus erat, moriens quærebat amatæ.
Conjugis amplexus. &c.

Il nous reſte à dire un mot du Poëte C. Severe. Mr. Gorallus à gardé toute la même methode ſur celuy-cy que ſur Pedon. Seulement il abandonne plus ſouvent J. Scaliger dans ſes notes ſur le mont Ætna; parceque cet habile Grammairien étoit peu habile dans ce qui concerne la Phyſique. Ovide & Seneque le Fils ont parlé du P. Severe. Mais le caractere le plus juſte qu'on en puiſſe faire eſt ce que dit de luy Quintilien : *Qu'il eſt meilleur verſificateur que Poëte :* Que ſi *cependant il avoit achevé d'écrire la guerre de Sicile, comme il en avoit écrit le premier livre, il auroit droit de prendre le ſecond rang parmi les Auteurs.* On ne marque point icy ſi cette guerre de Sicile étoit écrite en vers ou en proſe.

Le texte de ce qui nous reſte de ce Poëte eſt fort defiguré. Mr. Gorallus là rétabli autant qu'il luy a été poſſible, & non pas comme il le dit

luy même autant qu'il ſeroit à ſouhaiter. Ceux qui n'ont rien lû de Corn. Severe ne ſeront pas fachez de trouver icy les premiers vers de ſon Poëme, pour prendre quelque idée du feu & du goût qui y regne.

Ætna mihi, rupti que cavis fornacibus ignes,
Et quæ tàm fortes volvant incendia causæ,
Quod fremat imperium, quid raucos torqueat æſtus,
Carmen erit &c.

Les premiers vers de ſon fragment ſur la mort de Ciceron que l'on met icy aprés l'*Ætna*, montrent encore plus de force d'imagination.

Oraque Magnanimum ſpirantia pœnè virorum
In roſtris jacuere ſuis; ſed enim abſtulit omnes
Tanquam ſola foret, rapti Ciceronis imago.
Tunc redeunt animi ingentia conſulis acta &c.

A la fin de ce volume on a mis un

Dialogue de *Bembe* ſur la nature du mont Ætna, pour éclaircir d'avantage cette matiere: mais le plus grand plaiſir qu'il faſſe eſt d'exprimer des choſes communes dans un Latin tres-pur.

Article LXXXVI.

ANALYSE DES PROVERBES & de l'Eccleſiaſte de Salomon. A Paris chez André Pralard ruë St. Jacques in 12°. 1702. pagg. 380.

Le deſſein de l'Auteur eſt marqué dans l'approbation qu'on voit au commencement de ſon livre. *Il n'a pas intention*, dit-on, *d'y donner préciſément le ſens des Sentences de Salomon dans toute leur étenduë: mais d'y établir une Doctrine ſuivie, en appliquant à ſon ſujet les paroles du Sage, dans leſquelles il s'eſt efforcé de trouver cet ordre.* Il ne falloit pas de legers efforts pour éxécuter ce que n'ont pû juſqu'icy les Commentateurs de l'Ecriture qui ont eû le plus de réputation & d'habileté.

Pour voir d'abord la maniere

dont on reüſſit icy, il ne faut que rapporter le premier endroit des Proverbes de Salomon, où il y a quelque difficulté à trouver une liaiſon dans la ſuite des verſets: v. 16. *Pedes enim illorum ad malum currunt & feſtinant ut effundant ſanguinem.* v. 17. *Fruſtra autem jacitur rete ante oculos pennatorum.* Voicy comme l'interpréte nouveau découvre le ſens & la ſuite de ces verſets. v. 16. *Il ne penſe* (l'impie) *qu'à faire du mal & à perdre tous ceux qui l'approchent.* v. 17. *On a beau luy faire entendre qu'il ſe plonge dans des excés infames, qu'il travaille luy même à ſa perte: rien ne le touche & c'eſt en vain qu'on le rappelle pour le ramener dans la voye du ſalut: ſemblable à des oiſeaux qui n'echapent point des filets qu'on leur tend. Fruſtra autem jacitur rete ante oculos pennatorum.*

Cette expoſition fait trouver judicieux ce qu'il avance dans la Preface en ces termes. *On pourroit dire que cette Analyſe fait violence au Texte, & qu'elle prête à Salomon des penſées qu'il n'a peut-être pas. .. Un Analyste n'eſt pas infaillible. L'Analyſte*

demande donc beaucoup de reflexions : c'est pourquoy le Lecteur n'a pas peu d'obligation à ceux qui veulent se donner la peine de s'en servir pour éclaircir les Auteurs sacrez. On peut juger par-là combien on est redevable à l'Analyste d'avoir exposé les premieres paroles de l'Ecclesiaste, *Verba Ecclesiastæ Regis Jerusalem*, par un discours fort long où l'on apprend que Salomon ne se dit pas icy *comme dans le titre du Livre des Proverbes, Roy d'Israël ; mais bien Roy de Jerusalem : à cause que c'est dans la ville Royale que se trouve la Cour, & que c'est à la Cour que regne le luxe & tout ce vain éclat contre lequel il declame* dans le Livre de l'Ecclesiaste. Cette explication n'est pas peu recherchée : car selon les idées ordinaires il ne paroîtroit pas que le titre de Roy d'Israël fût moins éclatant que celuy de Roy de Jerusalem : comme le titre de *Roy de France* brille pour le moins autant que seroit celuy de *Roy de Paris*. Tout ce livre est rempli d'explications de ce caractere, qui suffiront pour en donner une idée de l'Analyse en général.

ARTICLE LXXXVII.

R. P. FR. ILDEPHONSI DE Padilla ſacri Minorum Ordinis S. Franciſci de Paula Jubilati &c. in Habacuc Prophetam Commentaria, Annotationes ad litteram, & diſcurſus ad mores complectentia. Romæ typis & ſumptibus Joſephi Vannaccij in folio pagg. 656. *C'eſt-à-dire Commentaires ſur le Prophete Habacuc avec des notes ſur le ſens litteral, & des diſcours ſur le ſens moral de ce Prophete. Par le R. P. Ildephonſe de Padilla Lecteur Iubilé de l'Ordre des Minimes de St. François de Paule. A Rome chez Ioſeph Vannacci, in folio pagg. 656.*

CEt ouvrage qui a paru d'abord en Eſpagne & puis en Allemagne à été en dernier lieu imprimé à Rome. Il paſſe pour un des meilleurs Commentaires qui ait été fait ſur Habacuc. Le Pere Ildephonſe de Padilla étoit un Religieux Eſpagol d'un grand merite. Il à été qualificateur du S. Office, Predicateur de

de ſa Majeſté Catholique & il a eu les premieres charges de ſon Ordre en Eſpagne. Il tâche d'abord de bien faire entendre le ſens litteral du Prophete: il s'étend enſuite d'avantage ſur le ſens moral. Mais avant que d'entrer dans l'explication de la prophetie il fait quelques diſſertations ſur la perſonne du Prophete.

Le Pophete Habacuc ne nous a point marqué dans ſa prophetie, quel étoit ſon pays. Mais on ne laiſſe pas de ſçavoir, dit le P. Idelphonſe de Padilla, qu'il étoit de Bethſaçar & de la tribu de Simeon. La Paraphraſe Chaldaïque le fait fils de la femme Sunamite, & pretend qu'il eſt celuy-là même qui fut reſuſcité par Eliſée.

On ne ſçait point preciſément dans quel tems & ſous quel Roy il prophetiza. Genebrard, Ribera & Sanchez croient qu'Habacuc qui porta à Daniel le dîner des moiſonneurs étoit different de celuy-cy. Ces Auteurs prétendent qu'il y a eu deux Habacuc, tous deux Prophetes: mais qu'ils ont vécu en divers

temps & qu'ils n'étoient pas de même tribu. Presque tous les Interpretes sont d'un sentiment contraire, aussi bien que la plus part des Peres; St. Jerôme dans la preface, qu'il nous a laissé sur ce Prophete, dit expressément qu'il vivoit dans le temps que les deux tribus comprises sous le nom de la Tribu de Juda étoient en captivité, & que pour en être convaincu, il n'y a qu'a lire Daniel.

Nôtre Auteur est du sentiment de ceux qui disent, qu'Habacuc fit ses propheties avant la ruïne de Jerusalem, & avant la captivité des Juifs; car, dit-il, ce ne sont point les Prophetes, mais les Poëtes qui prédisent le passé comme une chose à venir. Son avis est donc qu'Habacuc éleve sa voix contre les Tribus de Juda & de Benjamain; qu'il leur predit la captivité facheuse sous laquelle ils devoient bien-tôt gemir; & qu'ensuite il leur annonce la ruïne de l'Empire des Chaldéens.

L'Auteur prétend de plus que cette propbetie fut faite sur la fin du regne de Manassés, & qu'ainsi

Habacuc vivoit dans le même temps que Nahum & Joël. Il prouve ce sentiment, qui est celuy de Montanus, par les Annales des Hebreux, par Eusebe & par plusieurs autres autoritez : & puis il repond aux raisons qu'on apporte pour le sentiment contraire.

St Jerôme dit dans sa preface sur ce Prophete qu'Habacuc signifie entre autres choses *Lutteur* : & que ce nom a été donné à Habacuc, parceque ce Prophete paroît en quelque façon vouloir *luter* contre Dieu. En effet continue le St. Docteur, aucun autre Prophete n'a osé parler à Dieu avec la même assurance : & luy dire comme Habacuc ; jusqu'à quand Seigneur, éleveray-je mes cris vers vous, sans que vous m'exauciez ? *Usquequo Domine clamabo : & non exaudies ?*

Le P. de Padille assure que tout ce qu'on sçait de la vie & de la mort d'Habacuc, c'est qu'il mourut deux ans avant que les deux Tribus revinssent de la captivité. Le Calandrier Romain met sa fête le 15. de Janvier, d'où le Pere de Pa-

dille conclut, que c'eſt vray-ſemblablement le jour de ſa mort : la coutume de l'Egliſe étant de celebrer plûtôt la mort que la naiſſance des ſaints. Neanmoins le Menologe des Grecs le ſepare de Michée & ne fait mention d'Habacuc que le 2. de Decembre, & de Michée que le 24. de Janvier. Soſomene dans le chapitre dern. du 3. livre de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique prétend que le Calendrier Romain doit s'entendre de la tranſlation des corps de ces ſaints Prophetes.

La plus part de Interpretes, ajoûte nôtre Auteur, croient avec St. Jerôme que toute cette Prophetie regarde les Chaldéens qui emmenerent en captivité les deux tribus de Juda & de Benjamin : de même que la Prophetie de Nahum regarde les Aſſyriens qui avoient opprimé les dix autres tribus.

L'Ordre que le P. Padille à gardé dans ſes commentataires eſt naturel. Après avoir rapporté les paroles du Prophete, il fait diverſes remarques pour faire connoître le ſens litteral. On y trouve enſuite

differens diſcours qui regardent les mœurs. L'Auteur prouve tout ce qu'il avance par des exemples tirez de differents endroits de la Bible, par des raiſons ſolides,& par l'autorité de pluſieurs des Saints Peres; il y employe auſſi quelquefois, quoy qu'aſſez rarement, le temoignage des Auteurs prophanes. Tout l'ouvrage eſt plein d'érudition & de pieté. Le Pere de Padille a l'occaſion des verſets onziéme & treiziéme du troiſiéme chapitre d'Habacuc, parle de la Conception Immaculée de la ſainte Vierge, pour laquelle il ſe déclare fortement, & qu'il prouve ſort au long.

Article LXXXVIII.

A DISCOURSE OF SCHISM Shewing &c. *Traité du Schiſme par Thomas Bennet M. A. Recteur de S. Jacques de Colcheſter. A Cambridge chez Eſtienne Jeffray & J. Knapton* 1702. in 8°. pag. 172.

CE traité du Schiſme n'eſt pas le premier ouvrage que Mr. Ben-

net ait donné au public. Il en a fait imprimer un qui est intitulé la *Refutation du Papisme*, & qui a eu parmi les Protestans tout le succés que l'Auteur avoit pu esperer. Ce premier à été suivi d'un second, qui n'a pas eu le même applaudissement. Il étoit composé contre les Presbiteriens en faveur de l'Eglise Anglicane, à la quelle Mr. Bennet fait profession d'être attaché : & l'on y traitoit tous les Non-Conformistes, de Schismatiques, coupables d'un peché grief, & qui merite la damnation.

Les Presbiteriens fachez de se voir traiter avec cette rigueur par un Protestant, ont attaqué le livre de Mr. Bennet ; & pour en faire voir le foible, ils ont comparé les raisons que l'Auteur avoit employées contre les Catholiques, avec celles dont il se servoit pour prouver que les Non-Conformistes sont Schismatiques. Ils ont accusé l'Auteur de tomber en contradiction; & ils luy ont reproché, que les mêmes raisons qui montrent que les Non-Conformistes sont Schismatiques

par rapport à la Religion Anglicane, prouvent bien plus fortement que ceux qui font profeſſion de la Religion Anglicane ſont Schiſmatiques par rapport à l'Egliſe Romaine. Cette objection eſt embaraſſante. Mr. Bennet neanmoins croît pouvoir y repondre : & c'eſt pour cela qu'il addreſſe à trois Miniſtres Non-Conformiſtes le Traité dont on donne icy l'extrait.

Il diviſe ſon ouvrage en cinq parties. Dans la premiere il entreprend d'expliquer ce que c'eſt que le Schiſme. Pour le faire concevoir, il ſuppoſe que l'Egliſe eſt un corps politique ; que ce corps a pour chef Jeſus Chriſt, dont ceux qui compoſent le Clergé ſont comme les Vicaires ſur la terre. Il ajoûte qu'il eſt impoſſible que l'Egliſe ſi univerſellement repanduë ſubſite & ſe maintienne ſans la ſubordination des membres au Chef ; & pour cette raiſon il veut que les Laïques ſoient entiement ſoûmis aux Superieurs Eccleſiaſtiques, en ce qui regarde la Religion. Il devoit encore dire que pour conſerver cette ſubordina-

tion, & pour entretenir une unité parfaite entre les Fidelles, il faut aussi que les Superieurs Ecclesiastiques ayent eux-mêmes un chef visible sur la terre, & un Superieur auquel ils soient tous soûmis.

Mr. Bennet conclut des principes qu'il a posé, qu'il y a schisme dans l'Eglise 1°. Lorsqu'une personne sans mission s'ingere d'exercer les fonctions propres du Clergé. 2°. Lorsque les Laïques refusent à leurs Pasteurs legitimes l'obeissance qui leur est duë, & qu'ils embrassent des doctrines étrangeres & rejettées par l'Eglise déja établie. 3°. lorsque les Fidelles quoyque soûmis aux Ministres se dechirent impitoyablement les uns les autres.

On voit assez combien il est facile de se servir des principes de Mr. Bennet, pour prouver que ceux qui font profession de la Religion Anglicane, sont véritablement Schismatiques par rapport à l'Eglise Romaine. Car ils s'en sont separez eux-mêmes en refusant au Souverain Pontife l'obeïssance qui luy étoit duë, & en embrassant ensuite des

doctrines étrangeres rejettées par l'Eglise établie, & repandues par des Novateurs qui étoient sans mission.

Dans la seconde partie Mr. Bennet fait voir que le schisme est un peché damnable. Il est opposé, dit-il, à cet esprit de charité & d'union tant recommandée dans l'Ecriture sainte, & qui fait le vray caractere des disciples de Jesus Christ. Il detruit & aneantit la Religion même; puisque la Religion ne peut subsister parmi les hommes sans cette charité qui les unit ensemble, & sans laquelle il n'y a point de salut à esperer. Les Non-Conformistes, continuë Mr. Bennet ne peuvent se recrier contre cette verité, car les plus considerables d'entre eux en tombent d'accord, Temoin le sermon que Mr. Mead prêcha devant plus de quatre vingt Ministres du parti Presbyterien & independant, & que ces Messieurs trouverent si conforme à leurs sentimens, qu'ils jugerent à propos de le faire imprimer.

Il fait voir dans la troisiéme partie

qu'il y a actuellement un ſchiſme en Angleterre. Car en premier lieu, dit-il, il y a parmi nous une infinité de pretendus Paſteurs du troupeau de Jeſus-Chriſt, qui ſans être appellez à ce ſaint miniſtere, ſans avoir été legitimement ordonnez & par conſequent ſans miſſion, ôſent cependant prêcher l'Evangile. Mr. Bennet prend de là occaſion de prouver qu'il y a une obligation indiſpenſable pour tous ceux qui veulent entrer dans le Clergé d'être ordonnez par les Evêques. Il prevoit que cette doctrine pourroit être un ſujet de ſcandale à ſes freres des Egliſes reformées de France, de Geneve, & de Hollande &c. Et c'eſt pour cela qu'il a ſoin de la modifier. Il ne prétend donc parler, dit-il, que des Proteſtans d'Angleterre : & il trouve une difference infinie entre ceux-cy & les étrangers. C'eſt à ceux qui liront ſon traité de juger, ſi les raiſons qu'il apporte pour condamner les Preſbyteriens Anglois ne comdamnent pas également les reformez de France, de Geneve &c. Mais c'eſt le ſort

de tous ceux qui ne ſont pas dans la vraye Egliſe de tomber dans de ſemblables contradictions. Il prouve en ſecond lieu qu'il y a un Schiſme réel entre l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes ; parce que les Laïques, quoy que ſoumis en apparence à leurs pretendus miniſtres, ſont cependant diviſez en differentes factions, les uns critiquant éternellement ce que font les autres en matiere de Religion & de culte.

Dans la quatriéme partie de cet ouvrage, Mr. Bennet entreprend de montrer que les Non-Conformiſtes ſont les Schiſmatiques : & il le prouve par les principes qu'il a déja poſé, 1°. Parceque leurs miniſtres ne ſont pas validement ordonnez. 2°. Parceque les Laïques ne ſont pas ſoumis à leurs Paſteurs en matiere de Religion. Et enfin parceque les Non-Conformiſtes bien loin de s'accorder entre eux ſe dechirent mutuellement, & par là ſont cauſe, que l'Egliſe établie par les loix en ſouffre. & qu'elle eſt diviſée en differentes factions.

Dans la cinquiéme & derniere partie, l'Auteur repond aux objections que font ordinairement les Non-Conformiſtes contre la doctrine de ceux qui les accuſent de Schiſme. Et 1°. le Parlement, diſent-ils, les met à couvert de ces reproches par *l'acte de Tolerance*, qui fut fait en faveur des Preſbyteriens, des independants &c. Il eſt vray que cette objection quoy qu'aſſez frivole en elle même, ne laiſſe pas d'être fort conſiderable, lorſqu'on la propoſe aux Anglois qui reconnoiſſent le Parlement pour un des inſtituteurs de l'Egliſe Anglicane. Neanmoins Monſieur Bennet prétend que cet acte dont les Preſbyteriens ſe vantent, n'eſt qu'un vain pretexte qui ne rend pas leur cauſe meilleure. Cet Acte de Parlement, dit-il, les met à couvert des pourſuites de la juſtice : mais ſont ils pour cela moins Schiſmatiques ? Et d'ailleurs l'*Acte d'uniformité* detruit abſolument ce premier. On pourroit ajoûter à tout cecy, pourſuit Mr. Bennet, que les plus habiles Miniſtres d'entre les Non-Conformiſtes ne

croyent pas que cet Acte les justifie du reproche qu'on leur fait d'être Schismatiques.

La seconde objection que font les Non-Conformistes contre le livre de Mr. Bennet, est conçuë en ces termes. Il n'est pas permis, disent-ils, de condamner comme Schismatiques ceux qui s'accordent avec l'Eglise Anglicane dans les points fondamentaux de la foy : Or tout le monde sçait que la croyance des Presbyteriens & des independans est conforme à celle de l'Eglise Anglicane, quant à ces articles : donc on ne doit pas les traiter de Schismatiques. Nôtre Auteur trouve cette objection si foible qu'à peine daigne-t-il y repondre : la croyance des articles fondamentaux, dit-il, excuse un homme du crime d'heresie, mais elle n'empêche pas qu'il ne soit Schismatique ; Puisque le schisme n'est autre chose qu'un violement des Loix Ecclesiastiques & de la paix qui doit regner entre les fidelles.

La troisiéme objection est celle qui semble embarrasser le plus nô-

tre Auteur, dont il a le plus de peine à ſe tirer. Si nous ſommes Schiſmatiques, diſent les Non-Conformiſtes, parceque nous avons abandonné la communion de vôtre Egliſe, il ſuivroit du même principe que vous êtes auſſi Schiſmatiques, parceque vous avez abandonné la communion de l'Egliſe Romaine. Pour repondre à cette objection Mr. Bennet dit qu'ils y a une difference tres-grande entre ceux de l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes, parceque ces premiers ne ſe ſont ſeparez des Catholiques que par neceſſité; ceux-cy voulant les obliger de croire comme articles de foy des choſes qui ne ſe trouvent pas dans la parole de Dieu; au lieu que l'Egliſe Anglicane n'a jamais impoſé une telle obligation à ſes membres.

Les autres objections regardent principallement le Gouvernement Eſpicopal que les Preſbyteriens traitent d'invention diabolique. Mais nôtre Auteur prouve qu'il eſt d'inſtitution divine, & par des paſſages formels tirez de l'Ecriture ſainte,

& par l'aveu de plusieurs Ministres tant Presbyriens qu'independans, & sur tout il leur oppose ces paroles de M. Bryan Docteur Presbyterien, qui parle ainsi à ceux de sa secte ... *Pour ce qui est du Gouvernement Episcopal ... Vous sçavez qu'il n'est pas absolument necessaire à la constitution d'une Eglise. Mais puisque vous trouvez qu'on à tant écrit là-dessus, & qu'on pretend que c'est le vray & l'unique gouvernement de l'Eglise Chrêtienne institué dès le temps des Apôtres, que tous les siécles l'ont reçû, & qu'il est tellement divin, qu'il y avoit des Evêques ordonnez par les Apôtres mêmes.... que dans les siecles suivans, toutes les Eglises ont été gouvernées par des Evêques pendant plus de 1500. ans, que jamais personne s'est avisé de décrier ce gouvernement si ce n'est Ærius l'Arien, que les saints Pere ont regardé pour cela même comme hérétique .... & qu'on nous a souvent defié de trouver une seule Eglise Chrêtienne qui n'ait été gouvernée par des Evêques, puisqu'on à écrit toutes ces choses pour prouver l'antiquité & la necessité du Gouvernement Episcopal, il me*

ſemble que vous ne devriez pas vous recrier tant contre ce gouvernement, juſqu'à ce que vous ayez ſolidement refuté ces argumens. Voilà ce que Mr. Bryan eſt obligé d'avoüer.

Pour revenir au livre de Mr Bennet, ceux qui enjugent ſainement, le trouvent ſolide dans ce qu'il dit pour attaquer les Preſbyteriens; parceque pour les attaquer il ſe ſert ordinairement des armes des Catholiques. Mais on trouve foibles les reponces qu'il fait aux Preſbyteriens; parceque ceux-cy luy rendent la pareille, & qu'ils empruntent à leur tour contre luy les armes des Catholiques.

ARTICLE LXXXIX.

CATHOLICÆ RELIGIONIS veritas quam vel ſuæ converſionis Apologiam ex ſolo ſanctæ Scripturæ rationali uſu &c. C'eſt à-dire. *La verité de la Religion Catholique prouvée par l'Ecriture expliquée ſelon les regles que la raiſon preſcrit : pour ſervir d'Apologie à la converſion de David Huguenin*

Docteur & Profeßeur de Theologie, & Predicateur latin parmi les Reformez, & Pasteur d'une Eglise Françoise. A Cologne aux dépens de Guillaume Meternich 1703. *in* 12. *pages* 400.

MOnsieur Huguenin Predicateur celebre parmi les Calvinistes & Professeur de Theologie à Duisbourg, s'est servi de la grande connoissance qu'il a des langues saintes & de l'Ecriture, plus utilement que les autres sçavans de son ancienne secte, il a trouvé dans le sens des Livres sacrez que son esprit & sa science luy ont decouvert, les veritez que l'Eglise Romaine enseigne, & la condamnation des erreurs qu'il avoit enseigné jusqu'alors. Sa conversion a fait du bruit & il s'est cru obligé d'en publier les motifs.

Le dessein general de ce livre est expliqué avec beaucoup de justesse par le titre qu'il porte. L'Auteur a rempli son dessein. Il examine avec la derniere precision les passages sur lesquels les Docteurs Catholiques fondent les veritez de la Foy,

& les Paſſages que les Heretiques nous oppoſent. Il demeſle le veritable ſens, & diſſipe les illuſions qui retiennent dans l'erreur tant de peuples. C'eſt forcer l'hereſie juſque dans ſes derniers retranchemens.

Pour donner quelque idée de ſa methode, nous raporterons en peu de mots ce qu'il dit ſur l'autorité qu'a l'Egliſe de determiner le veritable ſens de l'Ecriture, il prouve par les paroles de St. Pierre, chapitre 1. de ſa ſeconde Epître, que l'Ecriture ne doit point être expliquée au gré de chaque particulier, c'eſt l'Eſprit ſaint qui en eſt l'Auteur; c'eſt luy qui en doit être l'Interprête: & n'eſt-ce pas à l'Egliſe que le ſaint Eſprit a été promis & donné? C'eſt donc à l'Egliſe qu'il appartient d'expliquer l'Ecriture. Mr. Huguenin ne s'embarraſſe pas du cercle que les Proteſtans reprochent aux Theologiens, quand ces derniers prouvent l'Egliſe par l'Ecriture, & l'Ecriture par l'Egliſe, il explique cette preuve mutuelle par l'exemple de la loy qui établit l'autorité du

Juge, & du Juge qui fait recevoir, & explique la loy. Peut-être seroit-il plus court de ne point recourir à l'Ecriture pour établir l'autorité de l'Eglise. Il y a d'autres manieres de l'établir.

L'Auteur se sert de la Prophetie de Moïse qu'on lit au chapitre 18 du Deuteronome pour prouver que l'Eglise depuis ce Legislateur, n'a jamais manqué d'un Chef qu'elle pût consulter dans ses doutes. Il croit que Mahomet étoit l'Ante-Christ dont il est tant parlé dans l'Ecriture, c'est dont nous ne pouvons convenir avec luy. S. Paul dit nettement au chapitre 2. de la 2. Epître aux Thessaloniciens, que l'Ante-Christ voudra passer pour le Dieu Souverain. Mahomet a toûjours été fort éloigné de s'attribuer la divinité. Il y a encore d'autres differences essentielles entre l'Ante-Christ & Mahomet. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail: les matieres de controverse sont trop rebattuës.

ARTICLE XC.

CURIOSITEZ DE LA NATURE *& de l'art apportées dans deux voïages des Indes, l'un aux Indes d'Occident en 1698. & 1699. & l'autre aux Indes d'Orient en 1701. & 1702. avec une Relation abregée de ces deux voyages.* A Paris chez Jean Moreau ruë S. Jacques à la toison d'or vis-à-vis S. Yves 1703. *pages 282. sans la table & la preface qui est de 22. pages.*

LA Relation du premier voïage n'occupe que trois pages. Elle est suivie d'une longue lettre de Mr. de Vallemont connu par d'autres Ouvrages fort estimez, & qui, si on en croit le bruit public, à la meilleure part dans celuy-cy. Mr. de Vallemont dans cette lettre exhorte le voyageur d'étudier la nature dans les païs étrangers où sa curiosité le porte. Il propose le sentiment de Pline & d'un Medecin Hollandois nommé Beucrovicius. L'un & l'autre a prétendu que Dieu fournit

abondamment chaque païs des remedes necessaires, qu'on peut & qu'on doit se passer des remedes étrangers; les expressions de Pline sont vives : *ulceri parvo medicina à rubro mari imponitur, cum remedia vera pauperrimus quisque cænet* : pour guerir un petit ulcere on emploïe des medicamens apportez des rivages de la mer rouge, tandis que les veritables remedes servent de nourriture au pauvre, auquel l'ignorance les abandonne. *Hist. nat.* livre xxiv. chap. 1. *Tanta mortalibus rerum suarum satietas est & alienarum aviditas.* Tant les hommes se degoutent des biens qu'ils possedent, tant ils ont d'avidité pour ce qu'ils ne possedent pas livre xij. chap. xvij. Mr. de Vallemont ne propose le sentiment de ces deux Auteurs que pour le refuter; l'utilité du thé, du Kinquina, de l'Hipecacuantia, du tabac même, dont il croit que l'excés seul est dangereux, prouve assez combien il est necessaire d'user des plantes étrangeres. L'Abbé Nisseno n'étoit pas de son avis sur le tabac. Il dit fort serieusement part. 1. lib....

chap. 5. d'un livre intitulé *Politica cælorum*, que le tabac a été apporté en Europe par les ſoins du Demon.

Si Mr. de Vallemont refute Pline ſur l'uſage des plantes étrangeres, il s'attache à ſon ſentiment ſur la theriaque. Il dit beaucoup de mal de cette compoſition qu'il croit plus propre à donner la fievre qu'à la guerir. Il ſe declare en terme très-forts pour les remedes ſimples, & finit en exhortant le voyageur à s'enrichir de ce que les trois regnes des mineraux, des vegetaux, des animaux ont de plus rare dans l'Orient. La Relation du voyage des Indes Orientales ſuit cette lettre, elle eſt écrite d'une maniere ſimple, aiſée, agréable.

L'Auteur parle à la page 47. d'une nuée de ſable qu'un tourbillon de vent pouſſa de plus de vingt lieuës ſur leur vaiſſeau vers la côte du Senega la nuit du 24. au 25. Fevrier 1701. cette rélation finit à la page 68. Le reſte du livre eſt employé au détail des curioſitez de la nature & de lart que le voyageur a

transportée en France. Nous croyons faire plaisir au Lecteur de nous étendre un peu sur cet article.

Les Mineraux, la terre de Pathna.

C'est une terre admirable dont on fait dans le Mogol des especes de pots, de vases, de bouteilles, de carafes si minces & d'une legereté si grande, que le vent les emporte facilement ; ces vases n'ont pas plus d'épaisseur qu'une carte à joüer. Quand l'eau y a été un peu de temps elle prend le goût & l'odeur de cette terre, & devient délicieuse à boire : & ce qui est de plus singulier, c'est qu'après avoir bû l'eau, on mange avec plaisir la bouteille. Les femmes des Indes quand elles sont grosses, aiment cette terre à la fureur : & si on ne les observoit elles auroient bien-tôt grugé tous les pots, plats, bouteilles & vases de la maison.

La pierre de serpent.

Ces prierres sont de couleur d'ar-

doiſe, plates, de la grandeur d'un ſou marqué : elles viennent du Royaume de Camboye, & ſont un remede ſouverain contre la morſure des ſerpens. Si la playe n'a point ſaigné après la morſure ou piqueure, il faut ſaigner légerement l'endroit bleſſé, & enſuite y appliquer la pierre qui s'y attache incontinent, elle attire & ſucce le venin. Il faut la laiſſer ſur la playe juſqu'à ce qu'elle ſe détache d'elle même : après cela il faut la laver dans du lait ou dans de l'eau qui ſe chargent du venin. Après l'avoir bien eſſuïée, on la remet ſur la playe ce que l'on continue de faire juſqu'à ce qu'elle ne s'y attache plus. C'eſt une marque ſeûre que tout le venin eſt ſorti; On doute ſi ces pierres ſont naturelles ou factices. M. Boile aſſure en avoir éprouvé la vertu par pluſieurs experiences.

Pierre quarrée de Calicut.

Le voyageur tient cette pierre quarrée de la liberalité du P. Dolu Jeſuite de Pondicheri. *Il ne fut jamais*

mais, dit-il, *homme plus poli, plus genereux, ni plus sçavant dans la connoissance des choses naturelles.* Elle est de couleur de caffé, ressemble à un dé, & a ses usages dans la Medecine.

L'Auteur d'écrit aussi la pierre d'Aigle, le jade, le Jaspe verd sanguin oriental, la pierre de la petite verole, ainsi nommée parcequ'elle sert à faire sortir la petite verole, & que ses tâches ressemblent à celles que cette cruelle maladie pousse sur la peau; il d'écrit encore la pierre Nefretique, la pierre divine.

Les Vegetaux.

On trouve d'abord la description de la callebasse de Guinée; de la Aovara ou de la pomme d'une espece de palmier des Indes Occidentales; de la badianne ou de l'anis des Indes, qui mêlé avec le Thé le rend & plus agréable & plus sain; du lechi fruit delicieux qui croît dans la Province de Canton, & que les Chinois mettent dans le Thé au lieu de sucre; du Mangoustan fruit

le plus beau & le plus delicieux de l'Orient. Après ces deſcriptions, ſuit la deſcription, du panache de mer.

Le panache de mer.

Il y a des prairies, des jardins, des forêts même au fond de la mer. Pline le dit formellement: *Totus Orientis Oceanus refertus eſt ſylvis.* Il remarque ingenieuſement que comme aux environs de la mer rouge on ne voit que ſolitudes affreuſes, ſans plantes, ſans arbres, ſi on excepte une eſpece d'épine qu'on ne rencontre que de loin à loin; Il y a dans les eaux de cette mer des forêts d'arbres qui fleuriſſent & qui portent des fruits, des lauriers & des Oliviers &c. comme ſi la nature vouloit nous dédommager de la ſterilité du rivage. Parmi ces plantes de la Mer rouge on peut compter les panaches de mer, la reſſemblance de cette vegetation marine avec les bouquets de plûmes leur à fait donner ce nom. On en voit dans le cabinet de Ste. Genevieve

un à plusieurs branches: nôtre voyageur en a deux, l'un qui vient des Indes Occidentales, l'autre qui a crû dans la Mer rouge. Ce dernier est de couleur de tanné clair en sa croute qui ressemble être une chaux petrifiée; dessous il y a un tissu de filamens ligneux pliables, & aussi difficiles à rompre que de la baleine. Les branches sont tissuës, tres-délicatement en forme de point coupé: ce lacis délicat est soutenu dans le milieu des branches par une espece de côte qui sort de la racine, & qui se termine vers le haut de la feuille où cette tige se perd imperceptiblement.

La Feve Febrifuge.

On l'appelle dans les Indes la Feve de St. Ignace, parcequ'un Jesuïte Espagnol est le premier qui en ait fait connoître la vertu qu'il avoit aprise des habitans des Philippines. C'est un puissant purgatif & un remede fort éprouvé contre la fievre.

Bambou.

On parle enſuite du bois de Bambou dont on tire du feu comme des pierres à fuſil, en frotant l'un contre l'autre, deux morceaux de ce bois : de la noix d'areca connuë par les voyages de Siam. C'eſt de cette noix pilée & mêlée avec le bétel & d'autres aromates qu'eſt composé le cachou qui rend l'haleine agreable & fortifie l'eſtomac.

Bois d'Aigle.

Le bois d'Aigle eſt ſelon nôtre Auteur different du bois d'Aloës. Ce bois d'Aigle ſe trouve à la Cochinchine : il eſt rare même aux Indes : ſa fumée eſt d'une odeur charmante : les Medecins Indiens l'employent dans des ſuffumigations qui ſont un excellent remede pour les plus fâcheuſes maladies. On peut auſſi tirer de grands ſecours de la fumé de Tacamaca. C'eſt un arbre fort haut & fort commun dans la nouvelle Eſpagne : la gomme de cette arbre eſt un baume ex-

cellent, & un ſouverain remede aux douleurs des jointures.

Lithophyton ou plante pierreuſe.

Depuis que Mr. Lignon le jeune eſt revenu de la Guadeloupe, on ne ſçauroit ignorer à Paris ce que c'eſt que lithophyton, il n'y a point de cabinet où il ne s'en trouve. Ce ſont de veritables plantes couvertes d'une écorſe pierreuſe, C'eſt dans la fontaine bouillante de la Guadeloupe qu'à crû celuy qu'on d'écrit icy. C'eſt au milieu de ces feux ſi ardens,que deux ou trois pieds d'eau de la mer dont la fontaine eſt ſouvent couverte, n'empêchent pas de pouſſer des bouillons à la ſurface de l'eau qui la couvre. Tant de chaleur n'a pu diſſoudre le germe petrifiant de cette plante.

La racine de Mabovia ou du Diable.

Elle ſe rencontre ſur la même montagne. Cette racine eſt noire, plus dure & plus peſante que le bois de fer, & toute garnie de nœuds gros comme des châtaignes. Elle eſt lon-

gue de trois pieds, si l'on en croît nôtre Auteur; la massuë d'Hercule étoit moins terrible.

Le Cedre.

Le Cedre est un arbre celebre de tout temps, cet arbre est fort semblable au Sapin: son fruit est à peu-près de la même figure que la pomme de pin, excepté qu'il est plus uni, plus égal dans sa superficie, & moins en pointe par l'extrémité. La gomme decoule du Cedre sans incision dans les grandes chaleurs: dans les autres saisons on fait des incisions. Cette gomme est sudorifique: les Egyptiens s'en servoient pour embaumer leurs morts, afin de communiquer à leurs cadavres cette espece d'immortalité que la nature a donnée au bois de Cedre. Le Cedre est toûjours verd, il aime les lieux couverts de neige.

La Rose de Jericho.

La Rose de Jericho ne se trouve point autour de Jericho, mais dans

l'Arabie deſerte. Ce n'eſt point une roſe ni même une fleur : c'eſt un arbriſſeau dont les branches dures & ligneuſes forment un bouquet. Quand elle ſe ſeche, elle ſe ferme, enſorte que toutes les extremitez des Branches en ſe courbant en dedans ſe réüniſſent à un centre commun & compoſent une eſpece de petit globe. Quand l'air eſt humide elle ſe develope : ainſi c'eſt un hygrometre naturel des plus vif & des plus ſenſible. Cette proprieté de marquer la ſechereſſe de l'air en ſe reſſerrant & l'humidité de l'air en s'ouvrant, eſt peut-être l'origine de ce que certains Auteurs ont aſſuré que la Roſe de Jericho s'épanouïſſoit la nuit de Noël, ils ne l'avoient examinée que quand la nuit de Noël étoit humide.

Nous remettons au Journal prochain à parler des curioſitez des animaux & de celles de l'art, dont le détail ſera un nouveau plaiſir.

ARTICLE XCI.

CONJECTURES SUR L'UNION *de l'ame & du corps. Par le P. de Tournemine.*

VOus me demandez, Mr. que je vous explique nettement en quoy consiste l'union de l'ame & du corps. La netteté que vous demandez, m'embarasse ? S'il m'étoit permis de vous repondre en termes misterieux, leur obscurité & les grands noms dont mes reponses seroient appuïées vous les feroient peut-être recevoir avec respect. En decouvrant trop le sens de ces reponses, il pourroit bien arriver que j'en decouvrisse le foible. Mais je ne puis vous rien refuser : & d'ailleurs je sui volontiers la Methode que vous m'avez prescrite. J'ay souvent experimenté qu'en dépouillant la Philosophie & la Theologie des termes de l'art barbares & ambigus, on debarasse ces sciences de beaucoup de difficultez. Je vais donc tâcher de vous dire dans un langage commun

& intelligible, ce que les Philoſophes on t penſé de l'union de l'ame & du corps , ce que j'en penſe moy-même.

Divers ſentimens des Philoſophes.

La plus part des Philoſophes de l'Ecole repondroient à nôtre queſtion , que l'ame & le corps ſont unis par ce qu'une certaine choſe les unit. Si vous leur dèmandez quelle eſt cette choſe ils vous diront gravement que c'eſt un *entité* dont le propre eſt d'unir ; qu'elle n'eſt ni corps ni eſprit ; & quoy quelle ſoit indiviſible, qu'elle eſt en partie corporelle & en partie ſpirituelle. Si vous n'entendez pas cela , tant pis pour vous : vous n'avez pas l'eſprit propre aux ſciences ſpeculatives. D'autres vous repondront plus brievement , que l'ame & le corps ſont unis parcequ'ils s'uniſſent d'eux mêmes : voilà une reponſe précise.

Mais vous pouſſez vôtre curioſité plus loin , vous voulez ſçavoir en quoy conſiſte cette union de l'ame & du corps , ce qui fait qu'ils s'uniſ-

ſent. Les Carteſiens, qui ont beaucoup rafiné ſur la Philoſophie de l'école ſatisferont peut-être vôtre curioſité. L'ame & le corps, vous diront-ils, ſont unis parcequ'à chaque changement du corps repond un changement dans l'ame; & pareillement à chaque changement de l'ame repond un changement dans le corps. Vous direz que le mutuel commerce de paſſions, d'affections & de mouvemens, eſt une ſuite, un effet de l'union de l'ame & du corps; & que vous en demandez la cauſe prochaine, ce qui fait cette union. Vous êtes difficile à contenter. Cependant les Carteſiens qui ne demeurent pas à lécorce des difficultez, qui penetrent tout, ſçauront bien vous repondre que l'ame & le corps ſont unis parceque Dieu le veut, & qu'il en a fait une loy. La reponſe eſt fort devote: je ne ſçay ſi vous la trouverez aſſez philoſophique. Vous n'ignorez pas ſans doute que tout ſe fait parceque Dieu le veut: mais vous voudriez ſçavoir comment ſe fait ce que Dieu a reſolu de faire. Eh bien les Carte-

ſiens tâcheront de vous ſatisfaire encore. Il vous diront que l'ame & le corps ſont unis parceque Dieu, en conſequence d'une loy qu'il s'eſt impoſée, ne produit dans l'ame aucun changement, qu'il n'en produiſe un dans le corps; & qu'il ne produit aucun mouvement dans le corps, qu'il ne produiſe un changement dans l'ame. Car Dieu, ſelon eux, eſt l'Auteur immédiat de tous les mouvemens. Vous êtes inſtruit ſur ce que penſent les Carteſiens de ce qu'ils appellent les *cauſes occaſionnelles* : vous vous ſouvenez que ce n'eſt pas le boulet de canon qui abbat une muraille, mais Dieu qui l'abbat à l'occaſion du boulet. Si cette reponſe ne vous ſatisfait pas, vous pouvez en chercher ailleurs : les Carteſiens n'ont rien de plus à vous dire.

L'Illuſtre Mr. Leibnitz, cet eſprit univerſel qui a écrit de toutes les ſciences, qui a excellé dans toutes, & rependu ſur tout ce qu'il a traité de nouvelles lumieres ; a fait ſentir le ridicule de l'opinion des Carteſiens, par la comparaiſon de deux

horloges, dont les mouvemens seroient dans une parfaite égalité. Si tout le secret de ce rapport consistoit dans une application continuelle de l'horloger à remuër les ressorts de ces deux horloges en même temps & de même maniere, l'accord de ces machines n'auroit pas grande finesse, & ne marqueroit pas dans l'ouvrier beaucoup d'habileté. Ce que Mr. Leibnitz à inventé sur l'union de l'ame & du corps, est bien mieux imaginé, & plus digne de Dieu. Il suppose que Dieu connoissant par les lumieres de sa science infinie, tout ce qui devoit arriver aux corps animez dans les circonstances où ils se trouveroient, il a soin de créer pour chaque corps une ame qui de son propre fond & de sa nature passe par tous les mêmes changemens que le corps; & qui se trouve à chaque moment dans dés dispositions & des sentimens qui ont avec l'état present du corps une exacte correspondance, sans que le corps agisse sur l'ame, ce qui est impossible; & sans que Dieu soit obligé de remonter à cha-

que moment le poids de l'horloge, ce qui eſt ridicule. Encore un coup cette idée eſt belle & grande : mais ſa grandeur & ſa beauté en ont caché le defaut à ſon ingenieux Auteur.

Il fait aux Carteſiens une objection qui detruit entierement leur ſyſteme ſur l'union de l'ame & du corps. Ni la loy que Dieu s'eſt imposée d'agir conformement ſur l'ame & ſur le corps, ni le rapport des changemens de l'un à ceux de l'autre, ne font entre l'ame & le corps aucune veritable union. Il y a, ſi vous voulez, un parfait rapport ; mais il n'y a point de liaiſon réelle, pas plus qu'il y auroit entre les deux horloges dont nous parlions tout à l'heure. Il n'y a pas de replique à cette objection : mais par malheur, elle detruit le ſyſteme de Mr. de Leibnitz auſſi bien que celuy des Carteſiens. Car enfin *correſpondance*, *harmonie* ne font pas *union* ny liaiſon eſſentielle. Quelque reſſemblance que l'on ſuppoſe entre deux horloges, quand même la juſteſſe de leurs rapports ſeroit parfaite, on ne

pourra jamais dire que ces horloges ſoient unies, parceque les mouvemens de l'une repondent à ceux de l'autre avec une entiere ſymmetrie.

Sentiment de l'Auteur.

Il faut donc aller plus loin pour trouver un principe qui explique nettement l'union de l'ame avec le corps. Il en faut trouver un qui demontre qu'il y a entre ces deux ſubſtances non ſeulement de l'harmonie, & de la correſpondance ; mais encore une liaiſon & une dependance eſſentielle : une union non ſeulement morale & en idée, dependante d'une loy arbitraire, mais réelle & effective : une union non pas exterieure mais intime : une union de poſſeſſion & de proprieté, & non pas ſeulement d'habitation ou d'uſage. Il faut un principe qui faſſe voir que l'ame & le corps ſont autrement unis que les Citoiens d'une même ville, que l'ouvrier & l'inſtrument dont il ſe ſert, que l'eſpace & le corps qui le remplit. En

un mot il faut un principe qui fasse voir qu'il y a entre tel corps & telle ame, un rapport si naturel, si essentiel & si necessaire, que nulle autre ame, hors la mienne ne puisse animer mon corps; & que nul autre corps sinon le mien ne puisse être animé par mon ame. C'est sur ce principe que je vais vous proposer mes conjectures. Si je me trompe j'auray d'illustres compagnons dans ce malheur. Il est toûjours beau de tenter une decouverte où tant de grands genies ont échoüé. Du moins ne me suis-je pas laissé prevenir par aucun prejugé. J'ay quitté ceux de l'Ecole, comme les Cartesiens le recommandent si expressement : & j'ay cru devoir encore quitter tous les prejugez dont la Philosophie de Des-Cartes à rempli plusieurs esprits.

Souffrez que j'explique mes conjectures par diverses suppositions dont je tireray des consequences. Si quelqu'une de mes suppositions vous fait de la peine, je satisferay à vos objections quand vous me les

aurez fait connoître. J'auray même soin de prevenir celles que je crois qu'on peut opposer à mon systeme.

1°. Je suppose que les corps ne sont differens que par la differente structure qui les rend propres à differens usages, c'est à-dire à recevoir divers mouvemens & diverses impressions, ou des objets qui les environnent, ou des esprits qui peuvent agir sur eux.

2°. Je suppose qu'entre les differens états où peut se trouver le corps humain, il y a une situation de toutes ces parties, des humeurs, des esprits animaux, qui le rend plus propre aux fonctions de l'ame humaine.

3°. Je suppose que l'ame humaine est créée de Dieu avec une force naturelle de contenir les parties du corps auquel elle est destinée, dans cette situation convenable aux fonctions humaines: que cette force dans chaque ame est relative au corps qu'elle doit animer: que cette force étant identifiée, c'est-à-dire étant une même chose avec la nature de

l'ame, fait la difference propre de l'ame ; & qu'ainſi les ames deſtinées à differens corps ſont differentes autant que les corps aux quels elles ſont deſtinées ſont differens.

4°. Je ſuppoſe que l'ame agit ſur le corps par cette force naturelle qu'elle à d'en contenir les parties dans une ſituation favorable aux fonctions humaines ; & qu'elle eſt determinée naturellement à cette action ſur le corps : qu'elle la produit neceſſairement, eſſentiellement ; & que ce n'eſt point un effet de ſa connoîſſance ni des operations de ſa volonté, agiſſant immediatement ſur les eſprits animaux, & par leur moyen ſur les autres parties du corps.

5°. C'eſt dans ce rapport de force mouvante ou plû-tôt ſi je puis ainſi m'exprimer, contenante ; dans cette determination & dans cette action ſur le corps, que je fais conſiſter l'union de l'ame avec le corps. Cette union eſt une union de proprieté, de poſſeſſion, l'ame s'appropriant le corps par cette action. Diſons la choſe plus clairement.

Tel corps eſt uni à telle ame ; ou pour parler plus juſte encore, il eſt le corps de telle ame, parcequ'il a un beſoin eſſentiel de telle ame pour être contenu dans une ſituation avantageuſe aux fonctious humaines. Ce n'eſt donc pas ſeulement parceque l'ame agit ſur le corps qu'elle eſt unie avec luy : c'eſt parceque ſon action ſur le corps eſt d'un côté ſi eſſentielle au corps que ſans cela il ne ſeroit pas corps humain, & d'un autre côté elle eſt ſi propre à l'ame que nulle autre creature ne peut la produire par ſes forces naturelles. Voilà tout ce qu'on peut deſirer pour une union de proprieté & de poſſeſſion ; & pour qu'on puiſſe dire veritablement que l'ame à le corps, & que le corps appartient à l'ame. Ainſi la celebre definition de l'homme qu'à donnée ſaint Auguſtin, *l'homme eſt une ame qui a un corps*, s'entend aiſément & paroît fort juſte dans mon opinion. Dans toute autre opinion elle ne paroît pas exacte.

Le ſeul avantage que l'on tire de ces ſuppoſitions ſuffiroit pour en

montrer la verité. Il eſt certain que l'union de l'ame & du corps eſt une union de proprieté & de poſſeſſion. Ce n'eſt que dans mon ſyſteme que cette verité ſubſiſte : c'eſt donc le ſeul ſyſteme veritable.

On donnera dans le Journal ſuivant la reponſe aux objections que les Philoſophes voudront bien communiquer; & des écclairciſſemens qui expliquant plus clairement, ce ſemble, qu'on n'a fait juſques-icy, la nature du plaiſir & de la douleur, des Paſſions & des idées, donneront encore plus de jour au nouveau ſiſteme de l'union du corps & de l'ame.

ARTICLE XCII.

TRADUCTION DE DIVERSES Lettres latines ſur d'anciennes Inſcriptions trouvées en Orient. Lettre de Mr. Cuper Deputé de la Province d'Overiſel à Monſieur Huet ancien Evêque d'Avranches.

ON m'a envoïé d'Orient la Relation d'un Voïage de Palmyre, composée par quelques Anglois, qui en l'an 1691. ont examiné avec aſſez de ſoin les ruines de cette ancienne ville. Cette Relation eſt remplie de pluſieurs tres-belles Inſcriptions, qui nous apprennent beaucoup de choſes des ancêtres & des deſcendans de Zenobie & d'Odenathe, & qui conſervent la memoire d'un Dieu qui n'eſt nommé que là, & d'une dignité ſacrée, dont je ne ſçache pas qu'il ſoit fait mention ailleurs. Je croi que vous ne ſerez pas fâché, ſi je vous les communique.

I.

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ ϹΕΠΤΙΜΙΟΝ ΤΟΝ ΚΡΑΤΙϹΤΟΝ
ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ ϹΕΒΑϹΤΟΥ ΔΟΥΚΗΝ
ΑΡΙΟΝ.... ΕΟΔΟΤΗΝ ΤΗϹ ΜΗΤΡΟΚΟΛΩΝΕΙΑϹ ΚΑΙ
ΑΝΑΚΟΜΙϹΑΝΤΑϹ ΤΑϹ ϹΥΝΟΔΙΑϹ
ΕΞ ΙΔΙΩΝ ΚΑΙ ΜΑΡΤΥΡΗΘΕΝΤΑ ΥΠΟ ΤΩΝ ΑΡΧΕΜΠΟΡΩΝ
ΚΑΙ ΛΑΜΠΡΟϹ ϹΡΑΤΗΓΗϹΑΝΤΑ
ΚΑΙ ΑΓΟΡΑΝΟΜΗϹΑΝΤΑ ΤΗϹ ΑΥΤΗϹ ΜΗΤΡΟΚΟΛΩΝΕΙΑϹ
ΚΑΙ ΠΛΕΙϹΤΑ ΟΙΚΟΘΕΝ ΑΝΑΛΩ
ϹΑΝΤΑ ΚΑΙ ΑΡΕϹΑΝΤΑ ΤΗ ΤΕ ΑΥΤΗ ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ ΤΩ
ΔΗΜΩ ΚΑΙ ΝΥΝΕΙ ΛΑΜΠΡΟϹ
ϹΥΜΠΟϹΙΑΡΧΟΝ ΤΩΝ ΤΟΝ ΔΙΟϹ ΒΗΛΟΥ ΙΕΡΩΝ ΤΕΙΜΗϹ
ΕΝΕΚΕΝ ΕΤ...... ΞΑΝΔΙΚΩ

I

Senatus Populusque Septimium excellentißimum procuratorem Augusti, ducenarium, à tributo coloniæ precipuæ, qui comitatus proprio sumptu excepit, & à mercatorum primariis probatus est, & præclare rem egit tam ductor exercitus, quam præfectus annonæ coloniæ præcipuæ, & plurimùm opum suarum publico impendit, beneque meruit de Senatu ipso ac populo, atque hoc tempore modiperator est epuli Jovis Beli, honoris causa posuerunt anni .... mense Xanthico.

II.

ΔΙΙ ΥΨΙCΤΩ ΜΕΓΙCΤΩ ΚΑΙ ΕΠΗΚΟΩ ΒΩΛΑΝΟC ΖΗΝΟΒΙΟΥ
ΤΟΥ ΑΙΡΑΝΟΝ ΤΟΥ ΜΟΚΙ
ΜΟΥ ΤΟΥ ΜΑΘΘΑ ΕΠΙ ΜΕΛΕΤΗ CΟΗ ΑΙΡΕΘΕΙC ΕΦΘΑC
ΠΗΓΗC ΥΠΟ ΙΑΡΙΒΩΛΟΥ
ΘΕΟΥ ΤΟΝ ΒΩΜΟΝ ΕΞ ΙΔΙΩΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΕΤΟΥC ΔΟΥ
ΜΗ ΝΟC ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΥ Κ ....

II.

Jovi supremo maximo & propitio Bolanus filius Zenobii , filii Ærana filii Mocimi, filii Mattha in curam salvam calidi fontis electus à Jaribolo Deo aram proprio sumptu dedicavit anno CCCCLXXIIII. *mensis Hyperberetai Die* XX.

Si j'avois mes livres avec moi, ils me donneroient peut-être quelques lumieres sur le Dieu *Faribolus*. Mais j'ay fait transporter ma bibliotheque à Deventer, où je dois me rendre le mois de May prochain, pour y exercer un emploi trés-considerable : c'est ce que vous appellez en françois l'emploi de *Deputé de la Province d'Overissel*. Là étant chez moi, je reglerai avec cinq autres personnes les affaires de cette province. Je ne dis cependant pas adieu à la Haye pour toujours ; parceque les interêts publics m'y rappelleront de tems en tems.

Sans doute vous trouverez dans vôtre riche tresor de litterature, de quoi éclaircir ce qui regarde *Faribolus* ; & vous m'obligerez moi, & toutes les personnes qui se picquent de polymathie, si vous voulez bien nous faire part de vos decouvertes. Adieu, Monseigneur. A la Haye, ce 18. Mars 1694.

Lettre de Monsieur Huet à Monsieur Cuper.

Je me trouve, Monsieur, dans le même

même état & dans les mêmes circonſtances que vous. Je ſuis icy ſans livres, n'en ayant apporté aucun avec moy, & n'ayant pas dû le faire. Car que me ſerviroient mes livres dans un lieu où je n'aurois pas le tems de les lire, & où mes affaires m'éloignent entierement de l'étude. Ainſi je ne puis vous donner aucun éclairciſſement ſur l'inſcription que vous m'avez envoyée ; & à peine ay-je le tems d'y penſer. Je vous diray ſeulement ce qu'un auſſi habile homme que vous, n'ignore pas, qu'il n'y avoit autrefois aucun lieu, aucune ville, aucun bourg, aucune maiſon de campagne, ni même aucune chaumiere qui n'euſt ſes Dieux particuliers, que chacun de ces Dieux avoit ſon nom & ſon Office, ſes Prêtres & ſes Ceremonies. Ce ſeroit ſe donner une peine très-inutile que d'en vouloir chercher la raiſon. Car que ne pouvons-nous pas conjecturer & feindre au ſujet de *Jaribolus*? Son nom vient de l'Hebreu ou du Caldaïque à en juger par le ſon, par la ſituation de Palmyre où ce Dieu étoit adoré, & par le culte qu'on

rend dans ce lieu-là même à Jupiter Belus. Si donc quelqu'un disoit que *Jaribolus* signifie ירא - בעל, c'est-à-dire *craignant Belus*, ou *il verra Belus*, ou יערי - בעל *mon miel est Belus*, ou même, *forests de Belus*, comme qui diroit *Silvain*, je n'aurois pas plus de sujet de rejetter ces conjectures que de les approuver. Qu'un autre pretende que c'est *Jerubbaal*, c'est-à-dire Gedeon, qui après avoir peut-être passé d'abord pour un Heros, fut ensuite regardé comme un Dieu, dans un lieu où le culte du vray Dieu étoit déja fort alteré, je ne m'y opposeray pas. On me feroit un très-grand plaisir de me communiquer cette histoire du voïage de Palmyre. Car je suis très-curieux de ces relations de voïages, & je ne crois pas que personne en ait plus lû que moy. Aussi la description que vous m'avez faite du pays de Palmyre m'a, comme on dit, fait venir l'eau à la bouche. Car cette ville qui est fort ancienne ayant été sous la domination des Hebreux, des Assyriens, des Babyloniens, des Perses, des Grecs & des Romains, il

faut qu'il s'y trouve beaucoup de differens monumens de l'antiquité. Cependant à cause du brigandage des Arabes & que le païs est desert, trés-peu de gens y vont. Mais il faut nous passer de ces tresors que vous avez chez vous, jusqu'à ce que nous ayons vû cesser cette funeste guerre qui ruine entierement, & les Lettres déja languissantes d'elles-mêmes, & le commerce des gens de lettres. Adieu, Monsieur. A Avranche le 8. Septembre 1694.

Lettre de Mr. Cuper à Mr. Huet.

Vous avez expliquez assez heureusement dans vôtre lettre de l'année 1694. ce qui regarde le Dieu *Jaribolus* & plusieurs sçavans ont souscrit icy à vôtre explication, ou du moins m'en ont envoyé de semblables. Je ne vous parlay alors que d'un *Dieu inconnu* : je vas vous entretenir maintenant de deux autres. Je vous prie instamment de faire tous vos efforts pour m'éclaircir ces enigmes.

On m'a envoié de la ville d'Alep diverses inscriptions Grecques & Latines qui n'ont pas encore été im-

primées. Dans trois de ces inscriptions on trouve des noms de Divinitez qu'on ne voit en nul autre endroit, comme sont *Madbachus* & *Selamanes*. Voici la plus courte.

ΔΙΙ ΜΑΔΒΑΧΩ ΚΑΙ CΕΛΑ
ΜΑΝΕΙ ΘΕΟΙΣ ΠΑΤΡΩΟΙΣ
ΚΡΑΤΕΑΣ ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΥ
ΕΥΧΗΝ ΠΑΤΡΩΑΝ ΕΧ ΤΩΝ
ΙΔΙΩΝ ΕΚΤΙΣΕ ΔΗΝΑ ΔΥΦ
ΕΤΟΙΣ Η Ξ Ρ Ι ΑΥΔΙΝΑΙΑΟΥ
ΑΚ

Jovi Madbacho & selamani diis Patris, Crateas Andronici filius votum paternum ex proprio sumptu condidit: Denariis DXXXI. *anno* CLXVIII. *Audynæi mensis, die* XXI.

Il est clair que Cratée fils d'Andronique, accomplit le vœu de son pere en faisant construire à ses frais un Temple qui luy coûta 531. deniers; que si la supputation est juste, cela arriva l'an 168. le 21. jour du mois appellé *Audinée*; & que ce

Temple fut bâti à Jupiter, à *Madbachus* & à *Selamanes* ; ou bien à Jupiter *Madbachus* , (car *Madbachus* peut n'être qu'un epithete propre de Jupiter)& à *Selamanes*, les Dieux du pays. La pierre où est cette Inscription est enclavée dans le mur d'un vieux château situé proche la ville d'Alep sur une montagne, qu'on appelle aujourd'huy *Scheg Berchet* ; & il est évident par deux autres Inscriptions que le même Cratée a fait élever cette partie du château ou du mur ; parceque dans ces inscriptions il est marqué que Cajus Valerius Proclus & Symmachus, aussi bien que Diogenes fils d'Antiochus & adopté par Theophile, firent bâtir ces parties du mur dans lesquelles ces Marbres sont enchassez. Ces trois Dieux m'embarrassent , parceque je n'ay aucune connoissance des langues Orientales : mais comme vous avez creusé ces langues , j'espere que vous me ferez part de vos lumieres. Mr. Jacques Rheinferd enseigne publiquement les langues Orientales en Frise. Il m'a demandé & je luy ay en-

voyé les formes des caracteres qui se trouvent dans les Inscriptions Grecques de Palmyre : car il croit qu'ils ne sont pas écrits comme il faut, dans les mêmes monumens que Mr. Edoüard Bernard a fait imprimer en 1698 J'ay chez moy une copie de ce voïage qu'on m'a envoyée d'Orient : Plusieurs lettres très-distinctes & très-bien marquées, y sont autrement que dans cette Edition. Quoy qu'il me paroisse vray semblable que ce n'est que la même chose écrite en lettres Grecques & Syriaques , j'espere neanmoins que Mr. Rhinferd nous developpera ces mysteres ; car il est très-habile. Il a imprimé en 1686. des Dissertations Philologiques sous ce titre *De Otiosis synagogæ* , dans lesquelles il examine les opinions de Lightfoot & de plusieurs autres. Il a repandu dans tout son Ouvrage plusieurs choses sur les Synagogues , & leurs droits, sur ceux qui y president & qui en sont les Ministres &c. Ce livre ayant été attaqué en 1687. par Mr. Campege Vitringa qui est aussi trés-habile Theologien, Mr. Rheinferd y a re-

pondu par des Remarques en 1688. & plusieurs ſçavans ont pris ſon parti. Il a auſſi donné au public des Diſſertations ſur les Sethiens, ſur la Redemption des Marcoſiens & des Heracleonites, & ſur le ſiecle à venir. Et comme dans la derniere qui eſt maintenant imprimée plus ample avec d'autres Diſſertations de differens Auteurs ſur le ſtyle du N. Teſtament, il tâche de prouver que ſuivant le ſentiment des Juifs, le ſiecle à venir n'eſt pas le tems du Meſſie; de même dans les autres, il examine & il éclaircit ce qu'Irenée, Epiphane & d'autres ont écrit touchant ces Heretiques; & il traite avec ſoin cette matiere expliquant les termes barbares qui la regardent. Mais je vous fatigue peut-être déja par la longueur de ma lettre.

A Deventer le 13. Janvier. 1703.

LETTRE DE MONSIEUR HUET ancien Evêque d'Avranches à Monſieur Cuper.

Je vas vous dire mes conjectures ſur vôtre Jupiter *Madbachus* & *Sela-*

manes, quoy que la chose soit assez obscure. Il me semble d'abord qu'il n'est point du tout necessaire d'en faire trois Dieux. Car quoy qu'on ait du joindre à Jupiter deux Divinitez du païs dans la formule du vœu; il est cependant, à mon avis, plus vraisemblable que Jupiter, qui étoit adoré de toutes les Nations idolatres * (comme l'a remarqué Eusebe.) avoit aussi parmi elles differens noms & surnoms. Il est vray que l'Inscription parle de Jupiter Madbachus, & Selamanes au plurier, πατρώοις θεοῖς, ce qui semble montrer que c'étoient plusieurs Dieux. Mais il faut se souvenir que la Theologie payenne, multiplioit ses Dieux selon leurs differens employs, & qu'encore qu'Apollon, & le Soleil soient cõstamment le même Dieu; & que la Lune, Diane, & Hecate soient la même Déesse, on n'employe pas neanmoins ces noms indifferemment, comme si c'étoit le même Dieu, & la même Déesse. Quand Ciceron a donc fait trois Jupiter, & Varron trois cents, ce

* *Eus. Præp. l. 3. cap.* 10.

n'étoit pourtant que le même Jupiter. Suivant ces principes Jupiter Madbachus, & Jupiter Selamanes, quoy que differens par les causes de ces denominations, sont en effet le même Jupiter. Il faut maintenant chercher la raison des surnoms que porte vôtre Inscription.

Vous sçavez qu'il y avoit par toute la terre des vestiges de la Religion des Hebreux, de leurs loix, de leurs sciences, & de leur histoire; sur tout en Syrie où étoit la ville de Bereé, qu'on nomme maintenant Alep, & aux environs de laquelle on voit l'Inscription dont vous parlez. Or entre les Sacrifices que les Juifs faisoient en l'honneur du vray Dieu, il y en avoit un particulier appellé dans le * Levitique שלמים זבח *Zebach selamim, Sacrificium Pacificorum.* Ce que les Septante ont rendu par θυσία σωτηρίου, *Sacrificium salutis* : d'autres par *Sacrificium* τελετῆς *sive expiationis* : & quelques-uns par *Sacrificium integritatum sive integrorum, & Mun-*

* *Lev.* 3. 1.

dorum & perfectionum. Ce qui eſt la même choſe que מלואים *milloüim.* On offroit ce ſacrifice pour pluſieurs raiſons, entre autres pour un vœu, comme il eſt dit au Levitique 7. 16. ce que je vous prie de remarquer; car l'Inſcription que vous apportez regarde l'accompliſſement d'un vœu. Les Iſraëlites faiſant donc ce ſacrifice en l'honneur du ſouverain Dieu qui étoit le ζεὺς des Grecs & le Jupiter des Romains, il eſt arrivé de là que ces Idolatres ont pris le nom du ſacrifice même, & en ont fait un ſurnom à Jupiter. Ainſi du non du ſacrifice que les Hebreux appellent זבח *zabach*, eſt venu le mot de Μάδβαχος, & du mot *Pacificorum*, en Hebreu שלמים *Selamim*, eſt venu celuy de Σελαμάνης.

Pour ce qui regarde le premier, il faut ſçavoir que le mot Hebreu זבח *zabach* qui ſignifie *a ſacrifié*, ſe prononce en Chaldéen & en Syriaque דבח *Debach*, & en Arabe *Dabacha.* D'où on a formé le mot Hebreu מזבח *Mizbeach*; le mot Cal-

déen & Syriaque מדבח *Madbach*; & le mot Arabe *Madbachon, lieu* où l'on ſacrifie ou *autel*. De ſorte que l'on a donné à Jupiter le nom du lieu où l'on ſacrifioit à Jupiter, c'eſt-à-dire au ſouverain Dieu. C'eſt-ainſi que le Jupiter qui étoit adoré en l'Iſle de Siphnos a été ſurnõmé, par les Grecs ἐπιβώμιος, à cauſe d'un autel fort élevé ſur lequel on luy offroit des ſacrifices. C'eſt encore dans les mêmes vûës qu'il a été nommé *Jupiter Dapalis*, *à Dape*, des viandes qu'on offroit ſur ſon Autel, Ἑκατόμβαιος, des hecatombes; σπλαγχνότομος; des entrailles des victimes que les Prêtres coupoient: ſurnoms qui ne luy ont été donnez qu'à cauſe des ſacrifices inſtituez en ſon honneur. C'eſt pour cette même cauſe qu'Orphée le prie dans un hymne d'agréer ſes libations. Il a encore été appellé ἱκέσιος & μειλίχιος, *flexible, exorable* des pr eres qu'on luy addreſſoit & qui ſont une eſpece d'offrande & de ſacrifice.

Tout cecy eſt appuïé ſur un paſſage remarquable de Servius, * qui

* *Serv. in Eclog. 5.*

dit que plusieurs personnes ont cru que le mot *Altaria*, ne signifie pas seulement *l'élevation des Autels*, mais *les libations mêmes*; & que ces mots de Virgile *paterisque altaria libant*, en sont une preuve. D'où vient que dans son Commentaire * sur un autre endroit, il dit *pateris, pro ex pateris, ut vinum altaria intelligamus. Ea enim quæ in altaria funduntur, altaria dici voluit.* Ainsi comme Jupiter a eû parmi les Grecs plusieurs noms empruntez du nom des Autels, ou des sacrifices qu'on luy offroit; de la même maniere, & pour la même raison, il a été appellé *Madbachus* parmy les Syriens.

Venons maintenant à *Selamanes*, qui est le second surnom de Jupiter que j'ay fait venir de שלמים *selamim*. J'ay dit que les Septante ont expliqué ce mot Hebreu זבח שלמים *zebach selamim*, *sacrificium Pacificorum*, par ceux-cy θυσία σωτηρίου. Or Jupiter a été appellé σωτὴρ *Servator & Conservator*, comme les anciens monumens des Grecs & des Romains en font foy. D'autres tour-

* *Serv. in Æn. 12.*

nent *Sacrificium expiationis*, Jupiter eſt auſſi nommé καθάρσιος dans les Hymnes d'Orphée, * dans les Herodote & d'autres écrivains. C'eſt ce que ſignifie, ſelon Heſychius, ce mot μαιμάκτης, ſurnom ordinaire de Jupiter. Enfin quelques-uns traduiſent *ſacrificium integritatum.* D'où il ſemble que l'on ait formé le Jupiter Τέλειος, dont les Auteurs Grecs font ſi ſouvent mention.

Vous voyez par tout ce que je viens de dire que les ſurnoms de Jupiter *Madbachus* & *Selamanes* ont beaucoup de rapport avec ce ſacrifice inſtitué par Moyſe, & qu'ils conviennent parfaitement avec les titres dont la Grece avoit coutume d'honorer Jupiter.

Voilà ma reponſe à la queſtion que vous m'avez faite, ſi elle peut contenter un homme auſſi ſçavant & auſſi éclairé que vous êtes, j'auray bien ſujet d'être content de moy-même. Je vous prie de ſonger au *voyage* de *Palmyre*. Vous ſçavez

* *Orph. hym. in Jov. Herod. l. 1. c. 44.*

qu'il y a long tems que je vous l'ay demandé, & je vous le demande encore inſtamment.

A Paris, ce 21. Fevrier 1703.

ARTICLE XCIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

MOnſieur Muratori a entrepris la defenſe des Auteurs Italiens contre le feu Pere Bouhours, qui dans ſa manicre de bien penſer ne leur a pas été trop favorable. Comme il a deſſein de dedier cet ouvrage à Madame Dacier, il avoit prié Mr. Boivin de la Bibliotheque Royalle de ſçavoir de cette ſçavante Dame, ſi elle agréroit que l'apologie des Italiens parût en France ſous ſa protection. Madame Dacier, dont le feu Pere Bouhours eſtimoit beaucoup l'érudition & la politeſſe, fidele à la memoire d'un ſi illuſtre ami, a voulu ſçavoir auparavant comment le Pere Bouhours étoit traité dans cette reponſe. Mr. Muratori dans une ſeconde

lettre à Mr. Boivin l'assûre, qu'il est fort éloigné de vouloir attaquer la memoire du celebre Auteur qu'il refutte & qu'il imitera sa moderation dans la chaleur de la dispute. On attend avec impatience cette Apologie des Italiens, ils ne pouvoient être defendus par un plus habile homme.

---------- -- *Si Pergama dextra*
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Les amis du P. Bouhours ne laisseront pas apparamment l'ouvrage de Mr. Muratori sans replique. Mais on ose l'assûrer que cette diversité de sentimens ne diminuë en rien la veritable estime qu'ils ont pour son merite.

Mr. Muratori promet encore un traité sur le bon goût de la poësie.

Mr. le Clerc dans une seconde lettre sur la version de Mr. Simon page 62. des Memoires de Trevoux de l'édition d'Amsterdam en Janvier 1703. avoit averti qu'on veroit bien-tôt une nouvelle critique de cette version par Mr. Toinard. Mais Mr. Toinard assûre qu'il n'y

pense point ; *ayant toûjours éstimé*, dit-il, *qu'il étoit incomparablement plus facile de faire de nouveau une bonne version que d'en critiquer une mauvaise ; parcequ'un Traducteur qui entend la matiere, ne trouve ou rien ou peu de choses qui l'arrêtent :* (C'est toûjours Mr. Toinard qui parle,) *au lieu que pour justifier la critique qu'il feroit d'un seul mot, il faudroit souvent qu'il apportast plusieurs preuves, qui l'engageroient dans une longue discussion.*

A propos de l'édition de nos Mémoires qui se fait à Amsterdam, le public doit être averti, que cette édition est tres imparfaite, que l'on met en plusieurs mois ce que nous renfermons dans un seul: & que l'on y insere des choses que nous n'aurions garde de mettre dans nos Memoires.

On imprime chez Coignard une Histoire Ecclesiastique composée par Mr. l'Abbé de Choisy.

Mr. l'Abbé de Cordemoy à publié un nouveau livre de controverses, qui contient quatre lettres, & un discours sur le mariage des nou-

veaux Réünis. Dans la premiere lettre il expose à un Calviniste refugié à Utrecht les raisons qui retiennent les Catholiques dans la communion de l'Eglise Romaine : ces raisons sont les mêmes que celles par lesquelles on prouve aux Calvinistes qu'ils doivent y rentrer. Les trois autres lettres sont addressées à Mr. Volkmar ministre Lutherien. On y attaque principalement la mission de Luther. Dans le discours sur le mariage des nouveaux Réünis, Mr. de Cordemoy parle avec force contre ceux d'entre eux qui aiment mieux vivre dans un concubinage public avec celles, qu'ils nomment leurs *fiancées*, que de se soumettre à la discipline de l'Eglise Catholique.

Monseigneur le Cardinal nôtre Archevêque a publié une Ordonnance portant condamnation d'un Imprimé intitulé *cas de conscience &c.* Son Eminence y condamne la resolution dudit cas de conscience & son exposé, *comme étant dans son premier article, contraire aux Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre*

VII. aux Brefs d'Innocent XII. reçût par l'Aßemblée generale du Clergé de France en 1700...... & a son Ordonnance du 20. Aoust 1696. comme tendant à renouveller les questions decidées, favorisant la pratique des équivoques, des restrictions mentales, & même des parjures; derogeant à l'autorité de l'Eglise & affoiblissant la soumißion qui luy est duë. Et à l'égard de quelques autres articles exprimez *en termes captieux*, Son Eminence les condamne *comme contenant des contradictions, plusieurs expreßions reprehensibles, & quelques unes même injurieuses au saint Siege.* Et en consequence son Eminence defend la lecture dudit cas.

Elle defend aussi la lecture des libelles qui ont été repandus contre ceux qui ont signé le cas: & elle condamne ces libelles *comme injurieux, scandaleux, calomnieux, & detruisant entierement la charité.*

L'Ordonnance de Monseigneur le Cardinal à été suivie d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, dans lequel *Sa Majesté conformément aux Bulles & Brefs des Papes Innocent X.*

Alexandre VII. & Clement IX. aux Edits, Declarations & Arrêts rendus en consequence, notamment à celuy du du 23. Octobre 1668. *A ordonné & ordonne que tous les Livres, écrits & libelles generallement quelconques qui auront été publiez de part & d'autre pour renouveller les contestations cydevant assoupies, seront suprimez.*

On a aussi imprimé avec permission des Magistrats une constitution de Nôtre saint Pere le Pape Clement XI. Dans laquelle Sa Sainteté condamne l'Imprimé intitulé *Cas de conscience*: & defend à tous Fidelles sous peine d'excommunication Ipso Facto, d'imprimer, de transcrire, de lire, de retenir & de se servir de cet Imprimé. Cette Constitution a été accompagnée d'un Bref au Roy. Sa Sainteté y demanda avec beaucoup de zele & de force la punition de ceux, qui par des subtilitez captieuses s'efforcent de renouveller la pernicieuse doctrine de Jansenius tant de fois condamnée. Comme dans les pays étrangers bien des personnes sont curieuses de ces sortes de pieces, & veulent les avoir

toutes entieres, on les a mises l'une & l'autre en Latin à la fin des ces Memoires.

DE ROUEN.

M. Pelletier ne repondra point à ce qu'on a fait courir icy contre luy sur le poids des cheveux d'Absalon, il a refuté ce sentiment par avance. Il ne croît pas que l'idée d'un Prince qui vend ses cheveux fasse fortune. Le sçavant Bochart dans sa dissertation sur la même matiere fait voir en peu de mots qu'elle n'a aucune vray semblance & qu'elle est contraire aux texte. En effet ce n'est pas du vendeur, mais de l'acheteur qu'on pourroit dire. *Pendebat capillos ducentis siclis.* L'Adversaire de M. Pelletier dit agreablement qu'avoir recours aux poids des Chaldéens, c'est aller chercher bien loin la solution de la difficulté dans des pays inconnus; ces pays ne sont pas inconnus à Mr. Pelletier: & Babylone n'est pas fort éloignée de la Judée. Il s'agit d'expliquer ce que signifie le poids du Roy dans

un livre fait au temps de la captivité, lorſque les Juifs n'avoient point d'autre Roy que celuy de Babilone. Eſt-ce ailleurs que dans Babilone qu'il faut chercher la ſolution de la difficulté ? Monſieur Pelletier n'avoit garde de recourir à la diſtinction des ſicles ſacrez & des ſicles vulgaires: elle eſt chimerique, ou ſe reduit à ce qu'il avoit dit. Sperlingius dans ſon livre, *de nummis non cuſis* a fait voir combien cette diſtinction eſt peu ſolide.

D'ITALIE.

Le Cardinal Charles Barberin ayant fait faire avec beaucoup de magnificence un ſervice pour le feu Roy de la Grande Bretagne Jacques II. Le Pere d'Aqueis Jeſuite en a fait imprimer la deſcription ſous ce titre *Sacra Exequialia in funere Jacobi II. Magnæ Britanniæ Regis exhibita ab Emin. Et Rever. Principe Carolo Cardinali Barberino &c.* Et l'on a mis à la fin de l'ouvrage l'oraiſon funebre, que ce même

Pere prononça dans cette cérémonie.

Mr. François Ariſio Cremonois fait imprimer à Parme en trois tomes *in folio* des notes Chronologiques ſur ceux de ſon pays qui ſe ſont le plus diſtinguez dans les ſciences. Voici le titre de ſon ouvrage. *Cremona liberata, ſeu in Cremonenſes doctrinis & litterariis dignitatibus eminentiores Chronologicæ annotationes. Autore Franciſco Ariſio nobiliſſimæ patriæ ſuæ Ordinum conſervatore.* Le premier tome eſt déja imprimé & l'on imprime les deux autres.

Il paroît à Florence chez Joſeph Manni un ouvrage poſthume de Mr. Philippe Baldinucci de l'Academie de la Cruſca. C'eſt une Hiſtoire des Profeſſeurs & *Maîtres de deſein.*

On a publié à Veniſe le 5^e^. tome *del Mappemondo Iſtorico.* Ce volume, qui eſt *in quarto* comprend la vie des Roys de Suede depuis le commencement de cette Monarchie juſqu'à l'an 1702.

Mr. Pellegrino Dandi a fait de nouveau afficher à Forli, & repandre dans toute l'Italié, un écrit dans

le quel il invite les ſçavans de luy envoyer des memoires ſur la continuation de ſes *journaux de Sciences & de nouvelles.*

Monſeigneur l'Evêque d'Adria écrit qu'on a trouvé dans cette ville une ancienne inſcription, dont quelques Auteurs avoient parlé : mais que perſonne n'avoit encore lûë & interpretée, comme a fait ce ſçavant Prelat. Voicy l'inſcription.

Q. TITIO. SERTORIA
NO Q. TITIUS SEVE
RUS FILIUS QUI ET
COINAUT. MA DEDIT
SÑCCCC AD ROSAS ET
ESCAS DUCENDAS EI
OMNIBUS ANNIS.

Cette inſcription paroît telle qu'on la vient de repreſenter. Il ſe pourroit faire neanmoins qu'au lieu de COI il y eut COL, mais le jambage de L ne s'apperçoit pas. Le point qui eſt aprés N A U T. eſt tres bien marqué. La derniere lettre de la troiſiéme ligne paroît plû-tôt un

I qu'un T. mais il n'y auroit pas de ſens a lire E I. & il y en a, ſi on lit E T.

La principale difficulté de cette inſcription eſt dans la quatrieme ligne. Le P. Appiani l'interprete de la ſorte COMMUNI NAVIM ADDIT: mais cette phraſe n'eſt point Latine, & ne fait aucun ſens. Mr. S'ilveſtri croit qu'il faut plûtôt l'interpreter ainſi, COLONIÆ NAVIM ADDIDIT l'interpretation de Mr. l'Evêque d'Adrian eſt bien plus naturelle: la voici.

Q. TITIO SERTORIANO.
Q. TITIUS.
— *Severus filius, qui etiam*—
—*Communi* nautarum municipii
Adrienſis dedit &c.

Il avertit qu'au lieu de ces mots *Municipi Adrienſis* on pouroit lire auſſi *Maris Adriatici*; & même qu'on pourroit dire en raſſemblant l'M & l'A dans le même mot *nautarum maritimorum*, pour les diſtinguer des Bateliers d'eau douce. Mais il prefere

fere la premiere leçon aux deux autres.

Suivant ſon interpretation le ſens de l'inſcription eſt que Q. Titius Severus qui a éléve ce monument à Q. Titius Sertorianus ſon Pere, à auſſi donné au corps des Mariniers de la ville d'Adria la ſomme de quatre cent Seſterces pour apporter tous les ans des roſes & des viandes ſur le tombeau de ſertorianus.

On pourroit dire reprend le Prelat, que la ville d'Adria ſe doit écrire par un H. Il repond qu'Hadria par une H eſt une ville de l'Abruſſe fondée par l'Empereur Hadrien, dont le nom s'écrit avec une H. dans les medailles & dans les inſcriptions anciennes: mais que la ville où eſt ſon ſiege Epiſcopal n'eſt point une colonnie des Romains; qu'elle a été fondée par les Toſcans, que ſon nom vient originairement d'*Atrium*, auſſi bien que celuy de la ville d'Atria qui eſt en Toſcane.

D'AMSTERDAM.

Il paroît icy une petite ſatyre de deux feuilles contre M. le Clerc ; c'eſt Mr. Burman Profeſſeur à Utrecht, qui en eſt Auteur.

Mrs. Huguetan viennent de finir *Petavii Doctrina temporum*, en 2. vol. in fol. On dit qu'ils vont quitter la Librairie ; & ils ont déja diſcontinué d'imprimer.

Halma va donner au public le premier vol. de Gruter, & continuera le ſecond.

On imprime icy l'Hiſtoire *du Roy de Pruſſe* par les medailles. Les marges de chaque page ſeront enrichies & ornées de trophées, de diviſes, ou des marques de dignité qui appartiennent au Roy de Pruſſe, ſoit en qualité de Roy, ſoit en qualité d'Electeur. L'original eſt en latin & on le traduit en François.

Le fameux Gabillon a fait annoncer un Journal hiſtorique, moral & politique, qu'il pretend donner tous les mois. Il a fait faire une nouvelle edition de l'Eſpiegle, à la tête de la quelle il a fait une preface.

D'UTRECHT.

On a fait à Utrecht une ſeconde édition du traité de Bernard Ramazzani Profeſſeur de Padouë *de morbis Artificum*, de la paraphraſe de Luc Antoine Porti ſur le livre d'Hippocrate *de veteri medicinâ* & d'une Diſſertation logique de Porti. Le tout en un même volume.

Les Memoires de la guerre d'Italie par D. paſſent dans l'opinion de tout le monde pour un Roman. On n'a pas meilleure opinion des Voyages de Mr. de la Hontan.

DE MADRIT.

Le Pere Valentin de la Mere de Dieu Carme Deſchauſſé, a fait imprimer icy un *in quarto* d'environ 300. pages intitulé *Fuero de la conſcientia*; c'eſt-à-dire de la conſcience. Cet ouvrage contient cinq Traitez. Dans le premier il eſt parlé *de la Juriſdiction des Confeſſeurs* conformément aux nouveaux Decrets, & aux nouvelles Bulles du ſaint Siege.

Le ſecond regarde la puiſſance *judiciaire* que le Confeſſeur exerce dans le Sacrement de penitence par rapport au Penitent, d'ou l'on prend occaſion de parler des Commandemens de Dieu & de l'Egliſe. On parle des Sacremens dans le troiſiéme, & dans le quatriéme des cenſures & des irregularitez. On trouve dans le cinquiéme des remarques ſur les propoſitions de morale condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. Ainſi cet ouvrage contient en abregé toute la ſomme de morale.

DE SALAMANQUE.

Le Pere Gabriel de Noboa Religieux de l'Ordre de S. François, Docteur de Salamanque, & qui fait actuellement la premiere leçon de Theologie dans le Convent de ſon Ordre, a imprimé chez Iſidore de Leon un *in quarto* de 333 pages intitulé *Apologia de Confeſſores y Predicadores regulares.* On doute que ce livre fut bien venu en France. L'Auteur y donne ſa reponſe à une con-

ſultation ſur le droit des Reguliers, & il appuye cette reponſe de diverſes preuves. Voici la conſultation telle qu'il la propoſe.

L'Evêque de Mondonedo après avoir pris poſſeſſion de ſon Evêché, a revoqué generallement tous les pouvoirs de prêcher & de confeſſer accordez aux Reguliers, à moins qu'ils ne ſe preſentaſſent à luy dans l'eſpace de quarente jours.

On demande, ſi nonobſtant cette revocation, les Reguliers peuvent encore licitement & validement prêcher & confeſſer. Cette queſtion vous ſurprend peut-être; car vos uſages ſont differens des nôtres; mais vous ſerez encore plus ſurpris de la reponſe du Docteur.

Il commence par établir que le chapitre *dudum de ſepulturis* & quelques autres qui ont rapport à la queſtion, ont encore force de loy du moins en Eſpagne. Il pretend enſuite que c'eſt immediatement du Pape que les Prêtres Reguliers ont la juriſdiction, quoyque le Pape ne la leur donne qu'à condition qu'ils ſeront approuvez par l'Ordinaire:

il ajoûte que l'Evêque ne peut point limiter cette approbation ſans quelque cauſe legitime, & enfin que les approbations données abſolument & ſans limitation n'expirent point à la mort de l'Evêque.

Il s'objecte dans le chapitre ſuivant le Bref de Pie V. du 13. Août 1571. la reponſe des Cardinaux touchant une Bulle de Gregoire XV. & les Bulles d'Urbain VIII. & il replique que ces Brefs & ces Bulles, ou ont été expliquées par des Bulles poſterieures, ou ne prouvent pas ce qu'on pretend.

Après avoir poſé ſes principes, l'Auteur prononce nettement, que dans le cas propoſé les Confeſſeurs reguliers peuvent licitement & validement confeſſer, ſoit dans leurs maiſons, ſoit hors de leurs maiſons, pourvû qu'ils le faſſent ſans ſcandale. Et il pretend que ce ſentiment eſt appuyé ſur l'autorité de plus de cent Theologiens tant anciens que modernes, ſur pluſieurs déclarations de la Congregation des Reguliers, ſur pluſieurs Brefs & ſur pluſieurs Bulles des Souverains Pontifes qu'il cite,

& qu'il dit être encore dans leur vigueur ; & enfin ſur pluſieurs textes du Concile de Trente. Il ſoutient de la même maniere que les Reguliers peuvent dans le cas propoſé prêcher dans leurs Egliſes. Enfin il developpe diverſes conſequences qui ſuivent de ſa deciſſion.

Vos ſentimens ſont apparament differens de ceux du Docteur de Salamanque : vous ne devez pas neanmoins être fachez, qu'on vous rende compte de ſon ouvrage. En donnant dans vos Memoires l'extrait des livres, vous n'en adoptez pas pour cela les opinions.

ARTICLE XCIV.

SS. D. N. D. CLEMENTIS Divinâ Providentiâ Papæ XI. Damnatio & Prohibitio quorundam Foliorum impressorum sub titulo, *Lettre de M.*** Chanoine de B. A. Mr. T. D. A. &c. Cas de Conscience proposé par un Confesseur de Province touchant un Ecclesiastique qui est sous sa conduite, &c.*

CLEMENS PAPA. XI.

Ad perpetuam rei memoriam.

CUM nuper in lucem prodierint quædam folia Gallico idiomate edita, sub titulo, Lettre de M*** Chanoine de B. A. Mr. T. D. A. &c. Cas de conscience proposé par un Confesseur de Province, touchant un Ecclesiastique qui est sous sa conduite, & resolu par plusieurs Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris : *Quamplures autem ex Venerabilibus Fratribus nostris S. R. E. Cardinalibus, quos ad examen dictorum fo-*

liorum ſpecialiter delegimus , auditâ, ac diligenter perpensâ foliorum hujuſmodi cenſurâ , quæ coram Nobis relata fuit, folia ipſa damnanda , & prohibenda eſſe cenſuerint. Hinc eſt, quod Nos pro commiſſâ Nobis ab æterno Paſtore gregis ſui curâ , Dominicas oves, quantum Nobis ex alto conceditur , à noxiis præſervare cupientes, de memoratorum Cardinalium conſilio , folia prædicta auctoritate Apoſtolicâ , tenore præſentium, damnamus, & reprobamus , *ac legi, & retineri prohibemus, illorumque impreſſionem , deſcriptionem, lectionem , retentionem , & uſum omnibus, & ſingulis Chriſti fidelibus, etiam ſpecificâ , & individuâ mentione, & expreſſione dignis, ſub pœnâ excommunicationis per contra facientes ipſo facto abſque aliâ declaratione incurrendâ omninò interdicimus. Volentes, & auctoritate præfatâ mandantes , ut quicumque eadem folia penès ſe habuerint , illa ſtatim atque præſentes litteræ eis innotuerint, locorum ordinariis ,vel Hæreticæ pravitatis Inquiſitoribus tradere, atque conſignare teneantur. In contrarium facientibus non obſtantibus quibuſcumque. Ut autem eædem præ-*

ſentes litteræ ad omnium notitiam facilius perveniant, nec quiſquam illarum ignorantiam allegare poßit, volumus, & eadem auctoritate decernimus, ut illæ ad valvas Baſilicæ Principis Apoſtolorum, ac Cancellariæ Apoſtolicæ, nec non Curiæ Generalis in Monte Citatorio, & in acie Campi Floræ de Urbe per aliquem ex Curſoribus noſtris ut moris eſt, publicentur, illarumque exempla ibidem affixa relinquantur, & ſic publicatæ omnes, & ſingulos, quos concernunt, perinde afficiant, ac ſi unicuique illorum perſonaliter notificatæ, & intimatæ fuiſſent: Utque ipſarum præſentium litterarum tranſumptis, ſeu exemplis, etiam impreßis, manu alicujus Notarii publici ſubſcriptis, & ſigillo perſonæ in Eccleſiaſticâ dignitate conſtitutæ munitis, eadem prorſus fides tam in judicio, quàm extra illud ubique locorum habeatur, quæ eiſdem præſentibus haberetur, ſi forent exhibitæ, vel oſtenſæ DATUM *Romæ apud ſanctum Petrum, ſub annulo Piſcatoris, die* XII. *Februarii* M. DCC. III. *Pontificatus noſtri anno tertio.*

F. OLIVERIUS.

ANno à Nativitate D. N. J. C. 1703. Indictione undecimâ, die verò 13. mensis Februarii, Pontificatûs autem Sanctissimi in Christo Patris, & D. N. D. CLEMENTIS. Divinâ Providentiâ Papæ XI. anno ejus tertio, supradictæ litteræ Apostolicæ affixæ, & publicatæ fuerunt ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, Magnæ Curiæ Innocentianæ, in acie Campi Floræ, ac aliis locis solitis, & consuetis Urbis, per me Thomam de Unionibus ejusdem SS. D. N. Papæ Curs.

Pro D. Mag. Curs. THOMAS ORLANDUS *Apost. Curs.*

Romæ, Typis Rev. Cameræ Apostolicæ. M. DCCIII.

ARTICLE XCV.

CHARISSIMO IN X°. FILIO Nostro Ludovico Francorum Regi Christianissimo Clemens Papa XI.

CHARISSIME IN CHRISTO FILI NOSTER salutem. Audivimus nuper audaci plane ac sub-

dolâ nonnullorum hominum operâ, qui in id nati eſſe videntur, ut Eccleſiæ & Reip. pacem turbare non ceſſent, Libellum quemdam prodiiſſe, cui titulus: *Cas de conſcience propoſé par un Confeſſeur de Province touchant un Eccleſiaſtique qui eſt ſous ſa conduite, reſolu par pluſieurs Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris*, quo ſane plura perniciosæ doctrinæ capita erroreſque damnati revocantur in lucem, & ipſa etiam hæretica Janſenii dogmata non obſcurè foventur; dum editæ olim pro iis omnibus abolendis Apoſtolicæ Conſtitutiones captioſis ſubtilitatibus eluduntur. Id porro in quantum Chriſti Fidelium ſcandalum, atque utriuſque regiminis perturbationem vergat, Majeſtas tua cujus mentem tantâ in gubernandis populis ſapientiâ illuſtravit Altiſſimus, ex ſe ſatis ipsâ deprehendet.

Quoniam verò contra iſtius modi homines continuâ novitatum prurigine laborantes non amplius legibus ac ſanctionibus, quæ ſatis multæ hactenus promulgatæ fuerunt, ſed gravium potius adhibitione pœna-

rum agendum videtur, ne malum toties compressum & quotidie reviviscens ulterius serpat; opportunum existimavimus, damnato prius juxta sedis Apostolicæ morem libello, dilecti Filii Nostri Ludovici Ant. S. R. E. Card. de Noailles Ecclesiæ Paris. Præsulis zelum ac pietatem per Apostolica scripta excitare, ut in ejusdem Libelli Autores Evulgatoresque præcipuos summo studio conquisitos severius animadvertat, Doctoresque non paucos qui Romanorum Pontif. Prædecessorum nostrorum Constitutiones & regia etiam Majestatis tuæ decreta contemnentes, eidem Libello palam subscribere non sunt veriti debitis pœnis afficiat. Ea autem in re quâ non Ecclesiæ solum, quæ Majestati tuæ maximæ curæ est, sed & ipsius Regni utilitas quæritur, summopere decet regalis brachii tui in præfati Cardin. auxilium exerceri potestatem, atque ita paucorum hominum temeritatem compesci; ut palam fiat omnibus eam hodie inter Sacerdotium & Imperium miserante Domino vigere concordiam, ut

impunè non liceat turbulentis ingeniis & nunquam cavillandi finem facientibus Ecclesiasticas simul ac Regias leges infringere. Novit profecto CHARISSIME FILI NOSTER, novit & gratulatur Ecclesia omnis, quanto pietatis studio, quantâ Regii nominis laude, eliminandis Catholicæ Fidei ac disciplinæ adversis erroribus, & novitatibus præcipuè vero radicitus extirpandis Jansenii dogmatibus allaboraveris.

Tuæ nunc prudentiæ, tuæ religionis ac pietatis est, cæpto operi supremam manum adjicere, traditamque tibi ab Altissimo potestatem in ipsius atque Ecclesiæ suæ obsequium exercere. Ne patiaris igitur, CHARISSIME FILI, ut tui labores ac studia, quæ exterminandæ ex florentissimo Regno tuo pessimæ hæresis contagioni adhibuisti paucorum hominum vesaniâ fructus evacuentur.

Sileant inquieti homines, cœrceantur protervi, pareant contumaces; & quos Ecclesiæ mansuetudo non flectit, potestas regalis compescat & conterat : ut ita quam Ec-

clesiæ Dei dederis, Deus ipse donet Regnis tuis ac perpetuò servet tranquillitatem. Eam interim Majestati Tuæ unà cum cæteris bonis omnibus ex animo precantes Apostolicam simul Benedictionem tibi amantissimè impertimur. Datum Romæ die 13. Febr. 1703.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1703.

ART. LXXVI. *TRaité de la Doctrine Chrêtienne, & Orthodoxe par Mr. Dupin.* p. 739

ART. LXXVII. *L'Art de faire les Rapports en Chirurgie.* p. 758

ART. LXXVIII. Euſebii Paciani Epiſtolæ Irenicæ &c. C'eſt-à-dire *Lettres Pacifiques d'Euſebe Pacianus.* p. 760

ART. LXXIX. Exercitatio Academica de fœdere Gratiæ, autore Joh. Volf. Jagero, &c. *Exercice Academique ſur la Loy de la Grace, par Jean Wolfgand Jager, &c.* page 763.

ART. LXXX. *La vie du R.P. Dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé &c.* p. 767

ART. LXXXI. *Pratique civile des officialités ordinaires, foraines & privilegiés &c.* p. 794

ART. LXXXII. Joannis Nicolai Diatribe de Juramentis He-

bræorum &c. C'est-à-dire, *Dissertation de Mr. Jean Nicolai sur les juremens des Hebreux, &c.* p.797
Art. LXXXIII. *La felicité du Mariage, ou les moyens d'y parvenir.* p.813
Art. LXXXIV. *De la joye spirituelle selon les principes de S. Augustin. Pour engager les Pecheurs à retourner à Dieu &c.* p.817
Art. LXXXV. L. Pedonis Albiovani Elegiæ 3. & fragmenta cum interpretatione & notis Jos. Scaligeri, &c. C'est-à-dire *Les œuvres du Poëte Pedon &c.* p.818
Art. LXXXVI. *Analyse des Proverbes & de l'Ecclesiaste de Salomon.* p.829
Art. LXXXVII. R.P.FR. Ildelphonsi de Padilla in Habacuc Prophetam commentaria, &c. C'est-à-dire, *Commentaire sur le Prophete Habacuc par le R.P.FR. Ildelphonse &c.* p.832
Art. LXXXVIII. A Discourse of Schism. Shewing &c. *Traité du Schisme par Thomas Bennet.* page 837.
Art. LXXXIX. Catholicæ Re-

ligionis veritas quam vel suæ conversionis Apologiam ex solo sanctæ scripturæ rationali usu &c. C'est-à-dire *La verité de la Religion Catholique prouvée par l'Ecriture &c.* p.848

ART. XC. *Curiositez de la nature & de l'Art apportées dans deux voïages des Indes &c.* p 852

ART. XCI. *Conjecture sur l'union de l'ame & du corps. Par le P. de Tournemine,* p 864

ART. XCII. *Traduction de Diverses Lettres Latines sur d'anciennes Inscriptions trouvées en Orient &c.* p.876

ART. XCIII. *Nouvelles Litteraires.* p.894

De Paris. ibid.

De Roüen. p.900

D'Italie. p.901

D'Amsterdam. p.906

D'Utrecht. p.907

De Madrit. ibid.

De Salamanque. p.908

ART. XCIV. SS. D. N. D. Clementis Divinâ providentiâ Papæ XI. Damnatio & Prohibitio quorumdam foliorum impressorum,

&c. Bref de N. S. Pere le Pape Clement XI. Portant condamnation & défense de certaines feuilles imprimées &c. p.912

ART. XCV. Epiſtola SS. D.N.D. Clementis Divinâ Providentiâ Papæ XI. Ludovico Chriſtianiſſimo Francorum Regi. p.915.

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes, pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Preſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans-cauſe, ſur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place dans toute ſon etenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. *Août* 1699.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1703.

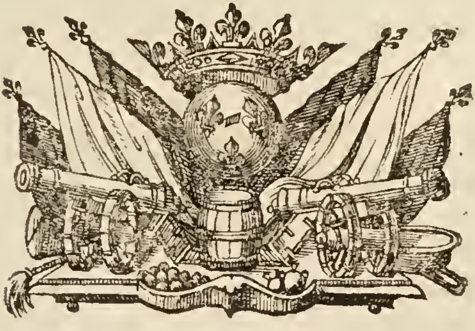

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1703.

ARTICLE XCVI.

ABREGE DE LA VIE DE *Jacques II. Roy de la Grande-Bretagne &c. tiré d'un Ecrit Anglois du R. P. François Sanders de la Comp. de Jesus, Confesseur de S.M. par le R. P. Fr. Bretonneau de la même Compagnie : avec un Recüeil des sentimens du même Roy sur divers sujets de pieté.* A Paris de l'Imprimerie Roïale 1703. *in 12. pp. 303. &*

ſe vend reimprimé chez Rob. Pepie ruë S. Jacques.

IMMEDIATEMENT aprés la mort du Roy Jacques second, le R. P. Sanders ſon Confeſſeur eut ordre de la Reine d'écrire ce qu'il ſçavoit de plus particulier de la vie & de la mort de ce Monarque. Ce Pere ne mit que peu de jours à éxécuter cet ordre; & ſon ouvrage étoit prêt à être mis au jour, lors qu'on le communiqua à des perſonnes du premier rang qui jugerent à propos d'y joindre les ſentimens de ce Prince qu'on avoit trouvé écrits de ſa main ſur divers ſujets de pieté: Cela joint à quelque incidens qui ſont ſurvenus à retardé l'impreſſion de l'Abregé dont il s'agit. Il a été mis en nôtre langue & dans l'ordre ou nous le voyons, par le P. Bretonneau déja aſſez connu de ceux qui ont du goût par les Sermons qu'il prêche dans Paris, par ceux du P. Cheminais & du P. Girou qu'il a revûs, & de l'impreſſion deſquels on lui eſt obligé, & par d'autres ouvrages

d'Eloquence & de Litterature tres-ingenieux. Venons au précis de ſon Livre qui ſera difficile à faire dans un ſujet ou quelque choſe qu'on ſçache, on voudroit toûjours en ſçavoir davantage.

L'exemple de la plus haute vertu dans le Roy Jacques II. à d'autant plus de force, que ce Prince avoit été élevé d'abord hors de la vraïe Egliſe, & expoſé à tous les dangers d'une grande naiſſance. Il nâquit à Londres le premier d'Octobre 1633. Dés ſa jeuneſſe il ſe reſſentit de la mauvaiſe fortune de Charles I. ſon Pere. A l'âge de 9. ans il ſe trouva en 1642. à la Bataille d'Edgehil, que le Roy gagna contre les Parlementaires qui avoient à leur tête le Comte d'Eſſex. Le Duc d'York fut en danger d'y être enlevé par les Rebelles, auſſi-bien que le Prince de Galles ſon frere. En 1646. il fut fait priſonnier dans la ville d'Oxford que prirent les Parlementaires, & fut mis à Londres ſous la garde du Comte de Northomberland, après qu'on eût éloigné de ſa perſonne tous ſes domeſtiques. Deux

ans après il s'échapa de sa prison déguisé, & se refugia d'abord en Hollande auprès de la Princesse d'Orange sa sœur, puis en France où il servit sous M. de Turenne : avec une bravoure & une intrepidité qui lui fit une si haute reputation, & qu'il a montré depuis en toutes les occasions.

Les sentimens favorables pour la vraïe Religion que lui inspira en France la Reine sa mere, & le commerce qu'il eut en Flandres avec les Catholiques, le porterent (quand il fut retourné en Angleterre avec le Roy Charles II. son frere,) à s'éclaircir à fonds de la Religion. Il remarqua dans l'histoire de la Reformation Anglicane que la foy d'Henry VIII. son Auteur, auroit toûjours été pure, si la passion ne l'avoit corrompuë : mais il ne fit confidence de ses sentimens qu'au Roy son frere qui y entroit déja, quoy qu'il ne se soit converti qu'à la mort.

Cependant le Duc ayant été fait grand Amiral d'Angleterre, prit & coula à fond aux Hollandois 22.

Vaiſſeaux, brûla même l'Amiral, & diſſipa le reſte. Tout couvert de ſang dans une occaſion ſi perilleuſe, il donna toûjours les ordres avec une même préſence d'eſprit.

Quelque admiration qu'euſſent conçûë les Anglois pour ſon merite, leur affection pour lui diminua quand ils s'apperçûrent qu'il vouloit changer de Religion. Aprés qu'il eût fait ſon abjuration entre les mains du P. Simons Jeſuite, une Cabale chercha des moyens pour le priver de ſon droit à la Couronne. Sur cela des Evêques Proteſtans le priérent d'accompagner ſeulement le Roy aux prieres des Proteſtans. Il leur répondit : *mes principes ne me permettent point de diſſimuler ainſi ma religion : je ne puis me reſoudre à faire un mal pour qu'il en arrive un bien.* Le Duc d'York ſe démit enſuite de ſa charge de Grand Admiral ; & bien qu'il ſemblât reduit à la condition d'un ſimple particulier, le Roy ſon frere lui propoſa un nouveau mariage avec la Princeſſe de Modene Marie d'Eſte. L'affaire ſe termina malgré les oppoſitions

qu'on y fit, & la ſuite à montré qu'il ne pouvoit mieux faire.

Les ennemis du Duc d'York s'aviſerent alors pour le perdre, d'accuſer tous les Catholiques & lui-même d'une conſpiration connuë par le nom d'Oaſt. La Calomnie fut des plus groſſieres : cependant pluſieurs Prêtres& pluſieurs Jeſuites furent mis à mort ; & le Roy n'ayant pû reſoudre le Duc d'York à uſer encore de la moindre diſſimulation, par une condeſcendance qu'il jugea neceſſaire envoya ce Prince d'abord à Bruxelles, puis le fit paſſer en Ecoſſe l'an 1679.

Ce Royaume fit une deputation ſolemnelle pour remercier S. M. de leur avoir envoyé un Prince ſi accompli. Quelque tems aprés il fut r'appellé à Londres, où il fut reçû avec de grandes acclamations, ſans qu'on fit plus mention de l'Acte minuté contre lui.

Son zele le ſoûtint dans la proſperité, comme il l'avoit ſoûtenu dans l'averſité. Il travailla à la converſion du Roy qui étoit avancée, ce Monarque ayant deja fait lui-même

un excellent abregé des preuves les plus ſolides ſur la verité de la Religion Catholique. Charles II. tomba malade, & ayant eludé la propoſition que lui faiſoient les Evêques Proteſtans de recevoir *le ſacrement* à leur maniére, le Duc d'York lui parla de faire venir un Prêtre. *Pour l'amour de Dieu, mon frere*, repliqua le Roy, *envoyez-en chercher un : mais ne vous expoſerez-vous point trop ?* A quoy le Duc repartit : *Monſieur, dût il m'en coûter la vie ; je vous en feray venir un.* Le premier Prêtre qui ſe trouva fut le P. Huddleſton Benedictin, le même qui avoit contribué à ſauver le Roy dans la Bataille de Worcheſter. Il entra par un eſcalier derobé dans la Chambre du Roy, où le Duc d'York voulut que les Comtes de Bath & de Feversham Proteſtans demeuraſſent. Le Roy fit ſon abjuration, reçût les Sacremens, & mourut peu d'heures aprés. Il reconnut en mourant qu'il devoit la grace de ſa reconciliation au Duc ſon frere, lui demandant hautement pardon de la rigueur avec la-

quelle il l'avoit traitté, & lui donnant des témoignages d'eſtime & de tendreſſe qui ne peuvent s'exprimer.

Le Duc d'York fut proclamé Roy de la Grande-Bretagne avec un applaudiſſement univerſel, & ne penſa alors qu'à gagner ſes ennemis par des graces, loin de penſer à en tirer vengeance.

Le Dimanche aprés ſon avenement à la Couronne il entendit publiquement la Meſſe : s'il eût ſuivi l'avis de ſon Conſeil, & même de pluſieurs Catholiques, il ſe ſeroit moins preſſé de ſe declarer ſi hautement. Il accorda la liberté de conſcience en vertu de ſa Prérogative Royalle, & en attendant l'Acte du Parlement, ce que les plus habiles Juriſconſultes l'aſſurerent qu'il pouvoit faire.

La défaite du Duc de Monmout en Angleterre, & celle du Comte d'Argile en Ecoſſe devoient affermir l'Autorité Royalle. Un faux zele de Religion broüilla tout, & remplit le Royaume de rumeurs ſeditieuſes. Les factieux encouragez

par le Prince d'Orange s'animerent encore, quand la Reine qui avoit eû déja un fils & trois filles ; mais qui étoient morts un peu aprés leur naissance, devint grosse. Les mal-intentionnez disoient que c'étoit une feinte : ils furent confondus par la naissance du Prince de Galles aujourd'hui Jacques III. Roy de la Grande-Bretagne. Plusieurs Seigneurs & plusieurs Dames de la Cour, la plûpart Protestans se trouvérent dans la Chambre de la Reine lors que ce Prince nâquit le 20. Juin 1688. la Cour en reçût les complimens du Prince d'Orange même, des Etats de Hollande, & de toutes les Villes d'Angleterre.

Malgré des preuves si authentiques, la faction osa bien attribuer le plus noir & le plus incomprehensible de tous les crimes à un Monarque qui s'étoit toûjours montré, & si bon Roy & si bon Pere. On lui imputa d'avoir supposé un enfant pour son legitime Successeur. Le Prince d'Orange profite de ces conjonctures, passe en Angleterre & s'y trouve maître sans d'autre vic-

toire que la trahiſon des Officiers de l'Armée, qui ſe rangerent de ſon côté & abandonnerent leur Roy.

Il n'y eût point d'autre ſûreté pour la Maiſon Royalle que de paſſer en France. Le Roy ſur le point de s'embarquer fut reconnu & inſulté outrageuſement par la populace. Milord Feversham fut deputé de Londres pour ſupplier S. M. d'y revenir. Elle y fut reçûë avec des applaudiſſemens extraordinaires. Cependant la nuit même on vint avertir le Roy de la part du Prince d'Orange de ſe retirer, & on le mena priſonnier à Rocheſter.

Jamais il ne ſe montra plus Chrétien ni meilleur Catholique, & n'en remplit les devoirs plus regulierement. Peu de jours après il ſe jetta dans une Barque pour venir en France & il arriva à Ambleteuſe le premier Janvier 1689. Tout ce qu'il y a en Europe d'ame bienfaites ont reſſenti les mouvemens de joye & de douleur qu'éprouvérent mutuellement le Roy & la Reine, en ſe retrouvant avec le Prince de Galles leur fils au Château de ſaint

Germain. L'accüeil tendre & généreux que leur fit le Roy très-Chrétien, n'eſt pas moins touchant.

Milord Tirconel maintenoit encore en Irlande à la tête des Catholiques l'autorité Royalle. Le Roy y paſſa avec une Armée : elle fut defaite par celle du Prince d'Orange qui étoit beaucoup plus nombreuſe. Deux ans après le retour du Roy en France, il eût encore de la Reine une fille le 28. de Juin 1692. qui fut nommée Loüiſe Marie, le Roy retiré des affaires ne s'occupa plus que de ſa propre ſanctification, remerciant Dieu de lui avoir ôté ſes trois Royaumes, & de l'avoir banni dans un païs, où reveillé de la léthargie du peché il s'efforçoit de remplir les devoirs du Chriſtianiſme.

Il ne ſouffroit point qu'on dît quoy que ce fût au deſavantage de ſes plus grands ennemis, qu'il regardoit comme les miniſtres de Dieu à ſon égard : au contraire il ſe faiſoit lire tranquillement les libelles qui lui étoient injurieux.

Il beniſſoit Dieu de tout ſon cœur

dans les contre-tems qui faisoient échoüer ses desseins. Aprés la disgrace de la Hogue il dit à des Religieuses qui se plaignoient que les prieres de leur Communauté pour S. M. n'eussent pas été exaucées: *il semble que vous jugiez que ce que vous demandiez à Dieu pour moy, étoit meilleur que ce qu'il a fait; il n'y a rien de bien que ce que Dieu fait.*

S'il étoit insensible pour lui-même, il ne l'étoit pas pour ce qui le touchoit; mais il avoit de côté & d'autre la même resignation. *Je n'abandonnerai jamais les interêts de mes enfans ni ceux de mes sujets*, disoit-il; *je ferai tout ce qui dépendra de moy, & puis nous nous soumettrons à tout ce qui plaira à Dieu.*

Les sentimens de penitence dont il étoit penetré, lui faisoient dire chaque jour, *je m'abhorre & je me deteste moy-même, quand je pense que j'ay tant de fois offensé un Dieu si bon, non seulement dans ma jeunesse, mais aussi dans un âge plus avancé.* Ces sentimens lui faisoient pratiquer les exercices de la penitence la plus rigoureuse & il les auroit

pouſſez beaucoup plus loin ſi ſes directeurs n'euſſent arrêté ſa ferveur ſur ce point.

Sa Majeſté fit des reſolutions pour bien employer le tems dont l'obſervation conviendroit aux perſonnes les plus reſoluës. On ſçait que ſa vie n'étoit qu'une alternative continuelle de prieres, de lectures pieuſes, & d'autres ſemblables bonnes œuvres. Il évita autant qu'il lui fut poſſible, de ſe trouver au Bal ni aux ſpectacles ; & s'il s'y rencontroit par une eſpece de neceſſité, il en prenoit occaſion d'une vigilance plus grande & d'un retour plus ſerieux ſur lui-même.

Il épargnoit dans toutes ſes dépenſes, mais dans l'intention uniquement de donner aux pauvres. Il travailloit avec application à éviter juſqu'au plus leger peché veniel. Parmi ſes devotions une des plus remarquables étoit de garder les jeûnes qu'obſervent les Catholiques en Angleterre, & d'aſſiſter indiſpenſablement aux prieres qui ſe faiſoient dans la Chapelle du Château de S. Germain, ſur tout le 3. Mer-

credi du mois pour le retabliſſement de la Religion Catholique dans les 3. Royaumes. S. M. jeûnoit ce jour-là à la même intention.

Il eſtimoit ſingulierement parmi les livres de pieté dont il uſoit, les Oeuvres de S. François de Sales, Grenade & Rodriguez. Il n'en liſoit point que de l'avis de ſon Confeſſeur, ce qui l'empécha de voir certains livres ſuſpects qu'on avoit introduits dans ſon Appartement.

Ce qui n'eſt pour les autres qu'une récréation, devenoit pour lui une ſainte pratique ; & autant qu'il étoit en ſon pouvoir, ſes promenades & ſes converſations ſe paſſoient à parler de Dieu.

L'ardeur tendre & reſpectueuſe qu'il avoit pour la ſainte communion, l'en faiſoit approcher ainſi que de la Confeſſion, deux fois la ſemaine depuis quelques années. Il y étoit porté ſur tout par la crainte qu'il avoit de mourir ſans recevoir les Sacremens. Ayant été obligé à cauſe d'une incommodité de s'abſtenir dix jours de la ſainte Table, il fut ſi transporté de joïe la premie-

re fois qu'il communia en ſuite, qu'il ne pût retenir ſes larmes.

Nous paſſerions de beaucoup les bornes d'un extrait ſi nous diſions ſeulement un mot de chacune des autres vertus veritablement Chrétiennes de ce grand Roy ; du profond reſpect, avec lequel on le voyoit en preſence des Autels ; de l'humilité qui étoit ſa vertu dominante, & qui lui faiſoit regarder l'humiliation où Dieu l'avoit mis, comme eſſentielle à ſa perfection ; de l'horreur qu'il avoit pour toutes les flateries ; du ſoin qu'il prenoit de ſe recüeillir particulierement un jour de chaque mois pour s'entretenir plus intimement avec Dieu & pour ſe renouveller de plus en plus en eſprit ; de ſon zele pour le ſalut du prochain, qui lui fit prendre des meſures ſi judicieuſes, afin de ſanctifier ſa Cour & tous ceux qui le touchoient. Il a dit differentes fois que s'il eût crû le Prince d'Orange plus en état que lui de procurer le Salut de ſes peuples, il eût été tres-content de vivre dans l'oubli & d'y mourir.

Ce zele si pur le faisoit prier avec ardeur pour l'Eglise Catholique, & en particulier pour ceux qui en sont les Ministres, pour la Reine & pour ses enfans. *Si c'est vôtre divine volonté, Seigneur*, disoit-il à Dieu, *faites que mon fils me puisse succeder sur le Trône, & qu'il devienne un digne instrument pour avancer la gloire de vôtre saint Nom.*

Rien de temporel n'entroit dans le motif de ses prieres, & son detachement du monde étoit entier. C'est ce qui lui faisoit trouver tant de goût dans les retraites qu'il faisoit à la Trappe, où se conformant aux Religieux de cette sainte Maison, il pratiquoit avec tant de plaisir l'abnegation Chrétienne.

Feu Mr. l'Abbé de la Trappe dans une lettre à M. le Maréchal de Bellefonds remarque à cette occasion une rencontre assez singuliere. Au moment qu'il donna au Roy la sainte Hostie, le Chœur chantoit la Postcommunion qui étoit celle-cy: *Que les superbes soient confondus en punition de l'injustice avec laquelle ils m'ont traité: ma consolation, Sei-*

gneur, ſera de me ſoumettre à vos ordonnances. Le Roy a reconnu depuis que la frequentation de cette maiſon lui avoit inſpiré un plus grand mépris des grandeurs humaines, & un plus grand deſir d'aimer Dieu & de ſe mortifier.

Une conduite ſi pure & ſi parfaite étoit accompagnée d'une douceur & d'une tranquillité interieure qui en étoit dés cette vie une recompenſe abondante: La difference du tems & de l'éternité qu'il avoit conçûë par le moyen du livre du P. Nieremberg Jeſuite Eſpagnol, étoit ſelon lui un remede univerſel à tous les maux de la vie. Un Seigneur de ſa Cour lui faiſant part d'un chagrin qui l'empéchoit de dormir, *tenez Milord*, lui dit le Roy, en lui preſentant l'ouvrage de Nieremberg, *liſez ce livre & vous ſerez tranquille*. Sa confiance en Dieu ne peut mieux paroître que dans la priere qu'il faiſoit tous les jours au Seigneur de le retirer de ce monde pour n'être plus en état de pecher: & ſur ce que la Reine lui repreſentoit un jour que les Catholiques &

ſes Enfans avoient beſoin de ſa conſervation; il regarda comme un défaut de foy de penſer que la vie d'un homme fût neceſſaire. *Que puis-je moy ſans Dieu*, ajoûta-t'il, *& Dieu a-t'il beſoin de moy pour executer ſes deſſeins?*

Comme il s'étoit familiariſé avec la mort, il n'eût que de la joïe quand il la vit approcher. Sans qu'il fût beſoin de la lui annoncer, il fit de lui-même une Confeſſion générale & demanda les Sacremens. Le Prince de Galles ſon fils étant venu l'embraſſer, il lui recommanda en le beniſſant de demeurer ferme dans ſa Religion, quoy qu'il pût arriver; d'avoir pour la Reine, tout le reſpect & toute la ſoumiſſion dûë à la meilleure des meres, & de ne perdre jamais le ſouvenir des obligations qu'il avoit au Roy de France. Il parla d'une maniere auſſi ſalutaire à la Princeſſe ſa fille, aux Seigneurs de ſa Cour & à ſes Domeſtiques.

Quand on lui apporta le Viatique, il s'écria: *Voilà donc, ô mon Dieu l'heureux moment arrivé!* Aprés

avoir reçû les Sacremens il pardonna publiquement à ſes ennemis, & nommément à la Princeſſe de Dannemark ſa fille, & au Prince d'Orange à qui il ſe croyoit obligé de l'avoir mis plus en état de gagner le Ciel.

Il declara qu'il ne vouloit point de ceremonies à ſes funerailles, ni d'autre Epitaphe que celle-ci : *Cy gît Jacques Roy.* Il ne ſe plaignit jamais dans ſes douleurs les plus violentes, diſant que *ce n'étoit pas ſouffrir que de ſe plaindre en ſouffrant.* Cependant il prenoit tous les remedes qu'on lui preſcrivoit, quoi qu'il y eut une repugnance tres-grande ; & cela uniquement, pour ſatisfaire à ſon devoir & aux deſirs de la Reine. Malgré ſon accablement, il entendoit la Meſſe & les Prieres qui ſe diſoient dans ſa Chambre, avec le recüeillement qu'il auroit pû avoir dans une ſanté parfaite.

Son mal redoublant & apercevant la Reine, il lui dit pour la conſoler : *Ne vous affligez pas Madame, je vais être heureux.* A ce mot la

Reine fut ſur le point de tomber en défaillance. Le Roy communia une ſeconde fois ; & un moyen ſûr de le reveiller de l'aſſoupiſſement où il tomba enſuite, étoit de parler de Dieu.

Le Roy de France vint le voir : c'étoit la troiſiéme fois qu'il lui avoit rendu viſite dans cette maladie. S. M. voulant ſatisfaire pleinement à ſa generoſité au regard de la Maiſon Royalle d'Angleterre, dit au Roy mourant qu'il reconnoîtroit le Prince de Galles pour Roy d'Angleterre. Un bruit doux & confus cauſé par des mouvemens de triſteſſe & de conſolation que reſſentoient les Aſſiſtans en preſence de qui le Roy avoit voulu s'expliquer, empêcha qu'on n'entendit la réponſe que fit alors le Roy d'Angleterre : mais il a marqué depuis combien il avoit été ſenſible à cette déclaration.

Sa Majeſté fit ſa profeſſion de foy devant le Nonce du Pape qui vint lui témoigner la perte que faiſoit l'Egliſe en ſa perſonne. Le jour qu'il mourut, il entendit encore la

Messe. Il ne pouvoit presque souffrir qu'on lui retirât le Crucifix de dessus la bouche ; & vers les trois heures après midi du Vendredi dixiéme de Decembre, dans la 68. année de son âge il rendit son ame pour aller recevoir une Couronne que les hommes ne peuvent ravir.

On a remarqué qu'il avoit été couronné le jour de l'Invention de Sainte Croix, & qu'il étoit mort le jour & à l'heure que JESUS-CHRIST avoit été Crucifié : convenances admirables pour un Roy dont la vie a été un tissu de croix. On a une si haute idée de sa sainteté que la voix publique l'a déja canonisé : à quoi se rapporte le discours si majestueux & si touchant que fit le S. Pere à ce sujet en plein Consistoire, on en jugera par ce trait.

La grande piété de ce Roy deffunt, dont les siécles les plus reculez ne pourront effacer la memoire ; le mépris héroïque qu'il a marqué pour les grandeurs de la terre ; le sacrifice de sa Patrie, de ses richesses & de ses Couronnes, de la vie même qu'il a fait à sa Religion ; & sa mort precieuse,

où il a montré tant de force & de confiance, nous font eſperer que ce Prince, religieux, aprés avoir été éprouvé comme l'or dans la fournaiſe, aura été après ſa mort reçû dans le Ciel comme une hoſtie tres-pure & tres-agreable.

Bien qu'on voïe aſſez parce que nous venons de dire de la vie du Roy d'Angleterre Jacques II. quels ont été ſes ſentimens ; nous indiquerons encore ici quelques-uns de ceux, qu'on a recüeillis à la fin du livre dont nous faiſons l'extrait.

Les Religieux qui menent la vie la plus auſtére, ſont des hommes comme nous ; & nous ſommes comme eux les Diſciples de JESUS-CHRIST.

Il ne tient qu'à nous d'experimenter ce qu'à dit le Sauveur, que ſon joug eſt doux. Tout ce qu'il nous commande n'eſt que pour nôtre bien, à conſiderer même les choſes par rapport à la vie preſente: la tempérance, la vie reglée, la douceur, l'équité en ſont des preuves.

Il eſt ſouvent plus difficile de ramener les honnêtes gens du ſiécle que les autres, parce qu'un exterieur

rieur de probité leur cache le danger de leur état.

Le Camp de Compiegne étoit la plus belle & la plus brillante chose du monde. Quels soins, quelle depense des Officiers pour plaire à leur Roy ! Ils ont fait en cela leur devoir ; mais combien peu de cette grande armée songe à plaire au Roy des Roys, lequel fait neanmoins l'honneur à leur Profession de vouloir être appellé *le Dieu des Batailles !* A peine même voudroient-ils qu'on leur donnât là-dessus un charitable avis.

Les Papes accordent des Jubilez dans les calamitez publiques ; mais les Libertins au lieu d'appaiser la colere de Dieu l'irritent encore davantage par le mépris qu'ils font de ces moyens de salut. A-t'on cessé dans le Jubilé de mener une vie scandaleuse ?

Le sacrifice volontaire que nous faisons à Dieu de nôtre vie, est ce qui nous donnera plus de confiance à cette derniere heure.

C'est le Seigneur qui fait regner les Roys ; c'est lui qui dit à la mer,

tu viendras jusques-là ? mais c'eſt lui auſſi qui ſe ſert quelquefois des hommes les plus mépriſables pour renverſer les Etats, nous apprenant par-là qu'il en diſpoſe à ſon gré.

En écrivant à une perſonne qui avoit de la crainte de Dieu, mais qui ne Communioit que trois ou quatrefois l'année, il faut, lui dit-il, ſervir Dieu par amour. Comment le bien aimer ſans Communier ſouvent, tandis qu'il daigne nous y convier ? On trouve en cet endroit beaucoup d'autres ſentimens judicieux & ſenſibles en faveur de la frequente Communion.

Les avis que donne ce Roy vraiment Chrêtien & Catholique ſur ſa propre experience pour les nouveaux Convertis, pour les gens du monde, pour ceux qui ſont engagez dans la Religion Anglicane, & enfin au Prince de Galles, perdroient de leur force, ſi on les ſeparoit les uns des autres, & il vaut mieux renvoyer le Lecteur à l'ouvrage même d'autant plus que l'excellence du ſujet nous a déja fait paſſer en cet article la meſure ordinaire.

ARTICLE XCVII.

SERIES DYNASTARUM & Regum Daniæ à primo eorum Skioldo Odini filio ad Gormum Grandævum &c. Per Thormodum Torfæum historiographum Regium. Hafniæ ex Reg. M. Typographæo. 1702. C'est-à-dire *Liste des Souverains & des Roys de Dannemark dépuis Skiold fils d'Odin jusqu'à Gorm le vieux, par Mr. Torff historiographe du Roy.* A Koppenhague de l'Imprimerie Royalle *in* 4°. *pagg.* 514.

MOnsieur Torff le flambeau à la main vient enfin dissiper les tenebres ou l'histoire du Nort avoit été ensevelie jusqu'à luy. Quelques Historiens de son païs ont fait remonter l'origine de la Monarchie Danoise au tems du déluge, ou du moins ils en ont marqué les commencemens peu d'années aprés la confusion des langues & la détruction de la tour Babel. Ils ont même fabriqué les noms de ces Roys si reculez, ils en ont tracé la Genealogie & l'ont

continuée jusqu'à nos tems. C'est une audace impardonnable dans la Litterature, mais qui ne merite pas la peine que Mr. Torff se donne à la refuter.

D'autres ont été plus moderez. Saxon le Grammairien commence la suite des Rois de son Païs à *Dan* qui donna son nom au Danemark. Cet Auteur s'est contenté de raconter les fables des premiers regnes, sans en marquer les tems. La Chronologie manque à son Ouvrage. Des écrivains plus recents & plus hardis que luy, l'ont suppleée de genie. Ils ont fixé le regne de *Dan* les uns plûtôt, les autres plus tard, sans autre regle que leur phantaisie. Selon les uns ce premier Roy de Danemark vivoit MLXXIII. avant JESUS-CHRIST, selon d'autres il ne regnoit que CCCCLXXXX. avant l'Ere Chrêtienne. Quelques-uns ont placé son regne CCCVIII. ans avant la naissance du Messie. Ces differences si notables dans les dattes des Historiens Danois marquent tout à la fois, l'incertitude des evenemens qu'ils rapportent & la temerité de ceux qui les racontent.

Enfin la Providence vient de ſuſciter au Danemark un deſtructeur du menſonge & un reſtaurateur de la verité. Le ſyſteme que propoſe Mr. Torff n'a rien de commun avec toutes les hiſtoires qui l'ont précedé. *Dan* n'eſt plus le premier Roy de Danemark c'eſt *Skiold* fils d'*Odin*. La Monarchie Danoiſe n'a plus commencé avec ce Prince que LXX. ans avant JESUS-CHRIST. Ce n'eſt plus ſur des conjectures, ſur des dattes arbitraires ou ſur de faux Memoires qu'on va retablir l'ordre des Regnes & une ſuite Chronologique de Rois: c'eſt ſur des monumens ſûrs, & ſur des Epoques certaines. Les Sçavans prendront plaiſir à voir détruire par Mr. Torff tant de narrations fabuleuſes que l'autorité des écrivains du Nort n'avoit pû les engager à croire, & le public accoûtumé à l'hiſtoire du Danemark par l'extrait du *Florus Danicus*. Nous ſçaura gré d'avoir refuté les Contes de Mr. *Bering* par les decouvertes d'un Auteur de ſon Païs. Il ſe trouvera peut-être après Mr. Torff quelque autre ſçavant qui raprochera encore

plus de nos tems , la naiſſance de la Monarchie du Danemark. On ne revient que peu à peu des anciens préjugez, & l'Auteur que nous examinons icy a franchi déja quelques degrez pour approcher de la verité. C'eſt beaucoup pour un Danois amateur de ſa patrie & hiſtoriographe de ſon Roy. Voici ſon ſyſteme & ſes preuves.

Le but de nôtre Auteur eſt d'établir une nouvelle ſuite Chronologique des Roys qui ont porté les premiers le ſceptre en Danemark, de marquer le tems de leur Regne & d'appuïer toutes ſes découvertes ſur de bons monumens. Pour réüſſir dans ce deſſein il fait trois choſes 1°. Il decouvre la fauſſeté des titres ſur leſquels tous les Hiſtoriens Danois qui l'ont precedé ont arrangé la ſuite & compoſé la vie des premiers Rois de leur Nation. 2°. Il concilie de l'autorité aux monumens Iſlandois qu'il doit employer ſeuls à prouver ſon ſyſteme hiſtorique. 3°. Il donne la liſte des Souverains de Danemark depuis Skiold qui ſelon luy y regna le premier juſ-

qu'à Gorm *le vieux*. Il établit la succession de ces Rois, il justifie la Chronologie de leur regne, & il donne un abregé de leur histoire. Voilà la methode sous laquelle nous représenterons le livre de M. Torff. Il a fallu luy donner de l'ordre pour luy donner de la clarté. Il seroit à souhaiter que l'Auteur eut arrangé ses matieres & qu'il eut écrit avec autant de netteté qu'il a d'érudition.

Rien de plus capable de conduire à l'erreur, dit Mr. Torff, que les titres sur lesquels Saxon le Grammairien & ceux qui l'ont suivi ont composé les actes des premiers Rois de Danemark. Cet Auteur beaucoup plus élegant que ne comportoit la barbarie du siecle où il écrivoit, avouë dans sa préface, que pour tracer l'histoire des premiers tems de la Monarchie dont il raconte les avantures, il s'est servi de quatre sortes de monumens 1. Des anciennes poësies écrites en langue Danoise. 2 De plusieurs inscriptions gravées en divers endroits du Royaume sur des rochers. 3. Des monumens Islan-

dois. 4. de la Chronique de l'Archevêque Abſalon. Nous ne dirons rien des Memoires que le Grammairien a emprunté de l'Archevêque. Abſalon étoit preſque contemporain de Saxon. Où avoit-il pû recouvrer des Titres de deux mille ans & plus, pour appuyer ſon ſyſteme des premiers Rois de Dannemark? C'eſt un guide qui marchant luy même dans les tenebres n'a pu conduire à la verité.

Au regard des anciennes Poëſies Danoiſes Saxon n'en a eu que peu entre les mains. Il les a toutes renduës en aſſez beaux vers Latins. Par ſa traduction on peut juger combien peu il en a dû tirer de lumieres. Pour les Inſcriptions anciennes qu'on trouve encore aujourd'huy ſur les Rochers en Danemark elles ne donnent gueres plus de jour à l'Hiſtoire. Outre qu'il y en a peu, ce peu même qui nous en reſte, eſt tellement effacé par les pluyes, & rongé par le tems, qu'on a de la peine à ſuivre la trace de ces lettres monſtrueuſes dont les Inſcriptions ſont compoſées. D'ailleurs les mots en

ſont ſi anciens & le ſtyle ſi embaraſſé, que les Doctes ne conviennent preſque jamais de leur ſignification & que chacun leur donne ſon interpretation differente.

Les monumens Iſlandois auroient été d'un plus grand ſecours à Saxon le Grammairien, s'il les avoit entendus, ou s'il les avoit lûs avec ſoin. Mais par la contradiction qui ſe trouve entre ſon hiſtoire & ces memoires ont voit aſſez, ou qu'il ne les avoit pas examinez quoy qu'il en diſe, ou que pour donner plus de luſtre à ſa nation, il a negligé les traditions Iſlandoiſes, pour ne s'attacher qu'à des fables.

Il n'en eſt pas ainſi de Mr. Torff. Comme il a fait ſon capital des vieux monumens d'Iſlande ſa patrie, il met tout ſon ſoin à montrer la pureté des ſources où il a puiſé dequoy réformer l'hiſtoire de Dannemark. A la verité il ne diſconvient pas que parmi d'excellentes pieces Iſlandoiſes on ne trouve des Romans indignes de créance. Il n'appartenoit qu'à un critique du premier ordre de diſcerner le vray d'avec le faux.

C'eſt ce que Mr. Torff a pretendu faire. Voici les fondemens de ſes découvertes.

1. Il n'a pas negligé les connoiſſances qu'on peut tirer des Inſcriptions cizelées ſur le Roc & ſur de groſſes pierres. Quoy qu'elles ne ſoient pas toûjours liſibles & faciles à entendre, ce qu'on en lit & ce qu'on en entend eſt d'un grand uſage pour l'hiſtoire. 2. Il a examiné les noms que de certaines groſſes maſſes de terre ſemblables à de petites montagnes retiennent encore aujourd'huy. Ce ſont les tombeaux, dit-il, des premiers Rois de la Nation. Les noms de ces ſepulchres ſont ſouvent conformes à ceux des grands hommes qui, ſelon la tradition, ont regné dans le Nord. 3. Il a eu égard aux peintures & aux ſculptures antiques. C'étoit particulierement ſur les boucliers que les Heros du Septentrion faiſoient peindre ou graver leurs belles actions. 4. Il a étudié le nom des rivieres, des fontaines, des lacs, des promontoires, des villages & des villes. Il ſuppoſe que ces noms ſont

ceux des premiers & des plus illuſtres habitans du païs. 5. Il donne beaucoup de creance aux anciennes poëſies d'Iſlande.

Selon Mr. Torff. Les Poëtes de ſa patrie ne ſont point menteurs contre la coutume. Ce ſont des Hiſtoriens qui ſous des Allegories ingenieuſes ont enveloppé la verité. Il n'y a qu'à tirer le voile, & l'on eſt inveſti de lumiere. Sur tout deux ſortes de Poëſies Iſlandoiſes fourniſſent au reformateur de l'hiſtoire de Danemark de quoy établir ſon ſyſteme. On les appelle *Edda* & *Voluſpa*. C'eſt un recueil d'Odes fort anciennes, dit-il. Quelques-uns les croïent du même tems que l'Iliade, le plus grand nombre les attribuë communément à *Sæmundus Polyhiſtor* & à *Snorrius ſturlæus*. Quoyqu'il en ſoit ſi nous en croyons Mr. Torff, c'eſt le precis des plus ſures traditions du Nord.

Nôtre Auteur n'eſt pas content du jugement que M. Huet ancien Evêque d'Avranches a porté de l'*Edda* dans ſon *origine des Romans*. *La Colonnie de Norvégiens*, dit ce ſça-

vant Prelat, *qui passa en Islande y porta ses fables & son genie. Ceux des nouveaux Islandois qui avoient le plus d'esprit, inventerent de nouvelles fictions. Dans la suite on en fit un volume & l'on donna le nom d'*Edda & de Voluspa *à ce ramas de fables qui se conserve depuis six cent ans.* Si les Norvégiens qui passerent en Islande, dit Mr. Torff, y porterent l'*Edda.* Elle a donc plus de six cent ans. De bonne foy Mr. Huet est-il tombé dans la contradiction que son critique luy reproche ? Dire que les Norvégiens ont fait passer avec eux leurs fables en Islande, & que des nouvelles fictions qu'ils y ont ajouté dans la suite, ils en ont composé l'*Edda* est-ce dire qu'ils y ont porté l'*Edda* même ? Quelque ancienneté que M. Torff attribuë à ce monument qu'il juge si precieux, il nous paroît que l'*Edda* n'a été composée qu'après l'introduction du Christianisme & de la langue Latine dans le Septentrion. En lisant les fragmens que nôtre auteur en a traduits dans son ouvrage, on y remarque quelques endroits evidemment

copiez d'aprés le Cantique des Cantiques, & d'autres qu'on ſent bien avoir été imitez d'Horace. C'eſt pourtant d'un monument ſi fabuleux que M. Torff ſe ſert principalement pour établir l'origine de la Monarchie du Danemark LXX. ans avant JESUS-CHRIST. Il eſt vray qu'il conſulte encore les bons hiſtoriens de ſa nation ; mais qui, de ſon aveu, n'ont pas eu de meilleurs garants que lui.

Avec ces ſecours le nouvel Auteur Iſlandois tente la reforme de l'Hiſtoire Danoiſe. Il produit d'abord une Liſte des plus anciens Roys, il l'a tirée d'une vieille Charte Iſlandoiſe qui ſelon lui à tout le goût de l'antiquité. On la nomme en langage du Pays *Lang-fed-gatal.* Enſuite il l'accompagne d'une Chronologie de ſa façon & de Notes hiſtoriques. Commençons par répréſenter ſous une ſeule vûë la ſuite des Roys & leur Chronologie ſelon M. Torff.

ODIN... né en Aſie paſſa dans le Nord l'an LXX. avant l'Ere Chrêtienne.

SCKIOLD fils d'Odin ... né en Asie fut établi premier Roy de Danemark par son pere, & y mourut l'an L. avant Jesus-Christ.

FREIDSLEW fils de Skiold ... vécut XXXVIII. ans, & morut XXIII. ans avant J. C.

FROTHE le *pacifique* fils de Freidslew ... a regné LVII. ans, est mort XXXV. ans aprés la naissance de J.C.

FREIDSLEW II. fils de Frothe ... a regné XII. ans, est mort l'an XLVII. de Jesus-Christ.

HAVAR fils de Freidslew II. ... a regné XII. ans est mort l'an LIX.

FROTHE II. fils de Havar ... a regné XVIII. ans, est mort l'an LXXVII.

VERMUND le *sage* fils de Frothe II... a regné XLIII. ans, est mort l'an CXX.

OLAF le *Debonnaire* fils de Vermund ... a regné XXVI ans, est mort l'an CXLVI.

DAN le *Magnanime* ... a regné LXXVI ans, est mort l'an CCXII.

FROTHE le *Tranquille* fils de Dan ... a regné L. ans, est mort l'an CCLXII.

FREIDSLEW III. fils de Frothe III... a regné LXXVI. est mort l'an CCCXLVIII.

FROTHE IV. fils de Fridslew III.... a regné LIX. ans, est mort l'an CDVII.

INGIALD fils de Frothe IV... a regné XLIX. ans, est mort l'an CDLVI.

HALFDAN frere d'Ingiald... a regné XXXV. ans, est mort l'an CDXLVII.

FROTHE V. frere de Haldan... a regné XLVI. ans, est mort l'an CDLX.

Ces trois freres ont regné ensemble en differentes contrées du Danemark.

HELGE & HROAR fils d'Halfdan... ont regné l'un après l'autre jusqu'en CDXCV.

VALDAR le *Bienfaisant* fils de Hroar... a regné XVII. ans, est mort l'an DXII.

HARALD le *Vieillard* fils de Valdar... a regné XLIX. ans, est mort l'an DLXI.

HALFDAN II. fils de Harald... a regné XIX. ans, est mort l'an DLXXX.

JUAR fils de Halfdan II... a regné XX. ans, est mort l'an DC.

HARALD II. petit fils d'Juar... a regné CXXXV. ans, est mort l'an DCCXXXV.

SIGURD HRING neveu de Harald II..,
a regné xv. eſt mort l'an DCCL.

RAGNAR LODBROCH fils de Sigurd ... a regné XL. ans, eſt mort l'an DCCXC.

SIGURD II. fils de Ragnar ... a regné xxx.ans, eſt mort l'an DCCCXX.

HORDAKNUT fils de Sigurd II.... a regné xx.ans, eſt mort l'an DCCCXL.

GORM le *vieux* fils de Hordaknut.... a regné xcv. ans, eſt mort l'an DCCCCXXXV.

HARALD II. *aux dents bleuës* fils de Gorm ... a regné L. ans, eſt mort l'an DCCCCLXXXV.

Il y auroit beaucoup à dire ſur la Liſte Iſlandoiſe & ſur la Chronologie de M. Torff. Au regard de la Liſte c'eſt un Monument ancien, dit-on, & d'une grande authorité. Eſt-il poſſible qu'il ait échapé à la recherche de Stephanius, d'Isâc Pontan & de tant d'autres? D'ailleurs, s'ils l'ont connu, pourquoy l'ont-ils negligé? Ne ſeroit-ce point auſſi un titre de nouvelle fabrique? Eſt-on ſur cela plus ſcrupuleux dans le Nord qu'on ne l'eſt ailleurs? Quoy qu'il en ſoit rien ne paroît

plus favorable à la nouvelle loy de l'héredité, que de trouver dans un titre une longue ſucceſſion du Pere au fils parmi les premiers Roys du Danemark depuis la naiſſance de la Monarchie.

M. Torff eſt aſſez modeſte pour ne garentir pas toutes les Dattes de ſa Chronologie. C'eſt une precaution ſage & qui doit le mettre à couvert de bien des reproches. Un coup d'œil peut faire appercevoir que toutes les Epoques de l'Auteur Iſlandois ne ſont pas exemptes de cenſure. Harald II. que M. Torff fait regner CXXXV. ans eſt un petit prodige. Il pouvoit, ce me ſemble, partager un ſi long regne entre *Audur* mere de Harald & ſon fils. Il n'auroit rien fait contre la Liſte qui met cette Princeſſe au nombre des Roys. Il ſemble que M. Torff ait apprehendé de laiſſer tomber le Danemark en Quenoüille. Venons aux Notes hiſtoriques.

Odin Pere de tous les Roys de Danemark, dit M. Torff, fut un grand Magicien. Né à *Syndica* ſur le Boſphore, Il entra dans les païs

du Nord ſuivi d'une nombreuſe armée en l'an LXX. avant JESUS-CHRIST. La défaite de Mithridate & les Conquêtes de Pompée l'obligerent à quitter les Climats de la Scythie Aſiatique où il regnoit pour venir envahir des lieux incultes & preſque toûjours couverts de neges. Odin ſe contenta de regner en Saxe. Il donna à Skiold ſon fils le Roiaume de Danemark, & à Niord l'un des Generaux de ſon armée l'Empire ſur la Suede. C'eſt là, dit M. Torff, le commencement des tems hiſtoriques du Nord & juſques à Odin tout n'eſt que tenebres. L'*Edda* eſt le Monument d'où l'Auteur a tiré une Antiquité ſi reſpectable. Elle raconte que les Roys du Nord ont pris leur origine des *Aſes* (c'eſt-à-dire des Aſiatiques) & que ces *Aſes* furent les Dieux du Septentrion. Peut-on révoquer en doute de ſi beaux commencemens fondez ſur un témoignage ſi certain? Cependant M. Torff eſt obligé ſur l'autorité de l'*Edda*, d'admettre un autre Odin plus ancien que le Roy de Saxe, venu d'Aſie comme lui. Ces

deux Odins, aſſez reſſemblans d'ailleurs, font un Galimathias hiſtorique qu'il eſt aſſez difficile de démêler.

Skiold premier Roy de Danemark épouſa la Deeſſe *Géſion.* L'*Edda* le dit en termes exprès, que faut-il d'avantage ? Ce fut cette Princeſſe qui détacha à force de bœufs l'Iſle de Sélande du continent. La liſte des Roys qui ſuivent Skiold juſqu'à *Dan le Magnanime* eſt bien differente de celle que Saxon le Grammairien nous a tracée, je ne ſçai ſi elle eſt beaucoup plus ſûre.

M. Torff convient avec tous les Hiſtoriens de ſon païs que *Dan* a donné ſon nom au Danemark ; mais il s'éloigne bien de l'opinion commune ſur le tems de ſon regne. Selon nôtre Auteur ce Prince ne fut que le dixiéme Roy de ſa nation & n'a vécu que CCXII. ans aprés Jesus-Christ. Ainſi le Danemark juſqu'à *Dan* n'avoit point d'autre nom que celui de Gothie. C'eſt l'endroit le plus vrai-ſemblable de tout l'ouvrage. Auſſi M. Torff prouve par de bonnes Au-

toritez que le mot de Danemark eſt plus recent que les Hiſtoriens Danois ne le font d'ordinaire.

Voici une autre reflexion judicieuſe de M. Torff. Les noms de tant de Roys, dit-il, que Saxon le Grammairien a inſeré dans ſa Liſte ſe trouvent à la verité dans quelques Monumens. Mais ces Princes n'étoient que des Seigneurs particuliers ou des Gouverneurs de petits Païs. On les a confondus avec les Souverains du Danemark & dans le denombrement qu'on en a fait, on leur a trouvé place où l'on a pû.

Il faut avoüer que le Livre dont nous avons fait le precis à coûté bien du travail à ſon Auteur. C'eſt le fruit d'une lecture prodigieuſe. Il paroît même que M. Torff a du goût pour la critique. C'eſt dommage qu'il ne l'ait employée ſur de meilleurs ſujets. Les tems qu'il a entrepris d'éclaircir ſont trop nebuleux pour eſperer qu'on y répande jamais la lumiere. Si M. Torff commençoit l'hiſtoire de ſon païs au ſiecle ou le Chriſtianiſme s'introduiſit dans le Danemark, on pourroit at-

tendre un excellent ouvrage d'un homme ſi diſtingué par ſon erudition.

ARTICLE XCVIII.

CRITIQUE DE L'HISTOIRE *des Flagellans & juſtification de l'uſage des diſciplines volontaires, par M. Jean Baptiſte Thiers Docteur en Theologie & Curé de Vibraye.* A Paris chez Jean Nully 1703. *pp.* 420.

FEu Mr. Thiers a propoſé dès le titre de ſon Livre les deux parties qui le compoſent. Dans la premiere il critique l'hiſtoire des Flagellans, & dans la ſeconde il juſtifie l'uſage des diſciplines volontaires. Sa critique eſt pleine de recherches & de citations, & ſa juſtification des diſciplines eſt fondée ſur les principes les plus ſenſez & les plus Catholiques.

Ce dernier ouvrage de M. Thiers doit effacer certains prejugez qui pourroient reſter dans les eſprits & faire tort à ſa memoire. On doit croire que dans ſon livre de la *devo-*

tion aux preceptes, il n'a pas prétendu décrediter des exercices de Pieté autoriſez par l'Egliſe. Un Auteur qui combat en faveur des diſciplines par la raiſon qu'elles ſont dans un uſage public & qu'elles ont été approuvées par les ſouverains Pontifes, n'a pas voulu ſans doute donner atteinte à cent autres pratiques appuyées ſur la même antorité. C'eſt dans ces ſentimens que le Curé de Vibraye a vécu, du moins c'eſt dans ces ſentimens qu'il eſt mort.

La nouvelle critique du livre de M. Boileau n'a rien de cet enjoüement qui fit lire avec plaiſir une lettre écrite contre l'hiſtoire des Flagellans auſſi-tôt qu'elle parut. Cependant l'Auteur de la Lettre auſſi bien que l'Auteur de la Critique attaque le Docteur perſonnellement. L'un a crû qu'il n'étoit pas défendu de dire des veritez ſolides en badinant, & l'autre qu'on ne pouvoit être trop ſerieux en combattant de dangereuſes erreurs. La Lettre répand par tout le ſel le plus mordant. L'air, la figure, les manieres, les diſcours du Docteur, rien

n'échape à ſa Cenſure. Enfin on y rit de bon cœur aux dépens de M. B. Pour Mr. Thiers il prend un autre caractere. *L'Autheur qu'il combat eſt un Prêtre, un Docteur de Sorbonne,* dit-il, *un Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, cy-devant Doyen de l'Egliſe Metropolitaine de Sens*, & ce Prêtre fournit des railleries aux Heretiques, ce Docteur prête des armes aux Libertins, ce Chanoine ſcandaliſe les gens de bien, & tourne en ridicule des uſages autoriſez; Enfin ce Doyen d'un Chapitre venerable, ſallit l'imagination de ſes Lecteurs & fait des deſcriptions meſcéantes. M. Boileau dans ſon hiſtoire avoit voulu faire quelquefois l'agreable & quelquefois le ſçavant. Aujourdhui il eſt combattu par les plaiſanteries des uns & par l'érudition des autres. Nous ne dirons rien de la lettre, elle a paru ſans aveu & nous ne ſommes pas reſponſables au public de ces ſortes d'ouvrages. Pour la Critique de M. Thiers on la diſtribuë avec Privilege & Approbation. Elle marque le nom de celui qu'elle attaque. Mr. Boileau

lui-même eſt trop équitable pour trouver mauvais que nous repetions ici ce que l'autorité publique a permis de lui dire. Si nous paroiſſons nous être un peu écartez des régles de moderation que nous nous ſommes preſcrittes, c'eſt à Mr. Tiers qu'on doit s'en prendre. Dailleurs nous ne nous ſommes pas engagez à garder tant de meſures à l'égard des livres qui ſemblent donner quelque atteinte aux dogmes & aux uſages de l'Egliſe.

Le Critique ne fait grace ſur rien au grand ennemi des diſciplines. D'abord il s'inſcrit en faux contre la premiere page de ſon livre. C'eſt à tort, dit-il, qu'on a mis pour titre à la tête d'un ouvrage composé contre les diſciplines volontaires *Hiſtoire des Flagellans*. L'Auteur ne tient rien de ce qu'il promet. Le but du Docteur eſt de décrier la pratique Sainte de châtier ſa chair avec la diſcipline. Il tâche de montrer que c'eſt un uſage *contraire à la pieté*, *à la pudeur*, *au ſens commun*, *un reſte d'Idolatrie*, *une pratique nouvelle & inſenſée*. Ainſi M. Boileau donne une

une Dissertation au public, aprés avoir fait attendre une histoire. A voir le frontis-pice de son livre, on espere y trouver la naissance, le progrés & la condamnation de la secte des Flagellans. Ces heretiques sous pretexte de mortification exterieure détruisoient la necessité du Sacrement de penitence & mêloient l'erreur & la sedition à l'abus qu'ils faisoient des Flagellations volontaires. C'est là le champ ou le Docteur promet de s'exercer & certainement il l'auroit pû sans scandale. Cependant il n'est gueres historien dans son livre que pour compiler des comtes indecents & pour narrer des fables bouffonnes capables de faire rire aux dépens de la modestie & de la Religion.

Cependant, dit-on, c'est à ce titre artificieux, qu'il doit l'mpression de son livre, par là il a trompé la vigilance des personnes les plus éclairées. Un Ouvrage qui ne portoit que le nom d'Histoire n'a pas été revû par des Theologiens; aussi a-t'il paru sans leur approbation.

Il y a peu de justesse dans le titre

du livre que Mr. Thiers examine; mais il y a je ne ſçay quoy de bizarre & de facetieux dans le ſtyle dont il eſt écrit. La latinité de Mr. B. eſt originale, du moins elle n'eſt pas copiée d'après l'antique. A la verité pour exprimer des ſaletez, il a fallu emprunter quelques phráſes de Petronne & d'Apulée. On n'en trouvoit point ailleurs d'aſſez obſcênes; du reſte le Docteur s'eſt fait un jargon à part bien éloigné de l'élegance de Petrone & de la vivacité d'Apulée. La diction eſt embaraſſée & ſouvent inintelligible. C'eſt un Auteur barbare qui n'eſt pas exempt de ſolecisme. Cependant il fait effort pour s'élever quelquefois; mais on a beau faire on eſt toûjours un petit homme, *ut ſtaturâ breves in digitos eriguntur.* Quintil. quoy qu'on s'appuïe ſur les doits des pieds pour paroître plus grand.

On pardonne aiſément à un Auteur quelques défauts d'élocution en conſideration du bon ſens qui regne dans ſon Ouvrage. Pour M. B. au gré de Monſieur Thiers, c'eſt ſon grand foible que de n'être pas un

écrivain assez judicieux. Il fait entrer dans son Ouvrage cent choses qui n'y devroient pas être, il traite des matieres étrangeres à son sujet, il tire des inductions qui sont fausses & qui sont contre luy, il rapporte des passages qui détruisent sa pretension. Il auroit dû retrancher sept chapitres de son livre tout à fait inutiles à la cause qu'il soûtient. Par exemple au 2. chap. il prouve fort au long que les disciplines ne furent point en usage dans l'ancienne loy. Voici comme il raisonne. Abraham & Isaac n'userent point de la discipline, donc les Capucins ont tort de s'en servir. au 3. chap. il conclut de la sorte. Il n'est pas seur que S. Paul ait châtié son corps avec des foüets; donc S. Charles Borromée n'a pas eu raison de le faire; comme s'il disoit, aucun des Apôtres n'a été Cenobite, donc S. Benoît n'a pas dû l'être, c'est le raisonnement de Calvin. Au 4. chap. il raisonne ainsi. Les Flagellations volontaires furent en usage parmi les Lacédémoniens, &c. donc elle doivent être proscrites parmi les Nations Catholiques,

comme s'il diſoit, il y eut des Prêtres & des Sacrifices parmi les Egyptiens Idolatres, donc on doit renverſer aujourd'hui nos Temples & nos Autels. C'eſt ainſi que M. Thiers parcourt 7. chapitres de l'hiſtoire des Flagellans. Si on l'en croit ce pauvre livre ſera reduit à 3. chapitres ; au premier qui n'eſt qu'un avant propos, au ſeptiéme & au dernier que la pudeur auroit du lui faire ſupprimer & par conſequent *ce ne ſera plus qu'un bluet.*

Cependant M. B. a voulu faire un gros Livre. Pour cela il a compilé bien des inutilitez qu'il n'accumule, dit M. Thiers, que par une démangeaiſon extrême de parler. Selon lui M. Boileau la porté de ſon Cabinet juſqu'à l'Egliſe. Pour ni laiſſer point ſa langue oiſive, le Chanoine, dit le Critique, *lors qu'il eſt au Chœur chante des deux côtez & toûjours hors de ton & de note.* N'en deplaiſe à M. Thiers ſon obſervation eſt trop maligne. La charité qui tourne tout à bien ne pouvoit-elle pas attribuer un ſi petit défaut d'advertance à un excés de pieté ? C'eſt

peut-être pour ne ſe donner aucun intervalle lorſqu'il s'agit de loüer Dieu, que le Devot M. Boileau chante avec les deux Chœurs.

La Critique n'eſt pas plus traitable ſur les obſcénitez de l'Auteur que ſur ſes *écarts*. Dans une matiere ſi delicate Mr. Thiers fait grace à la perſonne, il n'en veut juger qu'en bien ; mais pour le livre il le traite ſans pitié. On auroit dû y retrancher, dit-il, bien des Citations empruntées de la Medecine. Il ne falloit pas ſallir tant de pages par le détail honteux d'une phyſique indécente. On devoit épargner au Lecteur le danger de ſentir réveiller en lui des paſſions qu'il n'eſt pas permis de faire naître. Au reſte ce qu'il y a de moins excuſable dans l'auteur, c'eſt l'Apologie qu'il a fait de ſes immodeſties. Mr. Thiers la lûë en manuſcrit. Dans cet ouvrage M. B. raſſemble pour ſe juſtifier, ce qu'il y a de moins chaſte dans les Caſuiſtes. Le Critique ne trouve pas à redire à de certaines deſcriptions qu'on ne doit attribuer dans quelques Auteurs qu'à la neceſſité de

leur profeſſion ; mais ne pouvoit-on pas écrire l'hiſtoire des Flagellans avec pudeur ? D'ailleurs un écrivain eſt-il ſuffiſament juſtifié par le mauvais exemple d'un autre ? Aprés tout Mr. Thiers n'a pas fait attention que le Docteur peut trouver une excuſe dans l'obſcurité de ſon langage. Souvent on ne l'entend pas & l'on ne peut guére être ſalli par ſes expreſſions qu'à l'aide d'un Dictionnaire. Le malheur eſt qu'une traduction Françoiſe à mis ſon livre aux mains des femmes & des petits maîtres. Voudroit-on encore en faire Mr. Boileau reſponſable ?

Les preuves que l'hiſtoire des Flagellans employe pour nous faire brûler les Diſciplines paroiſſent frivoles à Mr. Thiers. 1°. Il n'eſt pas vrai que Gerſon en ait condamné l'uſage. Au contraire il l'approuve à certaines conditions : Voici ſes termes. *Qu'on prenne la Diſcipline ſans ſcandale, ſans oſtentation & ſans effuſion de ſang... c'eſt ainſi qu'on le pratique dans les religions approuvées.* 2°. Il eſt encore moins vrai que le Parlement de Paris ait défendu la

Discipline par ses Arrêts. A la verité la Cour declare l'Assemblée des Penitens Bleus de Bourges illicite, parce qu'elle est seditieuse. Est-ce condamner en general l'usage des Flagellations volontaires, sur tout lors qu'elles sont secrettes & qu'elles ne servent point de pretexte à des conventicules de revoltez?

L'endroit essentiel de la Critique c'est la dénonciation que fait Mr. Thiers de six propositions extraites de l'histoire des Flagellans. Elles lui paroissent d'autant plus insoutenables qu'il doit demontrer dans la suite que l'usage des Disciplines a été autorisé par l'Eglise. Voilà les propositions telles qu'il les défere aux Tribunaux juridiques.

1. *Les Disciplines volontaires sont contraires à la veritable pieté & à la pudeur.*

2. *Elles sont un reste d'idolatrie & un fruit de la superstition.*

3. *On peut & même on doit les rejetter comme une mauvaise pratique & une erreur.*

4. *Elles sont opposées & elles repugnent au sens commun, à la pu-*

deur & à la droite raison.

5. *Il y a de la folie à les pratiquer.*

6. *Leur usage est presque toûjours mauvais, infame, ignominieux & tres-honteux.*

Mr. Thiers est trop modeste pour prévenir les Qualifications des Censeurs sur les propositions qu'il dénonce. Son but est d'animer le zele de ceux qui veillent sur le troupeau de JESUS-CHRIST. L'histoire des Flagellans est un de ces Livres également dangereux dans les principes & dans les conséquences, & pernicieux pour la foy & pour les bonnes mœurs. D'ailleurs un Pere Bernardin Docteur de Sorbonne a déja frayé le chemin à la condamnation de ces Propositions dans une Assemblée de la faculté. *On a déja soûtenu en Sorbonne une These contraire à l'opinion de Mr. Boileau. C'est aux Docteurs de voir si c'est assez pour arrêter le mal. Demeurera-t'il problematique s'il est permis de prendre la discipline ou si c'est un usage superstitieux?*

Mr. Thiers finit sa Critique par une liste des bevuës & des fausses Citations de son Docteur. Voici

quelques défauts d'exactitude. A la pag. 179. Mr. Boileau ne fait qu'une seule personne de Pierre de Damien & de Pierre de *Honestis* qui en furent deux, & à la pag. 183. il rassemble en un seul homme les deux Hermites Anson & S. Dominique l'Encuirassé. C'est le vrai moyen de reduire à la moitié les temoins qui déposent contre lui.

Pour les fausses citations elles sont frequentes dans l'histoire des Flagellans. A la pag. 188. & 189. le Docteur avance qu'il n'est point parlé de disciplines dans la vie de saint Romuald écrite par le B. Pierre de Damien. Cependant dit l'Auteur de la vie, *Cum ipsi quoque pecudum custodes, jejunarent, silentium tenerent, disciplinas inter se facerent.* Les Bergers mêmes du Monastere (de S. Romuald) jeunoient, gardoient le silence & *faisoient la discipline entre eux.* A la pag. 235. & 236. le B. Guigues, Prieur de la Chartreuse, qui le premier a mis par écrit les coûtumes de son Ordre, n'a pas dit un mot des Disciplines selon M. B. Cependant le Docteur convient lui-

même que ce General a défendu d'en uſer ſans la permiſſion du Superieur. *Abſtinentias & diſciplinas nulli noſtrûm niſi priore ſciente facere licet.*

On ſeroit trop long ſi l'on vouloit ſuivre Mr. Thiers dans tous les reproches qu'il fait à ſon Auteur. Point de juſteſſe dans le titre de ſon Ouvrage, beaucoup d'obſcurité & de bizarerie dans ſon ſtyle, de l'obſcénité dans ſes deſcriptions, des propoſitions cenſurables, des principes mal établis, des concluſions mal tirées, des Auteurs mal entendus, des Anachroniſmes, de fauſſes citations, voilà le precis de la Critique. Car pour certains trais tirez de quelque Légendaires & d'autres écrivains ſemblables, on ne trouve pas tout à fait mauvais que Mr. Boileau n'i ait pas ajoûté foy. On voudroit qu'il les eut racontez d'une maniere plus ſerieuſe. Peut-être auſſi entre-t'il de l'interêt propre dans l'incredulité du Docteur ſur ces ſortes de Narrations. Un Religieux de S. Victor (c'eſt une de ces hiſtoires) avoit aimé ſa peau & l'avoit épargné pendant la vie. Aprés la mort cha-

cun des Diables lui donna ſon coup de diſcipline. Quel ſujet d'apprehenſion pour M. B. s'il étoit credulle ! On eſt rudement fuſtigé pour avoir negligé la diſcipline ; que ſera-ce de l'avoir combattuë, décréditée, arrachée, ſi l'on eut pû, des mains de tous les penitens ! le plus ſur eſt de plaiſanter & de ne rien croire.

Il eſt encore plus facile à Mr. Thiers de juſtifier les diſciplines que de renverſer les pretentions de Mr. Boileau. C'eſt un uſage Saint, appuyé ſur ce qu'il y a de plus reſpectable dans la religion. Il eſt fondé ſur le précepte de mortifier ſon corps, ſi recommandé par JESUS-CHRIST. On prend la diſcipline pour ſentir en quelque ſorte les douleurs d'un Dieu ſoûmis volontairement à la Flagellation, pour honorer ce myſtere de JESUS penitent, pour châtier ſa chair & la reduire en ſervitude, pour expier ſes fautes ou pour en arrêter le cours, pour conſerver le precieux don de la chaſteté, pour s'acoûtumer à une vie penible & pour dera-

ciner de nos ames l'amour de la volupté. Enfin c'est un usage qui n'a gueres eu d'autres adversaires depuis son établissement que quelques *Hermites Bourgeois* , c'est ainsi que Pierre de Damien les appelle , un petit broüillon nommé Pierre *le Mutin* & M. l'Abbé Boileau.

Elles ont été ordonnées par les plus anciennes regles Monastiques pour châtier les fautes des Religieux. Comme on entre librement dans les Cloîtres, c'est volontairement aussi qu'on se soûmet aux disciplines qui y sont établies. Certainement jamais les fondateurs d'Ordre ne les auroient prescrites, si elles avoient eû les caracteres de reprobation que Mr. Boileau leur attribuë. L'Eglise s'en sert dans la reconciliation des Excommuniez, presque tous les Rituels en font foy. Elles ont été en usage dans les Ceremonies de la penitence publique. Les Confreries des *Disciplinez* instituées, comme on croit, par S. Antoine de Pade , rétablies par S. Vincent Ferrier, ont reçû des Reglemens du second Concile Provincial

de Milan. Les Theologiens & les Casuistes mettent les disciplines au nombre des œuvres satisfactoires; mais ce sont les Auteurs du relachement & Mr. Boileau est un défenseur de la Morale severe.

C'est en vain que l'histoire des Flagellans raproche tant qu'elle peut de nos tems l'invention des disciplines. On en trouve des vestiges bien par delà l'Epoque qu'elle a fixé. S. Gregoire de Nazianze au IV. Siécle dit *qu'il déchiroit sa chair* δέμας δάπτω. La force de l'expression Grecque ne fait elle pas sentir que c'étoit avec la discipline? Hisyche qui fut ordonné Prêtre de l'Eglise de Jerusalem en 412. dit qu'il faut dompter le corps par les Flagellations, *Flagellis & pugnis cædatur acerrimé.* La Critique de Mr. Boileau sur ces deux passages, dit M. Tiers, *est d'un homme qui parle pour parler.*

L'Histoire de Saint Pardou Abbé de Verret dans la Marche, mort sous Charles-Magne, rapporte que *ce S. Abbé se faisoit discipliner par son disciple.* C'est une preuve que les Flagellations volontaires étoient

connuës avant le B. Pierre de Damien. Il est vrai que cette vie a été mise en meilleur style 200. ans après qu'elle eût été écrite fort impoliment, mais le fait qu'elle rapporte en est-il devenu moins sur ou plus récent.

Mr. Thiers dit plus & il dit vrai. Quand bien même les disciplines n'auroient commencé d'être en usage que dans l'onziéme Siécle, seroit-ce une raison pour les reprouver? Combien de pratiques ignorées des premiers fidéles n'ont été introduites dans l'Eglise que successivement, les unes avant les autres, après le Regne de Loüis le Debonnaire. Cependant il est certain qu'elles ne peuvent être combattuës au jourd'hui que par des *Libertins*. Ce que l'on recite des Pseaumes à l'Introite de la Messe, les Lampes & les Cierges qu'on allume à l'Autel pendant le jour, la Consecration des Temples avec l'Eau benite & le S. Crême, les differentes couleurs des habillemens qu'on fait porter aux Prêtres pendant le Sacrifice, la coûtume d'aller recevoir l'Eucharistie au

pied de l'Autel, ce ſont des uſages inſtituez en divers tems depuis le quatriéme Siécle. De même donc que Jesus-Christ n'eſt auteur que du precepte de recevoir ſon Corps & ſon Sang, & qu'il a laiſſé à l'Egliſe d'ordonner la maniere d'y participer avec décence ; de même Jesus-Christ n'a fait que porter la loy de dompter la chair, & il a reſervé à ſon Egliſe le droit d'autoriſer les manieres differentes d'aſſervir le corps à l'eſprit.

Ainſi l'Epouſe de Jesus-Christ qui voit, qui tolere, qui autoriſe, l'uſage de la diſcipline, l'a conſacré par ſon approbation pour parler ainſi. Preſque tous les Saints qu'elle a canoniſez s'en ſont ſervis. Quaſi tous les Inſtituteurs des Ordres Religieux qu'elle a approuvé en ont fait une loy, les Papes, les Evêques, les Ecrivains Eccleſiaſtiques en ont loüé, recommandé la pratique. Ces preuves lors qu'elles ſont expoſées avec le détail d'un grand nombre d'autoritez font une grande impreſſion. On ne peut guéres y reſiſter à moins qu'on ne ſe ſoit fait d'étranges

principes en matiere de Religion.

Mr. Thiers & Mr. Boileau ont épuisé, ce semble, la matiere des disciplines volontaires. L'un & l'autre ont travaillé dans le champ que le Jesuite Gretser avoit défriché avant eux. Mr. Boileau à souvent tourné en preuves les objections que le Jesuite s'étoit faites, & Mr. Thiers à souvent mis en œuvre les réponses du Jesuite. Le public attend la replique du Docteur à son Critique. Lors qu'elle aura paru, nous en donnerons le precis avec autant de fidelité que nous avons raporté avec soin les raisonnemens du défenseur de la discipline. Ce qui doit encourager Mr. Boileau, c'est qu'il aura l'avantage de combattre un adversaire qui n'est plus.

Article XCIX.

ANTIQUITE' DE LA NATION & de la langue des Celtes autrement appellez Gaulois: par le R. P. Dom Paul Pezron ancien Abbé de la Charmoye. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur du Roy au ſoleil d'or, ruë S. Jacques au ſoleil d'or, 1703. *pagg. . . . in* 8°.

LA preface de ce Livre nous apprend ce qui a determiné ſon illuſtre Auteur à le compoſer. Comme l'Ecriture Sainte eſt ſa principale étude, le dixiéme chapitre de la Geneſe, qui contient l'origine de toutes les Nations, luy parut aſſez utile & aſſez obſcur pour meriter d'être éclaircy. En travaillant à l'exprimer, il reconnut bientôt que Bochart, le plus eſtimé de tous ceux qui en ont entrepris le même deſſein s'étoit trompé en beaucoup de choſes. Sur tout le R. Pere Dom Pezron fut frappé de trouver dans Bochart l'origine des Gaulois traittée avec peu d'exactitude & de ve-

rité. Il a voulu rectifier d'abord les fautes de Bochart, ſur un point qui intereſſe toute nôtre Nation; & il publie cette partie de ſon Ouvrage de l'origine des Nations; comme un eſſay propre à preſentir le goût du public.

Ce ſçavant homme n'eſt pas de ces compilateurs qui ramaſſent toûjours ſans critique, & ſouvent ſans ordre, des citations d'Auteurs qui font des Livres ſimplement pour en faire; & qu'on pourroit appeller les portefaix de la Republique des Lettres, capables ſeulement de ſe charger des Ouvrages d'autruy & de les tranſporter d'un endroit en un autre, incapables de les corriger ou même d'en juger.

Pour nous ſervir d'une comparaiſon plus noble, ils reſſemblent à l'écho, & repetent fidellement ce que jamais ils n'auroient dit les premiers. Dom Pezron n'eſt pas non plus de ces critiques hardis qui raportent toutes leurs lectures à des ſyſtemes formez par avance, & à qui les plus legeres conjectures tiennent lieu de demonſtrations.

C'eſt un critique judicieux: il ne ſe determine pour l'ordinaire que ſur la pluralité ou l'autorité des témoins qui aſſurent un fait; ſon livre eſt rempli de nouvelles decouvertes, ou plûtôt d'anciennes opinions fort vray ſemblables, tirées de l'obſcurité & miſes dans tout leur jour, ſur l'origine des Celtes, des Saces, des Parthes, des Armeniens, des Phrygiens des Cretois, des Spartiates, & des autres peuples de la Grece ; des premiers habitans d'Italie ; des Umbriens, des Sabins, des Romains, des Daces, des Getes, des Allemans : ſur les langues de tous ces peuples, & en particulier ſur la Celtique, c'eſt-à-dire l'ancienne langue des Gaules qu'on parle encore dans la Bretagne & dans les païs de Galles : ſur les Dieux du paganiſme, les Titans, les Curetes, l'invention des jeux Olympiques.

On connoît une perſonne fort verſée dans l'ancienne hiſtoire qui ne convient pas de ce qu'avance nôtre Auteur; peut-être rendra t'elle ſes objections publiques. Elle avoüe

cependant qu'on apprend beaucoup dans le livre dont nous parlons, & qu'une grande partie du ſyſteme que ce livre explique, luy paroît vray.

L'Auteur aprés Joſeph, Euſtathe d'Antioche, S. Jerôme, S. Iſidore &c. aſſure que Gomer, fils aîné de Japhet le plus âgé des enfans de Noë eſt le fondateur de la Nation Gauloiſe; à laquelle par conſequent on ne peut conteſter l'honneur d'être le plus ancien peuple du monde, puis qu'il ſort du chef de toute la famille de Noë.

L'ancien Abbé de la Charmoye pretend que les Parthes, dont les Perſes viennent, furent chaſſez de ce païs par les autres Gomériens leurs compatriotes; & que pour ſe vanger ils appellerent ceux qui les avoient exilez *Saques*, c'eſt-à-dire ſelon luy *brigands* que les Gomériens adopterent un nom ſi injurieux (ce qui paroît peu vray ſemblable;) & que ſous ce nom ils s'emparerent de l'Armenie, du Pont, de la Capadoçe & enfin de la Phrygie. Cet endroit de ſon Ouvrage ſouffre de

grandes difficultez : ce qui ſuit eſt mieux établi.

Acmon, que l'Auteur croit avoir été le Conquerant de la Phrygie, & qui plus probablement en a été le Prince legitime, eſt le premier des deſcendans de Gomer qui a rendu ſon nom celebre. Son pere s'appel-pelloit Mancé. Acmon conquit une grande partie de l'Aſie mineure, la Syrie & la Phenicie. Ses belles actions luy firent donner le ſurnom de *très-haut.* Il perdit la vie à la chaſſe des bêtes farouches. On luy rendit les honneurs divins après ſa mort. C'eſt ſous ſon regne que les Gomériens prirent le nom de *Titans*, à ce que croît l'Auteur, & ſous ce nom ils ſe rendirent celebres.

Urane fils d'Acmon luy ſucceda. Son nom en langue, Celtique ſignifie homme celeſte. La connoiſſance de l'Aſtrologie luy fit apparemment donner ce ſurnom; c'eſt des Chaldéens qu'il avoit appris cette ſcience, qu'il tranſmit à ſa poſterité. Le pere Pezron fera voir dans une autre Ouvrage que la ſphere eſt une invention des Celtes. La femme

d'Urane qui étoit auſſi ſa ſœur, s'appelloit *Titée*, c'eſt-à-dire dans la même langue Celtique *terreſtre*; peut-être eſt-ce à cauſe d'elle que la maiſon Royale, & enſuite tout le peuple prit le nom de Titans. Peut-être la ſeule poſterité de Titan fils aîné d'Urane a-t'elle porté ce nom. Si ces conjectures paroiſſent fauſſes, qu'on ne les impute pas à l'Auteur : elles ſont de nous.

Urane non content de regner ſur les plus belles Provinces de l'Aſie, paſſa le Boſphore, porta ſes armes dans la Thrace, & enſuite dans la Grece. Il s'empara de l'Iſle de Crete & de preſque toute l'Europe : Enfin il joignit la Mauritanie à ſon vaſte Empire. L'Auteur cite icy un paſſage d'Iſaïe qui, ce ſemble, ne prouve pas ce qu'il pretend : celuy qu'il cite de Judith prouve davantage.

Saturne dont le nom, à ce que croit l'Auteur, vient du Celtique *Sadorn*, & ſignifie belliqueux, n'étoit pas le fils aîné d'Urane : mais par le conſeil de ſa mere Titée & ſa propre addreſſe, il gagna ſa ſœur

Rhea qu'Urane avoit envoyée pour le perdre. De concert avec elle, il se rendit maître de la personne & des Etats de son pere, dont quelques anciens Auteurs assurent qu'il abregea la vie. Le P. Pezron aime mieux croire qu'Urane mourut de chagrin, pour nous, qui ne croyons pas devoir menager la reputation de Saturne, nous nous en tenons au sentiment des Historiens les plus anciens.

Titan frere aîné de Saturne prit les armes pour soutenir la justice de ses droits: mais les Dames de la Cour qui se declarerent pour Saturne, engagerent dans son parti les Grands. Titan fut obligé de ceder à son cadet la suprême autorité, à condition cependant que Saturne n'éleveroit aucun enfant mâle, & que Titan luy succederoit.

Saturne plus vain que ses Predecesseurs, prit le titre de Roy : & c'est le premier de tous les hommes qui ait porté la couronne & le manteau de pourpre pour marques de sa dignité.

Jupiter le dernier des fils de Sa-

turne ſuivit le mauvais exemple de ſon Pere. Saturne, ou pour executer ſon traité avec Titan ſon frere, ou par ſuperſtition, immoloit tous ſes enfans à meſure qu'ils naiſſoient. Rhea luy cacha la naiſſance de Jupiter, & le fit élever en ſecret. Jupiter devenu grand, tira ſon Pere des mains des Titans qui l'avoient ſurpris & empriſonné. Ce ſervice au lieu d'exciter la reconnoiſſance de Saturne excita ſa jalouſie. Il ne chercha plus qu'à perdre ſon fils: il alla l'attaquer juſques dans la Crete. Ses troupes l'abandonnerent, & ſe declarerent pour Jupiter. Saturne ſe retira dans le Peloponneſe & paſſa de là en Italie. Il y fut reçû par Janus qui commandoit ſous ſes ordres dans ce beau païs.

Cependant les Titans voulurent profiter de l'occaſion; mais Jupiter les defit dans une grande bataille. Ils ſe retirerent dans l'Eſpagne ſoûlevée en leur faveur. Saturne alla les y joindre, & Jupiter ſuivit ſes ennemis pour achever de vaincre. On fit la guerre par mer & par terre: elle

elle dura dix ans. Enfin une bataille donnée près de Tarteſſe decida ce fameux differend, & rendit Jupiter maître du monde. Saturne alla mourir de chagrin en Sicile.

Jupiter employa tout le reſte de ſon regne à détruire des enfans & des amis de Titan, qui s'étoient emparez dans la Grece de pluſieurs poſtes importans, & qui exerçoient ſur les peuples un brigandage continuel, il demeuroit ordinairemẽt ſur le mont Olympe; il y rendoit ſa Juſtice avec une équité ſevere : il favoriſoit l'invention des Arts utiles à la vie. Il avoit donné à ſon frere Neptune, le commandement de ſes armées navales & le ſoin de la marine : & Pluton ſon autre frere fut chargé de conduire dans l'Occident des Colonies, & d'y faire travailler aux mines d'or & d'argent, dont l'Eſpagne ſur tout abondoit.

Jupiter regna ſoixante deux ans, & mourut âgé de ſix vingt ans. Son veritable nom, à ce que croit l'Auteur, étoit, *Jou*, qui en Celtique ſignifie *jeune*. Les Italiens l'appelloient *Picus*. Il diviſa en mourant ſon

Empire entre ſes enfans & ſes proches. Cres un de ſes fils regna dans la Crete : Mercure qu'il avoit eu de Maïa fille d'Atlas, fut le mieux partagé, il eut l'Empire de l'Occident qui contenoit l'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, la Mauritanie & peut-être l'Allemagne. Les Italiens luy donnerent le nom de *Faune*, & les Grecs celuy d'*Hermes.* Les Celtes le nommerent *Mercure* & Teutate. Le Pere Pezron trouve dans la langue Celtique l'etimologie de tous ces noms, auſſi bien que de tous les noms des Dieux. Il traite fort durement ceux qui cherchent ces etymologies dans la langue Hebraïque. Il s'expoſe beaucoup : il eſt dangereux de ſe commettre avec les amateurs du Rabbinage. C'eſt une Nation qui ne ſe pique pas toûjours de politeſſe. Il ſe trouvera même des ſçavans plus polis que les Rabins, qui ſans diſputer avec aigreur de toutes ces etymologies, ne conviendront pas de leur juſteſſe. Ils doivent pourtant convenir qu'il y en a de fort heureuſes.

Mercure avoit beaucoup d'eſprit, il en avoit plus que de probité & de

droiture. Il alla jusqu'à trois fois en Egypte s'instruire dans la magie, & dans les autres sciences qui étoient en vogue. Son regne fut pacifique, & sa memoire si chere aux peuples qu'il avoit gouvernez, qu'ils l'honoroient encore aux temps de Cesar comme le plus grand des Dieux. Aprés trente cinq ans de regne, ses propres freres conspirerent contre luy, & l'obligerent à chercher un azile en Egypte. Nôtre Auteur conjecture qu'il mourut en Espagne, où l'on voyoit son tombeau du tems de Scipion. Après sa mort l'Empire des Titans fut divisé, & bientôt détruit.

Voilà les Dieux que presque tout l'Univers a adoré pendant tant de siecles. Etrange aveuglement, leur histoire au reste n'est point un Roman. Nôtre Auteur n'en rapporte aucune circonstance que sur la foy de témoins assez recevables. Il a fallu, pour les rassembler, une lecture prodigieuse. Cet habile Historien des Celtes va jusqu'à fixer la Chronologie des Princes Titans. Saturne a été contemporain d'Abraham, & Jupiter d'Isaac.

Nous ſommes obligez de paſſer une infinité de curieuſes decouvertes ou d'ingenieuſes conjectures: Ce que l'Auteur dit des Curetes eſt une decouverte , c'étoient les Prêtres & les devins des Celtes. Ils avoient ſoin de la Religion, des ſciences, & de l'éducation des Princes : & le chef des Curetes étoit ordinairement le fils ou le frere du Souverain. Ce qu'il dit de l'origine des Spartiates eſt une conjecture. Le P. de Tournemine prouve dans une diſſertation qu'on verra dans quelqu'un de ces Memoires, que les Lacedemoniens ſont une colonie d'Amalecites, par-là il explique le fameux paſſage du premier livre des Machabées chapitre 12. il juſtifie les derniers chapitres d'Eſther, & donne un ſens fort naturel à des paſſages très-obſcurs d'Ezechiel & de Zacharie.

Les rapports, les coûtumes de Lacédémone avec les mœurs des Gaulois, que le P. Pezron remarque en grand nombre, ne doivent point ſurprendre. Les Lacédémoniens étoient venus de la Crete dans

le Péloponefe : ils avoient pris les manieres & reçû les loix établies par Jupiter & dans la Crete & dans les Gaules.

La feconde partie du livre traite de la langue Celtique. Les vaincus, fur tout dans ces premiers tems, prenoient aifément la langue dominante. Ainfi on ne doit pas s'étonner que le Grec & le Latin foient pleins de mots originairement Celtiques. On doit être encore moins furpris de trouver la même conformité entre l'Allemand & le Celtique; puis que les Allemans font la pofterité d'Askenas fils de Gomer : & les Perfans étant une colonie Celtique, l'étonnement des fçavans frappés de la conformité de l'Allemand & du Perfan doit ceffer.

L'Ouvrage finit par trois Gloffaires, un Grec, un Latin, un Allemand ; ou plufieurs centaines d'exemples bien choifis convaincront les plus incredules que ces langues viennent en partie de la Celtique. L'Auteur a rendu un fervice important à la vraye Religion, en decouvrant à fonds la fauffeté & tout le

ridicule de l'idolatrie. „ Si après „ cela, dit-il, dans ſa Preface, l'on „ va s'imaginer que je n'ay entrepris „ d'écrire ces choſes que pour don- „ ner une grande idée de ma Na- „ tion, en faiſant voir qu'elle eſt ſans „ contredit une des plus anciennes „ du monde, j'oſe dire qu'on ſe ſe- „ ra trompé. J'honore ma patrie „ autant qu'on le doit faire, mais je „ ſuis bien éloigné de pouvoir rien „ ajoûter à ſa gloire : & quand je le „ pourrois, ce ſeroit ſans nul inte- „ reſt. Car on ſçait aſſez dans le „ monde que je ne ſuis point gagé „ pour le faire.

ARTICLE C.

DE VANITATE CONCILIORUM; Liber unus : Auctore Staniſlao Lubomirski, Regni Poloniæ Mareſchallo. *La Vanité de la Politique par Staniſlas Lubomirski Grand-Maréchal de Pologne.* A Lipſic chez Chrétien Emmerich 1702. *pag.* 140. *in* 12.

L'Auteur de ce petit ouvrage étoit le plus bel eſprit de la Po-

logne : il a traduit le *Paſtor fido* en vers Polonois, & a donné au public d'autres Livres. Celui-ci eſt plein de traits brillans & de maximes ſolides. C'eſt une eſpece de Dialogue, où la vanité & la verité parlent ſur l'uſage des deliberations, ſur les guerres Civiles, les Traitez & les Alliances, les Ambaſſadeurs, la diſtribution des Charges & le devoir d'un Chancelier, l'inveſtiture des Fiefs, la maniere de refuſer, les occaſions d'agir, les Diettes, les Conſeils de Senateurs, les Commiſſions, les Finances, la Guerre, les Negociations de paix.

Voici quelques unes des reflexions de cet illuſtre Auteur.

Qu'il eſt difficile de bien choiſir ceux à qui on veut demander conſeil ? Le conſeil des Vieillards eſt lent, timide & douteux : la jeuneſſe en donne de legers, de violens, de temeraires. Si on conſulte les Sçavans, on ſera fatigué de leurs longs diſcours & choqué de leur opiniatreté. Si on conſulte des ignorans, on ſera maître de leur avis ; mais on en tirera peu de lumiere. Si on s'ad-

dreſſe aux pauvres, leurs conſeils ſeront intereſſez : ſi on s'addreſſe aux riches, il y aura trop de hauteur & de dureté dans les partis qu'ils proposeront. Nos Domeſtiques, pour mieux nous flater, nous tromperont : les Etrangers ne ſe donneront pas la peine d'examiner la matiere & délibereront ſans attention, parce qu'ils déliberent ſans interêt. Pluſieurs Conſeillers embaraſſent, peu de Conſeillers ne ſuffiſent pas.

Qui conſulte une fois veut s'éclaircir, qui conſulte deux fois cherche à douter.

Un Eſtat ne peut ſubſiſter ſans quelques Loix : la multitude des Loix l'accable : il eſt inutile de les multiplier, ſi on ne forme en même tems des hommes capables de les obſerver. Mais rien n'eſt plus aiſé que d'impoſer des preceptes ; rien n'eſt plus difficile que de donner de bonnes mœurs. (Le Latin de l'Auteur a plus de force dans ſa brieveté que le François n'en peut exprimer: *facilius eſt præcepta dare quàm mores.)* La multitude des Loix en rend la connoiſſance ſi difficile, qu'on ſe

determine plûtôt à les mépriſer & à les violer, qu'à les apprendre.

Les loix qu'on prétend oppoſer dans un Etat libre à l'ambition des particuliers, ont un effet contraire à celui qu'on a en vûë : elles n'éteignent pas la cupidité, elles l'arment, elles fourniſſent aux ambitieux des moyens ſûrs de perdre ceux qui s'oppoſeroient à leurs deſſeins : elles n'arrêtent que ceux dont l'ambition timide ne ſeroit point à craindre. Ceſar aigri par les Loix qu'on fit pour s'oppoſer à ſon élevation, détruiſit une Republique maîtreſſe du monde : il doit autant à l'envie impuiſſante de Pompée, qu'à ſa propre valeur. Laiſſez un libre cours à l'ambition de tout le monde, c'eſt le ſeul moyen de rendre inutile l'ambition de quelques particuliers : chacun agiſſant pour ſoy, il ne ſe formera point de factions redoutables à l'Etat.

Les Loix qui bornent le tems des Magiſtratures nuiſent plus qu'elles ne ſervent : elles avertiſſent les Juges iniques & avides de ne pas differer leurs concuſſions, & d'amaſſer

par jour ce qu'ils n'amasseroient que par années. Une Puissance qui craint de finir, se hâte de se faire sentir. Le Laboureur semeroit negligemment si son champ devoit passer en d'autres mains au tems de la recolte. Ces Magistrats de peu de durée prennent peu de part au bien d'une Province qu'ils cederont bien-tôt à d'autres. On quitte les employs quand on commençoit à être capable de les remplir. Enfin quand les Magistrats sont perpétuels, s'ils remplissent bien leur devoir, on a moins de Sujets à recompenser, que quand ils changent continuellement; s'il sont injustes, interessez il en coûte moins aux Provinces pour rassasier l'avarice d'un seul, que pour enrichir plusieurs Tyrans qui se succedent.

Les connoissances qui viennent par les Ambassadeurs aux Princes qui les ont envoyez, sont de peu d'usage. L'Ambassadeur contre qui toute la Cour étrangere est en garde, loin d'en pénétrer les sécrets, fera beaucoup s'il cache le sien. S'il se hâte d'écrire, comme il sera mal

informé, il inſtruira mal: s'il differe de mander ce qu'il apprend, il avertira trop tard.

Les Ambaſſadeurs réüſſiſſent mieux à perſuader au Prince qui les envoye de faire de fauſſes demarches, qu'à gagner le Prince vers lequel ils ſont envoyez : La confiance du dernier leur ſeroit neceſſaire pour le bien de leur maître : mais la confiance de leur maître leur eſt utile pour leur propre fortune : ils s'attachent uniquement à l'acquerir.

Que d'Ambaſſadeurs mettent toute leur exactitude à faire de longues lettres où tout eſt en chifre juſqu'aux nouvelles déja publiques! Combien mettent tout leur zéle & toute leur habilité à chicaner ſur le ceremonial ! Eſt-ce pour aigrir les Princes qu'on les envoye ?

Princes, ſans faire tant de dépenſe en Ambaſſadeurs au lieu d'Envoyez, repandez par tout la terreur de vôtre Nom, la reputation de vos richeſſes, de l'union & de l'amour de vos peuples, de vôtre vigilance : c'eſt le plus court moyen de traiter

dans vôtre Cour toutes les negotiations & de les finir à vôtre gré. Vous n'attendrez plus réponſe, vous la donnerez telle qu'il vous plaira.

Quel titre, dira un Prince, donnerai-je à ce voiſin puiſſant ? Pourveu qu'il entre dans vos interêts, traitez-le ſans balancer, comme il voudra. C'eſt donner des paroles pour des avantages réels. Ecrivez-lui s'il le faut, *Jovi optimo, maximo*, au tres-grand & tres-bon Jupiter. Mais les autres Princes ne le traitent pas ainſi. Profitez de leur faute, & gagnez par cette demarche un ami qui vous ſerve contre eux.

Qui differe à remplir les charges vacantes, pour ſe donner le tems de choiſir, donne aux indignes prétendans le tems de faire réüſſir leurs brigues.

Il faut, dans les impoſitions, épargner ceux qui travaillent à nous fournir les alimens neceſſaires. Accabler les laboureurs c'eſt deſoler les campagnes: c'eſt ôter la ſubſtance au corps de l'Etat. Le luxe des riches doit fournir aux dépenſes publiques : leur prodigalité eſt une

resource sûre quand on sçait s'en servir.

Voulez-vous réüssir à la guerre ? soyez toûjours prêt à la soûtenir; ne l'entreprenez qu'à regret ; pourvoyez sur tout à la nourriture de vos soldats ; faites à l'ennemi tout ce que vous craignez de lui ; ne confiez vos Armées qu'à des Chefs qui n'ayent pas besoin de prolonger la guerre pour être riches & considerez ; punissez également le General victorieux qui ne profite pas de sa victoire, & le General negligent qui se laisse surprendre : traitez les peuples conquis de maniere qu'ils ne regretent plus leurs Anciens Maîtres. La conquête des cœurs assûre la conquête des Villes.

Hâtez-vous de faire la Paix. Je n'ai, direz-vous, aucune raison de la soûhaiter. La continuation de vos succés vous doit être un pressant motif de finir la guerre , En augmentant le nombre de vos conquêtes, vous augmentez le nombre de vos adversaires. Si la fortune ne change, comptez vos alliez parmi vos ennemis.

On ne doit pas s'attendre de trouver ici une latinité bien pure. C'eſt le ſtyle des Panegyriſtes anciens qu'on a voulu imiter, & les jeux de mots ſont du goût de l'Auteur. Le ſentiment qu'il a ſur les fortifications des Villes, qu'il regarde comme inutiles, eſt commun dans la Pologne : ailleurs il paroîtra bizarre. L'Auteur mourut à Varſovie l'an mil ſept-cens deux.

ARTICLE CI.

SUITE DE L'EXTRAIT DES curioſitez de la nature & de l'Art, dont la premiere partie a paru dans le mois precedent.

ON a veu dans la premiere partie ce que le curieux ami de Mr. de Vallemont poſſede de plus rare en matiere de plantes & de mineraux : il faut pourſuivre le detail des animaux ſinguliers & des Ouvrages de l'art, qu'il a rapportez de ſes deux voïages. Nous n'aurons pas de peine à rendre cette matiere agreable : elle a déja paſſé par les mains de M. de Vallemont.

Cancre marin petrifié.

On voit dans ce morceau de cancre marin petrifié tous les veſtiges de ce qu'il a été d'abord ; il a conſervé juſques à ſa premiere couleur, il faut que la liqueur petrifiante ſoit d'une merveilleuſe ſubtilité pour s'inſinuer dans les pores les plus delicats de la ſubſtance des chairs & des os, qu'elle change en pierre ſans leur ôter leur premiere figure. On trouve ces petrifications dans l'Iſle de Hainam à la Chine, on leur attribue beaucoup de vertus medecinales que l'Auteur explique ſoigneuſement. Nous ne dirons rien du Crocodile dont on trouvera icy la deſcription : cet animal eſt aſſez connu.

Le cheval marin.

L'Hippopotame ou cheval marin reſſemble plus à un Ours qu'à un Cheval. C'eſt ſon hanniſſement qui luy a fait donner le nom qu'il porte, il a ſix dents qui luy ſervent

de défenſes, auſquelles on attribue de grandes qualitez, ſur tout celle d'arrêter le ſang. Mr. Redi dans le livre qu'il a imprimé de ſes experiences, mépriſe fort ce remede auſſi bien que les autres qui viennent du Levant, des Indes & de l'Amerique. Il aſſure qu'il a reconnu par pluſieurs experiences leur peu d'efficace.

Nids d'Alcyons, nid du Tati ou de l'Oyſeau mouche.

Les Alcyons, ces oyſeaux ſi celebres dans la fable, ſont une eſpece d'Hirondelle. Leurs nids qu'on trouve preſque au niveau de la mer, attachez à des rochers, comme les nids d'Hirondelles ſont attachez à nos murailles, reſſemblent à ces petites coquilles qu'on appelle *Gotſiches*. La matiere de ces nids paroît être de la colle de poiſſon. C'eſt à la Cocinchine qu'on trouve beaucoup de ces nids; on les vend fort cher à la Chine, les Chinois en mangent par delices: les Medecins les croyent un fort bon reſtaurant,

La ſaiſon où les Alcyons font leūrs nids, eſt la plus tranquille de l'année, le moindre orage les ſubmergeroit.

En fait de nids on ne verra jamais rien de plus curieux & de plus digne d'attention qu'eſt la ſtructure du nid du Tati, petit oiſeau gros comme une noiſette. Ils ſont ſemblables à ceux des roitelets, où il n'y a qu'un petit trou vers le haut. Mais ce qui eſt ſurpenant c'eſt que les nids des Tatis ſont couſus contre une, deux, ou trois feüilles de goiavier, grandes comme les feuilles de chataignier. L'oyſeau perce ces feuilles, & par les trous, qui n'e ſont pas plus larges que des trous d'aiguilles, il paſſe un fil de coton. Ainſi ces nids ſont ſuſpendus en l'air & ne tiennent qu'à une feuille.

Serpent de la Guadeloupe.

Il eſt long de plus de quinze pieds. Des eſclaves, qui s'étoient aſſis ſur des feuilles ſous leſqu'elles il dormoit, le tuerent. On luy trouva dans le corps une eſpece de petit che-

vreuil, ſa peau comme celle de tous les ſerpens, eſt marbrée de differentes couleurs : elle ſe diſtingue par des compartimens rouge, blanc & noir, d'une ſimmetrie admirable. Cette ſimmetrie eſt ſi exactement recherchée & ſi finement executée, qu'on eſt convaincu en la voyant de l'intelligence ſuprême de l'Auteur de la nature. Une matiere brute n'a pû ſe donner un mouvement ſi ſenſé & ſi entendu. La morſure de ces ſerpens eſt mortelle, mais leur tête écraſée guerit infailliblement la playe. La chair, le foye, le cœur, la graiſſe de ces ſerpens ſont d'uſage dans la Medicine.

Le Rhinoceros.

Il eſt grand à peu près comme un Elephant, & reſſemble au ſanglier plus qu'à tout autre animal. Sa peau eſt épaiſſe, dure, chargée d'écailles qui la rendent, impenetrable aux ſabres même. Pline aſſure qu'il n'a qu'une corne ſur le bout du nez: des Auteurs modernes aſſurent qu'il en a deux.

Bezoard.

Il y en a de plusieurs especes : le meilleur est le Bezoard d'Orient : on l'apporte des Indes Orientales. C'est une pierre qu'on tire du ventre d'une chevre sauvage fort commune dans le païs des Tartares Usbecks, qui l'appellent *pazar*, qu'on a corrompu & changé dans celuy de *Bezoard.* Le bezoard d'Occident se tire des chevres sauvages du Perou. Le Bezoard de porc se trouve dans le fiel des sangliers du Royaume de Malaca : le bezoard de porc épy se trouve dans le même Royaume. On l'estime beaucoup. Il y a encore du bezoard de singe qui vient de l'Isle de Macassar. Outre ces bezoards naturels, il y en a de *factices.* C'est une composition dont la poudre du vray bezoard fait le fonds. Mr. de Vallemont prouve par l'autorité des plus celebres Medecins que le bezoard naturel, sur tout l'Oriental, est un excellent remede pour plusieurs maux, & le meilleur antidote contre les maladies pestilentes :

mais il eſt difficile d'en avoir, & fort ordinaire d'y être trompé.

Huart, oiſeau de Canada.

Il eſt grand comme un coq d'inde: il eſt maillé comme une perdrix: les mouchetures ſont d'un noir & d'un blanc fort vifs: le ventre eſt tout blanc: il a le col auſſi long que celuy du cigne, d'une couleur de gorge de pigeon nuancée & changeante ſelon les divers aſpects du Soleil. Il a ſous la gorge une eſpece de cravate blanche, dont l'effet eſt plaiſant. Il reſſemble par le bec à nos beccaſſes, excepté qu'il l'a plus gros, ſa queuë eſt courte, ſes jambes longues, ſes pieds ne ſont point diviſez en doigts. Auſſi eſt ce un oiſeau qui vit dans l'eau. On le nomme Huart parce qu'il prononce ſi diſtinctement ce mot-là, qu'un homme ne pourroit pas le mieux prononcer.

La Mangouſte.

C'eſt un petit animal à quatre pied, très joli, fort ſemblable à nos belettes. Il eſt un peu plus grand &

à la queuë plus longue : ſa peau eſt charmante : elle eſt chargée d'un long poil de trois couleurs : le blanc & le noir dominent ſur chaque poil, & le rouge qu'on apperçoit entre le blanc & noir ſert de nuance pour adoucir le mélange, le poil de la queuë eſt plus long : il a la tête preſque d'un écureuil, couverte d'un petit poil ras, les yeux gros, les oreilles courtes & arondies : il croque volontiers des Perroquets.

Nous paſſons deux articles qui regardent des maladies extraordinaires. Ce qui reſte à remarquer ſur les Ouvrages de l'art ne doit pas être omis.

OUVRAGE DE L'ART.

La pierre divine pour les yeux.

Les yeux, dont la conſervation nous doit être ſi chere ſont ſujets à cent treize maladies differentes, d'autres en comptent près de deux cens. Il n'y en a point dans ce grand nombre que la pierre dont nous parlons ne gueriſſe. Voici la compoſition de cet excellent collyre. Prenez.

Quatre onces de Vitriol de Chipre :
Quatre onces de Nitre ou de Salpetre :
Quatre onces d'Alun de roche.

Il faut mettre tout cela en poudre & le faire fondre dans un pot neuf verniſſé, d'abord à petit feu, & puis à un plus grand feu, juſqu'à ce que tout ſoit fondu. Jettez enſuite dans cette matiere un gros de Camphre mis en poude, remuez tout avec une Spatule de bois : lors que le Camphre ſera bien fondu & bien incorporé avec les autres matieres, couvrez le pot de ſon convercle & le luttez avec de la pâte de farine. Laiſſez refroidir cette compoſition durant vingt-quatre heures : puis vous caſſerez le pot où vous trouverez une pierre verte qu'il faut ſeparer proprement des morceaux du pot. On conſerve cette pierre dans une phiole de terre pour empêcher l'evaporation de ce qu'elle contient de ſpiritueux & de volatile.

Pour s'en ſervir, il faut en mettre un demi gros en poudre dans un demi ſeptier d'eau de fontaine :

ensuite il faut faire tiedir l'eau, en laisser tomber une goute dans les yeux malades. Il en faut user trois fois par jour, le matin en se levant, à midy, le soir en se couchant. Quand on veut cette eau plus forte on y met un gros de la piere verte. D'abord elle cause de la douleur & rougit les yeux : mais on est bien-tôt recompensé de cette peine. Elle éclaircit, fortifie la vûë, mange les taïes naissantes. Ce n'est pas seulement aux maux des yeux qu'elle remedie : elle cicatrise les vieilles playes & emporte les Dartes.

Miroir de metail, Pagode du Japon.

Les Japonois cultivent les Arts & y réüssissent perfaitement. Il faut que leur medecine soit bonne, puis qu'ils vivent d'ordinaire cent ans. Ils ne saignent jamais. Leur vernis passe de beaucoup celui de la Chine. Le miroir de nôtre voyageur est d'un poliment si achevé qu'il est impossible d'y découvrir aucune raye. Nos miroirs ardens n'ont point un éclat égal au sien.

La petite Pagode peut passer

pour une merveille du monde oppoſée au Coloſſe de Rhodes. Elle a été à l'uſage des Empereurs du Japon. Le Dieu & la Niche ſont faits d'un ſeul grain de ris. On voit diſtinctement dans la tête les yeux, le nez, la bouche : toutes les proportions ſont gardées dans la derniere exactitude. Ce petit Dieu avec ſa Niche eſt planté ſur un poil de ces barbes qui ſont aux epics de ris, & la moitié d'un grain de ris ſert de pied d'eſtal à cette petite idole. Cet ouvrage eſt enfermé dans un petit tuyau de verre, un peu moins gros qu'une plume d'Oye, cette jolie machine ſe porte en poche dans un petit Etuy long comme la moitié du petit doigt.

Nous ſommes contraints de ne point parler de pluſieurs articles que nous omettons à regret. Nous ne pouvons cependant omettre une petite ſtatuë de Confucius. Ce grand Philoſophe eſt repreſenté dans l'attitude d'un homme qui enſeigne. Auprés de lui on a mis la ſtatuë d'un éleve, & à ſes pieds l'oiſeau Ibis qui eſt une eſpece de Ci-

cogne

cogne. On ſçait le ſoin que ces oiſeaux ont de ceux à qui ils doivent la vie. La pieté envers les parens, eſt le premier point de la Morale de Confucius. L'Ibis étoit fort en vogue dans les Myſteres d'Egypte, & à la Chine il eſt le ſymbole des Roys & de Confucius. C'eſt une nouvelle preuve du ſyſteme qu'on verra bien-tôt dans ces Memoires ſur l'origine du peuple & des ſciences Chinoiſes.

ARTICLE CII.

GEORGII HENRICI Goetzii, de Lutheraniſmo D. Bernardi Schediaſma Theologicum Dreſdæ & Lipſiæ apud Johann. Chriſt. Miethen 1701. *C'eſt à dire diſcours Theologique ſur le Lutheraniſme de S. Bernard par George Henry Goetzius.* A Dreſde & à Lipſic, chez Jean Chriſt. Miethen. 1701. *in 4. pages 63.*

CEtte Diſſertation Theologique a été faite pour une Aſſemblée tenuë le 27. de Juillet 1701. à An-

naberg petite ville de Misnie, par les Anciens & les Pasteurs des dépendances de cette Ville. Mr. Goëtzius Auteur de la Dissertation y prend la qualité de surveillant des Eglises d'Annaberg. Il semble que ce Docteur Lutherien veüille faire passer sa Dissertation pour un *inpromptu* : car pour quelle autre raison lui auroit-il donné le nom de *Schediasma*, qui ne se doit donner qu'aux pieces faites sur le champ & sans préparation ? Cependant il est difficile de se persuader qu'un discours chargé de Citations & de Passages n'ait pas été préparé à loisir. Quoy qu'il en soit ; voici ce que l'Auteur s'y propose.

On sçait combien les Protestans se trouvent embarassez, lorsque les Catholiques leur font cette demande ; *où étoit la vraye Eglise avant Luther.* C'est pour y satisfaire en quelque sorte que les plus sçavans Ministres ont cherché dans les Anciens Ecrivains Ecclesiastiques des passages qu'ils pussent tourner à leur avantage : & c'est dans la même vûë que Mr. Goetzius soûtient aujour-

d'hui que S. Bernard a pensé & parlé comme Luther.

Il commence sa Dissertation par une longue digression sur la vie & sur la personne de S. Bernard : & cette digression qui ne contient rien que de commun, occupe plus du tiers de son Livre. Aprés quoy il declare qu'il ne prétend point parcourir tous les points controversez entre les Catholiques & les Lutheriens : il s'attache seulement à deux qui sont *la justification des Pecheurs & le merite des bonnes œuvres.* S. Bernard lui a paru sur ces deux articles avoir les mêmes sentimens que Luther : *satis perspicuè Luteranizat.* Cela étoit assez évident, lorsque M. Goetzius a fait sa proposition : mais quand il a été question de la prouver, la prétenduë évidence à disparu tout-à-coup.

Le Docteur commence par avoüer que sur la justification du pecheur Saint Bernard n'a pas proposé le Dogme Lutherien aussi clairement & aussi distinctement qu'il seroit à souhaiter ; *Statim monendum est,*

Eum non tam perſpicuè atque diſtinctè rem propoſuiſſe, prout par fuit: que ce fait eſt ſi certain que Luther même a été obligé d'en convenir : *id quod nec ipſe Lutherus diſsimulare potuit :* & enfin qu'il faut avoir plus d'égard à ce que Saint Bernand a penſé qu'à ce qu'il a dit, *rectiùs & meliùs credidit quam locutus eſt.*

Mais ſi ſelon Mr. Goetzius, S. Bernard n'a pas parlé du myſtere de la juſtification, auſſi clairement qu'il ſeroit à ſoûhaiter pour les Lutheriens : comment ce Miniſtre a t'il oſé dès le commencement de ſon diſcours promettre à ſes Confreres de leur faire voir que S. Bernard avoit exprimé élégamment & nettement la penſée & les paroles de Luther ? *Oſtenturi eum Lutheri mentem ac linguam eleganter diſſertèque expreſsiſſe.* Mais laiſſons à M. Goetzius le ſoin de s'accorder avec lui-même: & revenons à ſon Livre.

La premiere preuve qu'il apporte du Lutheraniſme de Saint Bernard touchant la juſtification, eſt celle-ci. Saint Bernard, dit-il, a parlé fort

exactement du myſtere de l'Incarnation ; il a décrit d'une maniere touchante & pathetique ce que le Fils de Dieu a ſouffert pour nous reconcilier avec ſon Pere : il a dit que c'eſt par la mort & les merites de JESUS-CHRIST que nous ſommes juſtifiez. Donc il a tenu le Dogme Lutherien ſur la juſtification.

Seconde preuve. S. Bernard approuve ce que S. Auguſtin & S. Ambroiſe enſeignent ; ſçavoir qu'un adulte qui a la foy, qui deſire ſincerement de recevoir le baptême, & qui eſt dans l'impoſſibilité de recevoir ce Sacrement, ne laiſſe pas d'être juſtifié & d'être ſauvé. Donc il a crû que la foy ſeule ſans les bonnes œuvres ſuffit pour la juſtification & pour le ſalut. Vous me direz reprend nôtre Auteur que S. Bernard a paſſé toute ſa vie dans la pratique des bonnes œuvres ; qu'il a mené une vie tres-auſtere & tres-mortifiée ; & qu'il a engagé un grand nombre de perſonnes à l'imiter. Cela eſt vrai, répond-t'il, mais c'eſt une erreur qu'il lui faut pardonner : il l'a reconnuë à la mort ſelon le té-

moignage de Luther : & l'on ne peut pas douter de la verité de ſon témoignage ; puiſque l'Auteur de la vie de S. Bernard nous apprend que ce Saint étant près d'expirer dit, qu'il mettoit toute ſon eſperance dans les merites du Sauveur.

Troiſiéme preuve. Luther, Melanthon & pluſieurs de leurs diſciples ont dit que S. Bernard avoit penſé comme eux ſur la juſtification & ſur le merite des bonnes œuvres : peut-on croire que des Theologiens de ce caractere ſe ſoient trompé, ou qu'ils ayent voulu tromper les autres ?

Ces trois argumens ont paru à M. Goetzius ſi forts & ſi convaincants, qu'après les avoir apportez il ſeroit en droit de reprocher aux Catholiques leur ignorance ſur les Peres, leur mauvaiſe foy à en produire les paſſages dans un ſens detourné & peu naturel. Qui ne s'étonnera aprés cela, s'écrie-t'il rempli d'indignation, de voir Bellarmin & les autres Theologiens de l'Egliſe Romaine mettre hardiment S. Bernard au nombre des Docteurs Papiſtes !

Il eſt vrai, continuë-t'il, qu'on ne peut pas nier que S. Bernard n'ait donné dans pluſieurs erreurs de l'Egliſe Romaine : il a crû que les jeûnes & les macérations du corps étoient utiles au ſalut : il a crû ſur la Meſſe, ſur la puiſſance du Pape, ſur les vœux de Religion, ſur le culte des Saints, ce qu'on croit dans l'Egliſe Romaine : il a eſtimé la vie Monaſtique : il a fait l'éloge du Celibat : il a ajoûté foy à des miracles faits en confirmation de la Doctrine des Papiſtes : il a donné dans un grand nombre de ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine, ayant honoré les Reliques & approuvé l'uſage de l'Eau benite & du ſigne de la Croix : comme ſi cela avoit quelque force contre les Demons : Enfin il a tenu la tradition du Purgatoire, & a eu beaucoup de devotion à la Sainte Vierge. J'avouë tout cela, dit Mr. Goetzius, mais ces erreurs de S. Bernard n'empêchent pas qu'il ne ſoit favorable aux Lutheriens, puis qu'il a penſé comme eux ſur la juſtification & ſur le merite des bonnes œuvres, les preuves que j'en ay ap-

portées ſont évidentes, continuë-t'il, & pour cela ſeul on doit lui pardonner tout le reſte.

M. Goetzius avant que de finir, fait encore trois remarques qu'il juge tres-importantes; la premiere, que pour ſçavoir les vrais ſentimens de S. Bernard, il ne faut pas conſulter les livres qui lui ſont fauſſement attribuez. La ſeconde, qu'il faut prendre ſes paroles dans le ſens propre & naturel, & non pas dans un ſens detourné. La troiſiéme, qu'il faut expliquer les endroits difficiles par ceux qui ſont plus clairs. Fortifié par ces trois remarques, ce Docteur Lutherien ne craint plus les Papiſtes. Qu'ils viennent, dit-il, & qu'ils oſent nous dire encore que S. Bernard a été Papiſte. On ne ſçait ce que l'Aſſemblée d'Annaberg à jugé de ce diſcours: mais on peut dire en trois mots que l'Auteur y promet beaucoup, qu'il y prouve peu, & qu'il inſulte comme s'il avoit prouvé plus qu'il n'a promis.

ARTICLE CIII.

DIARIUM ITALICUM sive monumentorum veterum Bibliothecarum, musæorum &c. Notitiæ singulares in itinerario Italico collectæ. Additis Schematibus ac Figuris. A. R. P. D. Bernardo de Monfaucon, Monacho Benedictino Congregationis S. Mauri &c. Parisiis 1702. C'est-à-dire *Journal d'un voyage d'Italie, ou Notices singulieres des anciens Monumens, Bibliotheques, Cabinets &c. recueillies dans un voïage. Avec les figures, par le R.P. Dom Bernard de Monfaucon Moine Benedictin de la Congregation de S. Maur.* A Paris chez Jean Anisson. Directeur de l'Imprimerie Royale 1702. *in* 4. *pagg.* 526.

CE Journal contient ce que le P. D. Bernard de Monfaucon a remarqué de plus curieux dans son voïage d'Italie tant en livres manuscrits ou imprimez, qu'en Inscriptions, Medailles, Pierres gravées,

Statuës, Marbres & autres monumens de l'antiquité. Il ne rapporte gueres que ce qui n'étoit pas connu, ou qui ne l'étoit pas aſſez ; & ſi quelquefois il touche des ſujets dont d'autres ont déja parlé, ce n'eſt qu'en paſſant & pour y faire remarquer quelque choſe de nouveau. Nous indiquerons icy quelques-unes de ſes remarques ; afin qu'on puiſſe ſe faire une idée de tout le Recueil.

Il fait une fort belle deſcription de la Bibliotheque Ambroſienne, & marque les livres qui luy ont paru curieux. On y voit entre autres une Bible Hebraïque écrite à Seville l'an du monde 359. l'Auteur explique cette datte ; un Prudence qui eſt au moins du 8. ſiecle & le plus ancien qu'ait vû l'Auteur après celuy de la Bibliotheque du Roy ; un manuſcript du 12. ſiecle où eſt la verſion de Dares le Phrygien en vers Gaulois ; un mſ. de Joſeph ; mais moins ancien que le mſ. de S. Marc qui eſt à Veniſe ; ainſi qu'on le remarque par la difference du caractere ; un Virgile avec des notes de la main de Petarque ; un Recueil des Lettres

de S. Charles Borromée dont la plûpart sont de sa propre main.

A côté de la porte de l'Eglise des Servites, en dehors, il y a une Inscription qui marque que l'an MDIX, le premier de Juillet, Louïs XII. Roy de France & Duc de Milan ayant remporté une signalée victoire sur les Venitiens, monta à cheval en ce lieu pour entrer dans la ville en triomphe. Le tombeau de Gaston de Foix est dans l'Eglise du Monastere de sainte Marthe.

La Bibliotheque de Mr. le Chevalier Belcreddi de Pavie est fort singuliere. Elle est nombreuse, & n'est cependant composée que de livres qui soutiennent l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

La Bibliotheque du Duc de Modene est riche en Manuscripts rares. On trouve dans ce Journal une liste des plus considerables. Le Docteur Ramazzini a fait un livre sur la source merveilleuse des fontaines de Modene. On perce un puy au premier en droit qui se presente dans la ville ou même dehors à quelques milles de distance. Quand le puy a

environ ſoixante trois pieds de profondeur, on perce le fond avec un gros terrier. A peine à t'on penetré juſqu'à cinq pieds, que l'eau jailliſſant en abondance remplit preſque en un inſtant tout le puy ; & c'eſt une fontaine qui coule toûjours également, ſans augmenter par les pluyes, ni diminuer par la ſecheresse. Ces fontaines ſont à peu près ſemblables à celles des environs d'Aire en Flandre dont on a parlé dans les Memoires precedens.

Veniſe fournit au P. de Monſaucon de quoy contenter ſon inclination. Il commença par la maiſon du noble Venitien Charles Grimani. On voit icy ce qu'il y trouva de rare en Statuës, Medailles, Inſcriptions, Tableaux & Manuſcripts : il y en a beaucoup de Grecs. La Bibliotheque de S. Marc n'eſt compoſée que de Manuſcripts, dont la plû-part ſont Grecs. Ils viennent du Cardinal Beſſarion ſi connu par ſon zele pour les Lettres. Comme l'Auteur n'eut la liberté de voir cette Bibliotheque que fort légerement, il ne rapporte qu'un petit nombre

des Manuſcripts qu'il parcourut à lors. Il copia une belle Inſcription qui eſt dans Gruter à la verité, mais qui y eſt defectueuſe & tronquée. On l'a voit icy fort entiere & fort exacte. C'eſt un Decret des Atheniens qui démeuroient dans l'Iſle de Delos.

Le Threſor de S. Marc eſt ſi fameux qu'on n'a pas beſoin d'en donner une nouvelle Relation. Le P. de Monfaucon ne laiſſe point de parler de ce qu'on y voit de plus précieux. Il croit que ce Manuſcrit ſi venerable qui contient l'Evangile de S. Marc eſt un papier d'Egyte & non point des membranes. Cependant parce que tous ceux qui l'ont vû ſont de ce dernier ſentiment, il s'en rapporte à ceux qui voudront l'examiner de nouveau. Les feüilles de ce Livre ſe pourriſſent & tiennent ſi fort enſemble, qu'on s'expoſe à le déchirer quand on veut les ſeparer. L'Auteur juge que les Caracteres ſont Latins, non-ſeulement parce qu'il en a vû luimême, mais encore par l'hiſtoire de ce Manuſcrit, lequel étoit autrefois

dans la Metropole d'Aquilée, où cet Evangile a été prêché par Saint Marc & écrit de sa propre main, comme l'assurent les Actes du Saint au troisiéme Tome d'Avril des Jesuites d'Anvers.

Dans la Bibliotheque du Noble Venitien Capel, il y a une Chartre écrite sur de l'ecorce en caracteres Lombards. Elle est du commencement du huitiéme siécle. L'Auteur du Journal la dechifrée. Il y a peu d'Eglises où l'on trouve autant de Chartres que dans la Cathedrale de Ravenne. On voit encore le Baptistere des Catholiques. On le nommoit ainsi, pour le distinguer de celui des Ariens. Il est Octogone aussi-bien que la Piscine qui est au milieu, où l'on baptisoit, à ce que l'on dit, par immersion.

C'est dans Rome que le P. de Monfaucon a trouvé de quoy faire une moisson abondante. Pendant trente mois qu'il y a demeuré, il a eû tout le tems de visiter les Bibliotheques & de les examiner à loisir, de voir les Cabinets & d'en observer avec soin les raretez. Les découvertes qu'il a faites, ne peuvent

donc être que d'une tres-grande exactitude. L'Auteur ne s'étoit point fait une loy de voir les beautez de Rome à des jours reglez & dans une certaine ſuite rangée. Cependant afin que ſa Relation eût toûjours la forme de Journal, il parle comme s'il avoit employé vingt jours à parcourir cette grande Ville, & qu'il l'eut partagée en autant de quartiers, rapportant à chaque journée ce qu'il avoit vû dans chaque quartier. Il obſerve toûjours exactement la reſolution qu'il a priſe de ne parler que de ce que les autres n'ont point remarqué ou aſſez expliqué.

Sa Relation commence par Sainte Marie Majeure une des plus Anciennes & des plus conſiderables Egliſes de Rome. Il n'en dit que deux mots, parce qu'on a une infinité de deſcriptions de ce Temple auguſte, où l'on garde l'image de la Sainte Vierge peinte par S. Luc. On en voit ſept autres ſemblables en differentes Egliſes de Rome qu'on dit auſſi peinte de la main du même Saint. Elles ont toutes été ap-

portées de Grece. A l'occaſion de ce que l'Auteur rapporte de la Tiare de Nicolas IV. il dit dans la Preface qu'on ne ſçait pas certainement quand les Papes ont commencé à porter la triple Couronne. A côté de la grande porte de Sainte Marie Majeure on voit le Tombeau de Philippe de Levis Cardinal, & de ſon frere Euſtache tous deux François, & tous deux Archevêques d'Arles. Il y a eû autrefois ſur le Mont Eſquilin des bâtimens conſiderables : un temple de Diane, le Palais d'Auguſte, les Thermes de Tite, la Tour de Neron d'où il regardoit l'embraſement de la Ville, les Jardins de Mécénas, les Ramparts de Tarquin. Le P. de Monfaucon a fait graver quelques Inſcriptions qui ont été tirées du Cimetiere des Saints Pierre & Marcellin, avec un bas relief, où eſt repreſenté un Homme couché qui ſacrifie aux Manes. L'Inſcription eſt enſuite & au-deſſous un Cheval en bas relief avec une Selle ſelon l'uſage du tems. C'eſt l'Epitaphe d'un de ces Chevaliers qu'on nommoit

Singulares. Ces Chevaliers étoient à la gauche de l'Empereur dans les Batailles.

Flaminius Vacca celebre Sculpteur du ſeiziéme Siécle, qui a fait des remarques ſur les monumens trouvez de ſon tems, leſquelles le P. de Monfaucon traduit ici, Flaminius Vacca raconte de quelle maniere on découvroit une belle Antiquité dans une vigne qui eſt aſſez proche de la voye Preneſtine. La choſe eſt extraordinaire. La Vigne & la Maiſon appartiennent au Chapitre de S. Jean de Latran. Les Chanoines y voulant faire une clôture, firent venir des ouvriers pour rompre deux groſſes pierres de Tivoli qui ſortoient de terre, & qui étoient l'une ſur l'autre. La pierre du deſſus étant briſée, on apperçût un vaſe d'Albaſtre jaune avec ſon couvercle. Ceux qui veilloient ſur les ouvriers, leur défendirent d'y toucher, & on courut avertir les Chanoines. Les ouvriers impatiens ouvrirent le vaſe : ils y trouverent des cendres, une vingtaine de petites boules de Chriſtal naturel, un an-

neau d'or avec une pierre précieuſe, une éguille de tête dont les pointes étoient d'or, un peigne d'yvoire, des filets d'or mêlez avec les cendres.

Dans la vigne *Coltella* on voit encore un ancien édifice Decagone. Il y en a qui croïent que c'ètoit le Palais des Empereurs Caïus & Lucilius : & ils ſe fondent ſur ce que le lieu s'appelle encore aujourd'hui *Galluzzo*, qui eſt une corruption de Caïo & Lucio. Mais le P. de Monfaucon eſt perſuadé que cet édifice eſt le Pantheum *Minervæ Medicæ*, que Rufus & Victor mettent dans le quartier du mont Eſquilin. Il appuye ſon ſentiment de bonnes preuves, & fait une deſcription de ce Temple, dont le plan eſt ici gravé avec la ſtatuë de la Déeſſe.

Le monaſtere des Celeſtins n'eſt pas loin delà. L'Egliſe eſt dediée à S. Euſebe. Le R. P. Guicciardini Abbé de cette maiſon, fort verſé dans la connoiſſance des Antiquitez de Rome, dit à l'Auteur du Journal, qu'il croyoit qu'avant l'Empereur Aurelien, le lieu où eſt l'E-

glise de S. Eusebe étoit hors de la Ville, parce qu'on y avoit trouvé des tombeaux qu'on ne souffroit jamais dans la Ville, comme tout le monde sçait. Il n'y a pas plus de deux ou trois ans qu'on découvrit dans l'enclos de ce Monastere une Colomne milliaire, qui marquoit le septiéme mille, & qui avoit servi de borne ou de signe aux terres de *Anniæ Regillæ* femme d'Herode *Atticus*, comme il paroît par l'Inscription qui est en Grec & en Latin. L'Auteur du Journal donne ses conjectures sur le changement de cette borne en pierre milliaire, & rapporte l'Inscription qui y fut gravée du tems de Maxence.

Après une courte description de l'Eglise soûterraine de S. Martin *in montibus*, qui est bâtie où étoient autrefois les bains de Trajan, & non point de Tite, comme il paroît par une Inscription qui en a été tirée. L'Auteur conduit son Lecteur aux sept sales de Vespasien dont il fait la description. Sa pensée est que c'étoit le Reservoir d'eaux de l'Empereur Claude. Il fait une petite

Diſſertation pour montrer que l'Egliſe de ſainte Luce *in Silice*, n'eſt pas la même que celle de ſainte Luce *in Septizonio*, ou des ſept voïes. La découverte de la fameuſe ſtatuë de Laocoon a donné occaſion aux Antiquaires de confondre ces deux Egliſes : l'Auteur explique les paſſages de Pline & Suetone ſur leſquels ils ſe fondoient. Saint Pierre aux Liens eſt bâti où étoient les bains de Tite. Il y a auprès de grands Edifices ſous terre, où on voit encore de beaux reſte d'anciennes Peintures de bon goût. M. Fontanini, envoïa à l'Auteur l'Eſtampe d'une de ces peintures qui eſt fort belle. Elle eſt gravée ici. Il croit que c'étoit une ancienne Maiſon de campagne.

Les Curieux ſeront bien aiſe de trouver ici la repreſentation du Preſbytere de S. Clement ſi venerable par ſon antiquité. Il y en a qui croyent que c'étoit autrefois la maiſon de S. Clement Pape. C'eſt dans cette Egliſe qu'au commencement du cinquiéme Siécle le Pape Zozime tint un Concile où Celeſtius diſciple de Pelage fut condamné. Les deux

Jubez ou *Ambones* de cette Eglise, l'un pour chanter l'Epitre, l'autre pour chanter l'Evangile, sont tres-curieux pour leur antiquité, & pour la forme dont ils sont construits.

Le Baptistaire de Constantin est un Octogone bâti des precieux restes d'anciens bâtimens : les colomnes sont de Porphyre, de l'ordre composite; la base est composée d'Attique & d'Ionique. Les Colomnes n'étoient pas d'une grandeur proportionnée à la base. Pour cacher ce défaut l'Architecte a mis sur les bases des feüilles qui soûtiennent la Colomne : ce qui fait un fort bel effet.

Il n'y a presque rien à ajouter à ce que tant d'Ecrivains ont dit de l'Eglise de S. Jean de Latran; *L'Apsis* est du tems de Nicolas IV. Il y a plusieurs belles statuës sur l'autel du S. Sacrement. Celle de Moïse est de la main de Flaminius Vacca. Cette Eglise fut presque entierement ruinée par un incendie qui arriva un jeudi 21. du mois d'Aoust de l'an 1361. C'est auprès de S. Jean de Latran & de la *scala sancta*, que

fut trouvée la ſtatuë equeſtre de Mr. Aurele que Paul III. fit porter au Capitole. Le Pape Sixte IV. l'avoit fait mettre dans la place de Latran, ſur une baſe de marbre. Un Ouvrier deterra hors de la ville vers la porte de S. Jean de Latran ſous un tas de cailloux une urne de marbre ſur le couvercle de laquelle étoient les figures d'Alexandre Severe & de *Julia Mammæa* ſa mere. Vacca pretend que le bas relief qui eſt au tour de l'urne repreſente le raviſſement dès Sabines. Il y a plus d'apparence que ce ſont des jeux funeraires. Cette urne eſt au Capitole. Auprès de S. Mathieu *in Merulana*, Vacca dit qu'on trouva l'Adonis, qui eſt dans le Palais Picchini: Le P. de Monfaucon dit que c'eſt Meleagre. C'eſt en ce même endroit qu'on deterra ce beau Seneque de marbre noir qui eſt à la vigne Borgheſe.

Le Coliſée cauſe de l'admiration à tous ceux qui le voïent : mais ils ne peuvent s'empêcher de regreter la ruine d'un ſi bel amphiteatre. La tête de bronze qui eſt au Capitole

n'eſt point du Coloſſe qui a donné le nom de Coliſée à l'amphiteatre de Veſpaſien. Martial dit que le Coloſſe de l'amphiteatre étoit d'une grandeur prodigieuſe. Les uns luy donnent ſix vingts pieds, les autres cent dix : celuy-cy s'il étoit entier, ne pourroit pas avoir plus de trente pieds.

Les remarques de Vacca ſur l'Aqueduc qui eſt auprès de l'Egliſe de ſainte Marie *in Navicula* ſont très-belles & très-curieuſes. Dans la vigne Matthæi il y a un grand nombre de Statuës fort belles & fort bien travaillées. La tête Coloſſale qui y eſt, eſt plus grande qu'aucune de celles qui ſont dans Rome. Elle a huit pieds de Roy, la ſtatuë entiere en avoit 64. La ſtatue d'Hadrien qu'on voit aujourd'huy au Capitole à l'eſcalier pour monter à la chambre du Conſeil, fut trouvée dans la vigne d'Adrien Martyrei, proche de S. Etienne le Rond. L'Empereur eſt habillé en Conſul.

On donnera le mois prochain la ſuitte de cet Extrait.

ARTICLE CIV.

AURUM. CARMEN AUCTORE Francisco Antonio le Fevre è Societate Jesu. *L'Or, Poëme par François Antoine le Fevre de la Compagnie de Jesus.* Chez la veuve Benard, ruë saint Jacques 1073. *pages* 24.

UN petit Poëme Latin composé par le Pere Vaniere Jesuite dans le goût des Georgiques & dont les Pigeons étoient le sujet, parut-il y a treize ans. Le succés en fut extraordinaire. On n'a pas donné de moindre applaudissemens à deux poëmes du Pere du Cerceau aussi Jesuite, l'un sur les poules, & l'autre sur les papillons. Le dernier a été d'autant plus estimé que la matiere paroissoit plus sterile. Le succez de ces poëmes en a produit, selon la coutume, beaucoup de semblables que le public a reçû favorablement. Trois du P. Vaniere sur la vigne, les vendanges & les potagers: Un du Pere de Veschambe sur les Orangers:

Orangers : du Pere Imberdis ſur le Papier : du Pere d'Inville ſur les Oiſeaux : du Pere Roze ſur les Volieres : du Pere Champion ſur les Poiſſons d'étang : du Pere Tarillon ſur la poudre à Canon ; du Pere du Mont ſur les moutons : du Pere Godefroy ſur le Tabac : du Pere Charleval ſur les Singes : & un autre du même ſur les vaiſſeaux : du Pere Maſſelot ſur l'art des Enigmes.

On en a fait auſſi ſur des matieres de morale, le Pere Meyer ſur la Colere : le Pere Tarillon ſur la converſation & le Pere Hebert ſur les plaiſanteries. Ce dernier eſt en vers Elegiaques fort naturels & fort delicats. Celuy du Pere Tarillon eſt le chef d'œuvre d'un poëte diſtingué.

Dans le même tems le Pere Giannetazzi Jeſuite, & le premier Poëte Latin de l'Italie, a fait imprimer à Naples en deux volumes des poëmes en pluſieurs livres ſur la Pêche & ſur la Navigation. Il joint dans ſon ſtile la majeſté de Virgile & l'abondance d'Ovide.

Les Poëmes de ce genre ont l'a-

vantage d'inſtruire fort agreablement. Tout ce que les Auteurs ont dit de meilleur ſur la matiere s'y trouve dans un bel ordre, revêtu des agrémens de la poëſie. Ils ont auſſi de grandes difficultez: l'expreſſion coûte, & il en coûte encore plus pour donner à des matieres ſeches une forme agréable, & pour relever la baſſeſſe de ſon ſujet, ſans tomber dans un autre excés. Dans les autres genres de poëſie la matiere même fournit de l'eſprit: icy il faut neceſſairement en avoir beaucoup pour qu'il en paroiſſe.

Le Poëme que le P. le Fevre, Regent du College de Loüis le Grand, vient d'imprimer ſur l'or explique la maniere dont il ſe forme, dont on le tire de la terre, dont on l'employe à divers uſages. Tout le monde trouve les fictions qu'il a meſlées à ſon ſujet, imaginées heureuſement & bien placées, l'expreſſion pure & ingenieuſe, le ſtyle égal & ſoutenu. Il s'éleve quand il faut, & ne s'éleve jamais trop. Ses Vers ont ce beau tour dont Virgile eſt le modelle.

La fiction qu'on trouve à la fin de son Poëme de l'or meslé dans la substance de nos corps par Prométhée, n'est pas tout à fait une fable. Dikinson celebre Medecin Anglois vient de prouver cela fort serieusement.

Le P. le Fevre a trouvé peu de secours dans les Auteurs qui ont traité de l'or. Ce qu'en ont dit Agricola *de re metallicâ*, Cæsalpinus & Aldrovand de *metallis*, est fort confus. Cæsius dans sa Minéralogie est plus methodique, mais il est superficiel. Rosnel dans le Mercure Indien promet beaucoup & tient peu : Ronsard dans l'Hymne de l'or debite des Moralitez fades, & rien autre chose. Augurelli dans sa Chrysopée, tout occupé du secret de transmuer les metaux ne dit de la nature de l'or que ce qu'il a tiré de Pline, & il le gâte par les negligences de sa versification. Pline est le meilleur Auteur que nous ayons sur l'or : il y manque cependant tout ce que le tems & l'experience ont découvert depuis son siecle.

Un recueil de tous ces Poëmes

auroit beaucoup d'utilité & d'agrément : ce seroit une espece d'histoire naturelle en fort beaux Vers. Il faudroit y joindre ce qui a paru de plus parfait dans la même maniere, avant les Colombes du P. Vaniere, & quelques pieces manuscrites d'une grande beauté : l'Imprimerie du P. Houdry, la Bibliotheque du pere Aumaître, le Monde de des Cartes du P. Coëdic, les Eaux minerallés du P. Segault, le Poëme du P. le Brun sur les Confitures, celui du P. de Mareüil sur les Lapins ; deux autres Poëmes Didactiques, l'un du Pere Jean du Halde sur l'Art Dramatique, l'autre du P. Charles Porée, sur la maniere de former un jeune homme aux belles Lettres.

Pour les ouvrages excellens en ce genre qui ont precedé les Colombes, outre Lucrece & Virgile, les connoisseurs estiment parmi les anciens Gratius sur la Chasse, Manilius sur l'Astrologie, la Mozelle d'Ausône, les Phœnomenes de Germanicus : c'est à dire de Domitien, & non pas du fils de Drusus.

Le même Ouvrage traduit du Grec d'Aratus par Avienus, & l'Itineraire de Rutilius ne ſont pas mépriſables.

A l'égard des Modernes, on a la Siphillide de Fracaſtor, ſon Poëme des Chiens de Chaſſe ; les vers à Soye, le jeu des Echecs, la Poëtique de Vida, la Sphere du Bucanan, la Pedotrophie de Sainte Marthe, la Fauconnerie du Preſident de Thou, la belle traduction de du Bartas ſur la creation du monde par Lermæus, l'ouvrage de Malapert ſur les Vens, la Culture de l'ame du P. Mambrun, le Sel & le Thé de Monſeigneur Huet ancien Evêque d'Avranches, l'art de déclamer du P. Lucas, enfin les Jardins du P. Rapin qui ne cede à aucun autre en ce genre.

Savary a traité de toutes les differentes Chaſſes & du manege. L'expreſſion eſt exacte, la verſification miſerable. Le Poëme de du Freſnoy ſur la peinture eſt un chef-d'œuvre pour l'exactitude des preceptes: mais les Vers n'ont ni force ni beauté. On rendroit ſervice au public,

ſi l'on employoit ces Poëmes comme des Materiaux pour en faire de plus achevez : Pontanus dans ſon long Poëme des Conſtellations eſt froid & ennuyeux. L'Anatomie de Lygeus eſt un beau deſſein mal rempli.

ARTICLE CV.

*ECLAIRCISSEMENT DONNE' à Monſeigneur l'Evêque de *** ſur cette queſtion : Si c'eſt un point indecis, que l'Egliſe ſoit infaillible dans ſes jugemens touchant le ſens des Ecrits dogmatiques.*

JE vous obeïs, Monſeigneur, & je m'acquite de ma parole, en vous rendant raiſon de ce j'ay avancé dernierement en vôtre preſence. J'ai dit que l'infaillibilité de l'Egliſe dans l'intelligence des écrits Doctrinaux ne devoit pas être regardée comme une choſe problematique ou indeciſe ; & que l'objection de Mr. l'Abbé N. quelque plauſible qu'elle ſoit, ne détruiſoit point cette propoſition. La répon-

ſe à ſon argument naît de la raiſon par laquelle je dois prouver ma propoſition, & ainſi je commence par là.

I.

Un point de Dogme peut n'être pas decidé *expreſſément* & en lui-même, & l'être néanmoins *virtuellement* dans la deciſion d'un autre, avec lequel il a une connexion ſi évidente & ſi immediate, qu'il n'eſt pas poſſible à un Theologien d'accorder ou de nier l'un ſans accorder ou nier l'autre. Cette connexion fait que le Dogme qui n'eſt ainſi décidé que virtuellement s'appelle *concluſion Theologique* : & l'on diſpute ſi c'eſt un objet de Foy pour ceux qui voyent cette connexion. Mais tous conviennent que ſi le contraire d'une telle concluſion n'eſt pas une héréſie, c'eſt au moins une erreur. Les exemples en ſont trop ordinaires pour qu'il ſoit beſoin de s'y arrêter.

II.

Ce n'eſt pas une choſe indéciſe,

que l'Eglise ait droit d'obliger les Fidelles à signer purement & simplement des Formules de Foy; dans lesquelles, avec le point de droit, il y ait quelque fait dogmatique formellement decidé, ou même qui soient faites expressément pour exiger la souscription & l'aveu d'un tel fait. Car c'est ainsi, par exemple, que les Canons du V. Concile sur les trois Chapitres ont été dressez ou uniquement, ou principalement pour obliger à reconnoître la verité des faits dogmatiques, qui étoient alors contestez parmi les Catholiques; le point de droit n'étant nullement contesté entre eux. Or ce que l'Eglise commande sous peine d'Anathême, comme elle a fait en cette occasion & en tant d'autres semblables, elle a droit de l'exiger. Car sa conduite est une preuve réelle & indubitable qu'elle croit avoir ce droit: & dès-là qu'elle croit l'avoir, c'est une chose decidée qu'elle l'a en effet: autrement il faudroit dire qu'elle se trompe, non plus sur un point de fait simplement, mais sur point de droit.

III.

Tout ce que l'Eglise oblige à signer de la sorte, soit un point de droit ou un point de fait, elle oblige de le croire en signant : & ce n'est point là une chose qu'on puisse regarder comme indécise. Si elle l'étoit, l'Eglise obligeroit à signer, sans obliger à croire ce qu'on signe : c'est à dire qu'elle permettroit de mentir & de se parjurer dans une Profession de Foy, ou plûtôt qu'elle y engageroit. Car ce seroit y engager, que d'obliger tout le monde sous peine de peché à signer, sans obliger personne à croire ce qu'on signeroit.

I V.

Ce droit de l'Eglise & cette obligation de croire les faits qu'elle ordonne de signer, à une connexion, necessaire, évidente & immediate avec son infaillibité à l'égard de ces faits. Si elle n'étoit pas infaillible sur le droit, on ne seroit pas obligé de croire les decisions qu'elle en fait : & c'est la raison pourquoy

ceux qui tiennent le Pape faillible, tiennent auſſi tous que ſa decifion n'oblige point par elle même à croire, jusqu'à ce que l'Egliſe ou aſſemblée ou diſperſée y ait acquieſcé. De même donc, ſans l'infaillibilité de l'Egliſe à l'égard des faits dogmatiques, il n'y auroit point d'obligation de les croire en vertu de ſa ſeule decifion. Ainſi cette infaillibilité eſt une choſe decidée, *virtuellement*, *implicitement*, *conſequemment*, dès-là que l'obligation de ſigner & de croire ceux qu'elle decide, eſt un point decidé. Mais voici encore quelque choſe de plus poſitif.

V.

Il y a deux manieres dont l'Egliſe peut décider qu'elle eſt infaillible au regard des dogmes. L'une verbale & expreſſe, qui eſt de declarer cela en termes formels : L'autre réelle & effective, qui eſt d'agir comme ſe reconnoiſſant & ſe ſentant infaillible : C'eſt à ſçavoir en ordonnant ſous peine de peché à tous les Chrétiens de ſoumettre

leur creance à ses decisions sur la Foy, & en déclarant retranchez du corps de JESUS-CHRIST ceux qui ne le feront pas. Car ce droit supposant évidemment son infaillibilité, il est clair que dès-là qu'elle s'attribuë l'un, elle s'attribuë l'autre.

Tout de même on peut décider l'autorité infaillible de l'Eglise au regard des faits dogmatiques en deux manieres : ou verbalement par quelque Canon d'un Concile, par la Constitution d'un Pape, &c. ou par une décision purement réelle, qui consiste dans l'usage de cette autorité, c'est à dire à traiter comme des rebelles ceux qui refusent de croire & d'avoüer ce qu'elle décide en cette matiere.

VI.

L'Infaillibilité de l'Eglise au régard des Dogmes est suffisamment décidée par sa conduite, sans qu'il soit besoin d'en faire une décision verbale & expresse. Sans cela il faudroit dire que ce seroit encore une chose indécise : puisque parmi tant de décisions de Foy qui se sont fai-

tes dans toute l'antiquité, on n'en trouve point pour déclarer que l'Eglise est infaillible ; non pas même dans ces derniers siécles, où cette infaillibilité lui a été si expressément contestée par Luther, Calvin, Socin & leurs Sectateurs. Ce n'est pas assûrement que l'Eglise ait douté de ce privilege, ni qu'elle ait prétendu laisser libre d'en douter : mais c'est qu'elle a crû l'avoir assez decidé par la maniere dont elle a enjoint à tous les Fidelles de soumettre leur esprit à ses décisions ; & par l'anathême qu'elle a prononcé contre ceux qui y manqueroient.

De même donc encore une fois, c'est suffisamment décider qu'elle est infaillible dans ses jugemens sur le sens des Livres de Doctrine, que de s'attribuer le droit d'obliger tous les Fidelles a y soumettre leur jugement, & de frapper d'excommunication ou d'autres peines Canoniques ceux qui refuseroient cette soumission, lors qu'elle juge à propos de l'exiger. Puis donc qu'il est constant & par les exemples de l'antiquité & par ce qui s'est fait de

nos jours, que l'Eglise s'est attribué ce droit là, elle n'a pas regardé comme douteuse & indecise l'infaillibilité dont il dépend.

VII.

Ceux même qui regarderoient comme une chose non décidée la question de l'infaillibilité de l'Eglise au regard du sens des Livres, sont obligez d'avoüer au moins qu'elle peut la décider. Car c'est une question de droit ou de dogme, qui regarde la conduite des Fidéles, & qui de l'aveu des deux partis à tant de connexion avec les principes de la Foy, que c'est d'où dépend la ruïne ou la conservation de la Foy même. L'Eglise ne seroit donc pas depositaire de toutes les veritez de la Foy, ni Juge de toutes les controverses importantes à la Religion, si elle ne pouvoit décider infailliblement celle-ci.

VIII.

L'Eglise ne sçauroit jamais décider qu'elle est faillible dans les questions du sens des écrits Dogmatiques.

1°. En décidant cela, elle ſe reconnoîtroit incapable de décider avec une certitude infaillible aucune controverſe de Foy. Il n'eſt pas ici queſtion de vous le prouver à vous Monſeigneur, que je ſçai qui en êtes déja ſi perſuadé : ainſi je ne m'y arrête pas. Mais je dis plus.

2°. En ſe déclarant faillible dans l'intelligence des écrits dogmatiques, l'Egliſe démeureroit convaincuë par elle-même non-ſeulement de pouvoir ſe tromper, mais de s'être trompée effectivement ; non plus ſur de ſimples points de fait, mais ſur un point de droit tres-eſſentiel. Car c'en eſt un que de ſçavoir ſi elle eſt infaillible ou non ſur les queſtions du ſens des livres : & elle montreroit qu'elle s'eſt trompée dans ce point de droit: puis qu'elle a toûjours crû pouvoir décider ſouverainement les faits de cette nature, d'obliger par ſa ſeule autorité à les reconnoître, & de frapper d'excommunication ceux qui refuſeroient de le faire. Or s'attribuer un tel pouvoir ce ſeroit une erreur de droit, & une erreur des

plus capitales, ſuppoſé que l'Egliſe fût faillible dans ces ſortes de queſtions.

I X.

L'Egliſe ne peut pas non plus déclarer que l'opinion de ſon Infaillibilité à cet égard ſoit une opinion problematique, ſur laquelle il ſoit libre de tenir l'affirmative ou la négative. La raiſon eſt qu'en décidant celà, elle tomberoit dans tous les mêmes inconveniens, que ſi elle déclaroit cette opinion fauſſe. Car une autorité douteuſe eſt une autorité nulle par rapport à l'effet dont il s'agit, qui eſt de nous donner une certitude infaillible des choſes décidées. Si l'Egliſe doute de ſon infaillibilité, dès-là elle ne l'a pas, & ne ſçauroit jamais l'avoir.

X.

On a prouvé que l'Egliſe peut décider par une déciſion verbale & expreſſe la queſtion touchant ſon infaillibilité au régard du ſens des Livres dogmatiques. Elle ne peut pas decider que le ſentiment de

ceux qui tiennent pour cette infaillibilité soit faux ou douteux. Elle n'en peut donc décider autre chose sinon qu'il est vray & certain. Or toute proposition qu'on est assuré que l'Eglise peut décider comme vraye, est une verité indubitable, qui ne doit pas même être regardée comme indécise : & toute proposition dogmatique qu'elle ne peut pas declarer vraye, est indubitablement fausse. La simple notion des termes suffit pour l'avoüer. Je viens maintenant à l'objection de Mr. l'Abbé N.

X I.

Cette objection, Monseigneur, merite une attention particuliere. Des * Theologiens, disoit-il, se sont addressez au saint Siége, pour avoir une décision sur le point dont il s'agit : ils ont presenté des Memoriaux, dans lesquels on declaroit expressement qu'on étoit persuadé, que l'Eglise n'a point, & qu'elle ne s'attribuë point l'infaillibilité dans les questions touchant le sens des Livres dog-

* *Mr. Hennebel,*

matiques : qu'elle ne prétend point obliger à la créance de ce qu'elle décide sur ces questions, mais seulement à ne le pas contredire. Ils ont protesté qu'ils persisteroient dans ce sentiment, à moins que le saint Siége ne décidât le contraire ; & que par les signatures qu'ils pourroient faire, ils ne s'engageroient à rien autre chose par rapport à ces sortes de faits, qu'à un silence respectueux. Cependant le saint Siége n'a rien décidé la-dessus : il n'a point témoigné desapprouver ces declarations, & n'en a pas moins regardé comme Orthodoxes ceux qui les ont presentées. C'est donc une preuve que l'Eglise ne se croit pas infaillible sur le sens des livres, & qu'à cet égard elle se contente d'une soumission de respect & de silence. Vous voyez, Monseigneur, que j'ai mis l'argument de Mr. l'Abbé dans toute sa force.

Il y a ici deux choses à considerer : la proposition que ces Theologiens ont faite au S. Siége, & le raisonnement qu'ils fondent sur son

prétendu ſilence. Je dis que le raiſonnement ne conclut rien de ce qu'on prétend prouver, & que la propoſition qu'ils ont faite les met dans la neceſſité d'avoüer tout le contraire.

XII.

Le raiſonnement ne prouve rien parce qu'il ſuppoſe faux. On y ſuppoſe que le S. Siége ne s'eſt nullement expliqué ſur la queſtion ; & c'eſt ce qui n'eſt pas vrai. Il y avoit, comme j'ai déja dit, deux manieres de leur répondre & de décider, toutes deux ſuffiſantes : l'une verbale, l'autre purement réelle. De ces deux manieres il a dû être libre à l'Egliſe de prendre celle qu'il lui plairoit. C'eſt à elle à juger s'il lui convient ou non d'en venir à une déciſion verbale : & il n'appartient pas à des particuliers de lui rien preſcrire là-deſſus. Le S. Siége juſqu'ici s'eſt contenté de la déciſion réelle, en leur ordonnant *, comme à tout le monde, de ſigner la Formule de Foy dont il s'agiſſoit ;

* *Innoc. XII. en 1694. & 1696.*

de la ſigner, dis-je, ſelon le ſens propre & naturel des termes qui la composent : *in ſenſu obvio quem ipſa (Formularii) verba per ſe exhibent :* de la ſigner ſans diſtinction, reſtriction ni explication quelconque verbale ou mentale : *abſque ullâ diſtinctione, reſtrictione, ſeu expoſitione.* L'Egliſe pourroit-elle y obliger ceux qu'elle n'obligeroit pas de croire les déciſions exprimées dans un Formulaire ? Non ſans doute : & ainſi declarer l'obligation de les ſigner ou déclarer l'obligation de les croire, ce n'eſt effectivement que la même choſe.

C'eſt donc ſuppoſer faux que de ſuppoſer qu'il n'y a eu là-deſſus nulle déciſion de l'Egliſe. C'eſt comme ſi aprés le Concile de Trente, ceux qui lui conteſtoient l'infaillibilité dans les Dogmes, ſe fuſſent aviſez de dire qu'il n'avoit pas oſé la décider ; qu'il leur laiſſoit donc libre de la nier, & par conſequent de ne pas croire tout le reſte qu'il avoit decidé. Mais ils ont été aſſez raiſonnables pour ne pas raiſonner ſi mal. Ils ont bien compris

par les Anathêmes du Concile, qu'il ſe regardoit comme infaillible dans ſes déciſions, & qu'il en exigeoit la créance. Ce langage étoit aſſez intelligible.

Or l'Egliſe parle à proportion le même langage pour ſon infaillibilité dans l'intelligence des écrits dogmatiques. Si on ne veut pas l'entendre, & ſi l'on prétend avoir droit d'en douter, juſqu'à ce qu'elle ait ajoûté à tant de déciſions réelles une déciſion verbale; On pourroit ſous le même prétexte ſe diſpenſer de la croire infaillible au regard des Dogmes, juſqu'à ce qu'elle eût fait un Canon ou une Conſtitution expreſſe ſur cette infaillibilité. La comparaiſon eſt entiere. Si la déciſion verbale eſt abſolument neceſſaire, l'infaillibilité même dans les Dogmes eſt donc encore indéciſe: ſi la déciſion réelle ſuffit, l'infaillibilité à l'égard du ſens des Livres eſt établie; & il eſt faux que le ſaint Siége ne s'en ſoit pas expliqué. Mais pourſuivons.

XIII.

Le tour même que les adverſaires

de cette infaillibilité croyoient avoir trouvé pour la detruire, c'eſt ce qui les reduit à ne pouvoir plus la conteſter. Je vous ſupplie, Monſeigneur, d'y faire refléxion. Ils ont demandé que l'Egliſe declarât ſi elle exigeoit la creance des faits dogmatiques quelle oblige de ſigner; ſi elle pretend y être infaillible. Etoient-ils reſolus, au cas quelle fit ſur cela un Decret verbal & exprès, d'y ſoumettre leur jugement ou ne l'étoient-ils pas? ſi l'on diſoit qu'ils n'y étoient pas reſolus, ce ſeroit dire qu'ils ſe mocquoient de l'Egliſe, de vouloir l'engager à prononcer ſur un point dont-ils euſſent prétendu ne devoir croire qu'eux mêmes. Mais deplus c'eût été la juger faillible ſur un point de droit, puiſque c'en eſt un de ſçavoir ſi elle eſt infaillible dans l'intelligence des livres dogmatiques. On doit donc croire que ces Theologiens étoient reſolus de s'en tenir à ce que l'Egliſe auroit decidé: Or dès-là, s'ils s'entendoient eux-mêmes, il faut dire qu'ils la reconnoiſſoient infaillible ſur les faits

dogmatiques : Pour en faire convenir Mr. l'Abbé N. il n'y a qu'à lui faire faire une reflexion.

Ils prétendoient que l'Egliſe prononçât ſur la queſtion dont il s'agit. Elle ne peut la decider ny pour ny contre par la ſeule Ecriture : cela eſt conſtant. Il auroit donc fallu qu'elle y employât le ſecours de la Tradition, & qu'elle nous pût aſſurer avec une certitude infaillible que ce qu'elle auroit decidé, ſeroit la doctrine des anciens, & le vray ſens de leurs Ecrits. Ces Theologiens croyoient donc ſans aucun doute qu'elle pouvoit nous donner une certitude infaillible de ce fait là, c'eſt à dire d'autant de faits dogmatiques qu'il y a de ſiecles depuis les Apôtres, & d'Auteurs dans chaques ſiecle dont le témoignage ſeroit neceſſaire pour faire connoître la doctrine qu'on y enſeignoit ſur le point en queſtion. Comment ſe peut-il faire qu'avec cela ils regardaſſent comme une choſe douteuſe, que l'Egliſe ſoit infaillible ſur ces ſortes de faits ; eux qui ſçavent que de là dépend le point de droit même dont ils demandoient la deciſion ?

Conclusion.

De tout ce que je viens de dire, Monſeigneur, il eſt aiſé de comprendre l'Illuſion de ceux qui voudroient faire paſſer pour frivole la diſpute ſur les queſtions qu'on appelle de fait. Quand un fait particulier qui y a donné occaſion ſeroit peu important, à le conſiderer en luy-même antécédemment à la deciſion de l'Egliſe ; ce n'eſt plus la même choſe depuis qu'elle l'a decidé, & qu'elle y a ajoûté, pour ainſi dire, le poids de ſon autorité. Il ne s'agit plus ſimplement d'un fait particulier, il s'agit du pouvoir qu'à l'Egliſe d'en juger, & du droit qu'elle a de ſe faire écouter.

Dans les diſputes avec les heretiques ſur les dogmes de la Religion, quelque eſſentiel que puiſſe être tout autre dogme, le plus eſſentiel ſans comparaiſon c'eſt celuy de l'infaillibilité de l'Egliſe à l'égard des articles de Foy. C'eſt un article general, qui entre dans la deciſion de tous les autres ; qui étant décidé ſeul

les décide tous ; & qui ne l'étant pas, laiſſeroit l'Egliſe incapable d'en décider aucun avec certitude. Cela eſt conſtant de part & d'autre.

Or il n'eſt pas moins vray, & les heretiques le prouvent très-bien, que l'infaillibilité de l'Egliſe dans les dogmes eſt non ſeulement douteuſe ; mais abſolument chimerique, ſans l'infaillibilité à l'égard du ſens des écrits dogmatiques. C'eſt l'argument du fameux Bayle dans ſa * *Critique generale de l'Hiſtoire du Calviniſme*, & avant luy du Miniſtre Rodon dans le livre *de ſuppoſito*. C'eſt donc renverſer par le fonds tout le ſyſteme Catholique, & non pas en attaquer ſeulement un article particulier, que de luy conteſter cette infaillibilité à l'égard du ſens des livres dogmatiques, ou de la regarder comme une choſe non decidée : puiſque c'eſt rendre douteuſe ſon infaillibilité ſur les dogmes mêmes.

* *Lettre* 18.

ARTICLE CVI.

SUITE DES CONJECTURES sur l'union de l'ame & du corps par le Pere Tournemine Jesuite.

MOn système, comme on a vû dans la premiere partie, établit entre le corps & l'ame non une simple correspondance, mais une veritable union, aussi réelle, aussi parfaite que l'union d'une machine avec le seul ressort capable de la faire joüer. Par là il est préferable au système des Cartésiens & à celuy de Mr. Leibnits. J'explique nettement, en quoy consiste cette union; le système commun de l'Ecole ne consiste qu'en termes obscurs.

Mon système a encore un autre avantage sur les autres systêmes. Il fait, ce me semble, mieux connoître la nature du plaisir & de la douleur, des passions, des idées, de la memoire & les causes de la diversité des esprits qu'on ne les a connuës jusqu'ici. C'est ce que je tâcherai d'expliquer, aprés que j'au-

rai répondu aux objections que l'on m'a proposées. Jusqu'ici on ne m'en a fait que deux, & la solution m'en paroît aisée.

Premiere Objection. Je ne conçois pas, dit-on, cette faculté de mouvoir que vous attribuez à l'ame, elle n'est pas contenuë dans l'idée de l'ame : je n'y trouve que la faculté de penser & de vouloir. *Réponse :* C'est vôtre faute. L'experience vous apprend que l'ame agit sur le corps, comme elle vous apprend que vous pensez, que vous voulez.

Seconde Objection. Dieu n'agit sur les corps que par sa volonté : Donc les esprits n'agissent sur les corps que par leur volonté. *Réponse :* Dieu ne produit les corps, n'agit sur les corps que librement, l'ame remuë son corps necessairement. Voilà une disparité : en voici une autre. En Dieu vouloir & pouvoir est la même chose : dans les creatures pouvoir & vouloir sont deux choses fort distinctes. Enfin rien n'oblige d'accorder que Dieu n'agit sur les corps que par sa volonté, & grand nombre de Theologiens tres-habiles n'en conviennent pas. Ils distin-

guent dans Dieu le decret qui détermine d'avec la puissance qui execute. Si on me fait d'autres objections je tâcherai d'y répondre.

ARTICLE CVII.

DU PLAISIR ET DE LA DOULEUR Suivant le Systeme de l'union.

ON distingue aisément les plaisirs & les douleurs necessaires qui se font sentir avant que d'être connus, d'avec les plaisirs & les douleurs reflêchis qui sont produits par la connoissance, & qu'il est libre de détruire en détournant son attention : au lieu que le plaisir & la douleur necessaire fixe nôtre attention & se fait sentir & connoître malgré nous : La fiévre par exemple, &c. C'est du plaisir & de la douleur de cette premiere espece que je veux expliquer l'origine. Je les appellerai sentimens naturels & prévenans, pour les distinguer des sentimens qui viennent de la reflexion.

J'ai supposé que l'union de l'ame & du corps consistoit dans une action de l'ame sur le corps pour le

contenir dans la ſituation la plus parfaite : action abſolument & eſſentiellement neceſſaire au corps pour être un corps humain ; action également neceſſaire à l'ame qui y eſt determinée eſſentiellement par ſa nature : action univerſelle qui s'étend à toutes les parties du corps par le cours reglé des eſprits animaux : action continuelle qui dure autant que la vie, la mort n'étant autre choſe que la fin de cette action. Pour le dire en paſſant, l'ame ne ceſſe d'agir ſur le corps que quand le cours des eſprits, dont elle ſe ſert pour le remüer, eſt abſolument interrompu. Alors ſon action ceſſant ſon union ceſſe auſſi.

Le corps humain eſt environné d'une infinité d'autres corps qui agiſſent continuellement ſur lui, & dont quelques-uns s'inſinuent dans ſes parties les plus intimes. Quelques-unes de leurs impreſſions contribuent à entretenir la ſituation la plus parfaite des parties du corps, & facilitent ainſi l'action de l'ame : d'autres troublent cette ſituation & reſiſtent à l'action de l'ame. L'ame ne peut pas s'empêcher de

ſentir ſa propre action n'y d'en ſentir les variations, c'eſt-à-dire les facilitez & les empêchemens. Le ſentiment de la facilité de ſon action fait le plaiſir : le ſentiment de la difficulté de ſon action fait la douleur. Le plaiſir & la douleur croiſſent à proportion que l'action de l'ame devient plus aiſée ou plus difficile. La difference des degrez de facilité fait la difference des plaiſirs : la difference des obſtacles fait la difference des douleurs.

J'ai déja dit que les plaiſirs de la premiere eſpece qu'on peut appeller *naturels & prevenants*, parce qu'ils précedent la connoiſſance, ſont fixes & permanents ; du moins autant que dure l'impreſſion qui les a cauſez : au lieu que les plaiſis refléchis, c'eſt à-dire qui viennent de nos connoiſſances, ſont libres ; puis qu'on peut les faire ceſſer en détournant ſon attention. Ce n'eſt pas la ſeule difference qu'il y ait entre ces plaiſirs. Les plaiſirs naturels & prévenants ſont bien plus vifs, & agitent l'ame avec plus de vehemence que les plaiſirs refléchis.

Des Passions.

Les Philosophes appellent passions tout ce qui arrive de nouveau à un être : mais l'usage ne donne ce nom qu'aux affections de la volonté, qui agitent l'ame d'une maniere extraordinaire.

Il est sûr, & l'experience en convainc, que dans tout ce qu'on appelle passions il y a de l'alteration dans le corps & dans l'ame ; mais je croy qu'en examinant de près la nature de chaque passion, on en peut distinguer de deux especes. Il y a des passions qui sont dans le corps avant que d'avoir été dans l'ame : nous les appellerons des passions prévenantes, parce qu'elles précedent toute connoissance. Il y a d'autres passions qui commencent par l'ame & qui de-là se répandent dans le corps, dont la disposition contribuë pourtant beaucoup à les entretenir.

La langueur, un certain assoupissement, une dissipation dont on n'est pas le maître & qui fait changer à chaque moment de place & de

ſituation, de certains épanchemens de joïe, la melancolie, ſont des paſſions prévenantes qui viennent de la ſeule diſpoſition du corps, ſans qu'aucune connoiſſance de l'ame y contribuë. Au contraire la colere, le deſir, l'orgüeil, &c. ſont des paſſions cauſées par quelque connoiſſance; mais qui ſont plus fortes ou plus foibles, plus courtes ou plus longues, ſelon la diſpoſition du corps. Elles ſont véhémentes & longues, lorſque le corps eſt plus ſuſceptible des mouvemens qui répondent à ces paſſions: elles ſont courtes & moderées, lorſque le corps eſt moins ſuſceptible de ces mouvemens. Par exemple, la colere qui commence toûjours dans l'ame & qui delà paſſe dans le corps, comme je l'expliquerai tout à l'heure, trouve dans un temperament bilieux de la diſpoſition à l'enflamer avec beaucoup de rapidité & de violence. Le ſang s'allume, & ſon impetuoſité redouble encore les tranſports de l'ame. Dans un temperament mélancolique, l'inflammation n'eſt pas ſi rapide, mais l'é-

motion eſt plus durable. A peu près comme le feu qui s'attache à des matieres huilleuſes & épaiſſes n'eſt pas ſi rapide, mais s'éteint plus difficilement. Dans un temperament ſanguin le mouvent eſt plus foible & plus court : il ne peut preſque ſe communiquer à un temperament flegmatique. On pourroit faire les mêmes obſervations ſur chaque paſſion.

Dans mon ſyſteme rien n'eſt plus aiſé que d'expliquer ce commerce de paſſions entre le corps & l'ame. On conçoit aiſément que tout changement de l'Ouvrier & de la matiere cauſe du changement dans l'Ouvrage. Comme les diverſes diſpoſitions du corps diverſifient l'action de l'ame ſur le corps, les diverſes diſpoſitions de l'ame doivent rendre ſon action diverſe. Les paſſions que j'appelle naturelles & prévenantes, viennent de la mauvaiſe diſpoſition du corps indépendamment de l'ame. Un corps melancolique, n'eſt pas ſuſceptible des mêmes mouvemens qu'un corps ſanguin. Dès que l'une des humeurs

qui entre dans la composition du corps est en trop grande ou en trop petite quantité, cette intemperie rend l'action de l'ame plus difficile ; & le sentiment que l'ame a de cette difficulté, met dans elle ces dispositions que nous appellons langueur, melancolie, &c.

D'un autre côté l'ame alterée par quelque passion reflechie, c'est-à-dire qui suppose de la connoissance & quelque affection, n'est plus en état d'agir tranquillement. Son action se ressent de son alteration. Loin de contenir le corps dans une situation parfaite, elle contribuë à l'alterer : & elle l'altere d'autant plus qu'il est plus susceptible des mouvemens qui suivent naturellement de cette action dereglée par la passion. Je viens d'expliquer comment cela se fait dans la colere : & je ne vois pas qu'on puisse rien opposer à cette explication.

Mon systême explique encore fort nettement une chose dont tout le monde s'apperçoit, & que Mr. des Cartes n'a pas eu raison de nier, que le cœur est le siege principal des

passions. Car puisque les passions sont l'effet ou la cause de l'alteration des humeurs, & en particulier de celle du sang, & que cette alteration se fait sentir principalement dans le cœur; le langage commun est exact en ce point, & on a raison d'attribuer les passions au cœur, & les connoissances au cerveau.

Des Idées.

On n'a jamais tant parlé d'idées qu'on en a parlé depuis 50 ans. On a eu raison d'abandonner tout-à-fait le sentiment commun des Péripateticiens sur les especes corporelles, qui passant du corps dans l'ame se spiritualiseroient en chemin. Le foible de ce sentiment saute aux yeux. Je ne puis non plus m'accommoder d'un autre sentiment qui d'abord a été absolument rejetté; mais qui devient à la mode. Je ne crois pas qu'on doive accorder la vision intuitive de Dieu à tous les hommes avant leur mort, & qu'on ne mette entre la vision béatifique & la connoissance que nous avons de Dieu dans cette vie aucune autre difference,

que celle d'être plus claire. Je ne conviendray jamais que l'ame ne se voye que dans Dieu. Car si elle est intelligente, que luy manque-t'il pour se connoître soy-même? L'objet est immédiatement present & assurement fort proportionné à la faculté de connoître. Enfin, quelque respect que j'aye pour l'excellent Philosophe qui a donné cours à cette opinion, il me pardonnera, si je ne puis croire que nous voyions dès cette vie Dieu intuitivement & les corps en Dieu. Je crois qu'un écrivain fameux à beaucoup contribué à faire recevoir ce systême, en l'attaquant fort mal, & plus par des injures que par des raisons.

Quelques Philosophes qui ont supposé que l'ame connoissoit les objets en eux mêmes n'ont pas mieux rencontré. L'ame n'a aucune action ni sur les esprits differents d'elle, ni sur les corps qui l'environnent, que par le moyen de son corps: & l'on ne peut dire qu'elle voye son corps en lui-même. Elle en connoîtroit la structure qu'assûrement elle ne connoît pas.

Il faut donc avoüer que l'ame, à proprement parler, ne connoît, ne voit que soy-même ; & que tout ce qu'elle connoît n'est connu d'elle que par l'impression qu'il fait sur elle.

La nature des idées si inexplicable dans tout autre systême, s'explique ainsi fort naturellement dans le mien. On conçoit sans peine que l'ame sent son action sur le corps, & qu'elle en connoît les diversités pourvû qu'elle y soit attentive. Chaque effet à un rapport necessaire avec sa propre cause : il en porte le carractere, il l'exprime, il le represente. Il est impossible de connoître l'effet sans connoître en quelque maniere la cause. Donc l'ame en connoissant son être, ses proprietez les changemens qui luy arrivent, connoît les causes differentes de tous ces effets dans ces effets mêmes, c'est-à-dire dans soy-même affectée de telle ou de telle maniere. Quand je dis qu'elle les connoît, je n'entends pas qu'elle en ait toûjours une connoissance actuelle : j'entends seulement qu'il ne tient qu'à elle de les con-

noître, qu'elle les connoît à proportion de ſon attention.

La premiere idée qu'a l'ame eſt celle de ſa ſubſtance, exiſtante & de ſes proprietez eſſentielles : idée qu'on exprime par *moy*. Cette idée renferme celle de Dieu, comme l'idée de l'effet renferme celle de la cauſe; & la veritable idée de Dieu étant l'idée de la perfection entiere, il s'enſuit que l'idée de l'ame, de Dieu, & de la perfection (qui n'eſt après tout qu'une même idée) renfermant l'effet & la cauſe, eſt l'objet de la premiere connoiſſance de l'ame, la regle de toutes ſes autres connoiſſances : qu'elle eſt inſeparable de l'ame, auſſi ancienne, auſſi durable que l'ame même ; & que les Cartéſiens ont eu raiſon d'appeller cette idée *innée*, quoy qu'ils prouvent aſſez mal qu'elle le ſoit, le ſentiment des Cartéſiens ſur les idés inées n'eſt pas nouveau. La plûpart des anciens Peres ont parlé de la même maniere. Ils appellent l'idée de Dieu, une idée naturelle, une idée eſſentielle à l'ame, liée neceſſairement avec elle ; un contact de la Divinité, une image

de Dieu gravée au fond de l'ame par ſon Auteur. Il la comparent à l'image de Phidias, que cet admirable Sculpteur avoit miſe dans le bouclier de Minerve avec tant d'art, qu'on ne pouvoit l'ôter ſans détruire la ſtatue. Ces comparaiſons dans mon ſyſteme ſont tout à fait juſtes.

Pour les corps, voici comment ſe forme leur idée ; j'ai déja dit que l'action de l'ame ſur ſon propre corps eſt aidée ou empêchée par la diſpoſition de ce corps, & par les differentes impreſſions que font ſur lui continuellement les corps qui l'environnent. L'ame ne connoît pas ſon action dans le terme de cette action : c'eſt-à-dire elle ne voit pas immédiatement ſon corps & la diſpoſition qu'elle lui donne, mais elle connoît ſon action dans le principe qui la produit, c'eſt-à-dire dans elle-même. Elle connoît par conſequent ſi cette action eſt empêchée ou favoriſée, ſi elle emploïe plus ou moins de force pour agir. La facilité & la difficulté de ſon action produit des ſentimens de plaiſir ou de douleur qu'elle connoît. Ainſi,

le plus leger changement dans le corps diversifiant l'action de l'ame sur le corps, se fait sentir à elle, se fait connoître par ce sentiment, lequel étant dans l'ame qui se connoît, est connu d'elle. En le connoissant, elle connoît ses causes prochaines & éloignées : car elle ne peut connoître ce changement apporté à son action par l'impression des autres corps sur le sien , qu'elle ne connoisse un peu les autres corps ; puisqu'encore un coup, on ne peut connoître l'effet sans connoître la cause, pourvû qu'on soit attentif. Ainsi l'idée de chaque corps que nous connoissons n'est à proprement parler autre chose que le rapport apperceu de l'empêchement ou de la facilité que l'ame trouve dans son action sur le corps, avec les causes de cet empêchement ou de cette facilité.

A l'égard des esprits, l'ame ne les peut connoître que par le moyen des corps. Car comme un corps animé ou remué par un esprit d'une façon qui soit propre à la nature spirituelle , agit sur nôtre corps d'une maniere bien differente de l'im-

preſſion que font les corps par le ſeul mouvement que Dieu a d'abord imprimé à la matiere, ces impreſſions propres des eſprits nous les font connoître. C'eſt là la ſeule maniere de connoître les eſprits en cette vie. Aprés la mort nous les connoîtrons d'une autre maniere. Dieu, lequel, quoy que préſent intimement à l'ame, eſt comme voilé pour elle ; ſe decouvrira tout entier aux bienheureux. En voyant ſes decrets & ſon operation, ils verront les eſprits qu'il a voulu produire & qu'il conſerve.

On peut encore en ſuivant mon ſyſteme, repondre à une objection des impies dont j'ay vû d'habiles gens embaraſſez. Nous avoüons ſans peine, diſent les plus éclairez que l'ame eſt immortelle : Nous ſentons bien qu'elle eſt indiviſible, & par conſequent qu'elle eſt incorruptible : nous convenons encore qu'étant indiviſible, elle eſt intelligente. Tandis qu'elle eſt unie avec le corps, ſoit que le corps agiſſe ſur elle, ſoit qu'elle agiſſe ſur le corps, ce que nous ne voulons pas examiner, elle ſent, elle connoît : ſes connoiſſan-

ces & ſes ſentimens la rendent heureuſe ou malheureuſe ; mais rien ne nous fait voir que l'ame ſeparée du corps puiſſe ſentir ni connoître, être heureuſe ou malheureuſe. Car rien ne nous fait voir qu'elle agiſſe alors ſur quelque choſe ou que quelque choſe agiſſe ſur elle.

Dans mon ſyſteme la reponſe eſt aiſée. L'ame ſe connoît tandis qu'elle exiſte, elle eſt indiviſible, elle eſt intelligente, elle exiſte neceſſairement dans un état, dans une diſpotion ou convenable ou incommode. La connoiſſance de cet état la rend donc heureuſe ou malheureuſe.

On me demandera peut-être comment il ſe peut faire que l'ame, qui ſelon moy ſe voit intuitivement, connoiſſe pourtant ſi peu ſa propre ſubſtance. Comment l'ame de certains hommes a-t'elle pû ſe croire corporelle ? les obſervations ſuivantes éclairciront cette difficulté.

Il faut donc obſerver. 1°. Que l'eſprit humain étant fini, ſa force eſt finie ; & que plus elle eſt partagée, plus elle devient foible à l'égard de chaque objet auquel elle s'applique.

Il faut observer 2°. que nul objet fini n'a le pouvoir de fixer toute l'attention de l'esprit, & de l'occuper entierement, sans luy permettre de se partager. C'est un privilege du mal ou du bien infini, que d'attirer totalement l'ame à soy.

Il faut observer 3°. que la substance de l'ame, quoyque vûë intuitivement par soy-même, n'est qu'un objet fini, & qui par consequent ne peut fixer toute l'attention de l'ame.

Il faut observer 4°. que les differens plaisirs & les differentes douleurs qui viennent du corps, se faisant sentir à l'ame necessairement, & les idées qu'ils causent étant necessairement aperçûës de l'ame, une foule d'idées & d'idées fort interessantes, partage continuellement l'attention de l'ame, & la détourne beaucoup de la connoissance de soy-même : à peu-près comme une foule d'importuns empêcheroient un homme de s'appliquer à la meditation de quelque verité. Plus il y a de préjugez dans une ame, & plus ses passions sont vives & promptes

à s'émouvoir, plus elle trouve de difficulté à connoître sa propre substance.

Il faut raisonner de la même maniere sur la facilité ou la difficulté qu'à l'ame de connoître Dieu, en contemplant & aprofondissant l'idée de Dieu inséparablement unie avec elle. S. Bernard a dit fort ingenieusement que l'ame est un miroir où l'on voit l'image de Dieu fort aisément, quand il est net; mais que le moindre souffle peut le ternir. Pour bien voir Dieu, nous n'avons qu'à nettoyer nôtre ame & donner toute nôtre attention à l'y contempler comme dans un miroir fidelle.

En effet qu'on se degage autant qu'il est possible, de tout autre objet, qu'on reciieille, autant qu'on le peut, toutes les forces de son ame; qu'on considere attentivement, qu'on penetre avec soin, en rejettant toute sorte de prejugez, ces idées si naturelles, *moy*, le *principe de mes actions* & ces autres idées encore si naturelles, la *premiere cause de mon être, l'être entierement par-*

fait, la perfection entiere, la source de toute perfection : on connoîtra clairement la substance de son ame, on connoîtra Dieu autant qu'on le peut connoître par la seule raison.

De la Memoire.

Outre les idées inséparables de l'ame, celles que lui donne son action continuelle sur le corps & qui accompagnent les sentimens naturels de plaisir & de douleur, & celles qu'elle reçoit quelquefois par une operation immediate & extraordinaire de Dieu ; l'ame peut encore s'en procurer d'autres par les mouvemens libres qu'elle imprime aux organes du cerveau ; mouvemens que j'ai déja dit être soumis à sa volonté. Comme le moindre changement qui arrive à ces organes, tout-à-fait delicats & susceptibles de la moindre impulsion, se fait sentir à l'ame en diversifiant son action, il est impossible que l'ame agite le moins du monde ces organes sans se donner de nouvelles idées : & si ces organes sont bien disposez, elle se donne sans peine

toutes les idées dont elle a déja quelque experience ; en imprimant par un mouvement libre à ces organes la même diſpoſition où ils étoient lorſque l'ame a eu d'abord ces idées. Voilà ce qu'on appelle la *memoire* ; & l'on voit bien qu'elle s'explique dans mon ſyſteme auſſi aiſément que dans aucun autre.

De la diverſité des eſprits.

J'explique encore d'une maniere fort ſimple toutes les differentes qualitez de l'eſprit par la ſeule difference des organes du cerveau. J'avouë qu'on peut dans les autres ſyſtemes les expliquer à peu-près de la même maniere. Cependant je ne laiſſerai pas de dire mes penſées ſur cet article. L'imagination conſiſte dans la diſpoſition qu'ont les organes du cerveau à recevoir promptement les impreſſions ſoit des corps ſoit de l'ame. De-là naît la vivacité des ſentimens & des idées. Le jugement eſt la diſpoſition qu'ont les organes à conſerver long-tems la même ſituation. De-là vient la force & la netteté de l'eſprit. Son éten-

duë vient de la diſpoſition qu'ont ces organes à conſerver enſemble pluſieurs impreſſions ſans que leurs figures ſe broüillent, & s'embaraſſent. La pénétration de l'eſprit ſuppoſe la vivacité jointe à l'étenduë, & reſulte de ces deux talens. La memoire, comme je l'ai déja dit; conſiſte dans la diſpoſition qu'ont les organes du cerveau à reprendre facilement les mêmes figures qu'ils ont déja eu une fois.

Au contraire la legereté de l'eſprit conſiſte dans la difficulté qu'ont les organes du cerveau à demeurer long-tems dans la même ſituation: la ſtupidité dans la difficulté qu'ils ont à recevoir du mouvement: L'obſcurité dans la diſpoſition qu'ont leurs figures à l'embaraſſer l'une dans l'autre lors qu'on les remuë, &c.

Ce qu'il y a de particulier dans mon ſyſtéme, c'eſt que la legereté, la ſtupidité, &c. viennent autant de l'imperfection naturelle de l'ame, que de la mauvaiſe ſtructure du corps. Car je ſuppoſe que Dieu créant chaque ame pour chaque

corps, les qualitez naturelles de chaque ame ſont proportionnées aux diſpoſitions naturelles du corps, qu'elle doit animer.

ARTICLE CVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

CE n'eſt pas ſeulement en France qu'on veut rétablir S. Denis l'Aréopagite dans la poſſeſſion où il a été ſi long tems des livres qui portent ſon nom. Voicy le tiltre d'un livre fait à ce deſſein & dediée au Pape.

Vindiciæ Areopagiticæ Patris Laurentii Cozza à ſancto Laurentio Ordinis Minorum de Obſervantia, Romæ 1702. in 4°. pag.506.

Je doute que l'Auteur reuſſiſſe & qu'il faſſe changer de ſentiment aux ſçavans. On a auſſi imprimé à Rome les livres ſuivans : le titre fait aſſez connoître de quoy ils traitent.

Etymologiæ ſacræ Græco-Latinæ ſeu è Græcis fontibus de promptæ, in quibus

omnia pœne vocabula ab Hellade oriunda, ad Theologiam positivam, scholasticam & moralem spectantia, in didacticis, Polemicis, & hieroistoricis magis obvia explicantur, enucleantur, variis eruditionibus illustrantur &c. ad Clementem XI. Elucubratione P. Nicolai du Mortier Tornacensis, Religionis Clericorum Regularium Ministrantium infirmis Theologi & Generalis, Romæ 1703. in folio pages 742.

Lettera sopra la legazione del Cardinal Carlo Barberini à Filippo V. Roma 1703. in 4°.

Vous n'avez point parlé d'un livre qu'on estime icy : ce sont des fables assez jolies à l'imitation de Phedre. Le titre vous en fera connoître les Auteurs.

I cento Apologi di Monsignor Bernardino Baldi Abbate di Guastalla portati in versi da Giovanni Mario de' Crescimbeni, colle moralità di mala testa, strinati alla Santita di N. S. Papa Clemente XI. in Roma 1702.

Vous voyez par les titres de ces livres que la plûpart des Auteurs dedient leurs Ouvrages au Pape, comme à un Prince qui a du goût pour

les

les ſciences, qui anime & protege les gens de Lettres.

DE PEROUSE.

On imprima ici l'an paſſé un in 4°. de 30. pages dont le titre eſt : *F. Alexandri de Burgos Meſſanenſis Theologi Ordinis Minorum Conventualium & hiſtoriæ Eccleſiaſticæ publici profeſſoris : De Eccleſiaſticæ hiſtoriæ in Theologiâ authoritate atque uſu, præfatio. Ampliſſimo viro Annibali Albano Clementis XI. P. O. M. fratris filio dicata. Peruſiæ* 1702.

Il pretend prouver qu'on ne doit faire aucun cas des Théologiens Scholaſtiques qui ne ſçavent point les Peres, les Conciles & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ſans laquelle il montre qu'ils ne meritent pas ſeulement le nom de Théologiens.

On commence en Italie, comme ailleurs, à ſe dégoûter de cette Scholiaſtique plus ſubtile que ſolide; mais il faut prendre garde que ce degoût n'aille juſqu'à mépriſer la veritable Scholaſtique. Ce ſeroit un grand malheur pour l'Egliſe. Un Theologien

doit sçavoir l'Ecriture, les Peres, les Conciles, l'histoire Ecclesiastique & même la prophane : mais il doit aussi sçavoir l'art de raisonner & se servir avec methode de toute la justesse de son esprit, pour employer ces materiaux. Sans cela ce ne seroit qu'un amas indigeste de citations, & qu'une Theologie informe plus propre à embroüiller qu'à deffendre la Religion.

DE BOULOGNE.

Le Marquis Orsi ne veut pas ceder à Mr. Muratori en zele pour la patrie. Il va faire imprimer une Apologie des beaux esprits d'Italie, contre la *Maniere de bien penser* du P. Bouhours.

DE MADRIT.

On a imprimé chez Emmanüel Ruiz de Murga un Traité de cette espêce de Fievre qu'on appelle communement en Espagne la *Fievre de Sardaigne.* C'est un in 4°. d'environ deux cents pages. L'Auteur de cet ouvrage est Dom Pedre Aquen-

za, natif de Sardaigne, Docteur en Medecine de la Faculté de Pavie, premier Medecin du Royaume de Sardaigne, & Medecin d'honneur de sa Majesté Catholique. Il dedie son livre au Seigneur Dom Ferdinand d'Arragon Duc de Mont-alte.

La Fiévre dont l'Auteur entreprend d'expliquer la nature est une de ces maladies populaires qu'on nomme fiévres putrides; c'est pour cela que Dom Pedre Aquenza commence son Traité par faire voir en quoy consistent ces sortes de fiévres, & quelle en est la cause. Il developpe avec beaucoup d'érudition les divers sentimens des Medecins anciens & modernes. Il explique aussi pourquoy ces sortes de Maladies sont tres-communes en Sardaigne, & il prouve, par la description qu'il fait de ce Royaume, que l'air doit y être mal sain & tout propre à causer ces maladies. Il est croyable sur cet article : il a demeuré assez long-tems en Sardaigne pour en connoître le Climat : & il y a exercé plus de douze ans la Medecine. A la fin de son Traité il pro-

poſe divers remedes & divers preſervatifs contre ce mal.

On a auſſi imprimé à Madrit trois tomes de Sermons in 4°. ſous ce titre : *El oyente preſervado, y fortalezido, &c.* C'eſt-à-dire, l'Auditeur préſervé & fortifié contre le vice, &c. Cet ouvrage eſt du P. Michel-Ange Paſchal de la Compagnie de JESUS. Il eſt diviſé en trois parties. Les deux premieres ont été imprimées à Valence en 1698. & la 3e. à Madrit en 1702 Elle eſt dediée à la Reyne d'Eſpagne Marie Loüiſe Emmanüelle de Savoye. Chaque tome a environ 200 pages. Ces Sermons ſont une ſuite de ceux que l'Auteur a déja donnez au public. Il y traitte tous les ſujets qui peuvent ſervir aux Predicateurs. Les titres de ſes autres ouvrages ſont, *Le Predicateur inſtruit, le Mißionnaire inſtruit, l'Auditeur detrompé.* Par ou l'on voit que l'ouvrage qu'il vient d'imprimer à Madrit ſous ce titre l'*Auditeur preſervé & fortifié*, n'eſt qu'une ſuite des quatre autres.

Le même Auteur prépare encore deux autres ouvrages. Dans l'un il

donnera des regles pour composer toutes sortes de Sermons, Panégyriques, Sermons de Morale, & sur les Mysteres : dans l'autre on trouvera des matieres pour toutes sortes de Sermons. Cet ouvrage sera intitulé *Polyanthée Chrétienne.*

L'Auteur, qui est du Royaume d'Arragon, a encore donné au public quelque autres ouvrages de pieté.

DE LONDRES.

Mr. Whiston, connu par la refutation du Systeme impie qu'un certain Docteur Burnet different de l'Evêque de Salisbery avoit publié dans sa *Theorie de la Terre*, à fait imprimer depuis peu en Anglois un *Abregé de la Chronologie du vieux Testament, & de l'harmonie des quatre Evangiles, selon la methode des Géometres.* Il a choisi pour la regle de sa Chronologie de l'ancien Testament le Canon mathematique de Ptolomée, qu'il regarde avec raison comme un des plus beaux & des plus utiles monumens de l'histoire ancienne. Il y a dans ce livre beau-

coup de ſentimens nouveaux. Selon l'auteur depuis l'Equinoxe d'Automne de la premiere année du monde juſqu'au commencement de l'Ere Chrétienne il y a 4003. ans deux mois. La Chronologie des Chinois ne l'embaraſſe point : il prétend qu'elle convient avec celle du texte Hebreu : il rejette ſur les Copiſtes les contradictions qui ſe trouvent entre les Paralipomenes, les livres d'Eſdras & de Nehemie : il donne quatre tables Chronologiques des Rois de Juda & d'Iſraël. Il avance une opinion qui paroîtra ſurprenante, & qu'aucun autre Auteur n'avoit avancée. C'eſt que Jeroboam, au commencement de ſon Regne ſur les dix Tribus, acourcit l'année d'un mois ; & qu'ainſi depuis Jeroboam juſqu'au regne de Jehu, l'année du Royaume d'Iſraël n'avoit qu'onze mois, celle du Royaume de Juda en ayant douze.

A l'égard du Nouveau Teſtament il ſoûtient que les quatre Evangiles ſont des Annales methodiques de l'hiſtoire de JESUS-CHRIST, que la premiere partie de l'Evangile de

S. Mathieu tel que nous l'avons eſt mal placée : Que les trois premiers Evangeliſtes, qui ont écrit avant la deſtruction de Jeruſalem, comptent les jours à la maniere des Juifs : que S. Jean, qui écrivit long-tems aprés, les compte à la maniere des Romains.

Selon Mr. Whiſton Herode mourut la quatriéme année avant l'Ere Chrétienne, le 25. de Novembre, & JESUS-CHRIST étoit né le 25. d'Octobre un mois auparavant.

Saint Mathieu nous donne la Genealogie de Joſeph. S. Luc a écrit celle de la Vierge. Ce ſentiment n'eſt pas particulier à Mr. Whiſton : je me ſuis ſouvent étonné qu'on en ait pû prendre un autre, tant celui-là me paroit naturel & bien appuyé.

Mr. Whiſton croit que JESUS-CHRIST commença ſa Predication au commencement de la 15e. année de Tibere, preſque dans le même tems que S. Jean Baptiſte. JESUS-CHRIST ſelon lui a fait cinq fois la Pâque durant ſon miniſtere : il a été abſent de Jeruſalem deux ans & demi, c'eſt-à-dire depuis la premiere

Pâque jusqu'à la fête des Tabernacles qui préceda ſa mort. Il fut crucifié l'an 33e. de l'Ere vulgaire, le 3e. d'Avril, qui, à ce que nôtre Auteur soûtient, étoit cette année là le jour de la grande solemnité de Pâques. JESUS-CHRIST avoit mangé, ſi nous l'en croyons, l'Agneau Paſchal le ſoir du jour précedent avec tout le reſte des Juifs.

Vous ſerez peut-être en peine comment il ſe débaraſſe des paſſages de S. Jean. Le dénouëment eſt ſingulier. Mr. Whiſton tâche de prouver que la plûpart des Prêtres ne mangeoit l'Agneau Paſchal que le matin du 15. de la Lune, c'eſt-à dire du grand jour de la ſolemnité de Pâque, entre deux & quatre-heures. Je ne ſçai pas quel parti vous prenez dans cette queſtion aſſurément fort difficile. Pour moy il y a longtems que je ſuis du ſentiment des plus anciens Peres, Clement Alexandrin, Hippolyte, &c. renouvellé de nos jours par Mr. Toinard & par les Pere l'Amy de l'Oratoire & de Tournemine Jeſuite. Je ne vois dans l'Evangile aucun paſſage qui

oblige d'avoüer que JESUS-CHRIST mangea l'Agneau Paſchal la veille de ſa-mort : je vois ſeulement que les Apôtres avoient tout preparé pour le manger le lendemain.

Comme on ſe pique en Angleterre de bien ſonner les cloches, on a imprimé un livre qui enſeigne toutes les fineſſes de ce bel art. En voicy le titre : *Campanalogia improved, or the Art of Ringing made eaſy, by plain ad methodical Rules and directions for ringing all manner of double, triple and quadruple changes, with Variety of neuu Peals upon 5. 6. 7. 8. and 9. Bells; as alſo the method for calling Bobs for any Peal of Triples from 168. to. 2500. (being the half Peal) alo for any Peal of quadruples or Cators, from 324. to 11340. Never before publish'd. La Campanalogie perfectionnée ou l'art de ſonner les cloches avec facilité par regles & par methode de ſonner toute ſorte de Doubles, Triples & Quadruples &c.*

Le fameux Mr. Doduel, qui donna l'an paſſé un Traité des Cycles plein d'érudition, vient de donner les *Annales de Thucidide & de Xeno-*

phon. C'est à dire les faits que ces deux Historiens rapportent rangez dans un ordre Chronologique fort exact.

Jacques Wilson a inventé des Microscopes de poche dont l'usage est fort commode. Le Docteur Drake, membre de la Societé Royalle, a fait de fort belles observations sur l'influence qu'a la respiration dans le mouvement du cœur. Je crois qu'on les a inseré dans les Transactions philosophiques.

Mr. Harris vient de publier *le projet d'un Dictionnaire universel des Arts & des Sciences.* Ce Dictionaire contiendra deux cents feuilles & un grand nombre de figures en taille douce. L'Ouvrage sera achevé d'imprimer avant la fin de l'été prochain. Mr. Haris est bon Mathematicien; il a déja donné au public un traité d'Algebre, mais il est mal instruit des affaires du monde. Il a confondu l'Academie Royalle des Sciences avec l'Academie Françoise, & a attribué à la premiere le Dictionnaire de la seconde.

Thomas Reymer Historiographe

de la Reyne a publié *une seconde lettre contre la Bibliotheque Historique d'Ecosse*, dont l'Auteur est le Docteur Nicholson maintenant Evêque de Carlisle. Il refute dans cette lettre la pretenduë ligue de Charlemagne & d'Achaïus Roy d'Ecosse; il produit & prouve la veritable ligue entre la France & l'Ecosse.

DE HOLLANDE.

Pierre Vender Aa Libraire à Leyden publiera bien-tôt *la collection des plus rares historiens d'Italie* en plusieurs volumes in folio. Dans trois mois il fera paroître *le grand Theatre Historique.* C'est une histoire universelle composée par un homme qui fait la fonction de Ministre dans une Cour de l'Europe. L'ouvrage enrichi d'un grand nombre de tailles douces contiendra six volumes in folio. Dans le même tems il fera paroître *Ariani opera Græco-Latina cum Gronovii & aliorum notis.*

Il travaille à *une collection de tous les principaux voyages dans les Indes Orientales & Occidentales en six volumes in folio.* Il a déja fait graver plus

de 300. planches pour cet ouvrage. *Le Thresor d'Antiquités Grecques de Gronovius en treize volumes* est achevé. Ces treize volumes joints *aux douze volumes des Antiquitez Romaines*, font un ouvrage tres-curieux & tres-complet. On debite separement le Catalogue de tous les Auteurs qu'on y a ramassé, dont plusieurs étoient extrémement rares, & quelques-uns n'avoient point encore paru.

On debite enfin à Amsterdam *le premier tome de la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc*. C'est une espece de Journal où il ne parle que d'anciens Livres.

On debite aussi dans la même ville chez de Lorme *le Nouveau Testament de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *traduit sur l'original Grec, avec des Remarques où l'on explique le Texte, & où l'on rend raison de la version. Par Jean le Clerc tome premier qui contient les quatre Evangiles.*

DE ROUEN.

Monsieur de *** a entrepris de venger la musique Françoise de la

préférence que l'Abbé Raguenet a donné ſur elle à la Muſique Italienne dans ſon paralelle de ces deux Muſiques. Trois Dialogues que l'on imprime feront bien-tôt connoître l'avantage de nos airs, quoique ſimples & naturels, ſur ceux des Italiens quoique ſçavans & recherchez. Cet ouvrage eſt écrit d'une maniere fort agreable.

Le Pere de la Motte Maturin, & Viſiteur de ſon Ordre, a fait imprimer chez Behourt *l'Etat des Royaumes de Barbarie avec la Tradition de l'Egliſe pour le rachapt des Captifs.*

DE PARIS.

L'Edition qu'on avoit commencée au Louvre d'un Recüeil de divers Auteurs de l'hiſtoire Bizantine fait par le Pere Combefis eſt interrompuë, Nous croyons faire plaiſir aux Lecteurs de mettre ici le catalogue de ces Auteurs.

Pſellus.

1°. *La Harangue de Michel Pſellus* au Concile de Conſtantinople ; où il forma une infinité d'accuſations

contre le Patriarche Michel Cerularius. Il l'accuse de superstition, d'idolatrie, d'avoir communiqué avec les Moines Sciotes hérétiques, de deviner à la façon des Chaldéens, d'Homicide, de Sedition, de Rebellion, de Tyrannie, &c. La piece est curieuse & digne d'être mise au jour.

2°. La premiere Oraison à Constantin Monomaque, n'est qu'un tissu de flateries qui n'apprennent rien.

3°. La 2e. Oraison à Constantin Monomaque est toute historique. Elle raconte ce qui s'est passé pendant le regne de quelques Empereurs précedens & de Monomaque lui-même.

4°. Un éloge de Michel Cerularius, où il fait le recit de toute sa vie. Mais cette piece est fort longue : elle est defectueuse sur la fin. Psellus détruit ici tout ce qu'il avoit dit dans sa Harangue contre le Patriarche Michel. Il s'étend beaucoup sur sa pieté, sur son érudition, sur la pureté de ses sentimens.

5°. L'Eloge de Constantin Lictui-

de Patriarche de Constantinople. C'est aussi une histoire de sa vie defecteuse à la fin.

6°. L'Eloge de Jean Xiphilin Patriarche de Constantinople historique & fort curieux.

7°. Trois Epîtres à Jean Ducas Cesar fort courtes, de complimens seulement.

8°. Les Epîtres à Diogenes Empereur, la premiere est pour le féliciter de son avenement à l'Empire.

La seconde au même Empereur qui étoit pour lors à l'armée, est pleine de flateries.

La troisiéme au même pour le consoler sur ce qu'il avoit perdu la vûe.

La quatriéme sur le départ de l'Empereur & quelques autres Epîtres à diverses personnes sur differents sujets.

Simeon le Maître.

Cet Auteur a fait l'histoire depuis Adam jusqu'à Constantin Porphyrogenete. Il y a plusieurs lacunes considerables qu'on pourra corriger sur le manuscrit Royal 2431.

Comme les notes que le P. Combefis a faites sur Simeon le Maître ne

ſont ſouvent que des obſervations ſur la leçon qu'il faut ſuivre, elles ont beſoin d'être corrigées ſur le manuſcript Royal & ſur les autres qu'on pourra trouver.

Leon Diacre.

Cet Auteur a écrit une hiſtoire depuis l'Empereur Conſtantin Porphyrogenite juſques à Tzimiſées. Il eſt fort diffus, & rapporte toutes choſes en détail & même les harangues des Empereurs. C'eſt une piece digne de voir le jour.

Michel Hypertimus qui eſt le même que Michel Pſellus.

Cet Auteur a fait l'hiſtoire depuis les Empereurs Baſile & Conſtantin Porphyrogenete juſqu'au commencement de l'Empire de Conſtantin Ducas. Cette piece merite auſſi d'être imprimée.

Le P. Combefis a fait les verſions de tous ces Auteurs & des notes tirées des manuſcripts avec des Anecdotes fort curieux.

Je ne ſçay (*le P. de Mont-faucon*) qui vous a dit que je ſongeois à donner des Anecdotes de Petarque. Je n'en ay pas eu la moindre penſée.

Voici à quoy je travaille présentement. J'imprime actuellement plusieurs Ouvrages nouveaux de S. Athanase, donc quelques-uns sont de grand prix. Il y a environ une vintaine de pieces entieres, ou de fragmens considerables. Mais comme tout cela ne suffiroit pas pour faire un juste volume in folio ; j'y joins sous un chifre different *les Commentaires d'Eusebe sur les Pseaumes avec une version latine.* Ces Commentaires sont pleins de differentes leçons des Hexaples, & des notes de l'Auteur sur les interpretes de la Bible. Nous n'avons point de Commentaires des Peres si rempli de cette sorte d'érudition que celui-cy. J'y ajoute quelques opuscules Anecdotes des autres Peres Grecs. Le tout sera un gros volume in folio qui aura pour titre, *Collectio nova Patrum Græcorum.*

Pour ce qui est des opuscules de Pétrarque qui n'ont jamais paru, c'est D. Anselme Bandoury de Raguse demeurant presentemẽt à saint Germain des Prez, qui va les donner au public, avec les Lettres de

Coluccius Salutatus & d'autres Auteurs illuſtres du 14e. Siécle en pluſieurs volumes in 4°. Les Epîtres de Pétrarque, dont la plûpart n'ont jamais vû le jour ne contiennent pas ſeulement des moralitez, mais auſſibien de choſes qui ſervent pour l'hiſtoire de ce tems-là, & qui font connoître les ouvrages de pluſieurs Auteurs celebres dont nous ne ſçavions rien. Ce Pere va auſſi donner le Commentaire Grec de Theodore de Mopſueſte ſur les petits Prophetes, tiré des Manuſcrits de Veniſe; & le Commentaire Grec de Philon Carpathius ſur les Cantiques. Nous n'avions de ce dernier qu'une Paraphraſe Latine, où l'interprete avoit inſeré tant de choſes de ſa tête qu'elles feroient un plus gros volume que le commentaire même. Le P. Anſelme a toute l'érudition tant ſacrée que prophane qu'il faut pour bien réüſſir dans ces éditions.

La Veuve Barbin vend un petit Livre intitulé, *Avis pour la conduite d'une Ame qui veut être uniquement à Dieu*. C'eſt un des meilleurs livres de devotion que nous ayons: il éle-

ve l'ame à Dieu par une Methode ſolide. On a caché le nom de l'Auteur, mais on l'a caché vainement : la beauté du ſtyle & la nobleſſe des ſentimens le découvre : on ne peut s'y méprendre. Il eſt imprimé aſſez negligemment, & auroit beſoin d'un bon Errata.

Il a paru depuis peu deux petits Livres contre *les Eſſais de Litterature*, l'un eſt intitulé, *Remarques Critiques ſur les Eſſais de Litterature par le ſieur Pelheſtre, premiere Partie.* Il ſe vend chez Ribou.

M. Pelheſtre maltraite fort l'*Auteur des Eſſais de Litterature* : il prétend le convaincre d'avoir pris dans des Livres fort communs ce qu'il dit avoir tiré de Memoires ſecrets & curieux : & il fait pour cela de longues confrontations de ſon Texte avec celui de ces Livres. Il ajoûte qu'il s'eſt trompé ſouvent dans ce qu'il a emprunté de ces Auteurs ou des perſonnes qu'il a conſultées, entre autres de Mr. Pelheſtre luy-même : qu'il a pris des manuſcrits pour des livres imprimez, & des livres imprimez pour des manuſcrits : qu'il

a fait dire aux écrivains dont il donne l'extrait ce qu'ils n'ont jamais dit, & qu'il eſt tombé dans tous les défauts qu'il avoit reprochez dans ſa premiere Préface aux autres Journaliſtes. Mr. Pelheſtre fait paroître dans ce petit ouvrage beaucoup d'érudition.

Le ſupplément des Eſſais de Litterature, dont la premiere Partie ſe vend chez le même Ribou, vient apparemment de la même main. On y examine en détail les fautes des Eſſais de Litterature. On y trouve de l'érudition comme dans les Remarques Critiques, mais le ſtyle eſt un peu negligé dans ces deux ouvrages.

L'Auteur des Eſſais de Litterature a répondu dans la Préface des Eſſais du mois d'Avril à la Préface des remarques de Mr. Pelheſtre. Sa réponſe eſt vive & bien écrite. Comme ces Livres ſont entre les mains de tout monde, on peut s'inſtruire de leur different, & en juger par ſoy-même.

Le goût du Public pour les Journaux en fait éclorre tous les jours

de nouveaux : leur grand nombre pourroit enfin laſſer les Lecteurs, mais ce ne ſera pas celui de M. Parent, dont le mois de Mars ſe vend chez Moreau, qui contribuera à ce mauvais effet de la pluralité des Journeaux. Il eſt à la portée de peu de monde. Ce ſont des Recherches de Phyſique & de Mathematique. Ce Journal aura trois parties. La premiere contiendra des Extraits de tout ce qu'il y a de curieux dans les autres Journaux ſur la matiere que celui-ci embráſſe. Mr. Parent a voulu, dit-il, épargner aux amateurs de la Phyſique & des Mathematiques le chagrin de chercher dans les Journaux les Articles qui leur conviennent parmi tant d'autres qui ne ſont pas de leur goût.

Dans la ſeconde Partie on trouvera les Analyſes des meilleurs Mathematiciens & des Phyſiciens les plus eſtimez.

Enfin la troiſiéme Partie contiendra des pieces nouvelles compoſées par Mr. Parent & ſes Aſſociez, ou par d'autres ſçavans qui les com-

muniqueront aux Auteurs de ce Journal.

La ſeconde Partie du mois de Mars qui vient de paroître, commence par une Analyſe de la Philoſophie de Mr. des Cartes. Une piece que nous avons inſerée dans les Memoires du mois précedent, ſur l'union de l'ame & du corps, refute tout ce que dit ici Mr. Parent ſur le même ſujet. On n'avoit point cette vûë quand on l'a inſerée ; & ſi cet habile Academicien répond à l'Auteur de ces conjectures, nous l'aſſurons de ſa part que leur diſpute n'alterera point l'eſtime qu'il a pour lui.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1703.

ART. XCVI. A*Bbregé de la vie de Jacques II. Roy de la Grande Bretagne, &c.* page 921.

ART. XCVII. Series Dynasto-rum & Regum Daniæ. &c. C'est-à-dire *Liste des Souverains & des Rois de Dannemark &c.* p. 945

ART. XCVIII. *Critique de l'Histoire des Flagellans &c.* p. 963

ART. XCIX. *Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes &c.* page 983.

ART. C. De vanitate Conciliorum. C'est-à-dire. *La vanité de la Politique &c.* p. 996

ART. CI. *Suite de l'Extrait des Curiositez de la Nature &c.* p. 1004

ART. CII. Georg. Henr. Goetzi, de Lutheranismo D. Bernardi Schediasma &c. C'est à-dire *Discours Theolog. sur le Lutheranisme de S. Bernard par Georges Henry Goetzius.* p. 1015.

ART. CIII. Diarium Italicum &c. C'est-à-dire *Journal d'un voyage d'Italie &c.* p.1023

ART. CIV. Aurum. Carmen Auctore Fr. Ant. Le Fevre &c. C'est à dire l'or, *Poeme par Fr. Ant. le Fevre.* p.1038

ART. CV. *Eclaircissement si c'est un point indecis, que l'Eglise soit infaillible, &c.* p.1044

ART. CVI. *Suite des conjectures sur l'union de l'ame.* p.1063

ART. CVII. *Du plaisir & de la douleur.* p.1065

ART. CVIII. *Nouvelles Litteraires.* p.1085

De Rome. ibid.

De Perouse. p.1087

De Boulogne. p.1088

De Madrit. ibid.

De Londres. p.1091

De Hollande. p.1097

De Roüen. p.1098

De Paris. p.1099

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0540